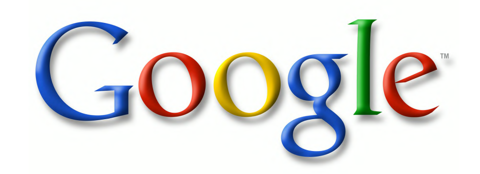
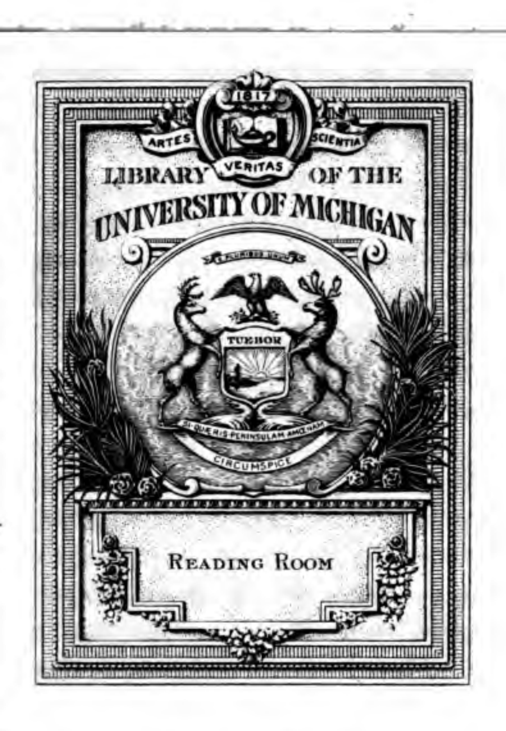
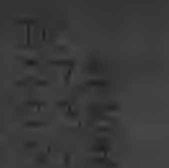












HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

PAR

HIPPOLYTE CASTILLE

TOME DEUXIÈME

PARIS
VICTOR LECOU, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES,
10, RUE DU BOULOI, 10

[illegible]

HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE.

Poissy. — Typographie Arbieu.

HISTOIRE

DE LA

SECONDE RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

PAR

HIPPOLYTE CASTILLE

TOME DEUXIÈME

PARIS

VICTOR LECOU, EDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES,

10, RUE DU BOULOI, 10

—

1855

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

Le cortége partit vers deux heures de l'Hôtel de Ville par une petite pluie qui cessa bientôt. Les dictateurs traversèrent la ville à moitié dépavée, au milieu d'une multitude à la fois enthousiaste et inquiète, enivrée et soupçonneuse, un peu embarrassée de son orgueil, mais résolue à trouver la solution du problème social et fermant les yeux sur les difficultés du présent. Au pied de la colonne de Juillet les dictateurs se rangèrent en file : le peuple se massa, le silence se fit. Un grand vieillard au nez d'aigle, aux cheveux d'argent, prit la parole. C'était un savant illustre, Arago. Il exprima l'espoir que la France ratifierait la proclamation de la République faite par le peuple de Paris et par le Gouvernement provisoire. Le président du conseil, le vénérable Dupont (de l'Eure), qui touchait aux dernières limites de la vie humaine, articula quelques paroles flatteuses à l'adresse de la garde nationale. Vieille politique qui avait réussi en 1830, mais qui allait devenir dangereuse en 1848. La garde nationnale n'avait pas besoin qu'on l'encourageât à reparaître. Elle n'était que trop disposée à peser sur les destinées de la République et à précipiter le mouvement de la réaction. L'avocat Crémieux évoqua les ombres des citoyens morts à la révolution de Juillet et montra leurs noms gravés au socle de la colonne. Il fit ce que l'on pourrait nommer un discours de place de la Bastille et termina en disant que toutes les distinctions de classe étaient effacées devant l'égalité. Le peuple applaudissait à ces phrases sonores et menteuses contre lesquelles protestaient les pierres des maisons elles-mêmes dans cette capitale du luxe et de la misère. Le cri de « Vive la République ! » pénétrant comme un acier aigu dans les oreilles ôtait la pensée tout en emplissant la tête d'un bruit vertigineux. Ah ! c'est

que l'espérance ne raisonne pas, elle se précipite ! Les drapeaux s'inclinaient, les tambours battaient aux champs. Le général Courtais, qu'on venait de nommer au commandement de la garde nationale et dont les cheveux blancs et le goût pour la popularité rappelaient, disait-on, Lafayette, donna le signal. Le défilé commença devant les onze fantassins de l'Egalité. Les légions se serraient, mais le peuple rompait la digue et défilait lui aussi. Quel enseignement pour des dictateurs qui eussent compris et qui eussent voulu !

Le *Moniteur* du lendemain fit, en termes enthousiastes, le compte rendu de cette journée. Le public put y voir en même temps, par divers avis émanés de la municipalité de Paris, que le Gouvernement veillait à la conservation des édifices publics et des propriétés privées, au rétablissement de l'octroi. La régularité du service des postes était assurée. Le citoyen Thierry, chargé de visiter les hôpitaux, les trouvait en bon état. La garde mobile, grâce à la haute solde qui lui était accordée et à l'ébullition d'enthousiasme militaire qui naît ici des révolutions, se recrutait avec une prodigieuse rapidité. Des patrouilles en haillons sillonnaient déjà les rues de Paris. L'ordre cherchait à renaître du sein du désordre. M. de Girardin lui-même, armé de ce grand porte-voix de la *Presse*, criait : « Confiance ! confiance ! »

Le lendemain et les jours suivants le gouvernement et le pays continuèrent par un commun effort de raffermir la société ébranlée. En dehors de toute idée spéculative, de toute opinion, de toute doctrine, les nations se meuvent sous l'inspiration d'un instinct puissant, l'instinct de la conservation. Il semblait que chacun se fût donné le mot pour seconder ce gouvernement d'occasion. Plus on le sentait

faible, plus on comprenait la nécessité de ne pas entraver sa marche. Tel fut du moins le sentiment public durant les premiers jours de la révolution.

Tout sujet d'inquiétude n'était pas dissipé. Outre les dévastations de châteaux royaux et de la propriété de M. de Rotschild à Puteaux, des bandes d'ouvriers briseurs de machines avaient commis des dégâts dans Paris et sur plusieurs points du territoire. On ignorait encore ce qu'était devenu le roi fugitif. Le Gouvernement ne devait apprendre que le 3 mars, par une lettre de M. Deschamps, commissaire extraordinaire de la Seine-Inférieure, l'embarquement de Louis-Philippe. Le même jour le Gouvernement décrétait le séquestre des biens d'Orléans dont la liquidation était confiée à M. Marrast, plus tard remplacé par M. Vavin. Les ministres déchus eux-mêmes, disparus au milieu de la révolution comme par enchantement, n'étaient pas jugés de trop méprisables ennemis pour que le 26 février, M. Portalis, jurant fidélité à la République française, en qualité de procureur général devant la Cour d'appel, réunie sous la présidence de M. Séguier, ne présentât contre eux, pour son début, un réquisitoire à fin d'information. Conformément aux réquisitions, la cour décréta la prise de corps de M. Guizot et de ses collègues.

Des masses d'hommes affamés, d'ouvriers sans ouvrage assaillaient les mairies. Le décret établissant des ateliers nationaux sortit de cette nécessité de donner du travail à ces malheureux (1). Nous aurons lieu d'en parler plus loin. Afin d'engager les particuliers à seconder la bonne volonté de l'Etat, le ministre des Travaux publics, M. Marie, sem-

(1) Voir le *Moniteur universel*, du 27 février 1848.

blait assigner une date à la reprise des affaires en annonçant que, le 1er mars, des travaux importants seraient organisés sur divers points. De son côté, le ministre de l'Intérieur annonçait aux artistes, pour le 15 mars, une exposition où tous les tableaux et statues seraient reçus, et ouvrait un concours pour la figure de la République, idéal qu'aucun artiste ne parvint à personnifier d'une manière supportable.

Dans ces premiers jours de réorganisation, les décrets se succédaient avec une rapidité un peu brouillonne. En vertu de règlements remis en vigueur, le papier blanc avait été réservé aux affiches du gouvernement. Ces placards couvraient les murailles. Une foule avide de nouvelles formait des groupes compactes autour de ces imprimés dans lesquels chacun cherchait la pensée des dictateurs. Vaine recherche! Il n'y avait point de pensée commune dans ce conseil hétérogène. On ne sentait point le lien qui eût dû relier entre eux ces décrets, éclos spontanément d'une pensée individuelle. Un jour, on lisait sur un placard l'abolition du serment politique (1). Et le peuple, applaudissant à son propre scepticisme, prenait pour un acte de bon sens ce qui n'était qu'un abandon de principe, une négation de plus ajoutée à toutes les négations du siècle. On n'abolit pas le parjure en abolissant le serment. Un autre jour, les curieux lisaient avec surprise une lettre du Gouvernement demandant à tous les cultes des prières pour la République (2), et un décret portant abolition des titres de noblesse (3). Le prolétariat s'enivrait de ces écritures. Mais les

(1) *Moniteur universel* du 2 mars 1848.

(2) *Moniteur universel* du 1er mars 1848.

(3) *Idem.*

raisonneurs se disaient que le Gouvernement provisoire était aussi éclectique que M. Cousin en demandant des prières à tous les cultes. L'Etat avait-il, oui ou non, de la religion? S'il en avait, de quelle religion était-il? S'il n'en avait pas, à quoi bon demander des prières à un culte quelconque, et surtout à tous les cultes? Etait-il bien nécessaire de se faire marchander le *Domine salvam fac Rempublicam* par des évêques récalcitrants? Quant aux titres de noblesse, que signifiaient-ils sans les priviléges qui leur assuraient jadis l'existence réelle? Ne devait-on pas les considérer comme éteints depuis cette nuit fameuse où des Aiguillon, des Montmorency, des Noailles, les déposèrent comme une offrande volontaire et nécessaire faite par la société du passé à la société moderne? Ces titres ne vivaient plus qu'à l'état de souvenirs intimes. Ils ne représentaient plus que de purs sentiments. Un gouvernement qui croyait avoir pris les mesures nécessaires pour empêcher le retour d'une dynastie quelconque, n'avait pas besoin d'ôter à un petit nombre de gens comme il faut l'innocente satisfaction de distinguer ses carrosses de ceux des courtisanes et des traitants par quelques signes héraldiques inintelligibles aux masses et considérés par elles comme un simple ornement. La noblesse française est foncièrement indépendante et fière. Elle a longtemps lutté contre la monarchie. Sa fidélité à la royauté ne tenait qu'à un prince sans lignée. Il n'eût peut-être pas été impossible, à Paris du moins, de la rattacher à l'idée républicaine. Au moyen âge, elle constitua le fief; au XIXe siècle, elle eût aidé à constituer la commune. Mais, on peut l'avouer aujourd'hui où, comme dans les dialogues des morts, les augures se disent la vérité, c'était encore la bourgeoisie de Louis-Philippe qui siégeait

au Gouvernement provisoire. Son instinct la conduisait dans ces décrets si maladroits en apparence. Elle se croyait assez forte pour laisser éclater ses sentiments. Elle espérait triompher seule des deux autres classes. La peur va la ramener bien vite à ceux qu'elle a offensés. Les nécessités de réaction rétabliront une fois de plus ce honteux mariage. L'aristocratie servira d'instrument à sa plus grande ennemie. Nous verrons peu à peu la bourgeoisie reprendre cet ascendant qu'elle exerce depuis soixante ans faute d'une sincère réconciliation de la noblesse et du peuple.

Indépendamment des actes collectifs du Gouvernement provisoire, chaque ministre déployait son activité dans le département qui lui était échu. Un décret du 2 mars attribuant à chacun des ministres la décision des affaires d'administration courante qui, dans l'état de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, aucun conflit avec le pouvoir supérieur n'entravait le zèle des nouveaux ministres. L'unité en souffrit, la promptitude y gagna.

On sait quelle avait été la distribution des portefeuilles le soir du 24 février. Quatre membres du Gouvernement provisoire, MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert, s'en trouvèrent exceptés. Dans la matinée du 27 février, une réunion, convoquée par M. Louis Blanc, eut lieu entre eux. M. Louis Blanc fit observer à ses trois collègues ce qu'il y avait d'injuste dans l'exclusion qui les frappait. Il s'efforça de piquer leur amour-propre en leur faisant envisager cette situation exceptionnelle sous un jour défavorable. Eux seuls n'avaient la direction d'aucun ministère, d'aucune administration. M. Albert paraissait partager les sentiments de M. Louis Blanc. C'était l'ombre du prolé-

riat attachée aux pas de ce jeune homme à la stature enfantine. Il opinait du bonnet, disant oui pour le peuple, mais n'en pouvant dire plus, comprenant peu, ne faisant rien, étouffant dans cette atmosphère raréfiée de la vie politique où l'avait porté le caprice des révolutions.

Quant aux deux journalistes, Marrast et Flocon, ils se connaissaient trop en hommes et en idées par cette vieille expérience du tapis vert de la rédaction, par cette longue pratique des manœuvres politiques dans lesquelles, derrière une idée, se cache toujours une ambition. Ils écoutaient froidement et silencieusement M. Louis Blanc. Celui-ci déclara qu'il donnerait sa démission plutôt que de rester dans cette situation subalterne. Il termina en proposant la création de trois ministères : Le premier, dont il s'attribuait le portefeuille, était désigné sous le nom fabuleux de *ministère du Progrès;* le second, décerné à M. Flocon, prenait le titre de *ministère de la Bienfaisance*; le troisième à M. Marrast, *ministère des Beaux-Arts*. M. Albert devait se contenter d'aider M. Louis Blanc dans la direction de son ministère du Progrès.

Cette conception, qui pêchait par l'étrangeté, laissa dans la même froideur MM. Marrast et Flocon. Créer un ministère du progrès, autant valait créer un ministère de la vertu, du bonheur ou de la liberté. Qui peut déterminer le budget du progrès? Comment et à quelle dose administre-t-on le progrès? Qu'est-ce que le progrès? Le progrès existe-t-il ou n'existe-t-il pas? S'il existe, dans quelle mesure existe-t-il? Questions philosophiques immenses et remplies de ténèbres, principes pleins d'anxiétés sur lesquels les consciences sont loin d'être d'accord, et qu'il eût fallu commencer par résoudre.

En politique, d'ailleurs, rien ne glace les hommes autant que l'aspect d'un compétiteur ardent qui cherche à vous faire partager ses rancunes pour utiliser vos passions au profit de son avancement. Les ambitions se replient comme des sensitives au moindre contact. Elles s'écartent et rebondissent au plus léger choc de leur semblable. Cette réunion, provoquée par M. Louis Blanc, était inhabile; plus inhabile encore, la conception des deux ministères de consolation qu'il proposait à MM. Marrast et Flocon. Qu'est-ce que la Bienfaisance, qu'est-ce que les Beaux-Arts à côté du Progrès? On se sépara sans rien conclure.

Vers le soir du même jour, le conseil étant réuni à l'Hôtel de Ville, on vit la grève se couvrir de peuple. Peu d'instants après, quarante ouvriers mécaniciens entrèrent dans la salle du conseil, et jetèrent à leurs dictateurs le mot de *ministère du Progrès.* On ne dira pas qu'ils l'avaient inventé! Ils laissèrent au gouvernement vingt-quatre heures pour réfléchir.

La discussion fut vive : Les ambitions personnelles commençaient à se mesurer. A l'antagonisme des idées se joignait la lutte bien autrement ardente des humaines passions. M. Louis Blanc trouva en face de lui un rival en popularité qui, lui aussi, rêvait à quelque dictature d'un genre nouveau. L'un aspirait à la dictature de l'organisation du travail, l'autre à celle du baiser Lamourette. Lorsque M. Louis Blanc eut réclamé au nom du peuple afin que le sens social de la révolution fût non-seulement reconnu, mais encore défini, M. de Lamartine se leva. Ce gentilhomme n'avait jamais montré dans le conseil autant de véhémence. Sa parole, ordinairement si pleine de bienveillance, fut hautaine, presque dédaigneuse. Il repoussa

l'idée d'un ministère du Progrès et celle de l'organisation du travail, déclarant qu'il ne comprenait pas ces choses et ne les comprendrait jamais. Il ajouta, que le Gouvernement provisoire n'étant point pouvoir constituant, n'avait pas le droit d'engager ainsi l'opinion de la future Assemblée.

Une secrète préoccupation planait sur les esprits. La pensée que M. Louis Blanc obéissait aux instincts d'une ambition toute personnelle, rendait ses efforts inutiles. L'isolement se fit autour de lui. Les ordinaires adversaires de M. de Lamartine se réunirent à lui cette fois. Cela prouvait qu'ils le croyaient moins à craindre que M. Louis Blanc. Le mécanisme en apparence si complexe des passions se meut par des lois simples et invariables. Dans cette lutte, quiconque avait une ambition personnelle ou, à défaut de pareilles ressources, la volonté de ne laisser opprimer son infériorité par aucune personnalité supérieure, se tourna nécessairement contre le plus redoutable des deux antagonistes. La révolution lancée dans cette voie audacieuse d'un régime économique tout réglementaire, M. Louis Blanc pouvait aller très-loin.

Ce qui irrite les hommes plus qu'un refus, c'est de se sentir compris dans leurs passions intimes. M. Louis Blanc répliqua par l'offre de sa démission et de celle de M. Albert. Cette démission avait la signification d'une menace de guerre civile. Le Gouvernement provisoire ne se sentit pas de force à l'emporter de haute lutte. La crainte ramena un peu d'aménité dans le discours. On repoussa la démission de M. Louis Blanc. Il insista. On le pressa plus vivement et, comme il résistait encore, M. Garnier-Pagès, esprit aimable et conciliant, offrit une école à ce jeune homme, qui de-

mandait une dictature. Il proposa à M. Louis Blanc la présidence d'une commission destinée à élaborer les questions sociales, et à préparer les relais à l'Assemblée constituante. Celui-ci refusa avec indignation. M. Louis Blanc l'a rapporté lui-même avec cette naïveté particulière à la passion. Il demandait des agents, un budget, et on lui offrait de « faire un cours sur la faim, devant un peuple affamé. » Pour ramener cet orgueil irrité, cette ambition déçue, et en même temps, disons-le, cette conviction blessée, il fallut que le vieux François Arago adressât une allocution paternelle à ce jeune exalté, et lui offrît de siéger près de lui dans la Commission en qualité de vice-président.

M. Louis Blanc s'était livré ; il en subit les conséquences. Et lorsque, le bras étendu vers la Grève, le vénérable Arago lui disait : « Votre démission sera le signal d'une lutte sanglante » que pouvait-il répondre? Le mauvais politique dut courber la tête. Dans l'amertume de son orgueil brisé, il s'exagéra la puissance du verbe. Il agrandit cette chaire de socialisme qu'on lui offrait, jusqu'aux proportions d'une tribune du haut de laquelle il parlerait à l'Europe. Il s'assouvit de lieux communs, et se berça de cette vaine espérance, que l'idée livrée à l'espace ferait son chemin toute seule.

Deux heures du matin sonnaient, au moment où s'achevait cette scène remplie d'émotions. A midi, la manifestation promise parut, exacte comme une sentence de tribunal. Les corporations arrivèrent, chacune précédée de son guidon. Selon l'expression significative de M. Louis Blanc, cette multitude se rangea « pour ainsi dire, en bataille. » L'armée se composait d'environ douze mille hommes. Ces soldats du prolétariat agitaient des bannières sur lesquel-

les on pouvait lire : *Organisation du travail ; Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ;* et le fameux : *Ministère du Progrès*. Une députation monta à l'Hôtel de Ville, et entra dans la salle du conseil. Les pétitionnaires avaient à leur tête ce brave ouvrier Marche, qui, le 25, avait si bien fait trembler le plancher de la chambre du gouvernement sous la crosse de son fusil, et qui, les armes à la main, était venu demander la solution du problème de l'organisation du travail. Les armes à la main, il revenait demander un ministère du Progrès et l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. Nul, excepté M. de Lamartine, ne se soucia de répondre à ce terrible questionneur. Les dictateurs tournèrent le dos. M. de Lamartine parla. Tandis qu'il parlait, Marche et son monde semblaient du regard demander à M. Louis Blanc ce qu'il fallait faire.

N'est-ce pas une chose misérable, que, depuis vingt ans, la plupart des hommes qui ont agité le pays et ambitionné l'honneur de gouverner leurs semblables n'aient pas eu le courage de leurs désirs alors que la faculté de les réaliser s'offrait à eux? Ce que M. Blanqui pouvait faire et ne fit pas le lendemain de la révolution, M. Louis Blanc fut maître de l'accomplir le 28 février. S'il était sûr de son système, que ne faisait-il aussitôt arrêter ses collègues et que ne les décrétait-il d'accusation ? Le bonheur de l'humanité vaut bien le risque d'un coup de main. Il ne faut pas que le peuple se trompe à ces actes douteux. La moralité dont on les colore est un masque que l'histoire, familiarisée avec les mystères du cœur humain et de la politique, arrache d'une main ferme. Presque tous ces hommes de presse et de tribune auront leurs jours. La destinée railleuse promènera

sous leurs yeux le bâton du commandement et ils n'oseront pas le saisir. Leur lâcheté voudrait qu'on les y forçât. Ils n'oseront pas le saisir parce qu'au fond ils doutent de leur système, parce qu'il n'ont pas une foi absolue, ni dans leurs doctrines, ni même dans leur ambition. Leur ambition sans force cherche des principes moraux. Leurs doctrines sans certitude ont besoin de s'imposer. De sorte qu'ils cherchent à étayer d'une ambition incomplète, un système incertain. Le pouvoir les charme et les épouvante. Ils ne sentent pas en eux cette virtualité qui fait qu'on commande par instinct, par nature, par prédestination et sans philosopher. Ils ne possèdent pas non plus cette conviction qui fait qu'on expire comme Jean Hus, comme Munzer ou tout autre pour son système. Hamlet n'est pas mort. Il vit en eux; il erre parmi ces imaginations troublées où se dressent, dans une majesté sauvage, les grands spectres de 1793. Si leur incertaine épée frappe, elle tuera des serviteurs et des amis. Et dans leur égarement, ils ont laissé la pâle fiancée, l'Ophélie républicaine, couronnée de fleurs ridicules, réciter des divagations et se noyer peu à peu dans la boue, dans le sang et dans la sottise.

On sait quel cas l'ouvrier Marche faisait des phrases élégantes de M. de Lamartine. Il continuait de regarder M. Louis Blanc. Ses camarades, pressés derrière lui, attendaient dans l'attitude froide et déterminée d'hommes prêts à tout. M. Louis Blanc, la tête basse, la voix brisée, répondit à ces regards interrogateurs que le Gouvernement provisoire ne pouvait engager l'opinion de l'Assemblée future. Il eut le triste courage d'articuler cette phrase toute faite. Nul n'ignore combien les banalités de ce genre ont aisément cours dans le public. Les gens vont se répétant à l'oreille : « Il paraît

que le Gouvernement n'a pas le droit d'engager l'Assemblée, » et tout s'arrête devant cette audacieuse fiction. Il lut ensuite un petit décret qu'il avait rédigé avant la séance :

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

« Que la question du travail est d'une importance suprême ;

« Qu'il n'en n'est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

« Qu'il faut aviser, sans le moindre retard, à garantir au Peuple les fruits légitimes de son travail ;

« Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une Commission permanente, qui s'appellera *Commismission du Gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission du Gouvernement pour les travailleurs*, un de ses membres, M. Louis Blanc et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

« Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg. » (1)

(1) *Moniteur universel*, du 29 février 1848.

Les ouvriers abasourdis se retirèrent, les yeux baissés, les bras pendants. Ils réclamaient l'organisation du travail, on leur promettait un cours de socialisme dans la Chambre des pairs. Ils durent se demander si, en ce monde, les plus hautes aspirations vers la justice, les plaintes les mieux fondées, ne sont que de vaines clameurs; si tout finit ici-bas par des chansons, des décrets et des discours. C'est ainsi que les peuples tombent dans le scepticisme et l'insouciance. Lorsqu'on voit, dans les sévères récits de Tacite, le peuple romain dégradé courir, comme à un spectacle, à l'entrée de Vitellius traitant Rome en ville conquise, on frémit sur les destinées de sa propre nation. Voilà où peuvent conduire à la longue les promesses non réalisées d'agitateurs sans caractère.

Une nouvelle scène du même genre que la précédente eut lieu le lendemain. Quelques milliers d'hommes revinrent sur la place de Grève. M. Louis Blanc descendit et les harangua du haut des marches de l'Hôtel-de-Ville. Il annonça que la Commission de gouvernement pour les travailleurs se réunirait le lendemain. On le porta en triomphe autour de la place. Il y a encore en France, au dix-neuvième siècle, des hommes capables de prostituer leurs épaules à de pareils enthousiasmes. On lui rendait cet excessif et ridicule honneur à l'heure même où il le méritait le moins. Porté sur ce bétail humain, M. Louis Blanc dut faire de tristes réflexions. Peuple étrange et décevant en effet ! A l'heure même où il proclamait l'égalité parmi les hommes et la souveraineté de tous, il se livrait envers ses dictateurs aux mêmes actes de fétichisme qu'une horde barbare saluant son nouveau chef.

La première conférence de la Commission de gouverne-

ment pour les travailleurs eut lieu le lendemain au Luxembourg. M. Louis Blanc, accompagné de M. Albert et d'un ami inconnu, entra le premier dans les salles désertes du palais. La poussière couvrait déjà les stalles vides. Un silence profond régnait dans cette salle jadis animée par la voix de quelque orateur ampoulé ou par la toux de ces vieillards, comparses de tous les régimes, chargés d'honneurs officiels et du mépris public. M. Louis Blanc entra dans cette salle comme une victime prête au sacrifice, roulant dans sa pensée les paroles de Faust sur les crucifiés. Quelques instants après une foule de prolétaires, l'imagination enflammée par l'esprit des révolutions et par de capiteuses lectures, envahissaient la salle. Ils venaient, délégués du peuple, écouter la parole du Gouvernement et lui demander la réalisation des vieilles promesses, la pratique des systèmes, la mise en scène des utopies. Ils venaient avec les appétits et les prétentions immenses du prolétariat moderne, mais il faut le dire aussi, avec le sentiment de la justice absolue et avec la foi dans la possibilité de son règne. Et en cela ils étaient bien supérieurs à ceux qui leur avaient enseigné ces doctrines et qui parvenus au pouvoir, ne se sentaient sans doute pas une assez forte conviction, puisqu'ils n'osaient point tenter l'application.

M. Louis Blanc enivra aisément ces hommes disposés à l'enthousiasme. Son imagination un peu académique trouva des figures et des formes de discours propres à séduire des ouvriers demi-lettrés. De tout temps, d'ailleurs, le peuple, tout en protestant de son horreur des mots, s'est suspendu aux lèvres des rhéteurs. Le jeune président ne manqua pas de faire remarquer à ce peuple, que tant d'adulations orales et imprimées disposaient depuis plusieurs jours à l'or-

gueil, qu'il occupait les bancs où s'asseyaient jadis les pairs de France. Mais tandis que les ouvriers, charmés de se voir en quelque sorte transformés en pairs du travail, écoutaient ces discours, de grandes rumeurs éclataient dans la cour du palais et jusque dans les salles voisines. Des ouvriers arrivaient par bandes nombreuses. Eux aussi se disaient délégués du peuple et ils déniaient cette qualité aux premiers occupants. Il fallut prendre des mesures pour que de pareils désordres ne se renouvelassent point à l'avenir. Des hommes à cheval partirent dans toutes les directions pour prévenir les patrons d'assister le lendemain à la séance et recommander à chaque corps d'état de nommer régulièrement ses délégués.

Rien de bien concluant ne sortit de ces conférences. Il faut pourtant en excepter l'abolition du marchandage et la réduction des heures de travail de onze heures effectives à dix heures pour Paris, et de douze à onze pour la province. Ces deux mesures proposées par la Commission de gouvernement pour les travailleurs furent l'objet de deux décrets. (1).

Cependant ce cours audacieux, tenu en plein palais Médicis, présidé par des membres du Gouvernement, et qui pouvait, dans un temps donné, se transformer en dictature du travail, excitait une grande curiosité dans le public. Des socialistes d'une assez grande notoriété, MM. Charles Duveyrier, Cazeaux, Victor Considérant, Jean Reynaud, Dupont-White, Vidal, Pecqueur, Toussenel, etc., assistaient à ces séances. Un économiste de l'école libérale, M. Wolowski, suivait ces discussions. Le Gouvernement provi-

(1) Voir le *Moniteur universel*, du 3 mars 1848.

soire lui-même se rendit en corps, le 19 mars, au Luxembourg. Vers cette époque, la Commission de gouvernement pour les travailleurs, complétement organisée, prit une importance qui jeta l'alarme dans la bourgeoisie. Nous verrons plus loin quelle avait été la conséquence de cette prédication officielle instituée, ne l'oublions pas, dans le but d'élaborer des projets de lois destinés à être soumis à l'Assemblée nationale, mais qui en dévia insensiblement, devint une sorte de haute cour de prudhommes, exerça un véritable gouvernement moral et, sous la pression des corporations ouvrières, seconda le remarquable mouvement des associations.

Avant que le reste de la bourgeoisie, préoccupée des clubs, de la presse, du mouvement des rues, des manifestations bruyantes de la révolution, songeât seulement à prêter l'oreille aux phrases significatives qui tombaient de la chaire du Luxembourg, les finances avaient pris l'alarme. Les capitaux ont l'intelligence de la peur. Les capitalistes, les premiers, comprirent l'importance de ce qui se disait entre MM. Louis Blanc, Albert et les délégués des corporations. Ils sentirent que la Commission de gouvernement pour les travailleurs entrait dans le cœur de la question sociale, que la révolution était là, ou du moins que soluble ou non soluble, elle s'agitait dans ces vastes interrogations posées par le prolétariat du dix-neuvième siècle, à la philosophie, à la politique et à l'économie du passé.

M. Goudchaux qui déjà, le 25 février, en présence du drapeau rouge, avait manifesté de si vifs pressentiments, reçut un choc nouveau. On sait que ce banquier, ancien rédacteur du National, avait accepté le portefeuille des finances. Les prédications du Luxembourg, en augmentant

ses craintes et en l'irritant, contribuèrent sans doute à sa brusque détermination de se retirer. Une complication en fut la conséquence. Mais ceci se rattache à la réorganisation du ministère des Finances dont il convient de nous occuper d'abord en raison de son importance.

Lorsque le Gouvernement provisoire prit en main la direction des affaires publiques, il trouva les finances dans un état de délabrement inqualifiable. On s'aperçut avec terreur que les prétendues déclamations de l'opposition étaient malheureusement fondées. Au point de vue financier, les gouvernements raisonnent trop souvent à la manière de Louis XV. Ils ne s'inquiètent guère de ce qui se passera après eux. Lorsqu'un gouvernement se croit fort politiquement, il s'embarrasse peu des finances. Aux difficultés du moment, il obvie par des expédients. Telle avait été la conduite du gouvernement de Louis-Philippe.

Le 23 février 1848, la situation générale, d'après les documents officiels, marque au chiffre de la dette flottante, 960,371,596 fr. Au premier mars, l'actif, caisse et portefeuille, est de 252,603,184 fr. Le passif exigible dépassait donc 700 millions. (1)

Cette situation était le résultat 1° d'un abus d'émission de bons du trésor dont aucune loi ne limite la quotité; 2° de l'absorption des réserves de l'amortissement englouties à l'avance; 3° de découverts des anciens budgets s'élevant à 281 millions; 4° du budget de 1848 échancré d'un déficit prévu de 76 millions.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, prince économe jusqu'à la parcimonie, sous ce règne de paix et de prospé-

(1) Voir les *Comptes du Gouvernement provisoire*, par M. Simiot, ex-constituant.

rité commerciale, seize exercices sur dix-huit se soldèrent en déficit. Le découvert a toujours été en augmentant. Les fonds de la Caisse d'amortissement, destinés à racheter à la longue les titres de rentes émis dans les emprunts, furent détournés partiellement de leur destination par une mesure qui interdisait à la Caisse d'acheter des titres de rentes au dessus du pair. Les réserves tombaient dans le gouffre des vieux budgets. On abusa des emprunts. La caisse d'épargne elle-même ne fut pas à l'abri des griffes du *découvert*. On lui dévora 65 millions. Le gouvernement de Louis-Philippe masquait ainsi sa situation véritable. On blanchissait la plaie sans guérir le mal. Ces expédients, aidés de l'art de grouper les chiffres et de la corruption électorale et parlementaire, permettaient de soutenir la lutte, les jours de crise, devant les Chambres.

Il était nécessaire d'indiquer cette situation. Elle va au devant d'une multitude de calomnies d'autant plus infâmes que le Gouvernement provisoire commit assez de fautes pour qu'on ne vînt pas lui reprocher celles dont il n'était point coupable. De ce simple exposé de la situation de la dette flottante, en même temps que du récit des premiers temps de la seconde République française, il résultera, nous l'espérons, que le Gouvernement provisoire fut à la fois le plus malhabile et le plus honnête des gouvernements qui l'ont précédé. Hommage étrange et bien nouveau en politique !

Les dictateurs de 1848, ouvrant le matin du 25 février les caisses de l'Etat, y trouvèrent 135 millions en écus, 8 millions d'effets de commerce, 14 millions de traites de douane, 23 millions de traites de coupes de bois, 12 millions de valeurs diverses. Total 192 millions. On avait à payer au 22

mars 73 millions pour le semestre de rentes 5 pour 100. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'État devait, en outre, faire face aux autres chapitres dont se compose la dette flottante. Dans ces situations délicates qui sont l'état quasi-normal de nos finances, où les dépenses sont toujours au-dessus des recettes, l'État se maintient dans un dangereux équilibre par l'alimentation à peu près constante des sources où il puise. Mais on ne mettait plus à la Caisse d'épargne le lendemain de la révolution de février. Mais on retirait les dépôts. Le trésor, dont on avait abusé comme d'une planche à assignats, ressemblait à un cheval mort sur lequel s'abattent des volées de corbeaux. Les capitalistes fondaient sur cette proie dont il n'y avait plus rien à tirer que le remboursement des vieux bons, mais à qui nul n'en demandait de nouveaux. Les receveurs généraux préféraient risquer leur poste plutôt que de faire des avances. En un mot, on allait grand train pour le paiement du passif, et l'on ne voyait rien rentrer. L'État se trouvait dans la situation d'un banquier criblé de dettes qu'on mettrait dans l'impossibilité de continuer ses opérations si on le forçait à payer incontinent.

Le Gouvernement provisoire, pour faire face à de pareils embarras, avait besoin d'un intendant habile et sage, dont la figure n'inspirât point de terreur aux créanciers. Il jeta les yeux sur M. Goudchaux. Israélite et banquier, M. Goudchaux rassura la finance. Honnête et prudent, ennemi des innovations, il eût fait, sous le règne de Louis-Philippe, un ministre très-convenable. Dans un temps de révolution, ses instincts bourgeois, l'irascibilité de son caractère, l'étroitesse de ses idées, le rendaient à peu près impossible. Capable de dévouement et de courage aux jours du malheur, il

se passionnait trop dans la lutte pour conserver l'usage de ses bonnes qualités. Il se posait au milieu des événements avec la raideur d'un chiffre, et voulait que rien ne vînt déranger les colonnes de son addition. Il exigea du Gouvernement provisoire une déclaration par la quelle toute modification dans le système de l'impôt serait écartée (1). A ces conditions qui lui assuraient ses rentrées, il consentit à se charger du département des finances. Mais les gouvernements promettent souvent plus qu'ils ne sauraient tenir. La logique du peuple raisonne autrement que celle d'un comptable. A quoi serviraient les révolutions si elles ne devaient rien modifier ? Un décret supprima l'impôt du timbre des journaux, et le Gouvernement exprima l'intention d'abolir l'impôt du sel (2). M. Goudchaux fut aussi consterné que si on lui eût dévoré sa propre substance. Déjà épouvanté des harangues sonores de M. Ledru-Rollin et des cours des doctrinaires du Luxembourg, il apprécia mal la puissance réactive de la bourgeoisie, et crut voir rouler dans l'abîme le vieux char symbolique.

Dans la soirée du 3 mars, M. Goudchaux, poursuivi par les fantômes que lui créait son imagination, terrifié en présence des embarras réels de la situation, accourut au Gouvernement provisoire. Ses traits décomposés, l'oppression à laquelle il paraissait en proie, jetèrent de l'anxiété dans le conseil. Le ministre, d'une voix saccadée par l'émotion, commença un tableau sombre comme un jugement dernier. L'éloquence de la peur l'inspirait. Il paraît que M. de Lamartine, avec la bonhomie d'un poëte, se pencha vers

(1) *Moniteur universel*, 1er mars 1848.

(2) *Moniteur universel* du 4 mars 1848. — L'impôt du sel ne fut supprimé que le 16 avril suivant.

M. Garnier-Pagès et lui dit : « Est-ce donc vrai, Garnier-Pagès, sommes-nous donc perdus? — Je le crains, répondit-il, mais il ne faut pourtant pas encore désespérer. »

Il y avait un remède qui fut, assurent MM. Goudchaux et Marrast, proposé par un banquier, M. Fould; ce remède, c'était la banqueroute (1). La République pouvait se déclarer insolidaire des vieilles intempérances du budget, et déposer le bilan de la monarchie. Le Gouvernement provisoire, dont la probité chevaleresque ne saurait être contestée par aucun honnête homme aujourd'hui, repoussa ce moyen avec horreur. Ce n'est pas pourtant d'avoir accepté le passif de la monarchie de Juillet qu'il faut le louer, et, si le moyen de M. Fould n'avait offert aucun danger, la République eût bien fait d'en user. Mais une mesure aussi révolutionnaire eût porté au crédit public en France un coup dont nul ne pourrait supputer les conséquences. La rente restait sur le carreau et la ressource de l'emprunt était à jamais tarie. Cette fois, la générosité fut d'accord avec la politique. Que d'ingrats le Gouvernement provisoire allait faire!

Le tort de ce gouvernement si plein de mansuétude envers les rentiers fut de ne pas savoir modérer l'expansion de sa générosité. Le croira-t-on? à l'heure où le gouvernement se trouvait à la tête de 250,603,184 fr. pour faire face à une dette flottante de 960,371,596 fr., M. Goudchaux, ce financier rempli de prudence, propose d'anticiper de seize jours le payement de 73 millions formant le semestre de la rente 5 p. 0|0! Il fut décidé que le payement aurait lieu le 6 mars au lieu du 22, jour de l'échéance. A peine cette maladresse sentimentale fut-elle commise, que

(3) *Moniteur universel*, 22 avril 1849.

l'effroi se jeta parmi les porteurs de billets de banque. Où allait la réserve? Comme on ne dépense pas en temps de révolution, les 73 millions ne firent que passer des caves du trésor dans celles des particuliers. Ils n'entrèrent pas dans la circulation. Le 6 mars au soir, la caisse de l'État se trouva réduite à 34 millions disponibles. Le lendemain 7, à la Bourse, la rente tomba de 97 fr. 50 c. à 89 (1)!

Quiconque s'intéresse à ces drames de la finance, a pu faire une observation singulière : C'est que la plupart des fausses mesures financières, proviennent d'une fausse appréciation psychologique. M.Goudchaux apprécia mal l'esprit public et particulier. Chose incroyable de la part d'un banquier! Il ne se rendit pas un compte exact des mouvements du cœur humain en matière d'intérêt. Il oublia que l'intérêt n'obéit à aucune des lois de la sensibilité, que rien ne désarme sa rigoureuse logique. Il espéra, par cette générosité merveilleuse, ramener la confiance. Mais la confiance des capitaux naît uniquement du bon état des finances. Que l'on sente de l'argent dans les coffres du trésor public, il suffit. On ne se trompa point sur l'empirisme de ce payement anticipé. Il fut jugé pour ce qu'il valait : une imprudence.

M. Goudchaux perdit complétement la tête. Sa nature irritable s'exaspéra. « Je veux m'en aller! » disait-il le 4 mars à MM. Garnier-Pagès et Marie. Le lendemain, au ministère de la Justice, en présence de MM. Isambert et de Cormenin, il réitéra l'offre de sa démission, rejetant sur le cours de la Chambre des pairs et sur l'enthousiasme de la rue la mauvaise réussite de sa mesure. Étrange ministre

(1) Voir le *Moniteur universel* du 8 mars 1848.

en temps de révolution ! Les supplications pour l'engager à rester furent alors poussées si loin, qu'il menaça, chose à peine croyable ! de se suicider, si, dans la journée, à deux heures, sa démission n'était pas acceptée.

Il était réservé à la seconde République française de servir de cadre aux événements les plus anormaux, aux renversements d'idées, aux antithèses, aux bizarreries les plus extraordinaires. C'est peut-être la première fois qu'un particulier mêlé aux compétitions politiques de son pays, ait menacé de se brûler la cervelle pour n'être pas ministre.

Désigné par M. Goudchaux, M. Garnier-Pagès, sur les pressantes invitations du conseil, consentit à diriger l'administration des finances. Il eut pour successeur à la mairie de Paris, M. Marrast, nommé le 9 mars. Le nouveau ministre choisit pour le seconder dans cette périlleuse entreprise, un jeune homme, rédacteur du *National*, autrefois son secrétaire, M. Eugène Duclerc, auquel il confia les fonctions de secrétaire-général.

M. Garnier-Pagès essuya, dès son entrée aux finances, les premiers coups de la crise prévue par M. Goudchaux. Une grande agitation régnait parmi les classes commerçantes. Les décrets des 26, 28 février et 3 mars avaient prorogé à dix jours le payement des effets de commerce et les protêts. La déplorable liquidation de la maison Gouin, l'embarras des maisons Ganneron et Baudon augmentèrent la terreur des négociants. Quand la classe moyenne tremble pour son pécule, elle est bien près de se mettre en fureur. Cette exaspération éclata le 9 mars dans une réunion qui eut lieu à la Bourse. Le lendemain, tandis que le peuple s'épuisait généreusement en dons patriotiques et

offrait trois mois de misère à la République, une bande considérable de boutiquiers en délire sommaient, avec injures et cris, le Gouvernement provisoire de proroger à trois mois les échéances. Ils étaient trois mille, la fleur des comptoirs parisiens, à cette belle équipée que M. Garnier-Pagès eut la bonté de nommer : « L'émeute de l'honneur au désespoir. »

Autant eût valu accepter le jubilé de M. Fould ! Le Gouvernement provisoire résista et fit bien. Une prorogation de quinze jours fut ensuite réclamée par les banquiers escompteurs et les grands industriels. Ils s'accommodèrent avec la Banque dont ils obtinrent des facilités pour leurs escomptes et leur liquidation. Des secours directs furent demandés. Le Gouvernement les refusa également et à juste titre. Les seules maisons d'escompte de Paris eussent englouti cent millions pendant la crise.

On chercha un moyen de faciliter aux classes commerçantes l'écoulement de leurs marchandises et la négociation de leur papier. Les comptoirs nationaux d'escompte et les magasins généraux répondirent à ce besoin. Le trésor prêta onze millions pour favoriser ces institutions qui fournirent en un an à l'industrie un milliard cent dix-neuf millions de crédit.

Malgré ces efforts, les frais d'organisation de la garde mobile, la nécessité de remettre l'armée et la marine en état de faire face aux éventualités de l'avenir, exigeaient que le trésor fût prêt à verser 114 millions à la première demande de la commission de défense nationale. En même temps, une armée de déposants de la caisse d'épargne réclamaient le remboursement de leurs dépôts que l'État avait dénaturés. Sur 355,082,717 fr. 32 c., 289,384,096 fr. 92 c.

étaient représentés par de la rente 4 et 3 pour cent et des actions des 3 et des 4 canaux, valeurs alors fort dépréciées. On avait disposé des 65,698,620 fr. 40 c. qui complètent le total au trésor en compte courant 4 pour 100 (1). Il fut décidé qu'on rembourserait 100 fr. en numéraire à chaque déposant, que le surplus serait remboursé, moitié en rentes 5 pour 100 au pair, moitié en bons du trésor à 5 pour 100 d'intérêt et à six mois. Mesure bien douce, lorsqu'on songe aux difficultés d'une pareille situation, lorsqu'on daigne se rappeler que le Gouvernement provisoire n'était pas coupable de cette conversion des deniers de la caisse d'épargne.

Rien ne put arrêter la crise. La rente, relevée de 72 à 77, retomba. L'effet désastreux de l'anticipation de payement du semestre du 5 pour 100 s'accrut effroyablement. Le numéraire disparut. Le change de l'or dépassa 100 fr. pour 1000 fr. Les riches commencèrent à fuir, selon leur coutume quand le péril apparaît. La Banque épuisée vit tomber ses actions, disparaître son numéraire et put désigner, à peu près à heure fixe, l'instant de sa catastrophe. Au trésor, le Directeur du mouvement général des fonds vint dire au ministre : « Monsieur, nous avons encore huit jours à vivre. »

Un décret du 15 mars ordonna le cours forcé des billets de banque. Les actions de la Banque remontèrent. Cela fut très heureux ; car le résultat ordinaire du cours forcé est d'amener à une dépréciation qui conduit au *maximum*, et sur cette pente on ne s'arrête plus. Les coupons de 100 et

(1) Voir au *Moniteur universel* du 10 mars 1848 le rapport du ministre des finances au Gouvernement provisoire.

de 200 fr., condamnés jadis par MM. Thiers et Duchâtel, contribuèrent beaucoup à relever les billets.

La détresse du trésor fit fermenter les imaginations. On essaya d'un emprunt national qui n'aboutit à rien. L'emprunt libre de 250 millions, souscrit sous le règne de Louis-Philippe, avait produit 80 millions et s'arrêtait là. Des hommes énergiques proposaient un emprunt forcé; d'autres, un papier monnaie, le monnayage de la rente, une banque d'État, la vente des bois de l'État, l'aliénation des recettes futures, etc. La propriété n'était pas orgueilleuse alors. Elle sentait qu'un péril véritable, imminent, planait sur tous. Elle comprenait qu'un sacrifice était nécessaire et pouvait seul la sauver d'une ruine totale. « Demandez-nous le quart de nos biens, disaient les propriétaires, conservez-nous le reste et nous vous serons reconnaissants. » Ils ont depuis tenu d'autres propos.

Ces dispositions engagèrent le Gouvernement à recourir à l'impôt. Les 100 centimes additionnels de 1813, de 1814, les 100 millions de contributions de guerre de 1815, les 30 centimes extraordinaires de 1832 formaient des précédents suffisants. Il est juste de dire que le principe de cette déplorable mesure, imaginée par M. Garnier-Pagès et qui porta un coup mortel à la seconde République française, n'était pas mauvais; il fut pis que cela, inopportun.

Lorsqu'on renverse la monarchie pour fonder une République, ce n'est pas le cas d'augmenter les impôts. Ajoutons qu'aux époques révolutionnaires, le système de la proportionnalité dans l'impôt est insuffisant. La progression est alors dans l'esprit de tous. L'impôt des 45 centimes, frappé sur les quatre contributions directes, n'était pas très-onéreux en lui-même. M. Garnier-Pagès le crut

équitable. Rien de plus équitable en effet, financièrement parlant. Mais ce qui n'était rien pour le riche devenait un fardeau pour le pauvre. En temps de révolution, ces nuances sont très sensibles et irritent les passions. Les avis ne manquèrent pas à M. Garnier-Pagès. « Exemptez les petites cotes, lui dirent MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin. » — « Mais il y a de très-riches propriétaires qui payent de petites cotes, objecta M. Garnier-Pagès; il vaut mieux s'en rapporter au percepteur. » Le vieux Dupont (de l'Eure) fut un prophète en cette circonstance : « Vous ne connaissez pas les campagnes, articula-t-il, vos percepteurs frapperont le pauvre et ménageront le riche. Vous allez rendre la République odieuse au prolétariat lui-même. Vous perdez l'avenir! » M. Garnier-Pagès, avec un entêtement de comptable, persista, promettant solennellement qu'il exonérerait les pauvres. Le Gouvernement provisoire céda. M. Ledru-Rollin avait demandé que cet impôt fût de 1 fr. 50 c., et qu'il portât sur les riches seulement. M. Flocon s'était opposé à la mesure des 45 centimes, et n'y consentit qu'à la condition que les percepteurs recevraient l'ordre de donner des facilités aux pauvres, et dans la persuasion que ce n'était qu'un emprunt. Mais rien ne saurait atténuer la part de responsabilité qui incombe aux uns et aux autres dans cette énorme faute.

M. Garnier-Pagès prit avec bonne foi, du reste, les précautions qu'il crut propres à alléger l'impôt. Son intelligence ne fut malheureusement pas à la hauteur de ses intentions. Par un décret du 16 mars, soixante millions, prélevés sur la perception des 45 centimes, furent répartis entre les comptoirs créés dans les grands centres industriels. C'était répandre de l'huile sur le feu et attiser toutes les

haines des campagnes à qui on prenait de l'argent pour le jeter dans les villes. La circulaire du 18 mars, le décret du 5 avril et la seconde circulaire du 25 avril, tout en prescrivant des ménagements envers les pauvres, n'empêchèrent pas la réalisation des prophéties de M. Dupont (de l'Eure). L'impôt fut perçu avec une rigueur calculée. Les employés qui avaient fort peu d'estime pour la République, cherchaient à la rendre odieuse. Une réaction perfide, infâme, s'empara des 45 centimes et s'en fit une arme terrible. Le spectre de Basile couvrit la France entière. Oubliant leur enthousiasme d'un jour, leur terreur d'une semaine, les hommes des classes aisées jetèrent le masque et pour la première fois on vit un gouvernement qui se laissait publiquement insulter en se contentant de protester de ses bonnes intentions. Dès qu'elle vit que le colosse ne mordait pas, la vermine se mit à le dévorer tout vivant. Grâce aux 45 centimes, les banquiers purent reprendre le commerce des écus, la boutique rouvrit ses portes, les rentiers dormirent en paix. La caisse du trésor fut sauvée, mais la République fut perdue.

Les diverses mesures révolutionnaires proposées, dit-on, par MM. Fould, Delamarre et Lehideux (1), eussent été moins désastreuses que cet honnête impôt des 45 centimes. M. Garnier-Pagès agit en caissier plutôt qu'en politique. Il montra plus de probité que d'intelligence, plus d'esprit de finance que d'esprit de justice, plus de timidité que de prudence. Il essaya de louvoyer entre la banqueroute et la révolution. Il préféra une balance exacte à la République.

(1) Voir le *Moniteur universel* du 22 avril 1849, discours de M. Ledru-Rollin.

Et pour avoir consenti à se charger d'une haute fonction pour la quelle la nature ne l'avait point formé, il laissa sur le carreau sa popularité. Il perdit même ce qu'il pouvait avoir de réputation de capacité politique et financière. Au sortir des révolutions, il n'y a plus de nuages. L'atmosphère s'est purifiée; les hommes apparaissent tels qu'ils étaient en réalité : très-petits ou très-grands.

Le ministère des Finances n'est malheureusement pas le seul où de lourdes fautes furent commises. L'Intérieur, quoique dirigé par un homme très-supérieur à M. Garnier-Pagès, souffrit beaucoup de la manière dont il fut réorganisé le lendemain de la révolution. M. Ledru-Rollin est doué d'un beau talent oratoire. Grand, robuste, sanguin, on crut voir en lui l'étoffe d'un Danton. On se trompa. M. Ledru-Rollin est beaucoup trop honnête homme, il a le cœur trop excellent, trop affectueux, pour ressembler à Danton. Il n'eut jamais l'audace et la fougue sauvage de ce colossal tribun ; il n'eut pas non plus ses vices à la Mirabeau. Quand M. Ledru-Rollin a fait un beau discours, il se sent joyeux comme un artiste qui vient d'obtenir un succès. Il y a en effet de l'artiste chez M. Ledru-Rollin par la franchise, la générosité, les mœurs douces et aimables. La révolution paraît être chez lui une sorte de forme oratoire en même temps que le résultat d'une grande bonne volonté pour les masses. Ce n'est pas un penseur et un philosophe, c'est véritablement un orateur. Aussi, quand le matin dans une longue causerie, le vieux Lamennais avait en quelque sorte chargé de l'électricité de sa pensée cette puissante machine, on entendait dans la vaste salle de l'Assemblée constituante rouler de beaux orages révolutionnaires. Le parti républicain eut raison de prendre M. Ledru-

Rollin pour organe; il eut tort d'en vouloir faire un chef.

Le premier objet sur lequel l'aptitude de M. Ledru-Rollin eut à s'exercer fut le choix des commissaires (1) qui devaient remplacer les préfets, les sous-préfets et les maires de la monarchie, jusqu'à ce que l'ouverture de l'Assemblée nationale et l'organisation des pouvoirs réguliers permissent de procéder à des nominations définitives. M. Ledru-Rollin n'était pas doué de ce coup d'œil supérieur des hommes nés pour le commandement. Ses choix s'en ressentirent. Il faut ajouter que, le parti républicain étant fort peu nombreux avant la Révolution de février, M. Ledru-Rollin n'eut même pas toujours la faculté de choisir. Il existait dans la plupart des départements un petit noyau de patriotes plus ou moins avancés à la tête desquels se plaçait un avocat ou plus souvent le rédacteur du journal démocratique de la localité. Ce groupe ne manqua pas, à la nouvelle de la révolution, de s'emparer de la préfecture et de la mairie. Le chef le plus influent fit ainsi dans chaque ville les fonctions de préfet ou de sous-préfet ou de maire. Ce fait qui se renouvelle à toutes les révolutions, accuse à la fois l'un des plus grands vices de la politique et de l'administration françaises.

Partout où cela fut à peu près possible, M. Ledru-Rollin confirma ces prises de possession éventuelles. Ce système offrait plus de dangers que d'avantages. Les grands propriétaires, les magistrats, le peuple lui-même s'accoutumaient difficilement à voir un véritable préfet dans le petit avocat ou le petit journaliste de la veille. Cela sentait

(1) Voir aux *Pièces justificatives* n. 2, la liste des commissaires du Gouvernement provisoire dans les départements.

trop son carnaval révolutionnaire. Le même homme eût peut-être fait merveille dans quelque département lointain où nul n'eût été au courant de ses habitudes, de ses mœurs, de toutes ces miévreries infinitésimales qui prennent tant d'importance en province.

Dans les départements où il fallut envoyer des commissaires étrangers à la localité, les choix de M. Ledru-Rollin trahirent de la précipitation et de la légèreté. Non seulement il y en eut de mauvais, mais encore il s'en trouva de ridicules. On en cite un qui se présenta à ses administrés en culotte de peau, en chapeau à plumes et en habit à revers rouges. On le hua et on le chassa bien vite. Le commissaire de Montauban, M. Sauriac, fut aussi chassé par les gardes nationaux d'Agen et de Cahors. A Bordeaux, M. Latrade dut se sauver par les toits de la préfecture.

Il est juste de dire, cependant, que dans beaucoup de localités les commissaires se montrèrent dignes de leur importante mission, et se rendirent sympathiques aux populations; ainsi, par exemple : MM. Legendre, à Évreux, Babaud-Laribière, à Angoulême, Degeorges, à Arras, Ollivier, à Marseille, Gaudin, à La Rochelle, Pereira, à Orléans, Havin et Vieillard, à Saint-Lô, Fleury, à Chateauroux, André Marchais, à Tours, etc.

Ajoutons aussi qu'une déplorable conception, celle des commissaires généraux, vint considérablement gêner l'initiative des administrations locales. Pour la plupart, étrangers aux affaires administratives, ils n'apportèrent dans les départements qu'ils visitaient en courant que de la défiance. Leur rôle fut inutile à l'égard des commissaires, et tendit uniquement à les discréditer dans l'opinion publique, en leur simulant une position subalterne.

M. Ledru-Rollin prit pour chef de cabinet M. Elias Regnault, historien et journaliste, et plaça M. Carteret, à la direction de la sûreté générale. Les importantes fonctions de secrétaire-général furent confiées à un avocat d'un grand talent, M. Jules Favre, peu célèbre encore, mais dont la verve amère étonna plus tard la Constituante.

Des traîtres se glissèrent-ils dans cette administration nouvelle? Ou doit-on attribuer seulement à l'inexactitude du service les faits incroyables qui s'y produisirent? le lecteur en jugera. Pour ne citer qu'un exemple, M. Elias Regnault écrivait le 9 mars à M. Guépin, commissaire à Nantes, que l'on n'avait reçu de lui aucun rapport quoiqu'il lui en fût demandé un par jour. Or M. Guépin en avait expédié sept dont la partie confidentielle se trouvait avoir été livrée aux journaux réactionnaires et *publiée!* Les faits de ce genre furent innombrables. Le ministre lui-même, donna l'exemple de la négligence et de l'absence totale de caractère, en laissant insulter et en désavouant les commissaires auxquels il accordait des pouvoirs illimités.

Le ministère de la Marine et celui de la Guerre exigeaient, en raison des circonstances, une prompte réorganisation. Une armée vaincue, démoralisée, qui ne suit plus le commandement, n'impose plus le respect, n'inspire plus la crainte; une telle armée se met bientôt à la débandade. Outre la nécessité de se tenir prêt aux éventualités que la proclamation de la République en France pouvait produire en Europe, le Gouvernement provisoire songeait à lui-même. Tout gouvernement nouveau éprouve pour l'armée une secrète tendresse. Les plus libéraux des pouvoirs issus d'une révolution, alors même qu'ils se voient obligés d'éloigner l'armée de Paris, soupirent après son

retour. Soit qu'ils n'aient pas une foi absolue dans leurs principes, soit qu'ils ne se sentent pas la puissance de réaliser les promesses du siècle, le peuple ne leur semble point une garde suffisante. Pour tout dire, il leur inspire plus de crainte que de sécurité.

Une sédition qui éclata parmi les Invalides dut singulièrement donner à réfléchir aux dictateurs de février. Un legs de 6,000 fr. venait d'être fait aux Invalides. Pour prévenir les excès d'ivrognerie auxquels ces vieux braves ont la faiblesse de se laisser entraîner, le conseil d'administration jugea prudent de leur partager cette somme fractionnellement avec la solde du mois. Les Invalides, furieux, déclarèrent que leur commandant, le général Petit, voulait leur extorquer ce legs, et que le vieux traître traînait le drapeau de la République dans le ruisseau. Aidés d'ouvriers égarés, ils s'emparèrent de l'honorable vieillard, le garrottèrent, l'enfermèrent dans un fiacre, le traînèrent sur les quais et voulurent le jeter à l'eau. On se contenta de le mener au Palais-National, où le général Courtais et le chef d'état-major, M. Guinard, parvinrent à dessiller les yeux de ces forcenés. Le lendemain, on réintégra le général Petit dans ses fonctions. Le tout se termina par une enquête destinée à lever les soupçons, et par la punition des principaux meneurs. Mais quelle eût été la conséquence d'une sédition semblable dans un régiment, alors qu'il eût été si facile d'y donner une signification politique?

Le Gouvernement provisoire se préoccupa donc beaucoup du désordre que la révolution avait jeté dans l'armée. Il chercha, par des décrets et des proclamations (1) à rele-

(1) Voir le *Moniteur universel* du 28 février et du 18 mars 1848.

ver le moral des soldats. Le général Subervie, ancien député de l'opposition sous le règne de Louis-Philippe, poussé au ministère de la Guerre faute de candidat sérieux, manquait d'autorité. Son caractère, son âge, ses habitudes de petite guerre parlementaire, convenaient médiocrement à la situation. Né du hasard et d'intrigues spontanées, le Gouvernement provisoire, ne s'étant pas prévu lui-même, n'avait rien pu prévoir. Aucun de ces conspirateurs, aucun de ces hommes d'État, n'avait préalablement fait ces choix intérieurs qu'indique la plus vulgaire prévoyance ou à son défaut, la connaissance du pays qu'on aspire à gouverner.

Noyé dans un flot de solliciteurs, qui lui fit porter au *Moniteur* la naïve expression de ses doléances, M. Subervie semblait paralysé (1). Le secret de son inaction n'était pas tout entier dans son impéritie. La Commission de défense nationale dans laquelle se trouvaient de jeunes généraux ambitieux, tels que MM. Bedeau et Lamoricière, qui d'abord avaient refusé le portefeuille de la guerre, mais qui voyaient le pouvoir dans un avenir peu éloigné et dans de meilleures conditions, dédaignait et critiquait ce vieillard plus habitué à se plaindre des vices de la manutention, ou des passe-droits dans l'avancement, qu'à diriger les cadres d'une vaste administration. Le vieux député de Nogent-le-Rotrou se vit attaqué, destitué en moins d'un mois, avant d'avoir pu saisir le motif de sa disgrâce. Il fut remplacé par le général Cavaignac, militaire de l'armée d'Afrique, qui venait de faire beaucoup de chemin en quinze jours. Mais c'est là un des mystères du sentiment aristocratique qu'on retrouve en France dans tous les partis et dans toutes les classes.

(1) Voir le *Moniteur universel* du 7 et du 12 mars 1848.

M. Eugène Cavaignac fut nommé général de division, le 28 février 1848, parce qu'il était frère de Godefroy Cavaignac, chef de la société des *Saisons*, et rédacteur du *Journal du Peuple*, sous Louis-Philippe. M. Godefroy Cavaignac, mort à Paris, en mai 1845, avait dû lui-même sa popularité dans le parti républicain, non-seulement à ses grandes qualités, mais à son origine. Il était fils d'un conventionnel.

M. Eugène Cavaignac fut nommé général de division et gouverneur général de l'Algérie. On craignait un coup de main des princes de Joinville et d'Aumale. Un officier général dont on suspectait la fidélité, M. Changarnier, qui commandait sous M. d'Aumale, pouvait seconder une tentative de résistance. On crut habile de lui opposer, dans l'éventualité d'une révolte, un général populaire en Afrique. Les deux princes reçurent, le 2 mars, de M. Arago et de l'amiral Baudin, la nouvelle officielle des événements arrivés à Paris. Le lendemain, ils s'embarquèrent pour Gibraltar, sans avoir rien dit ni fait dans le sens d'une invitation à la révolte.

Le départ de M. le duc d'Aumale livrait par intérim le commandement de l'Algérie à M. Changarnier, qui n'alla point à la rencontre du général Cavaignac, et laissa prendre plutôt qu'il ne remit le bâton de commandement. En dehors des différences d'opinion assez peu sensibles chez les militaires, dont les idées, les passions et les intérêts ne sortent guère des cadres de leur profession, les généraux d'Afrique étaient pour la plupart aussi ambitieux les uns que les autres. L'élévation subite d'un compétiteur dut blesser le général Changarnier.

Au fond, M. Cavaignac ne croyait guère à l'existence de

la République, et il ne se trompait pas sur le motif de sa nomination. « En me désignant, dit-il dans sa proclamation à la population de l'Algérie, le Gouvernement a voulu honorer la mémoire d'un citoyen vertueux, d'un martyr de la liberté. » Dès ses premiers actes, ce militaire donna le critérium de sa valeur en politique. Il avait cru devoir faire enlever la statue du duc d'Orléans. Un prince mort ne gène plus personne. Cette mesure froissait les sentiments des habitants d'Alger. On s'attroupa. Le général Cavaignac, qui avait fait une première faute, en fit une seconde : il céda devant l'émeute. La statue resta. Des scènes du même genre eurent lieu peu de jours après, à propos d'un bonnet phrygien pendu à un arbre de la liberté, et qu'il fallut dépendre après l'avoir regardé pendre.

Nommé au département de la guerre le 20 mars, M. Cavaignac (1) refusa d'être le ministre d'une République à laquelle il ne croyait pas. Il préféra garder sa position toute militaire. Le Gouvernement provisoire lui *enjoignit*, dans une réplique amère, de rester en Afrique, et le remplaça temporairement par M. Arago (2). M. Arago fut nommé ministre de la guerre le 5 avril, et à la marine par intérim. Il trouva, sur le déclin d'une carrière épuisée par d'énormes travaux, l'énergie de diriger simultanément deux ministères. A la guerre, aidé de M. Charras, officier distingué, récemment nommé lieutenant-colonel, et dont il fit son sous-secrétaire d'État, il rallia les militaires de tous grades qui se trouvaient en congé, s'occupa des remontes, diminua les cadres onéreux, arma les gardes nationales, et

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 3.
(2) Voir le *Moniteur universel* du 6 avril 1848.

réalisa environ 16 millions d'économie. A la marine, il confia les fonctions de sous-secrétaire d'État à M. Victor Schœlcher, démocrate connu par son dévouement de toute la vie à l'émancipation des nègres. Aussi l'abolition de l'esclavage dans les colonies fut-elle une des premières mesures dont se préoccupa le nouveau ministre. Il nomma une commission sous la présidence de M. Schœlcher. L'abolition fut prononcée le 4 mars, et consommée le 11 avril suivant. Cette mesure prise sans préparation, et qui, selon les termes de la circulaire du 15 mars, confiait « *le maintien de l'ordre à la raison et à la bonté des maîtres et des esclaves,* » ruina les colons et affama les colonies. Bourbon souffrit moins que les Antilles, parce que, depuis longtemps déjà, les colons avaient introduit des travailleurs de Madagascar, et fait des applications de travail libre. De cette sorte, la terre ne manqua pas de bras. Les nègres des Antilles ne connurent pas plutôt le décret du 4 mars, qui promettait la liberté après le réglement de l'indemnité, qu'ils refusèrent de travailler, prirent la fuite, incendièrent les habitations et jetèrent le désordre et la terreur dans le pays. Des colons de la Martinique se sauvèrent (1). Ce qu'il faut surtout reprocher au Gouvernement provisoire dans cette circonstance, c'est de n'avoir pas trouvé d'efficaces moyens transitoires. Quant à l'acte d'abolition, à quel titre l'eût-il repoussé? La responsabilité incombe donc pour une large part au gouvernement de Louis-Philippe qui, en favorisant les idées d'émancipation, ne daigna pas en préparer la réalisation. On n'écouta guère les plaintes des colons. Un flot de décrets émancipateurs parut dans le *Moniteur*

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 4.

du 17 avril. Les nègres purent se faire représenter à l'Assemblée nationale et, comme, par un décret simultané, on attribuait à l'Assemblée nationale le droit de fixer l'indemnité, il en résultait qu'un nègre, représentant, pouvait avoir à statuer sur la valeur de sa propre personne, au moment où il était encore esclave.

M. Arago apporta en outre des améliorations dans le régime alimentaire de la marine et fut l'inspirateur du décret du 12 mars qui rayait du code maritime la bouline, la cale et les coups de corde.

M. Carnot, le fils du grand ministre qui organisait la victoire, fut chargé d'organiser l'enseignement républicain. On y joignit les cultes. Ils appartenaient sans raison au ministère de la Justice. Sans beaucoup plus de raison, on les réunit à l'Instruction publique. Le clergé et l'université, l'eau et le feu, se rencontrèrent dans la même main. Les cultes ont toujours été un grave sujet d'embarras lors qu'il s'est agi de les déplacer. Sous le système qui les régit au dix-neuvième siècle, le bon sens indique qu'ils devraient former un département spécial.

En présence d'un gouvernement nouveau qui remettait tant de choses en question, en face d'un ministre créé par une révolution, fils d'un membre du Comité de salut public, et ancien apôtre lui-même du dogme Saint-Simonien, l'esprit de corporation fut plus fort que les haines cléricales et universitaires. On sait que rien n'égale l'orgueil, l'instinct d'insubordination, d'indépendance et d'envahissement des corporations. Chacune d'elles se croit, au milieu de l'Etat, une sorte de franc-alleu qui ne relève que de lui-même. En présence de l'ennemi commun, on vit pour la première fois l'Eglise et l'Université se tendre la main. Et

tandis qu'avec un peu de naïveté peut-être, M. Carnot s'efforçait de concilier l'eau et le feu, l'eau et le feu parfaitement conciliés se liguaient contre lui.

La lutte n'était pas où la croyait rencontrer M. Carnot. Elle se passait dans une plus haute région. Elle se passait entre le culte et l'Etat, éternelle querelle des vieux peuples chez qui la foi s'est éteinte; parce que, morte la foi, le prêtre reste. Il est évident que l'idéal de la politique serait l'accord parfait ou plutôt l'identité de l'Eglise et de l'Etat. La théocratie est la plus haute forme gouvernementale à laquelle puisse aspirer l'esprit humain. Elle représente l'harmonie de tous les rouages sociaux. Elle est l'expression suprême de l'unité. Quand la raison a pris la place de la foi, quand la philosophie occupe ce sommet de la pyramide qu'occupait auparavant la religion une séparation radicale de l'Eglise et de l'Etat devient l'unique et le plus loyal moyen de terminer la lutte. La pensée politique qui a placé en France le clergé sous le joug du salariat gouvernemental n'a pu faire remonter aux consciences le cours des siècles. Que signifierait l'Eglise dans l'Etat le jour où la foi serait morte? La Constituante de 1789 a donc créé un système bâtard. Il fut sans doute utile de briser la fortune de l'Eglise, d'arrêter l'envahissement de cette corporation qui eût fait de l'Europe un vaste pâturage de moines à l'engrais et rongé la France jusqu'au tuf; mais là devait s'arrêter son œuvre. Des lois générales, des lois de précaution suffisaient. Au temps où nous vivons la semi-adjonction de l'Église à l'Etat est un non sens, une fiction. L'Eglise doit être tout ou rien, rien qu'une chose purement spirituelle à laquelle on ne doit ni protection spéciale, ni traitement, soumise aux lois communes et dont il faut uniquement se préserver, si

elle devient dangereuse, comme on se préserve des accapareurs et des conspirateurs.

Les erreurs de M. Carnot furent presque toutes le résultat de sa situation. La fausseté de cette situation éclata dès les premiers conflits. Il suffit de lire la lettre que le ministre de l'Instruction publique écrivit le 23 mars 1848, à l'archevêque de Lyon, pour se faire une idée de cette ambiguïté. Certes, si un général de division et plusieurs généraux de brigade se fussent permis, comme le firent l'archevêque de Lyon et plusieurs évêques, d'attaquer hautement une décision du gouvernement ou le principe du gouvernement lui-même, il est douteux que le ministre de la guerre se fût contenté d'une sorte de plaidoyer purement défensif (1).

Aidé de deux Saint-Simoniens distingués, anciens rédacteurs de l'*Encyclopédie nouvelle*, MM. Jean Reynaud et Edouard Charton, M. Carnot, plus éclectique qu'il ne l'imaginait, entama son œuvre de conciliation. Il entreprit la difficile tâche de détruire l'esprit de corporation dans le clergé et l'esprit de corporation dans l'université; oubliant que l'esprit de corporation est une conséquence naturelle de la corporation et que, pour briser l'esprit, il eût fallu briser la chose. Il s'efforça de détruire les préjugés dévots et les préjugés anti-religieux. Il constitua un athénée libre à côté du collége de France. Il protégea les libres penseurs et supprima la chaire d'économie politique sous prétexte de mettre un frein au libéralisme qui résulte de l'enseignement de l'économie politique, ainsi qu'il était pratiqué au collége de France. Cette mesure manquait peut-être de justice et de logique. Le ministre eût sans doute bien fait de restrein-

(1) Voir la lettre de M. Carnot (23 mars 1848) à l'archevêque de Lyon.

dre l'enseignement de l'économie à la seule portion scientifique et de proscrire de cette chaire les conséquences qu'ont prétendu en tirer les partisans des doctrines anglo-américaines. Mais entre la protection et le libre-échange, entre la réglementation et la liberté, il y a, depuis Quesnay, une science qui consiste, comme la géométrie, la chimie, la physique ou toute autre, à découvrir des lois, à les constater, à les décrire. M. Carnot manqua de générosité en supprimant un enseignement dont la France aurait fort grand besoin, et faute de laquelle la politique compte tant de rêveurs et l'industrie tant d'aveugles.

Par ce même système, qui consistait à marier des incompatibles, M. Carnot conçut le projet de la gratuité, de l'obligation et de la liberté de l'enseignement. Fille du laisser-faire anglo-américain, la liberté de l'enseignement implique la liberté de l'ignorance, et, puisque l'enseignement libre ne reçoit point de salaire de l'État, elle implique nécessairement la non-gratuité ; ce qui constitue deux contradictions dans un seul fait. Quant à l'obligation, elle est inséparable de la gratuité. On ne saurait obliger un enfant à aller gratuitement chez un maître d'école qui n'est pas payé pour l'instruire. De deux choses l'une, ou l'enseignement libre, ne pouvant soutenir la concurrence de l'enseignement universitaire régi et salarié par l'État, périrait misérablement ; ou, tout en se faisant payer, il attirerait à lui plus de monde que les écoles gratuites. Dans ces dernières, il ne resterait peut-être plus que des enfants obligés par leur misère et par la volonté de la loi d'en subir le régime. Ce système de fusion n'était donc ni réglementaire, ni libéral, ni républicain, ni logique surtout. Il n'en pouvait sortir qu'un amas de vapeurs fuligineuses.

L'invention des catéchismes politiques ne fut pas non plus une innovation fort heureuse. Un catéchisme est possible en matière religieuse, parce que toute religion présuppose une certitude, des articles de foi, des pétitions de principes admises comme fait, parce que toute religion affirme et ne souffre pas de dissidence. En politique, au contraire, la discussion est un fait normal, la dissidence est permanente. Il n'existe pas de république orthodoxe. La façon de comprendre la république et de la pratiquer varie selon la secte et plus souvent selon le génie du républicain. La république commence à l'aristocratie, et au besoin à l'esclavage, et finit à la démagogie. Elle comporte des mœurs austères ou galantes, nobles ou mercantiles. Elle est réglementaire comme un régiment, ou libérale jusqu'à l'anarchie. MM. Henri Martin, Charles Renouvier, Ducoux et Ben-Baruch montrèrent plus de courage que de prudence, plus de bonne foi que de sagacité en publiant des catéchismes politiques. Quel que puisse être le talent des rédacteurs de ces catéchismes, le lecteur n'y saurait voir que la république de Ducoux ou la république de Baruch. Il y a eu des évangiles selon saint Jean, selon saint Luc, selon saint Marc, mais ces évangiles se bornaient à raconter des faits et les paroles du Maître. Un autre danger des catéchismes politiques, c'est le ridicule.

La confusion qui régnait dans la pensée de M. Carnot se traduisit par de nouvelles conceptions. Le présent et le passé se livraient en lui un combat étrange. On sentait ici le Saint-Simonien, là le politique parlementaire ou le républicain modéré inclinant vers la gauche dynastique. Honnête homme, homme de bonne foi et de bonne volonté, mais marqué de cette empreinte que Louis XVIII et Louis-

Philippe ont laissée à leur siècle, éclectique en dépit de ses doctrines, libéral par tempérament, -réglementaire par souvenir de jeunesse, M. Carnot fut de ceux qui se préoccupèrent trop de faire accepter la République par la classe moyenne, pour que celle-ci ne vît pas combien ses dictateurs et ses ministres la craignaient. Quand les effluves de sa jeunesse politique lui revenaient au cerveau, M. Carnot imaginait quelque conception autoritaire et centralisatrice, comme de rattacher l'instituteur communal à l'État. Le lendemain, il faisait quelque concession à la liberté de l'enseignement. Son retour le plus caractéristique vers la muse des jeunes années fut l'imagination qu'il conçut de donner à l'Institut une action centrale sur le travail intellectuel de la nation, pensée qui amène involontairement à l'esprit je ne sais quelle vague réminiscence de *la Cité du soleil*. L'Institut, tout à fait en désacccord avec l'esprit révolutionnaire qui remue si profondément ce siècle sans croyance, ne saurait avoir sur les sciences et les lettres, au milieu de nos institutions libérales et de nos mœurs anarchiques, l'influence qu'exerce le Conseil d'État, par exemple, sur l'administration du pays. La seule section des sciences morales et politiques est la tour de Babel des idées; l'académie française, proprement dite, offre le spécimen de la dissonnance parfaite en littérature. L'Institut, à tort ou à raison, passe, en France, pour un lieu de repos où la gloire sommeille sur son passé. Pour en faire un corps actif, il eût fallu, comme sous Napoléon Ier, y admettre des jeunes gens et, chose plus difficile, imprimer, au moins à chaque section, l'harmonie des idées et l'unité des vues.

Il y a peu de choses à dire du ministère du Commerce et

de l'Agriculture. Ces deux vastes sources de la richesse du pays n'éprouvent pas un très-vif besoin de se sentir administrées. Ce qui leur importe avant tout, c'est de rencontrer un régime économique qui leur prépare des voies faciles et ne les entrave pas dans leur marche. M. Bethmont eut l'esprit de porter, sans trop y songer, ce portefeuille de convention. Il fit un peu de statistique et fonda quelques fermes-écoles. Hors de là, il eût fallu aborder franchement les vastes questions de l'association agricole. Cette tâche eût été au-dessus de ses forces, au-dessus malheureusement du niveau intellectuel de nos campagnes. Elle offrait pourtant le seul moyen de retrouver les avantages de la grande exploitation, tout en conservant la petite propriété. Les biens communaux, divisés en parties inégales et soumis au régime de l'association, pouvaient devenir un champ d'expérimentation. Mais il n'en eût peut-être pas fallu davantage pour allumer chez les populations rurales quelque épouvantable guerre civile.

En se souvenant de l'aubade donnée le soir du 23 février à M. le garde des sceaux, ministre de la Justice; en repassant dans sa mémoire l'interminable chapelet des réquisitoires politiques sous le règne de Louis-Philippe; en regardant au clair de lune d'une imagination effrayée le spectre guillotiné du régicide Alibaud, du régicide Fieschi, du régicide Pepin, du régicide Morey, les spectres troués de balles, hachés de coups de sabres des insurgés de 1832, de 1834, de 1839, et de février 1848; en songeant à tous ces échappés du mont Saint-Michel qui venaient de se promener, pâles et triomphants, sur les places publiques en cabriolets de régie, la magistrature se crut perdue. Elle arriva le dos convexe, l'oreille basse, devant le Gouvernement républi-

cain. On lui montra son nouveau ministre. Elle leva un œil tors, elle s'attendait à rencontrer la terrible face d'un Danton. Elle vit un homme aussi peu gracieux de visage que le chancelier Maupeou, mais infiniment moins révolutionnaire, et reconnut un avocat qui, depuis vingt ans, plaidait devant elle, un des meilleurs compagnons de ce barreau qui devient lui-même magistrature au coup de baguette des révolutions, le célèbre avocat Crémieux. La magistrature comprit qu'elle était sauvée. Elle commença joyeusement toutes les cérémonies en usage aux changements de gouvernement. Elle prêta des serments qu'on ne lui demandait pas. Elle entama contre les ministres déchus un réquisitoire qui ne devait pas avoir de suite, tandis que, de son côté, le nouveau ministre méditait un vaste plan de réforme destiné à mourir dans une commission, malgré la bonne foi de M. Martin (de Strasbourg), son président. M. Crémieux rendit pourtant quelques services de détail. Il abolit l'exposition publique, la contrainte par corps, les lois de septembre, et diminua les frais de justice. L'opinion réclamait depuis longtemps ces réformes qui sont plutôt l'œuvre de l'esprit public que celle d'un homme.

En jetant un regard rétrospectif sur les premiers plans de ce tableau d'une République du dix-neuvième siècle, le lecteur se souvient peut-être d'une figure d'avocat maigre et fin qui, dans la discussion de l'adresse, répondant à la toux alarmiste du conseiller Quesnault, protestait avec tant d'énergie contre la terreur et les communistes. Cet avocat libéral et modéré avait fait du chemin, lui aussi, depuis la discussion de l'adresse et le prologue des banquets. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que, devenu l'un des onze dictateurs de février, et chargé du pacifique ministère des

Travaux publics, M. Marie, l'homme le plus ennemi de la terreur et de la guerre civile, soit devenu, par un caprice des révolutions, l'involontaire patron et organisateur des bandes insurrectionnelles de juin 1848.

Il résulte du rapport de la Commission d'enquête et des documents non-officiels fournis par M. Émile Thomas, dans son *Histoire des ateliers nationaux*, par MM. de Lamartine, Garnier-Pagès, Louis Blanc, dans les pages d'histoire qu'ils ont tracées pour leur propre justification, que M. Marie fut le promoteur et l'organisateur des ateliers nationaux. Dans cette dictature de onze hommes aussi divergents de sentiments et d'opinion, nous l'avons déjà remarqué, chacun a son œuvre.

Par un arrêté du 6 mars 1848, signé de lui seul, M. Marie institua le service des ateliers nationaux. L'idée première de ces ateliers remontait à la Constituante et à la Convention. Malgré sa haine contre le socialisme, M. Marie obéissait à une pensée socialiste. A la vérité cette idée de mettre le pauvre laborieux à l'abri d'un absolu chômage, de rattacher ainsi le dernier des citoyens au pacte social, est prise aux entrailles mêmes de ce siècle. Il n'y a pas de réaction qui puisse arracher cette généreuse pensée de la conscience publique. Le tort de M. Marie fut d'appliquer une pareille idée avec une profonde inintelligence. Dans la forme que M. Marie leur donna, les ateliers nationaux ressemblaient à des ateliers de charité ouverts à la faim par la peur et par la sottise. Ils furent uniquement destinés à débarrasser les mairies des bandes affamées qui les assiégeaient. L'État se faisait entrepreneur sans appeler la société au partage des dividendes. L'ouvrier restait salarié. Et quels travaux lui confiait-on ? Des travaux sans produits directs, des travaux

de terrassement auxquels la plupart d'entre eux étaient absolument impropres. Les ouvriers des ateliers nationaux comprenaient si bien la pensée du Gouvernement, qu'ils ne se donnaient point la peine de travailler, et désolaient du spectacle de leur fainéantise cette grande et laborieuse ville de Paris. Est-ce ainsi que M. Marie, l'un des dictateurs de février, comprenait le génie de son siècle?

Mais aussi, lorsqu'il eût fallu un grand ministre des Travaux publics, par quel jeu dérisoire avait-on été chercher un avocat parolier, et lui avait-on mis en main la truelle de l'Etat?

Remarquons un fait significatif. Les ateliers nationaux étaient divisés en brigades, en escouades, etc. Ils nommaient des chefs qui prenaient le nom de lieutenant, de sous-lieutenant (1). Chaque brigade avait son étendard. — Pour quoi faire?

M. Louis Blanc prétend que cette armée était recrutée et organisée dans le but de la lancer au besoin contre les doctrines du Luxembourg. M. de Lamartine avoue que ces ateliers étaient inspirés par l'esprit des adversaires de M. Louis Blanc. M. Émile Thomas, directeur des ateliers nationaux, qui parle de toutes ces choses avec l'abandon d'un jeune homme sceptique jouant un rôle d'aventure dans les débuts d'une révolution, ne fait pas difficulté d'avouer que M. Marie lui disait à l'oreille : «Croyez-vous parvenir à commander à *vos hommes?* » Et le jeune directeur répondait avec une aisance qui tourne à la comédie : « Je le pense, cependant il sont bien nombreux et cela devient difficile. » — « Plus il y en aura, mieux cela vaudra, répli-

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 5.

quait le ministre. Ne ménagez pas l'argent. Vous faudrait-il des fonds secrets? » Il y a une page de l'histoire des ateliers nationaux où cette anecdote est racontée à peu près en ces termes.

M. de Lamartine qui, dans ses récits de l'histoire contemporaine, drape en romains les bons hommes du règne de Louis-Philippe, fait de M. Marie un romain. — De quelle époque?

A la fin de cette conversation, M. Marie, ajoute M. Emile Thomas, aurait articulé, en parlant de ces hommes dont on disait *vos hommes :* « Le jour n'est peut-être pas loin où il faudrait les faire descendre dans la rue. » En attendant, on fonda un *Club des ateliers nationaux*. M. Emile Thomas, dans un style évidemment emprunté à son patron, nomme cela « dresser un autel contre celui du Luxembourg. » A peine entrés dans leur courte carrière, les dictateurs de Février dressent autel contre autel : autel Lamartine, autel Ledru-Rollin, autel Louis Blanc, autel Marie. Il ne faut pas tant d'autels pour mettre le feu aux quatre coins d'une nation.

Si j'ai relevé ces infimes propos, c'est qu'ils en disent plus que le *Moniteur*. Autour de chaque autel s'allument des passions aveugles qui bientôt se dresseront au nom d'une pensée commune ou plutôt d'un sentiment commun, le sentiment de l'iniquité sociale et de la misère présente. A peine avons-nous fait quelques pas dans ce chemin bordé d'abîmes, que déjà une aurore sanglante s'élève des quatre coins de l'horizon. Quand les passions surexcitées par tant de divinités imbéciles hurleront en chœur, nous verrons ces dieux étonnés descendre en vain de leur autel pour apaiser leurs adorateurs courroucés. Et quand tout sera fini, lors

qu'on aura enterré les morts, et balayé le sang, nous verrons les juges en robe rouge se demander gravement : d'où vient cela ? quelle est la cause de ceci ?

Ah ! je sais bien que les rhéteurs me regarderont comme un historien de décadence : j'ai nommé les choses par leur nom. On dira que j'ai aboyé comme le poëte Lucain parce que l'horreur de tout le sang que j'ai vu répandre inutilement, parce que la douleur de toutes les calamités auxquelles j'ai assisté, et que cette nation égoïste et sceptique a vu passer avec une sorte d'indifférence, crie encore en moi, à jamais inconsolable, et donne à ma phrase des attitudes démesurées. Mais qu'importe? qu'un peu de clarté se promène sur tous ces gestes, sur tous ces intérêts, sur toutes ces passions d'un vieux champ de bataille, que les jeunes générations fraîches et ardentes qui, d'un œil avide, parcourront ce charnier de nos guerres civiles et mesureront à la longueur des squelettes, aux sonorités des échos mourants de la montagne, la force du combattant et la valeur de l'utopie, pourvu que cette jeunesse, dis-je, en laquelle repose tout espoir, se rende compte des limites de la politique véritable, qu'en un mot le bilan de la faillite soit dressé, j'aurai rempli mon but...

Mais dans ce panorama des divers ministères, une place est restée vide : celle du ministère des Affaires-étrangères. Elle ouvre des perspectives sur l'Europe entière. Voyons quels éclaircissements nouveaux elle apporte à ce récit plein de ténèbres et de rouges vapeurs.

CHAPITRE II

Situation de l'Europe. — Explosion universelle et spontanée. — Autriche. — Ni peuples ni rois. — La luttes des idées. — Le passé, l'avenir et le libéralisme. — L'Italie espère. — Cri national. — Pie IX a peur. — Sa fuite. — La République à Rome. — Manie des constitutions. — Insurrection en Sicile. — La cocarde tricolore à Naples. — Impuissantes tentatives de réaction par les lazzaroni. — Florence, Milan, Venise, Turin. — L'Italie du nord et Charles-Albert. — Agitation en Hongrie. — L'Autriche se dispose à la lutte. — Metternich, Haynau, Radetzki et Windishgraetz. — Crise financière. — Effet produit à Vienne par la nouvelle de la révolution de Paris. — Émeute à Vienne. — Fuite de M. de Metternich. — Ingratitude de l'empereur envers lui. — Son gendre refuse de le recevoir. — A bas Metternich ! — Contrefaçons françaises. — Arrivée à Vienne de la députation hongroise. — M. Kossuth. — Son portrait. — Causes de mécontentement en Hongrie. — Adresse des états de Bohème à la diète hongroise. — Concessions à la Hongrie. — Haine des Lombards-Vénitiens contre l'Autriche. — Le peuple cesse de fumer. — Proclamation à Milan de la loi de police. — Les curés responsables du tocsin. — Le vice-roi quitte Milan. — L'émeute de Vienne connue à Milan. — Proclamation du gouvernement. — Réponse du peuple. — Il se soulève. — Le vice-président O'Donnell fléchit. — Le feld-maréchal Radetzki s'enferme dans la citadelle et continue la lutte. — Protestation des consuls. — Le peuple des campagnes marche au secours des Milanais. — Encore Charles-Albert. — Mot juste et cruel de M. de Metternich. — La République envahit l'Europe. — Jeu double de Charles-Albert. — Il prend parti pour la monarchie. — Il marche sur Milan. — Retraite de Radetzki. — Révolution de Venise. — MM. Manin et Tommaseo. — La République seul gouvernement possible. — Absence de candidat royal. — L'archiduc Régnier et les bains de mer. — Fatales circonstances. — Prusse. — Premières mesures. Sarrelouis en état de siége. — Rappel de M. d'Arnim. — Troubles du 3 mars à Cologne. — Tendances

socialistes. — Pétitions et députations. — Confiance de Frédéric-Guillaume. — Massacre de Berlin. — Victoire du peuple. — Le roi forcé de saluer les cadavres. — Encore une constitution. — L'esprit de la réforme en Allemagne. — Remarquable unanimité des vœux du peuple allemand. — Emeute à Munich. — Le roi de Bavière et Lola-Montès. — Le roi de Saxe et le bourguemestre Schwedler. — Suisse. — États-Unis d'Amérique. — Angleterre. — Une sage réserve. — La Belgique et les liens de famille. — Espagne. — Envoi de cinquante mille hommes aux Pyrénées. — Suspension de la liberté individuelle. — Russie. — Le czar au bal. — Messieurs, à cheval! — La guerre d'Orient. — Les fêtes troublées. — L'ordre, mot de ralliement donné par le Czar. — Le ministère des Affaires étrangères: M. de Lamartine. — Motifs de sa nomination à ce ministère. — Son arrivée. — MM. Bastide, Hetzel et Payer. — Ce que signifie un changement de ministre. — La chambre et le cabinet de M. Guizot. — Note de M. Guizot sur M. de Lamartine. — Difficultés d'installation. — Rappel des ambassadeurs. — Les agents et la circulaire. — La république au double masque. — Comment expliquer la circulaire? — Le corps diplomatique. — Manifeste Lamartine. — Plan diplomatique à la Marivaux. — Esprit d'un manifeste. — Effet qu'il produit en France et à l'étranger. — Déclaration au sujet des traités de 1815. — Les nationalités opprimées. — Elles croient à la France: égoïsme et timidité de la République. — Les otages de la réaction. — Satisfaction du Czar. — Joie de l'Autriche. — Quatre armées d'observation. — Effectif de l'armée au premiers mars — Immobilité du Gouvernement provisoire. — Contradiction, mensonge et trahison. — La paix à tout prix. — Les honnêtes impuissants. — L'Angleterre et les affaires d'Italie. — Le *fara da se* de Charles-Albert. — La révolution européenne œuvre des avocats, des poètes et des journalistes. — Le beau Lamartine et le beau Kossuth. — La République française court à sa perte.

Cette année 1848 fut marquée d'une croix mystérieuse par le génie qui préside aux destinées des peuples. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur la carte politique de l'Europe pour voir se dégager de cette mêlée complexe d'intrigues et de combats un fait capital : ce n'est pas la France qui mit le feu à la trainée de poudre qui embrasa l'Europe centrale. L'explosion fut universelle, spontanée.

Les idées générales s'engendrent et éclosent comme les

épidémies, par des lois impénétrables à la raison humaine. L'esprit de révolte parcourut depuis l'Etna jusqu'à la Baltique, depuis la Seine jusqu'au Danube. Le sentiment d'une vaste confédération républicaine parut poindre dans la pensée des peuples. Mais comme il ne se trouvait aucun homme capable de réaliser une pareille synthèse; que les peuples, à peine doués d'un vague instinct de nationalité, sont bien loin de concevoir l'idée nette et précise d'une démocratie, ce ne fut qu'une émotion de mirmidons. On lança des cohortes de soldats qui hachèrent ces multitudes insoumises et l'Europe centrale rentra dans le silence.

L'ébranlement fut si violent d'abord, il importe de le constater, que l'Autriche trembla jusqu'à la base. Cette agrégation de débris disparates, soudés par le pur despotisme de la force, sans le moindre alliage de principe national, faillit à se disjoindre. Les chaînes et les crampons se brisaient. Comme si le jugement dernier fût arrivé, chaque membre de ce groupe difforme menaçait de rejoindre son corps naturel.

A défaut de peuples, s'il s'était trouvé des rois, c'en était fait de la superfétation autrichienne! Mais la foi manquait aux uns et aux autres. Ni grands courages, ni grandes convictions ne poussent dans cet air raréfié du siècle que nous respirons. Les Viennois, affadis par les délices du *Prater*, ne furent que des libéraux tapageurs; les Italiens se montrèrent hommes et non peuple; Frédéric-Guillaume, régnant à l'engrais, ne fut troublé par aucune pensée d'égaler Charlemagne et de constituer l'empire germanique; Charles-Albert n'osa même pas concevoir le rêve de devenir le Louis-Philippe d'une monarchie constitutionnelle, voltairienne et universitaire de l'Italie. A peine entrevit-il, dans

les brumes de sa trouble pensée, la configuration tremblante d'une Italie septentrionale. Il eût mieux fait, comme Hamlet, de rêver au royaume de Danemarck et de philosopher avec les fossoyeurs. — Il n'y eut ni peuples, ni rois.

Des idées se meuvent sous les faits. Le sabre qui fauche des hommes, la mitraille qui crève les bataillons profonds, les peuples qui se ruent à l'émeute et arrachent de leurs ongles les pavés de la voie publique, tout cela est la traduction d'un souffle intérieur, d'une pensée qui préside comme une divinité au spectacle des agitations qu'elle crée. Au fond, dans nos guerres, comme dans celle de Troie, sous le prétexte d'une beauté enlevée par un pâtre ou sous quelqu'autre vaine apparence qui suffit à entraîner les hommes, ce sont des dieux qui se meuvent. La lutte des idées, c'est la lutte des dieux. Les idées ont des glaives qui vont d'un bout de l'horizon à l'autre.

Trois idées se trouvaient en présence. Il est aisé de les entrevoir distinctement à travers ces vapeurs épaisses qui se dégagent de toute agitation humaine. Ce sont le vieux et le nouveau principe de l'autorité ; puis, entre ces deux grands lutteurs dont l'un se nomme Passé et l'autre Avenir, entre ces deux géants qui luttent de toute éternité à travers les âges, se dresse le troisième esprit de la scène, un gnome difforme alliant le sublime au grotesque, un agent de trouble et de confusion, né d'hier, destiné à mourir demain, et, dans cette courte carrière, ayant déjà étonné le monde par ses incohérentes équipées : c'est le fils bossu de la philosophie du XVIII[e] siècle, le voltigeur de la Constituante de 1789, c'est le libéralisme dont le génie de la caricature, par une intuition presque divine, révéla un jour le spectre grimaçant !

Le libéralisme jeta dans le monde entier le désordre et la confusion. Il chassa les rois et escamota les révolutions comme des muscades. Il fit que les hommes parlèrent à perdre haleine sans se comprendre, qu'ils écrivirent au point qu'on eut besoin de vapeur pour imprimer tout ce qui s'écrivait; qu'ils se tuèrent sans savoir pourquoi; qu'ils en firent tant, et de tant de façons, qu'après tout cet inutile tapage et ces agitations forcenées, ils en sont venus à regarder comme un délice le silence et l'immobilité.

Sur les grands trônes du monde, le gnôme impudent s'est assis. Il s'est assis sur les trônes d'Angleterre, de Prusse, de Piémont; il s'est vautré sur le trône de France; il a profané les stalles armoiriées des ducs et des princesses; il s'est prélassé dans le fauteuil du président des États-Unis. Il n'a même pas dédaigné la chaise du prince de Monaco : Florestan a donné sa constitution! Mais ce qui dépasse toutes les fantaisies du rêve, c'est qu'il osa entrer au Vatican et s'emparer gravement du trône pontifical.

Le libéralisme, comme un démon de l'espèce déraisonnable et ridicule, s'était glissé dans l'âme d'un pape. Le dix-neuvième siècle vit éclore cette chose inouïe : un pape libéral! Le nom de Pie IX fit le tour du monde. Ah! les os de Luther et de Calvin durent s'égayer au fond de la terre. La papauté se mariant avec le parlementarisme et la liberté de la presse! cela valait bien les fiançailles du doge de Venise avec l'Adriatique.

L'Italie prit au sérieux l'hérésie du pape. Elle eut la bonne foi de croire à la possibilité de ces alliances impossibles, que toute raison courageuse est sommée de repousser au nom de la logique, au nom de l'humanité qui paye toujours de son sang ces aberrations du sentimentalisme.

Elle crut que le pape allait se faire roi, et l'aider à constituer le royaume d'Italie et à chasser les étrangers. En 1846, les peuples de la Romagne, dans une pétition adressée aux légats pontificaux assemblés à Forli, déclaraient que, dans leur pensée, la question italienne était la question capitale, et que la plus grande faute de la cour papale était de rester vassale de l'Autriche. Ce qui se disait dans les Etats pontificaux, l'Italie entière le répétait. Un grand cri national, un cri sacré s'élevait du pied des Alpes jusqu'au Vésuve : « Chassons les étrangers ! »

« Les factions, disait le 2 août 1849, le vieux Metternich au comte Diétrichstein, les factions cherchent à réunir les Etats de l'Italie dans un seul corps politique, ou, au moins, dans une confédération d'Etats soumise à la direction d'un pouvoir central suprême. » Tel était en effet le programme de la situation. Mais les libéraux n'ont jamais sérieusement conçu l'idée d'une révolution. Aussitôt qu'elle dépasse leur tempérament, ils n'en veulent plus. Ils sont superbes à la petite guerre, mais dès qu'on met des balles dans les fusils, la peur les prend. Pie IX eut peur. Le vertige le prit, il s'enfuit devant le peuple qui le voulait mettre à sa tête. Le trône pontifical resta vide. La ville des papes redevint République. En dépit des habits noirs, on revit des triumvirs à Rome. Pie IX devenait réactionnaire comme Odilon Barrot. La peur prenait à tous les libéraux. Fréderic-Guillaume se sauvait comme le pape; et Charles-Albert, dans ses perplexités, eût quelquefois donné son royaume pour un cheval.

Mais le libéralisme n'avait pas en vain jeté sa maligne influence sur ces peuples. Il laissait en partant son venin dans la plaie. Au lieu du cri national : « Chassons les étran-

gers ! » qui était la seule politique, toute la politique du moment, le peuple y mêla des idées complexes et délétères. Il fut atteint de la monomanie des cocardes et des constitutions. Il ne savait pas que les cocardes déteignent en six mois. Il ne savait pas que les constitutions sont des chiffons de papier inventées par la banque des classes moyennes, mais dont le peuple se sert à allumer sa pipe, et que les rois font descendre à des usages plus vils encore. Si l'abbé Siéyès, le poète des constitutions, avait pu revenir au monde, peut-être eût-il souri en voyant tous ces peuples demander des constitutions; car il avait eu le temps, dans sa longue carrière, de s'apercevoir qu'une constitution ne sert à rien, sinon à être violée, qu'elle ne prouve rien, ne garantit rien et n'engage même pas ceux qui l'ont fabriquée.

En 1848, une formidable insurrection éclata en Sicile, à Palerme. L'insurrection demandait une constitution. Le 29 janvier, elle fut accordée. On la proclama le 11 février. « J'ai ma cocarde, articula le roi de Naples, le jour même de cette solennité, il n'est pas nécessaire d'en changer pour avoir une constitution. » Le lendemain au théâtre, en présence du roi, les acteurs parurent revêtus de cocardes blanches, vertes et rouges. « Vive le roi ! Vive la Constitution ! Vive Pie IX ! Vive l'Italie ! » s'écria la salle entière. Le soir, dans les rues de Naples, les lazzaroni essayèrent de provoquer un mouvement de réaction, aux cris de : « Vive la sainte foi ! A bas la Constitution ! » Ils furent dispersés par les troupes et la garde civique indignée. Le roi dut ensevelir sa rage dans son cœur. Il se tut, comptant sur l'avenir et guettant son peuple comme un tigre qui attend une proie au passage. Il fallait que cette révolution

fût bien d'accord avec les intérêts du pays, car, sous l'administration du Gouvernement provisoire de Palerme, les dépôts à la banque nationale augmentèrent!

Le grand duc de Toscane, à l'exemple de Pie IX, accorda le 31 janvier ce qu'on lui demandait. Le feu prenait à Milan, à Venise, à Turin. L'Italie du Nord tout entière tournait les yeux vers Charles-Albert. Le parti national de la Hongrie s'agitait sous la puissante influence du comte de Bathianyi et de Kossuth. L'Autriche allait avoir besoin de toutes ses ressources politiques, administratives et militaires, pour lutter contre cet esprit de révolte et de nationalité. Le libéralisme troublait sans doute, en les compliquant, ces instincts si simples et si légitimes, mais il augmentait l'enthousiasme par ses déclamations, et avant de perdre la révolution, il aidait à la faire éclater. A Presbourg, à Pesth, comme à Palerme, à Naples, à Rome ou à Monaco, on voulait une constitution. Au pis aller, une constitution sert de prétexte. La cour de Vienne sentait venir l'orage. Elle se disposait à la lutte. Le vieux Metternich, qu'on avait nommé le grand prévôt de la police européenne, vivait encore, et l'empereur avait alors trois généraux faits pour de telles époques, trois hommes qui ressemblaient plutôt à des bêtes carnassières qu'à trois capitaines d'armée : le général Haynau, le maréchal Radetzki et le prince de Windishgraetz.

A toutes les nouvelles qui arrivaient du sud, la crise financière augmentait. Elle prit les proportions d'une panique. Le bruit courut que la Banque nationale ne pouvait plus opérer ses remboursements en espèces. Le 29 février, la Gazette officielle publia la situation de la Banque. Presqu'en même temps, la nouvelle de la révolution de Paris

arrivait à la cour de Vienne. Elle surprit la cour en conférences sur les affaires d'Etat. Ces conférences duraient depuis que l'agitation du sud avait pris des proportions menaçantes. On parlait de réformes intérieures dans les affaires d'Etat.

Les nouvelles de Paris suscitèrent quelque enthousiasme dans la paisible population viennoise. Il paraît que Vienne changea d'aspect. On y parlait politique, on y lisait avidement les journaux. Les conférences militaires du conseil aulique présidé par M. Ficquelmont, qu'on avait rappelé en hâte de Milan où il était chargé d'une mission secrète, se multipliaient. Des troupes partaient continuellement pour la Lombardie. En même temps qu'il prenait ses dispositions contre la révolte, le Gouvernement cherchait à atténuer l'effet de la révolution de France, en faisant insérer dans la Gazette officielle une déclaration toute à la paix, concluant en ces termes : « L'Autriche est bien éloignée de vouloir intervenir médiatement ou immédiatement dans les affaires de France, mais elle repousserait l'agrèssion par tous les moyens. » L'industrie et l'aristocratie financière n'en demeuraient pas moins en proie à la plus vive anxiété. L'agitation des esprits était la même. Il y avait alors à Vienne un nom qui circulait de bouche en bouche, le nom de M. de Metternich. Dans l'animosité qui s'attachait à la personne du prince, on sentait l'action d'une influence occulte persistante qui ne se produisait pas d'elle-même, et qui réveillait la haine aussitôt qu'elle semblait s'assoupir. Les événements allaient bientôt donner la clef de ce mystère.

Vienne ressemblait alors à une vaste citerne, où venaient retentir avec une effrayante sonorité tous les bruits de

l'empire. Et ces bruits, sourds comme le grondement du tonnerre, qui arrivaient de l'Italie entière et de la Hongrie, prolongeaient des échos lointains jusque dans le nord vers la Prusse et les petites principautés d'Allemagne. Comme il advient souvent à ces heures de suprême péril, la cour était livrée à l'intrigue.

L'émeute éclata le 13 mars. Elle se manifesta sous forme de pétitions pour la liberté de la presse, colportées dans les estaminets par des étudiants et des professeurs. D'autres personnes demandèrent d'autre libertés. Ces pétitions furent portées au conseil d'Etat. L'archiduc Charles et l'archiduc Louis en reçurent aussi quelques-unes. Cette émotion avait aggloméré un peu de populaire sur les places publiques, notamment en face de la chancellerie d'Etat. Il était nuit. Le bon peuple de Vienne, depuis 1808 et 1809, n'avait pas éprouvé de pareille émotion. Il allait rentrer et dormir, si le nom de Metternich, qui avait atteint une puissance d'exécration égale à celle des noms de MM. Polignac et Guizot, n'eût ranimé sa colère. On représentait M. de Metternich, comme un obstacle aux réformes demandées. La maison de campagne de cet homme aimable et spirituel, fut mise à sac sans que la cour daignât envoyer le moindre détachement pour la protéger. M. de Metternich s'était sauvé. Il en fut quitte pour la perte de son mobilier. Sa majesté fit annoncer à ses fidèles sujets qu'elle s'occupait de décrets relatifs aux libertés demandées. Les gamins jetèrent des pierres aux soldats. Il y eut une fusillade et quelques hommes tués. On fit un peu de barricades. On multiplia les députations. M. de Metternich arriva au palais et donna sa démission ; elle fut reçue avec bonheur. Il déclara qu'il allait quitter Vienne ; la cour fut dans l'enthou-

siasme. Ce vieil homme d'Etat put, comme le docteur Véron et avec un peu plus de raison peut-être, écrire une amplification sur l'ingratitude des princes. Il avait alors soixante-quinze ans et comptait trente-huit ans de services effectifs auprès de la cour d'Autriche (1). Son propre gendre M. le comte Szandoz refusa de le recevoir sous son toit. « A bas Metternich ! » devint le cri à la mode. Les Etats rassemblés le 14, ne purent délibérer parce que le cri de « A bas Metternich ! » couvrait la voix des orateurs. L'Autriche entière n'eut plus qu'un cri, qu'une langue, qu'un mot dans la langue : « A bas Metternich ! »

Quand ce prince fut parti, on cria : « Vive l'Empereur ! » Vienne eut sa journée des lampions. Des pancartes annoncèrent au peuple l'abolition des droits féodaux, l'organisation de la garde nationale, la liberté de la presse et une convocation des États-généraux pour le 3 juillet. Ces contrefaçons françaises enivrèrent les Viennois. Ils poussèrent l'audace jusqu'à rayer le nom de Windishgraetz qui, pareil à un loup dans la bergerie, figurait parmi les proclamations à titre de commandant général de la ville et des troupes. On lui substitua le bon prince de Lichtenstein.

La journée du lendemain, 15 mars, fut encore un jour de fête révolutionnaire et de cris patriotiques. La députation de la diète de Presbourg débarqua aux cris de : « Vive Kossuth ! vive Bathianyi ! » La Hongrie eut les honneurs de la journée. La personne de Louis Kossuth, député à la diète de Presbourg, célèbre par son éloquence, par ses efforts en faveur du parti constitutionnel hongrois, et tout

(1) M. de Metternich fut appelé en 1810, après la signature du traité de Vienne, au poste de chancelier d'État et président du conseil.

vivant encore dans l'imagination du peuple par son discours du 3 mars, excitait un vif enthousiasme. M. Kossuth est un joli homme, de famille noble, avocat de profession, qui porte avec grâce le galant costume hongrois. Il sait parler pendant de longues heures avec une éloquence imagée qu'il entremêle de gestes et de larmes d'un effet très-pathétique. Ces moyens de sauvage ou de comédien qu'on admirait dans M. Kossuth, parce qu'il portait un costume étranger et qu'il venait de loin, ne seraient pas admis à nos sévères tribunes occidentales.

On suivait à Vienne, depuis deux mois, la marche de l'agitation hongroise. Le 1er février, une commission, nommée par les États pour rédiger une pétition au roi, s'était réunie chez M. Kossuth. Fatiguée des empiétements de l'Autriche, la noblesse hongroise était résolue à ramener l'empereur aux termes et à l'exercice de son ancienne constitution. Elle pouvait lever 150,000 hommes. Il n'y avait là ni sectes, ni utopies, ni factions. C'était un peuple se levant au nom d'une idée simple. Il n'avait d'autre but que de ramener son souverain aux termes d'un contrat tombé en désuétude par abus de pouvoir. Aussi l'agitation prit-elle un grand caractère d'unité. Les paysans de Styrie refusèrent la dîme seigneuriale. A Lietzen, quatre cents paysans attaquèrent deux compagnies et en mirent une en déroute. L'adresse des États de Bohême à la diète hongroise attestait que l'Autriche entière étouffait sous cette pression des esprits et n'était pas disposée à souffrir plus longtemps une pareille tutelle. « Les populations naturellement énergiques de la Hongrie, lisait-on dans l'adresse, ont été moins atteintes du souffle empoisonné d'une pareille civilisation. Si la culture de son sol et le dévelop-

pement de ses forces commerciales et industrielles en ont souffert, elle a en revanche conservé intact le trésor précieux de ses libertés, et surtout de son action propre et de son patriotisme. Mais c'est à raison de ces forces et de ces moyens que la Hongrie est appelée actuellement et en état d'exercer l'influence la plus décisive sur toute la politique de l'Autriche, et surtout à agir dans son propre intérêt pour que le droit écrit et constitutionnel soit appliqué, afin que la communauté soit régie dans un esprit non de pouvoir absolu, mais constitutionnel. »

La démarche de la députation hongroise fut couronnée de succès. Vivement appuyée par le prince Esterhazy, elle put repartir trois jours après son arrivée. La Hongrie était autorisée à former un ministère indépendant sous la présidence du comte Bathianyi. — La cour de Vienne perdait du terrain.

L'émeute du 13 mars allait avoir des conséquences beaucoup plus graves encore. Elle fut pour la Lombardie exaspérée un encouragement à la révolte. La domination autrichienne s'était rendue si odieuse dans le Lombard-Vénitien que toutes les classes de la société, depuis la populace jusqu'à la noblesse, s'étaient unies dans une sainte exécration contre l'ennemi commun. Nous n'avons pas ici, nous peuple libre de tout joug étranger, l'idée de ces haines concentrées, vivaces, éternelles. Le peuple lombard-vénitien, pour ne pas acheter le tabac de l'Autriche, cessa de fumer. Cela ressemble à une puérilité ; c'est un prodige ! Quand la haine descend à des manifestations aussi intimes, on sent qu'elle est mortelle. La petitesse du moyen prouve ici la grandeur de la passion. « Jeunes Lombards, la fumée du tabac ne s'allie pas avec la douce émanation des fleurs de

l'Italie, » lisait-on dans une proclamation répandue à Milan dans les derniers jours de septembre 1847 (1). Il y a des actes si expressifs qu'ils répandent la contagion de la haine par l'odieux qu'ils jettent sur la tyrannie, et qu'il est impossible d'en lire seulement le récit sans sentir passer une flamme dans ses veines.

Pour mettre le comble à la fureur de ce peuple lâchement opprimé, le gouvernement autrichien venait de proclamer la loi de police. Les villes offraient un spectacle sinistre. Les rues étaient désertes; les boutiques fermées. Partout des sentinelles prêtes à faire feu; des canons braqués sur les places publiques. Aux rixes sanglantes qui avaient lieu depuis le mois de janvier entre les soldats et les citoyens, aux proclamations doucereuses de l'archiduc Regnier, vice-roi de Lombardie, succédait une compression implacable, impudente. L'Autriche comprenait si bien la rage et la douleur des habitants, qu'elle redoutait jusqu'au son d'une cloche d'église et avait rendu les curés responsables du premier tocsin qui retentirait au milieu du silence de mort qu'elle faisait autour d'elle. Tels furent les effets de la monstrueuse procédure stataire (*Giudizio statario*) datée de Vienne, 24 novembre 1847, et publiée seulement le 22 février 1848. Elle condamnait à la peine de mort *immédiate* et sans appel ni recours en grâce pour les cas de tumulte et de rébellion.

Avec un semblable déploiement de forces, avec des moyens de répression aussi sommaires, il n'y avait pas d'apparence que la moindre agitation pût se produire. L'émeute de Vienne brisa le faisceau de cette autorité violente

(1) Voir *Histoire de la République de Venise, sous Manin*, par M. Anatole de la Forge, t. II, p. 269.

et criminelle. Dans la matinée du 17 mars le vice-roi des Etats de Lombardie partit subitement de Milan, se dirigeant vers Brescia. Le soir du même jour, le bruit se répand que la population viennoise s'est insurgée, que l'Empereur accorde à tous les Etats de l'empire la liberté de la presse et une représentation nationale.

Le vice-président comte O'Donnell publiait, le lendemain 18, à neuf heures du matin, une proclamation annonçant au peuple que l'Empereur vient d'abolir la censure, qu'il ordonne la publication immédiate d'une loi sur la presse, la convocation des Etats allemands et slaves et celle des congrégations centrales du royaume Lombard-Vénitien.

A cette proclamation, le peuple exaspéré répond par une note écrite qui parcourt la ville entière, copiée par mille mains inconnues. Cette note demande 1° la formation d'une police municipale et l'abolition de l'ancienne; 2° l'abolition de la peine de mort, la mise en liberté des détenus politiques; 3° un gouvernement provisoire lombard-vénitien; 4° la liberté immédiate de la presse; 5° les élections dans le plus bref délai; 6° la formation d'une garde civique; 7° la neutralité des troupes autrichiennes. La note garantissait des approvisionnements aux troupes. Elle finissait par un rendez-vous général donné au peuple pour 3 heures au Corso de Servi.

A midi une colonne imposante traverse la ville pavoisée du drapeau tricolore italien. Ce tocsin redouté de l'Autriche retentissait enfin, malgré la circulaire adressée aux curés le jour de la publication du Giudizio statario! Il tombait des nombreux clochers de Milan, couvrant la ville d'un glas universel. Le corps des pompiers entourant le podestat et suivi d'une foule irritée, marche vers le palais du gouverneur. La garde résiste, trois soldats sont tués. Le reste

est désarmé. On jette dans le grand canal le harnois maudit de cette soldatesque étrangère. La colère du peuple s'exerce jusque sur les choses. Les meubles du gouverneur sont brisés.

En l'absence du vice-roi, la sagesse et l'humanité imposaient beaucoup de réserve aux agents subalternes du gouvernement autrichien. Le directeur général de la police et le commandant en chef ne tinrent aucun compte des observations qui leur furent adressées à ce sujet. La troupe parcourt les rues et fait feu sur la foule désarmée. Des gardes, postés dans l'hôtel de la police comme dans un fort, fusillent tout ce qui paraît à leur portée. Le cri : « aux armes ! » retentit dans cette ville désolée. Mais où trouver des armes? on élève des barricades. La résistance s'organise. Des combats s'engagent sur la place Saint-Fedele, sur la place d'armes, sur celle de Vidiserti, dans les rues del Monte, Sainte-Radegonde, sous les murs du palais Melzi, au corso de Porta Orientale. A huit heures du soir le vice président O'Donnel fléchit. Il fait afficher deux proclamations, dont l'une concède à la municipalité le droit de former une garde civique et lui remet également le soin de veiller à la sûreté de la ville en remplacement de la direction de la police abolie.

Mais le feld-maréchal Radetzki a fait fermer les portes de la ville. Il s'est réfugié dans la citadelle. Il commande à vingt mille hommes de garnison; c'est plus qu'il n'en faut pour bombarder une ville de 160,000 âmes. A travers les boulets de canon et la mitraille, des bandes armées au hasard, (car chacun à son arme maintenant, ne fût-ce qu'une barre de fer arrachée à la grille d'un palais,) parcourent la ville aux cris de : *Viva Piò nono! Viva Italia! Viva la Républica!* Une lutte furieuse à laquelle prennent part tous les

sexes et tous les âges se prolonge pendant cinq longues et mortelles journées. Les consuls des diverses puissances assemblés par M. Denois, consul de France, protestent. Radetzki propose un armistice. Le peuple refuse. Il est maître des palais et des monuments. Il sait que l'Italie a les yeux sur lui. Un courrier du consul général sarde, descendu des murailles avec des cordes, a pu répandre au dehors la nouvelle de cette lutte. Des proclamations, attachées à des ballons et confiées au vent qui passe et les emporte, appellent au combat les paysans du Milanais. A défaut de tout autre moyen, la voix formidable du canon qui gronde sans interruption n'est-elle pas un signal de détresse plus solennel que tout le reste?

Les campagnes s'émeuvent. Des corps de paysans se forment et marchent vers Milan. Un corps franc composé de Suisses, arrive à Como. La révolte semble prendre comme le feu. Modène et Parme vont se proclamer en république, et bientôt le lion de St.-Marc va réveiller la Vénétie.

Mais c'est à Turin surtout que l'agitation populaire en faveur des braves milanais grandit d'heure en heure. Là règne un prince incertain comme une lueur crépusculaire. A certaines heures il sentait le pommeau de son épée vibrer dans sa main, et son regard se levait sur ces belles contrées d'Italie promises au génie d'un prince, ou à la foi des peuples. Ses yeux s'allumaient, il levait son épée frémissante.... Tout à coup l'épée retombait, le regard s'éteignait. Comme un homme qui traverse un pont et enfonce son chapeau sur ses oreilles, il assurait sa petite couronne sur son front humide croyant déjà sentir les bourrasques de la tempête. Le génie du libéralisme, acharné à la perte de la révolution en Europe, avait fait de ce roi l'instrument de ses décep-

tions dans l'Italie du nord. Il avait mis en lui la dose de despotisme nécessaire pour que l'esprit de révolution luttât en lui avec l'esprit révolutionnaire; pour que le sentiment de l'égoïsme balançât celui de la générosité; pour que la peur paralysât le courage; la conservation, le sacrifice; la conception, l'action. De telle sorte que ce clair de lune d'un roi conquérant fit du royaume de Sardaigne et de Piémont le royaume du rêve, vers lequel se tournaient avec amour le modérantisme et la fainéantise. Les riches, les nobles, les modérés, les libéraux, esprits troublés, âmes sentimentales, conçurent pour ce prince de leur choix un projet, une ébauche difforme comme ce fils de Jupiter accroupi sur des jambes cagneuses; pour tout dire ils imaginèrent un royaume de l'*Italie du nord* dont Charles-Albert eût été le roi, conception dont le seul nom blesse l'oreille et semble transporter sous le ciel d'or de la belle Italie, je ne sais quel souvenir des brumes hyperboréennes. Le roi était digne du royaume.

Le vieux Metternich put dire avec autant de cruauté que de justesse : « La monarchie italienne n'entre pas dans les desseins des factieux. Le roi possible de cette monarchie n'existe ni au-delà, ni en-deçà des Alpes. » Il ne s'agissait plus que d'une Italie du nord.

Dans ces conjonctures, la conduite de Charles-Albert fut conforme à son caractère. Mais pour éclairer la marche de cette ombre de roi qui s'avance, sous la pâle clarté des étoiles, à la conquête d'un royaume imaginaire, il importe de nous élever à une considération suprême qui domina, durant l'année 1848, toute la politique européenne.

Tandis que l'insurrection s'allume du nord au midi, de l'occident à l'orient, les rois allemands, troublés, appellent

leur conseillers. En voyant leurs armées écrasées par des multitudes aux trois quarts déguenillées et sans armes, la crainte et le doute s'emparent d'eux. La République envahit l'Europe comme une irrésistible inondation. Au grondement lointain du canon, les cabinets méditent sur des principes. Les diplomates, ces théologiens de la politique, ramènent la question au point de départ des nations, au caractère du pacte social. Ils comprennent que le péril est au cœur et à la tête, dans les parties nobles. Comme au temps de Luther, il ne s'agit de rien moins que de supprimer le pape, c'est-à-dire le roi. Desservants obéissants de l'autel qui les nourrit, comment hésiteraient-ils entre la monarchie et la république? car il s'agit d'être ceci ou cela, rien de moins. Ce n'est pas en vérité le moment de marchander à l'émeute des mots, de simples mots, la liberté de dormir debout ou d'aller et de venir. L'Autriche qui n'a jamais observé les lois de 1815, en sera quitte pour promettre de nouveau qu'elle les observera et ne les observera pas davantage. « D'anciennes convictions sont une tradition vivante dans le sein de la maison de Hapsbourg... » dira M. de Ficquelmont. Et il ajoutera ; « Nous ne croyons pas » avoir besoin de vous exposer les causes qui ont amené le » changement de système politique de l'Autriche. » Quand il s'agit d'être ou de ne pas être, qu'importe en effet un changement de système? Voulez-vous des constitutions, des libertés de tout genre, des gardes nationales? peuples, vous n'avez qu'à parler. Mais ne touchez pas à la couronne.

C'est ainsi que la diplomatie ramena la question sur le terrain des principes et que, voyant sous ces agitations populaires la lutte sérieuse de la monarchie et de la république, elle se résolut à tout employer, force, ruse, promesses,

mensonges, pour sauver la première. Charles-Albert, roi lui-même, comprit l'alternative suprême de la politique du siècle et résolut de tirer parti des angoisses de la diplomatie. Il commença dès lors un jeu double et complexe qui convenait merveilleusement aux hésitations de son caractère.

Selon M. R. Abercromby (1), la Sardaigne, malgré l'enthousiasme de ses populations en faveur de la Lombardie, pouvait rester neutre. Dans une conversation qu'il eut avec le comte Balbo et le marquis de Pareto, il ne dissimula pas qu'il exprimerait cette opinion à son gouvernement. Charles-Albert, dans ces conjonctures si délicates, continuait, non-seulement vis-à-vis de l'Angleterre et des autres puissances, mais encore à la face de l'Autriche elle-même, le rôle neutre qu'on attendait de lui. Il paraissait vouloir rester dans les meilleurs termes avec la légation autrichienne. Mais il laissait en même temps la presse se répandre en injures contre le gouvernement impérial. M. le comte de Buol se plaignit énergiquement. Le roi répondit qu'il était impuissant à réprimer de pareilles manifestations (2). Charles-Albert se laissait échouer comme une épave portée par le flot révolutionnaire.

Poussant jusqu'au bout cette misérable comédie, il restait sourd aux sollicitations des Génois, aux émeutes mêmes de sa propre capitale. Il laissait Parme, Modène, Florence se lever. Il laissait des corps francs, partis de Suisse, de Naples, de Rome, marcher vers la Lombardie. Un noble milanais, le comte Arese, étant arrivé à Turin dans la nuit

(1) Abercromby à Palmerston ; Turin, 23 mars 1848.
(2) Ficquelmont à Diétrischstein ; Vienne, 5 avril 1848.

du 19 mars, afin de solliciter pour sa malheureuse patrie le secours du roi de Piémont, Charles-Albert ne daigna même pas le recevoir (1).

Les agents du Piémont couvraient pendant ce temps le Lombard-Vénitien. Ils répandaient parmi les hautes classes la crainte de la République, éloignaient l'idée de l'intervention française, en sollicitant l'orgueil national, traitaient d'utopie l'idée de l'unité générale de l'Italie, présentaient sous les couleurs les plus avantageuses la conception d'un royaume d'Italie du nord, et leur montraient Charles-Albert comme le libérateur et le roi futur de ces belles contrées. A mesure que ces idées soutenues par les libéraux et les modérés progressaient dans l'opinion, Charles-Albert faisait un pas de plus vers la Lombardie, et finit par se mettre en état de guerre contre l'Autriche sans l'avoir déclarée. L'affaire se traita à Milan le 21, entre l'agent Henri Martini et la municipalité milanaise. Le Gouvernement provisoire qui allait être nommé s'engageait à offrir à la Lombardie un sauveur de l'Italie du nord. L'insurrection fut donc faite au profit de Charles-Albert, et Milan ne faisait que changer de maître.

Une note du marquis de Pareto à M. Abercromby (2), mit dans tout son jour le plan de conduite de Charles-Albert. « La situation du Piémont est telle, disait l'interprète du cabinet sarde, que d'un moment à l'autre, à l'annonce que la République a été proclamée en Lombardie, un mouvement semblable éclaterait aussi dans les Etats de Sa Majesté le roi de Sardaigne. »

(1) Abercromby à Palmerston, Turin, 21 mars 1848.
(2) 23 mars 1848.

Ainsi dans ce grand duel de la République et de la Monarchie, qui domine en 1848 toute la politique européenne, Charles-Albert ne fait pas autre chose que de prendre parti pour la Monarchie. S'il arme 130,000 hommes, c'est pour se mettre en garde contre la République. S'il lance ses bataillons en Lombardie contre l'Autriche, c'est moins l'armée autrichienne qu'il va combattre que l'idée républicaine, étouffée par son intervention. En un mot, c'est en haine de la République qu'il veut étendre les limites de son petit royaume jusqu'aux lagunes de l'Adriatique. Qu'avaient à répondre les théologiens de la diplomatie?

Averti dans la soirée du 22 des intentions de Charles-Albert, M. le maréchal Radetzki se retira dans la direction de Mantoue, égorgeant et incendiant dans sa fuite tout ce qu'il trouvait sur son passage. Il signala sa retraite par des atrocités qui passeront à l'état de légende dans les plaines lombardes. Ceux qui ont vu à Padoue, le lendemain d'une émeute, un grenadier autrichien monter la garde devant le café Pedrocchi, avec un quartier de chair humaine au bout de sa baïonnette (1), savent jusqu'où allaient les fantaisies romaines des généraux autrichiens.

Venise faisait sa révolution en même temps que Milan, mais presque sans combat. Deux hommes très-populaires, l'avocat Manin et le poète Tommaseo, avaient été jetés en prison pour des discours et des publications de nature à réveiller l'esprit national dans la Vénétie. M. Tommaseo, que les circonstances ont placé à côté de M. Manin, n'est pas véritablement une figure politique. C'est un Dalmate

(1) *Histoire de la République de Venise, sous Manin,* par M. Anatole de la Forge, t. I, p. 197.

d'un caractère ardent et chevaleresque, doué de grandes facultés poétiques, dont il ne nous appartient pas de faire l'appréciation. Des idées religieuses et mystiques se mêlent étrangement dans son imagination à l'idée d'une démocratie. Dans la chaire de littérature qu'il occupait à Padoue, M. Tommaseo eut plus d'une fois l'occasion de développer ses principes. Il le fit avec une éloquence enflammée. Un article publié dans l'*Antologie de Florence*, lui valut plusieurs années d'exil qu'il passa à Paris. Il vint ensuite à Venise, où il vécut longtemps dans la retraite. Un discours à l'*Athénée*, et une réponse à l'évêque d'Udine avaient servi de prétexte à son incarcération.

M. Manin fut arrêté à la même époque (1), sous prétexte d'excitation à la révolte. Une note de la police autrichienne (2), émanant du directeur général de la police des provinces Vénètes, le sieur Carl, commence par les lignes suivantes : « L'avocat Daniele Manin jouit de l'estime publique par sa conduite morale, par les talents dont il est doué et par son caractère désintéressé. Profond légiste, il est très-expert dans l'art oratoire, et sait exposer ses idées avec un art et une lucidité admirables. » Quelque venin se mêle ensuite à cet aveu arraché par la force de la vérité. Mais lorsque la police autrichienne elle-même s'exprime ainsi sur le compte d'une de ses victimes, il est aisé de concevoir ce que peut être la réalité.

De tous les hommes remarquables qui prirent part au mouvement révolutionnaire en Italie, M. Manin est assurément le plus considérable. Il y a en lui la plupart des qua-

(1) 18 janvier 1848.
(2) Venise, 8 février 1848.

lités qui constituent l'homme d'État. Le théâtre sur lequel s'exercèrent ses facultés ne fut malheureusement pas assez vaste pour entraîner les destinées de la péninsule.

Le 17 mars, le peuple de Venise arracha MM. Manin et Tommaseo de leur prison. Il remplit ici le rôle de la Justice, car, en cas d'acquittement, la police s'était secrètement réservée le droit de garder arbitrairement les prisonniers. Or, les deux accusés avaient été déclarés non coupables.

Une ovation fut la suite de cette délivrance. Les événements de Vienne et de Milan vinrent augmenter l'exaltation du peuple. Les patriotes résolurent de former une garde civique. Une pente rapide conduisait à la révolution. Elle se fit presque sans coup férir. Avec beaucoup d'esprit et de résolution, M. Manin s'était emparé de l'arsenal. La garnison se trouva en quelque sorte désarmée avant d'avoir eu le temps d'agir. A Venise, comme à Paris, la République fut le seul gouvernement possible le lendemain de la révolution. Les modérés n'avaient pas un seul candidat royal acceptable. Le vice-roi Régnier, sur lequel on avait jeté les yeux, ne manifesta qu'un sujet d'inquiétude à propos des événements qui venaient d'éclater. Il demanda à MM. Fabris et Morosini, députés vers lui pour obtenir son acquiescement à l'organisation de la garde civique : « Pourrai-je encore, malgré les événements, prendre les bains de mer à Venise selon ma coutume? »

A Milan, au contraire, où l'on avait dit à Charles-Albert : « Faites à tout prix ! » la Monarchie fut une conséquence forcée de l'intervention piémontaise. Fatales circonstances qui contenaient en germe les désastres de l'avenir! Il fallait à l'Italie tout entière un seule idée ou un seul homme. Dès l'instant où le mot : « Chassons les étrangers ! » cessa

d'être la politique, toute la politique de l'Italie, l'Italie fut perdue. On s'aperçut qu'il n'y avait chez elle ni l'homme, ni l'idée, Si, de la Sicile au Piémont, l'Italie s'était levée au nom de l'idée républicaine, l'Italie pouvait vaincre. Si, à défaut de croyance unitaire, elle avait pu se rallier autour d'un chef; si Pie IX, se souvenant de son premier métier, avait bouclé sur sa robe de prêtre un ceinturon de soldat; si, au lieu de reculer à l'heure du danger, il avait tiré l'épée et entraîné les peuples de l'Italie à la croisade de l'indépendance, la catholique Autriche, doublement frappée de la crosse et du glaive papal, repoussée par un peuple entier jusqu'à ses frontières, excommuniée, vaincue, eût mis fin pour toujours au monstrueux scandale de sa domination.

On a pu voir par ce qui précède qu'en Italie et en Hongrie, l'agitation révolutionnaire précéda l'agitation française. Le caractère de ces révolutions n'a d'ailleurs rien de commun avec l'esprit des événements de Paris en février 1848. Il est purement national.

La Prusse n'était, au contraire, tourmentée par aucune agitation intérieure, lorsqu'elle reçut le choc des événements de février. Les nouvelles de Paris jetèrent un grand trouble. Il devait y avoir ce soir-là fête à la cour. La fête n'eut pas lieu. Le gouvernement prit à la hâte quelques mesures militaires, et mit Sarrelouis en état de siége.

Le lendemain, trois nouvelles très-graves augmentèrent l'inquiétude de la cour : des actes qui indiquaient le prochain soulèvement du Lombardo-Vénitien, la maladie de l'empereur de Russie et la retraite du cabinet anglais. Cette dernière nouvelle était fausse.

Il fut aussitôt question d'ordonner la prise d'armes de la landwher. On rappela M. d'Arnim, qu'on remplaça provisoirement par M. de Hatzfeld, simple chargé d'affaires. Il est à remarquer cependant que M. d'Arnim n'avait eu qu'à se louer du ministre des Affaires étrangères de France. Les premiers troubles éclatèrent le 3 mars à Cologne. Le peuple demandait : « 1° la législation et l'administration par le peuple, le suffrage et l'éligibilité universels dans la commune et dans l'État ; 2° la liberté sous conditions de la parole et de la presse ; 3° l'abolition de l'armée permanente et l'armement général du peuple avec des chefs élus par lui ; 4° la liberté de réunion sans restriction ; 5° la protection au travail et la garantie pour tous des choses de première nécessité ; 6° l'éducation complète de tous les enfants aux frais de l'Etat. » On voit que les idées socialistes étaient très-avancées en Prusse. Les pétitions tombèrent comme grêle sur le pouvoir.

Frédéric-Guillaume prononça la clôture du comité des Etats réunis, accorda quelques réformes et déclara qu'en cas d'attaque il ferait appel à son peuple : « Voilà ma confiance, articula-t-il, l'héroïsme de 1813, de 1814 et de 1815 ne manquera pas. »

Le roi n'en fut pas moins assailli de députations qui se succédaient sans cesse, et qu'il fallait souvent recevoir. Comme Louis-Philippe à ceux de ses fonctionnaires qui l'avertissaient du péril de la monarchie, Frédéric-Guillaume répondait en homme sûr des destins et de lui-même. Il mettait toute sa confiance dans l'assemblée de souverains qui devait se réunir le 25 à Dresde. Comme si l'assemblée des princes pouvait balancer celle des peuples, le jour où les peuples s'assemblent au nom d'une commune pensée !

La nouvelle de l'émeute de Vienne, et des réformes qui en étaient la conséquence, lui montra le néant de ses espérances. Il dut dissoudre son cabinet. Berlin, comme Paris et comme Vienne, se donna le plaisir d'une soirée aux lampions. Ce bon peuple parlementaire voulut voir son roi et manifesta bruyamment cette volonté. Frédéric-Guillaume parut au balcon de son palais. Ce monarque prenait la révolution avec humeur. Le peuple ne pensant pas à mal, lui prodigua les applaudissements. Mais comme la troupe, sous l'inspiration du prince de Prusse, s'était montrée fort brutale, le peuple demanda énergiquement qu'on mît dehors la soldatesque. Le roi étouffait de colère. Il ne comprenait pas qu'on troublât son repos. Il parlait, comme Louis-Philippe, de l'ingratitude des hommes. Or, tandis qu'on criait « vive le roi ! » les soldats, sans qu'on ait su d'où venait l'ordre, chargent, mitraillent, hachent cette multitude criarde qui n'a pas même de bâtons pour assommer ses bourreaux. On hurla « aux armes ! comme sur nos élégants boulevarts le 23 février. En seize heures la troupe fut culbutée. Le tout se termina par une constitution qu'il fallut honteusement accorder et par la promesse de l'unité de l'Allemagne. Une mise en scène d'un caractère terrible et théâtral termina la révolution. On en attribue l'idée à M. Mieroslawski, chef de l'insurrection, et qui, fait prisonnier, fut délivré par les patriotes. Ce bon peuple, ami des légendes, organisa une immense procession de cercueils ouverts, qu'elle vint ranger sous le balcon du roi et de la reine, afin que leurs majestés pussent compter leurs victimes. Le couple royal, forcé par M. Mieroslawski de paraître au seuil du palais, arriva, blême et effaré, comme monsieur et madame Macbeth. La pauvre reine se trouva mal. Le fait

est qu'une constitution ne vaut pas la peine qu'un roi égorge un si grand nombre de ses sujets.

L'esprit de réforme parcourut l'Allemagne avec une rapidité qui tenait du prestige. Francfort, Bade, le Wurtemberg, le grand duché de Hesse, le Nassau, cinq États de l'Allemagne centrale et méridionale prirent part à ce mouvement. Il y eut du sang partout. Il est triste de penser que la plupart des lois sont écrites avec du sang avant de l'être avec de l'encre.

Les vœux de ces peuples étaient remarquables d'ailleurs par une unanimité qui tendrait au moins à prouver que l'Allemagne aspire réellement à l'unité législative et gouvernementale. Toutes les pétitions demandaient : l'armement général du peuple avec l'élection libre des officiers ; — un parlement allemand librement élu par le peuple ; — le suffrage universel et direct ; — la liberté absolue de la presse ; — la liberté de conscience ; — l'institution du jury ; — un impôt sur le revenu ; — bien-être, éducation, instruction pour tous ; — protection et garantie du travail ; — responsabilité des ministres ; — abolition des priviléges.

Sur divers points, le grotesque se mêla aux scènes violentes et pathétiques qui forment l'accompagnement obligé des révolutions. Il semblait que tout s'accordât pour discréditer les princes. Un épisode de ce genre avait servi de prologue au mouvement révolutionnaire en Bavière. Le roi ayant fait fermer l'Université, le 10 février, la population s'insurgea au cri singulier de : « Vive le recteur ! » Les étudiants répondaient à ce cri par une chanson sur l'air *pereat* contre une ancienne danseuse de la porte Saint-Martin, jadis maîtresse d'agioteurs, de journalistes et de vi-

veurs parisiens et transformée par un royal caprice en comtesse de Lansfeld. On saccagea l'hôtel de la police et celui de Lola-Montès. Il fallut congédier la danseuse et rouvrir l'Université. Le bonhomme de roi supplia seulement ses sujets d'épargner le mobilier de sa maîtresse, et son bon peuple y consentit. Mais la danseuse ayant essayé de rentrer par le jardin anglais, du côté de la porte de l'Isas, le peuple lui donna une seconde fois la chasse. Son cocher et ses chevaux la sauvèrent.

Mis en humeur de révolution par cette algarade, le peuple de Munich se rendit, le 4 mars, à l'arsenal, prit les armes qui s'y trouvaient et se promena par la ville battant le tambour. Sur la promesse que le roi convoquerait les Etats le 16 mars, le peuple remit les armes où il les avait prises.

En Saxe, à Leipzig, le 8 mars, une scène d'un caractère tout germanique se passait entre un bourgmestre et le roi. Elle perdrait à n'être pas reproduite textuellement. La voici. Cinq ou six villes présentent au roi de Saxe des adresses en faveur de la liberté de la presse. Le bourgmestre de Werdau harangue le roi en ce sens.

Le roi : « Je vous renvoie à ma proclamation. Je soumettrai à la prochaine diète les demandes qui me paraîtront justes et opportunes. Adieu!

Le bourgmestre Schwedler de Meerane : « Sire, permettez...

Le roi : « Non! non! non! Je n'aurai pas égard à des vœux insensés; je ne puis discuter avec vous; je n'ai qu'une chose à vous dire : Adieu!

Le bourgmestre Schwedler : « Sire, ne nous laissez point partir sans aucune concession...

Le roi : « Je n'ai rien à vous dire de plus que : Adieu! »

La Suisse n'eut qu'à se réjouir de la révolution de France. Elle se voyait ainsi délivrée de la ridicule oppression des quatre grandes puissances et de la menace d'une intervention. Ce peuple honnête et loyal seconda autant que les circonstances le lui permirent le mouvement républicain en Europe. Les amis de la démocratie n'oublieront jamais la manière dont les volontaires suisses se comportèrent à Venise.

L'ambassadeur des Etats-Unis, M. Rusch, n'eut pas besoin d'attendre les instructions de son gouvernement pour acquiescer à une révolution qui établissait un lien politique de plus entre l'Amérique et la France. Dès le 27 février, il se rendit à l'Hôtel de Ville et vint féliciter et reconnaître le Gouvernement provisoire. Quant à l'Angleterre, elle sortait à peine des difficultés causées par les troubles d'Irlande. La nouvelle des événements de février causa un peu d'agitation à Londres. Le gouvernement anglais adopta la meilleure ligne de conduite en pareilles conjonctures. Il resta dans une sage réserve, se bornant à faire des vœux pour la prospérité de la France.

La Belgique feignit d'oublier les affections de famille qui unissaient son gouvernement à celui de la France. Un député, M. Delfosse, adressait au gouvernement, après l'avoir félicité de son stoïcisme, ces paroles significatives : « L'honorable M. Castiau a dit tantôt que les idées de la révolution française feraient le tour du monde. Je dirai que pour faire le tour du monde elles n'ont plus besoin de passer par la Belgique. » Mais le gouvernement peu rassuré n'en prenait pas moins toutes les mesures de précaution en son pouvoir.

Plus effrayé encore, en raison sans doute des trop fameux mariages espagnols, le cabinet de Madrid, sur la motion de M. Gonzalès Bravo, suspendait la liberté individuelle et envoyait cinquante mille hommes aux Pyrénées.

A l'Orient de l'Europe, il est un vaste empire qui s'étend de la mer Noire à celle du Kamstchatka, des confins de l'Asie aux frontières d'Allemagne. Vingt peuples divers, comprenant la plus grande partie de ces vigoureuses races slaves, encore si mal connues de nous, civilisés de l'Occident, vivent là sous la loi d'un maître armé de la double puissance religieuse et politique, sorte de César demi-barbare, demi-civilisé, à la fois grand prêtre de Jupiter et chef de l'Etat. Il porte le nom de Nicolas, le patron des garçons. Il est à l'Europe occidentale ce qu'Attila pouvait être à l'empire romain. Malgré l'immense étendue de son empire, plus grand à lui seul que le reste de l'Europe, malgré la différence de mœurs de cinquante-six millions d'hommes disséminés sous des latitudes si diverses, aucune nation n'a montré plus de tendance à envahir et nulle, depuis un siècle, n'a fait plus de chemin sur la carte. Tout envahir semble être la seule politique de ce peuple attelé à une œuvre sans but. L'envahissement n'est pas une solution. Tel est pourtant le dernier mot du testament de Pierre-le-Grand dont la pensée a été acceptée comme un legs par ses successeurs. Et déjà la moitié du testament s'est changée en prédiction.

L'empire russe est un jeune homme robuste, ignorant, plein d'appétits et de curiosité, qui, aux mirages lointains d'une civilisation qu'il ignore, gonfle ses narines comme un taureau qu'un bruit de la route éveille au fond de ses pâturages. Il a soif des prostitutions des vieilles capitales. Il brûle de promener à travers le monde l'orgueil de sa force

brutale et de son ignorance. Il rêve, en errant parmi ses steppes, à la conquête de Constantinople, de Paris et de Londres.

Le dernier jour du carnaval, l'Empereur était au bal au palais d'hiver. On dansait une mazourka. Un aide-de-camp entre et remet une dépêche à l'Empereur. La musique cesse, un nuage passe sur le front de Nicolas. Il s'avance au milieu de la salle et dit : « Messieurs, la République est proclamée à Paris ; préparez-vous à monter bientôt à cheval ! » parole significative et qui contenait en germe la guerre d'Orient. Mais voilà que chaque jour un nouveau courrier arrivait. Il n'y eut plus de fête qui ne fût troublée par les étranges nouvelles qui venaient de l'Occident. Les insurrections de Vienne, de Berlin, de Milan, de Venise, de Rome, etc., se succédaient avec la rapidité des éclairs durant l'orage. C'est alors que le czar exprima publiquement la pensée de soutenir *l'ordre établi sur les trônes héréditaires*. La diplomatie monarchique avait son mot de passe et la classe moyenne, l'adoptant en partie, prit l'ordre pour mot de ralliement, sur la surface de l'Europe. Et cela ne voulait pas seulement dire remettons les pavés, rouvrons les boutiques, ramenons la paix et la prospérité ; cela signifiait, comme pour la diplomatie : étouffons la République et la révolution.

Telle était la situation de l'Europe dans les premiers mois de l'année 1848. Nous avons cru devoir en dérouler le vaste panorama sous les regards des lecteurs avant de parler de la politique extérieure du Gouvernement provisoire. Il sera plus facile ainsi d'apprécier la valeur et l'importance de cette politique, de donner la mesure de sa capacité, de suivre sa marche au milieu de cette conflagration générale où la Providence semblait appeler la seconde République française à jouer un rôle si décisif.

M. de Lamartine arriva dans la soirée du 26 février à l'hôtel du ministère des Affaires-étrangères. Le Gouvernement provisoire lui avait décerné la délicate mission de diriger la politique extérieure de la République. Pourquoi avait-on choisi M. de Lamartine pour ministre des Affaires-étrangères plutôt que tel ou tel autre de ses collègues? sans doute parce qu'il avait une plus belle prestance et une taille plus majestueuse que M. Louis Blanc, de meilleures manières que M. Flocon, une naissance plus aristocratique que celle de M. Albert. Ces raisons furent les meilleures, nous dirons même les seules, qui déterminèrent le choix des dictateurs, à moins qu'on ne veuille faire entrer en ligne de compte les discours en prose lyrique que M. de Lamartine débita sur la question d'Orient en 1840, ou les représentations presque théâtrales de la discussion de l'adresse.

A une époque où il eût fallu à ce poste un esprit positif, pratique, observateur comme M. Pitt, on y plaçait un poète. L'art d'enfiler des mots a-t-il rien de commun avec l'entente des affaires?

M. de Lamartine trouva la cour de l'hôtel transformée en bivouac insurrectionnel. Le mot *Ambulance*, crayonné sur la porte, avait protégé le griffonnage diplomatique entassé depuis tant d'années par M. Guizot et la longue suite de ses prédécesseurs. Un rédacteur du *National*, M. Bastide, s'efforçait, depuis le 25, de remplir les fonctions de sous-secrétaire d'Etat de ce ministère en décomposition. M. de Lamartine prit pour chef de cabinet un libraire homme de lettres, M. Hetzel, et pour secrétaire particulier, M. Payer, qu'il avait rencontré au milieu du pandémonium de l'Hôtel-de-Ville et qu'il avait, dit-il, jugé du premier coup d'œil.

M. de Lamartine entra dans la chambre et dans le cabinet

de M. Guizot. Voilà souvent ce que les révolutions ont de plus clair. MM. de Broglie, Molé, Guizot succèdent à MM. de Chateaubriant, La Ferronays, de Polignac; MM. de Lamartine, Bastide, Drouin succèdent à MM. Guizot, de Broglie et Molé. Mais qu'y a-t-il de changé au fond même des choses? La diplomatie est-elle plus honnête et de meilleure foi? Le peuple français plus prépondérant, plus respecté au dehors? Y a-t-il en Europe une injustice de moins? La Pologne est-elle moins opprimée? L'Italie a-t-elle reconquis sa nationalité? La Hongrie à-t-elle le droit de disposer d'elle-même? L'unité allemande est-elle constituée?

La chambre et le cabinet de M. Guizot offraient encore ce désordre qui trahit si bien le trouble et la fiévreuse activité de la vie publique. M. de Lamartine, que jamais la solennité n'abandonne, entra grave et triste. Dans les récits qu'il trace de ses propres actions, il est étrange de surprendre le héros au plus fort de l'action, dans l'imbroglio le plus complet des péripéties révolutionnaires, presque toujours en contemplation devant lui-même. On croirait que, derrière M. de Lamartine, acteur du drame de la révolution, marche comme une ombre un second Lamartine sans cesse en admiration devant le premier, le regardant aller, venir, parler, penser et s'écriant sans cesse : « O véritable Agamemnon, ô le plus beau, le plus majestueux des hommes! ô le plus éloquent des grecs! homme généreux, tu es triste! homme profond, tu es grave! homme supérieur aux événements, tu es tranquille! « De sorte que, à force de se grandir, M. de Lamartine finit par ressembler à ces vapeurs qui s'élèvent de terre à l'horizon, se transforment en nuages et traversent, vides et silencieux, le vaste cirque bleu qui nous englobe. C'est un fantôme qui parcourt la scène sans

se mêler bien positivement à l'action. Il n'entre jamais avec une complète bonne foi, un parfait oubli de soi-même, dans le foyer de l'action. On est sans cesse tenté de lui frapper sur l'épaule et de lui dire : Hé! monsieur! — Mais pardon seigneur, si je trouble le rhythme de vos pensées, il s'agit présentement des traités de 1815.

Une amie de M. Guizot accompagnait M. de Lamartine qui, en parfait galant homme (cela n'est même pas nécessaire à dire), lui permit d'emporter tout ce qui pouvait être de quelque prix pour l'ancien ministre. Ce qui tomba de plus curieux sous la main de M. de Lamartine dans cette mélancolique recherche fut une note de M. Guizot ainsi conçue : « Plus j'écoute M. de Lamartine, plus je me convaincs que jamais nous ne pourrons nous entendre. » M. Guizot se trompait. Il avait tracé ces lignes pendant les jours d'orages parlementaires qui précédèrent la révolution de février. Mais alors la bête, la Monarchie, n'était pas encore couchée par terre. On supposait des abîmes incommensurables entre la critique et l'art. On ne croyait pas à une mise en demeure de réalisation aussi soudaine. On se laissait aller, en faveur des peuples opprimés, à tous les élans de sensibilité qu'inspire l'esprit d'opposition. Les pages suivantes prouveront, hélas! à flots de surabondance que M. Guizot et M. de Lamartine étaient au contraire bien près de s'entendre et qu'au total, entre le premier et le second, il n'existait guère qu'une différence de style.

Par une délicatesse à laquelle se mêlait peut-être un peu de superstition, M. de Lamartine ne voulut pas coucher dans les appartements de M. Guizot. Il fit étendre des matelas dans les chambres assombries du rez-de-chaussée. Il éprouvait, dit-il, de la répugnance à s'installer « dans un

palais qui dévorait ses possesseurs. » Il aima mieux camper en quelque sorte. M. de Lamartine obéissait-il, sans s'en douter, à un secret pressentiment? La voix intérieure ne lui disait-elle pas : « Tu ne seras jamais un vrai ministre des Affaires étrangères? »

Son premier soin fut de mettre un peu d'ordre dans les bureaux. La démission de M. Desages, directeur de la partie politique, créait de l'embarras aux nouveaux arrivants. Il se passa là ce qui se passait d'ailleurs par toute la France, jusque dans la plus humble sous-préfecture, jusque dans la plus petite mairie de village. Grâce à MM. de Viel-Castel, Brennier, Cintra et de Lesseps, l'expédition des affaires courantes n'eut pas trop à souffrir. Pendant ce temps, M. de Lamartine rappelait les ambassadeurs et envoyait à toutes les puissances des agents secrets ou confidentiels. Ces agents devaient représenter la République sous l'aspect d'un double masque, terrible d'un côté, souriant de l'autre. Cette conception était corroborée d'une petite circulaire qui contenait en dix lignes (l'historien a regret à le dire), à peu près autant de contradictions et d'impossibilités.

Que durent penser de leur nouveau ministre les agents diplomatiques méditant sur cette prose officielle : « La forme républicaine du gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde. Ce sera un bonheur pour moi, monsieur, de concourir, par tous les moyens en mon pouvoir, à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et à rappeler à l'Europe que le principe de la paix et le

principe de la liberté sont nés le même jour en France. » Sans doute, la révolution n'avait pas transporté sur un autre point du globe la croûte terraquée qui porte le nom de France, et ce n'est sans doute pas là ce que voulait dire M. de Lamartine. Or l'agent, penché sur les brumes de ce texte incertain, dut se demander par quel miracle la forme républicaine, substituée à la forme monarchique constitutionnelle, ne changeait rien à l'attitude de la France, à ses dispositions vis-à-vis de l'Europe? Comment les puissances, l'Angleterre et la Prusse par exemple, voulant, je suppose, l'indépendance des nations, c'est-à-dire l'indépendance de la Pologne, de l'Italie et de la Hongrie, auraient pu concilier cette volonté avec la paix du monde? Ce qu'était l'accord des peuples dans leur dignité et de quelle façon la dignité de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie, déjà nommées, pouvait s'accorder avec la dignité de la Russie et de l'Autriche? Finalement, en présence de la dernière phrase de cette circulaire, l'agent dut se dire : mon nouveau ministre sera bien plus fin que MM. La Feronnays ou de Polignac, s'il parvient en effet à prouver que la paix et la liberté nées, dit-il, le même jour en France, le 24 février, peuvent vivre en bonne harmonie, et s'il démontre par des actes que ces deux principes, dont le second est pris ici dans le sens d'affranchissement, sont réellement conciliables. Je le tiens pour un grand diplomate, s'il délivre les trois peuples opprimés sans que les deux peuples oppresseurs tirent l'épée, sans que la paix du monde soit troublée.

Les diverses puissances étaient alors représentées à Paris : l'Angleterre par lord Normanby, la Prusse par le baron d'Arnim, la Russie par M. de Kisselef, l'Autriche par le comte d'Appony, la Sardaigne par M. de Brignolles, la Bel-

gique par le prince de Ligne. Ces diplomates purent rapporter à leurs cours des paroles rassurantes.

Outre la circulaire dont nous venons de parler, M. de Lamartine s'était tracé vis-à-vis de l'Europe une ligne de conduite plus précise. Mais, dans cette conception, destinée à passer dans la pratique, le vide de son esprit éclatait d'une façon plus déplorable encore. Ce poëte gentilhomme très-propre à une ambassade de troisième ordre dans quelque pays où il eût fallu représenter la France au point de vue littéraire et artistique, ce diplomate, fait pour Athènes au temps de Périclès, se trouva entièrement dépaysé à cet hôtel du boulevart des Capucines encore tout rempli des émanations protestantes de M. Guizot. Il dut sentir tomber des hautes murailles de la maison je ne sais quelle froideur génevoise mêlée à l'odeur de vieux crin du canapé de la doctrine.

Voici ce que M. de Lamartine imagina pour faire face à cette grande crise européenne, dont nous avons tout à l'heure esquissé le tableau : « Attendre avec dignité l'Angleterre. — Rechercher la Prusse. — Observer la Russie. — Calmer la Pologne. — Caresser l'Allemagne. — Eviter l'Autriche. — Sourire à l'Italie sans l'exciter. — Rassurer la Turquie. — Abandonner l'Espagne à elle-même. » M. de Lamartine a la bonté de nommer ceci un plan diplomatique. Dans le goût de Marivaux, sans doute? Mieux que M. Molé lui-même, M. de Lamartine prouva qu'il était né pour n'être pas ministre des Affaires étrangères.

Cependant, il préparait en même temps une seconde circulaire de grand style qui prit, par son importance autant que par ses proportions, le nom de manifeste. Cette circulaire avait pour but de donner l'esquisse d'une politique,

et devait contenir le programme de la seconde République française à l'extérieur. La minute en fut communiquée au conseil, le 6 mars. Quiconque a lu, ou lira ce document (1), s'imaginera sans doute qu'il fut dans le sein du Gouvernement provisoire l'objet d'une critique sévère. Nullement. L'esprit de M. Marrast, le bon sens et la droiture du vieux Dupont (de l'Eure), les traditions jacobines de M. Ledru-Rollin, tout, jusqu'aux rancunes de M. Louis Blanc, tout fut inutile. L'égoïsme et la peur s'entendaient avec le gros des naïfs et des enthousiastes que toute célébrité attire, comme la lumière les papillons, pour faire à M. de Lamartine une popularité colossale. Il tenait la France sous le charme, et lui ôtait, par ses phrases enivrantes, le peu de bon sens qui lui restait en ces jours de délire. La confiance qu'on accordait à cet homme en raison de ses belles et nobles qualités, l'habitude où l'on est en France d'attribuer aux talents littéraires une capacité universelle, contribuaient à l'envelopper d'une sympathie bien dangereuse. L'ambiguïté du manifeste disparaissait sous la pompe de la phrase. La France républicaine fut toute fière d'écrire en si beaux termes. Elle ne pesa pas les promesses, elle ne scruta pas les réticences. Pleine de foi dans la générosité de son gouvernement, parce qu'elle même était prête à tous les sacrifices; enflammée du besoin de croire et d'espérer; échauffée par les fauteurs de trouble, par ceux qui voyaient leur salut dans les ténèbres et la trahison, la France républicaine tomba dans ce piége creusé par un innocent qui se croyait habile et honnête, prudent et audacieux, et qui n'était que timide, incertain, discoureur, ennemi, sans le savoir, des vrais principes démocratiques,




(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 6.

sans foi positive, étourdi à toute heure par la musique de ses propres idées, n'allant jamais au fond des choses, marchant sur la terre comme certain héros de théâtre, dans un nuage de carton, et ne voyant rien aux choses de la vie réelle; en un mot, l'homme le plus impropre aux affaires peut-être qui, au milieu de tant de nullités ministérielles, ait, depuis soixante ans, traversé la politique française.

Nous fûmes tous pris à ce manifeste; tous, hélas! y compris celui qui écrit ces lignes. Mais nous avions le droit de nous tromper, nous, et ce droit n'appartenait point aux hommes qui s'étaient emparés de la dictature, qui s'étaient distribué les rôles et adjugé la mission de nous gouverner. Disons-le; chacun, préoccupé de son action personnelle au milieu du désordre général, chacun, absorbé dans ses ambitions, dans sa pensée secrète, ne prêta qu'une oreille inattentive, ou sinon je serai forcé de dire inintelligente, à la lecture du manifeste.

Ce n'est pas nous qui l'avons imprimé le premier. L'aveu vient de M. de Lamartine lui-même : Les dictateurs de Février ne discutèrent que sur la façon d'entendre l'interprétation des traités de 1815 !

Ce morceau de littérature politique parut donc sans obstacle. On l'envoya la veille aux journaux, qui l'insérèrent en même temps que le *Moniteur*. On visait à l'effet. On l'obtint. Mais ses résultats en France et à l'extérieur furent très-divers.

La circulaire, décorée du nom de manifeste, commençait par établir que les républiques et les monarchies peuvent vivre en bonne harmonie, et que la République française, en entrant dans la famille des gouvernements institués, n'y apporterait aucun élément perturbateur. M. de Lamartine

essayait de démontrer ensuite par une comparaison entre la France de 1792 et celle 1848, que la guerre nécessaire, fatale, sous la première République française, serait inutile, désastreuse sous la seconde. L'image de la République, pacifique ou terrible, revenait encore parmi ces lignes agréables et confuses.

Enfin, le mot *déclaration* surgissait du sein de ces souvenirs historiques. De ce philosophisme politico-littéraire, qui enveloppe comme un gluten gélatineux le moindre embryon d'idée chez M. de Lamartine, naissait enfin une phrase claire : « Vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes. » Elles étaient ainsi conçues :

» Les traités 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme une base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

« Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

« Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe. »

Tout cela n'eût été qu'une inconséquence propre à égayer la diplomatie européenne, mais M. de Lamartine ajoutait :

» Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte et menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples. »

Un paragraphe ou la même pensée se dissolvait en *lueurs d'idées*, en *horizon des peuples* comme un gros nuage qui se dissout en pluie printanière venait ensuite. Le manifeste se dénouait enfin comme il avait commencé, dans une assurance de paix, et ce qui aurait dû paraître plus difficile, dans une déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples.

Mais quand M. de Lamartine eut à plaisir accumulé l'inconséquence sur l'impossibilité, le doute sur la négation, le coup n'en était pas moins porté. Cette promesse d'intervention en faveur des nationalités opprimées, avait retenti aux quatre coins de l'Europe. Les peuples opprimés se levaient. Or les peuples opprimés espèrent au moindre souffle d'encouragement qui leur arrive. Ils ne se rendaient pas compte des réticences et des précautions qui se cachaient sous les phrases attendries du ministre-poëte, ils croyaient à la France. Il est si doux de croire ! Sans doute ni M. Ma-

nin, ni M. Mazzini, ni le Gouvernement provisoire de Milan ne s'abusaient complètement, mais ils n'eussent pas osé dissiper les illusions du peuple. La seconde République française, à peine apparue à la surface de ce monde, se disposait au mensonge et à la félonie et laissait hideusement percer son égoïsme, sa peur et sa timidité!

A dater du manifeste du 6 mars, la réaction comprit qu'elle avait de sérieux otages parmi le Gouvernement provisoire lui-même. Les rois rassurés sourirent. L'empereur Nicolas trouva même que, pour un poëte, ce Lamartine se conduisait assez sagement, et il oublia de faire sonner le boute-selle. La diplomatie reprit courage. L'Autriche comprit que les fausses promesses étaient plus que jamais à la mode en politique, qu'avec des bataillons on aurait raison de tout, et qu'elle pouvait lancer sur l'Italie révoltée la meute sauvage de ses soldats. Avec la promulgation du manifeste sonnait l'heure du carnage des peuples!

On envoyait en même temps une armée de vingt mille hommes pour observer les Pyrénées. D'autres armées d'observation furent ainsi réparties : soixante-deux mille hommes aux Alpes; cent mille sur le Rhin; trente mille aux frontières du Nord. M. de Lamartine fit en outre, et malgré l'opposition de M. de Lamoricière, rappeler trente mille hommes d'Afrique.

Au 1er mars, l'effectif de l'armée s'élevait à trois cent-soixante-dix mille hommes. Mais l'Algérie en absorbait quatre-vingt-dix mille. Le Gouvernement provisoire prit la résolution de porter l'armée à cinq cent quatre-vingt-dix mille hommes. On jouait au soldat. En réalité on manquait d'argent pour les payer.

Le Gouvernement provisoire, sur cette question comme

sur tant d'autres, descendait au dessous du gouvernement qu'il avait renversé.

A Venise, M. Limperani, consul de France, qui tant de fois exprima le vœu des provinces Venètes de voir quelques vaisseaux français dans les eaux de l'Adriatique, ne put rien obtenir. Milan, Rome, rappelèrent vainement certains termes du manifeste. Partout où son intervention était demandée, partout où les peuples voulaient reconquérir leur nationalité, en Pologne, en Hongrie, en Italie, la seconde République française, sommée de répondre, se réfugia dans les témoignages d'une sympathie évasive. Contradiction, mensonge et trahison ! Et tandis que l'Autriche elle-même, facilement d'accord avec lord Ponsomby, reconnaissait que la République française avait besoin d'une guerre pour se soutenir (1), elle mettait en pratique les principes de cette paix à tout prix dont elle s'était jadis fait une arme contre le gouvernement de Louis-Philippe.

Ah ! sans doute, la seconde République française n'avait qu'une armée en désarroi, elle manquait d'hommes, de munitions et d'argent ; mais ce dont elle manquait le plus, ce fut la foi. Les dictateurs routiniers, sceptiques, phraseurs, ambitieux et vaniteux qui la gouvernèrent à l'origine, assistèrent impassibles à cette lutte suprême de la Monarchie et de la République, qui se livrait en Europe. Ils n'aspirèrent qu'à ne pas se compromettre en n'engageant pas le pays. Honnêtes impuissants ! quel mauvais génie vous poussa donc alors à vous distribuer la dictature de la France du fond de vos bureaux de journaux?

Dans des circonstances qui demandaient tant d'audace, d'énergie, de hauteur de vues et de spontanéité dans l'ac-

(1) Lettre du comte de Fiquelmont au comte de Dietrichstein, du 5 avril 1848.

tion, on vit ces hommes d'Etat d'un jour gouverner la France avec des préjugés de feuillistes, et faire de la dictature avec des précautions parlementaires.

On conçoit que l'Italie ait fait sonner comme un grelot fanfaron ce *fara da se*, plus Napolitain que Lombard, dont retentit toute l'Italie du Nord. Mais était-il donc bien difficile de reconnaître, dans cet excessif orgueil, l'action de l'Angleterre qui, se souvenant de l'Ecosse et de l'Irlande, trouvait qu'une constitution et quelques-unes de ces institutions qu'on nomme libérales sont très suffisantes pour des peuples asservis? N'était-ce pas elle qui poussait à la neutralité et excitait en même temps l'Autriche à ressaisir l'Italie?

Nos descendants éprouveront quelque étonnement en compulsant les annales de cette révolution qui eut tant de prétention à paraître sociale. Et ce ne sera pas sans surprise qu'en comptant toutes ces nationalités en mal de reconstitution, toutes ces Républiques naissantes, l'Europe entière prête à cette vaste transformation, la démocratie se levant aux quatre points cardinaux et tendant les bras vers la France, ils s'apercevront que la seconde République française ne prêta ses armes qu'au pape!

Le fils bossu de la philosophie du XVIII[e] siècle, le Godenot hideux et grotesque de 1830 était revenu sur la scène du monde. Mais il apparaissait à la stupidité publique sous d'autres traits, sous les traits du beau Lamartine, du beau Kossuth et de tant d'autres héros d'un jour. Il parlait un langage noble et sentimental. Il ne criait plus vive la Charte! mais vive la Constitution! Il voulait des chambres partout, des libertés, de la modération, et nous le verrons enterrer l'idée républicaine sous des flots d'encre et de paroles.

Il est juste de dire que la révolution européenne fut faite par des avocats, des poëtes et des journalistes.

Mais tandis que le canon tonnait en Italie, en Autriche, en Prusse, Paris transformé en cour des miracles de la politique, et que nous allons voir plongé dans le trouble de mœurs nouvelles, excentriques, disparates, faisait trop de tapage pour entendre et pour comprendre que la seconde République, née d'hier, courait déjà vers sa perte.

CHAPITRE III

Le 4 mars. — Obsèques des victimes de février. — Le Gouvernement provisoire et la multitude des décrets. — Convocation des assemblées électorales et de l'Assemblée nationale. — L'Assemblée chargée de la solution de tous les problèmes. — Le suffrage universel. — Des divers systèmes électoraux en France depuis 1789. — Système électoral du Gouvernement provisoire. — Opposition que rencontre ce décret. — M. Proudhon. — M. Raspail. — La limite d'âge. — Vives discussions sur l'époque fixée pour les élections. — M. Blanqui et la *Société républicaine centrale* à l'Hôtel de Ville. — La question électorale, principale préoccupation du moment. — Craintes des monarchistes et des républicains. — Paris et la province. — Adresses et pétitions. — Embarras du Gouvernement. — Il interroge les commissaires des départements. — Le pays veut sortir du provisoire. — Décret du 26 mars; ajournement des élections; proclamation. — Considérations importantes. — Les clubs. — La déesse Sottise. — *Le Club des clubs.* — M. Sobrier et la maison n° 16, rue Rivoli. — Influence du *Club des clubs.* — Les fonds secrets. — MM. Ledru-Rollin, de Lamartine, Marrast et Caussidière. — Les agents électoraux. — Effets fâcheux de leur mission sur la province. — *Société centrale républicaine* (*club Blanqui*). — Empressement du public aux séances de ce club. — M. Blanqui; son portrait. — *Club de la révolution* : M. Barbès. — Bayard et Richelieu. — *Club des amis du peuple* : M. Raspail. — *La société fraternelle centrale* : M. Cabet. — *Société des droits de l'homme et du citoyen.* — *Société centrale démocratique.* — *Comité central des élections.* — M. de Lamartine et le *Club de l'émancipation des peuples.* — Les clubs *du Progrès des Travailleurs socialistes; de l'Homme armé; Républicain pour la liberté des élections; du Xe arrondissement; du Salut du peuple.* — M. de Larochejacquelein et sa déclaration. — Les clubs violents. — Les clubs niais. — Quatre cent cinquante clubs à Paris. — Les journaux. — Fades imitations. — *L'Aimable Faubourien, journal de la canaille.* — *L'Ami du Peuple.* — *Le Na-*

tional et la Réforme. — *La Commune de Paris.* — *Le Peuple Constituant.* — *La Cause du Peuple.* — *L'Ère nouvelle.* — *Le Représentant du Peuple.* — Les conspirations du Gouvernement provisoire, des clubs et des journaux. — Arbres de liberté. — Les banquets et les discours. — Les professions de foi. — *Les Bulletins de la République.* — Madame Georges Sand. — Les Françaises et la République. — Pourquoi les femmes sont peu républicaines. — *Le club des femmes.* — *Les Vésuviennes.* — Les députations au Gouvernement provisoire. — *La Société des gens de lettres.* — Les dons patriotiques. — Le vice radical de la seconde République. — Hommage à la mémoire d'Armand Carrel. — M. Marrast et M. de Girardin. — L'espion Delahodde. — L'hospice des Invalides civils. — Les deux cents combattants de février : Dormes. — Difficultés qu'éprouve le Gouvernement à leur faire quitter les Tuileries. — A quel prix force reste à la loi.

On n'a pas oublié que les cadavres des insurgés morts dans les trois journées de Février, étaient restés entassés à l'Hôtel-de-Ville où les avait agglomérés je ne sais quel occulte et incompréhensible mot d'ordre. Le poste des morts gardé par des délégués du peuple avait refusé de remettre les cadavres à l'administration des hospices. Embaumées par le docteur Gannal, ces tristes dépouilles humaines furent conservées jusqu'au 4 mars. Un décret du Gouvernement provisoire avait donné cette date aux funérailles des victimes de Février. Cédant au vœu des délégués, ou plutôt au sentiment public, le pouvoir avait décidé que ces obsèques aurait lieu avec pompe. Les gouvernements ne savent rien imaginer de mieux pour exprimer le deuil ou la joie de la nation.

Paris se leva pour saluer ces héros d'une semaine. Dans ces circonstances, l'enthousiasme tient le haut du pavé. La raison se tait. La peur dissimule. C'était la seconde fois déjà que, depuis la révolution, la garde nationale et les corps constitués trouvaient l'occasion de se reconnaître et de se

montrer au public. Ils la saisirent avec empressement. La garde nationale surtout, appuyée de détachements de ligne, de dragons, de cuirassiers et d'artilleurs, s'efforçait de ressaisir un peu de cette puissance qu'elle avait si maladroitement perdue en voulant opprimer la monarchie constitutionnelle. Mais le peuple sans uniforme et mêlé à ses rangs clair-semés, lui rappelait qu'une révolution s'était faite dont, cette fois, le profit échapperait à la classe moyenne.

De nombreuses députations s'étaient jointes aux corps constitués. Le peuple semblait vouloir s'exercer à la pratique du suffrage universel en procédant par la voix du scrutin aux délégations de toute nature qui furent à la mode pendant les premiers temps de la seconde République. Besoin de faire acte de souveraineté d'une part; de l'autre, manie de fonctionner.

Une foule immense avait envahi les boulevards. Après ces jours de bouleversements, Paris, pressé de se revoir en face, accourait à cette cérémonie, roulant à flots épais sur la chaussée, se pressant aux fenêtres, débordant des balcons. Un beau soleil éclairait cette foule parisienne si vivante, si passionnée.

Il faut dire que Paris avait bien changé d'aspect. Quoique l'ordre matériel fût à peu près rétabli, il était resté dans l'allure du peuple parisien l'empreinte d'une révolution. Toutes les fois qu'à tort ou à raison l'autorité succombe, il en résulte dans le pays un irrésistible mouvement d'expansion. Les différences de condition s'affaiblissent; un certain penchant à la gaité, à l'audace se manifeste dans le peuple. Mais comme en de telles circonstances, c'est la multitude pauvre et illettrée qui fait la loi sur la place publique, il en

résulte une certaine négligence de costume, une sorte de brutalité de mœurs capable de blesser les natures délicates et de leur inspirer la haine et l'effroi de la démocratie. L'élégance chez les Français constitue un véritable et indestructible parti.

Un drap noir enveloppait l'enceinte extérieure de l'église de la Madeleine. Des drapeaux, des immortelles décoraient le péristyle. Un écriteau portait cette inscription : *Aux citoyens morts pour la liberté.* — Celle du tombeau sans doute, car où était celle du peuple ? — Le milieu du temple était occupé par un vaste catafalque sur lequel on lisait ces mots destinés à solder le sang versé, à indemniser le désespoir de la veuve et de l'orphelin : *Morts pour la patrie.* Des trépieds aux flammes pâles projetaient de funèbres lueurs sur ces noires tentures.

Vers midi, les dictateurs arrivèrent. Ils venaient saluer ces morts auxquels ils devaient le pouvoir et que MM. Garnier-Pagès et Flottard avaient voulu faire enterrer le lendemain de la révolution. En voyant ce que coûte la dictature, les membres du Gouvernement provisoire sentirent sans doute le poids de la responsabilité qui pesait sur leurs épaules. Peut-être prirent-ils intérieurement la résolution de rendre enfin au peuple déshérité cette part de bonheur qu'il réclame depuis tant de siècles et qu'il croit trouver dans la science et le bien-être ? Peut-être résolurent-ils de vaincre le problème ? Mais à coup sûr ils ne savaient ni ne pouvaient.

Les chefs suprêmes de la République prirent place au banc d'œuvre, à gauche du catafalque. Les corps constitués et les députations se rangèrent de l'autre côté, envahirent l'église et bientôt la comblèrent. L'office commença. Et tandis que les psalmodies du *miserere* ébranlaient les voûtes

du temple, la *Marseillaise*, mêlée à ces incantations funèbres, retentissait sous le péristyle.

Le cortège sortit de l'église à une heure et demie. Il se mit en marche entre deux haies de gardes nationaux et n'arriva qu'à trois heures au pied de la colonne de Juillet. Sur toute la longueur des boulevards, des bandes de calicot tricolore que, dans son enthousiasme, le *Moniteur* du 5 mars nomme *le télégraphe électrique de l'horizon*, s'enroulaient autour des arbres et des candélabres. Le Gouvernement fut reçu au pied de la colonne par M. Dupont (de l'Eure) et par le général Subervie. Les discours commencèrent, ou plutôt le discours commença. Quiconque a pu assister à des cérémonies de ce genre, sait que ce discours est toujours le même, toujours sonore, et toujours aussi vide de sens. Mais les acteurs ont joué leur rôle, le peuple a eu son spectacle. Le but est rempli.

Une scène douloureuse rompit l'ordre du cérémonial. Les parents des victimes, au moment où les cadavres furent descendus dans les caveaux funèbres creusés sous cette colonne élevée à la Liberté et que surmonte la statue dorée d'un dieu équivoque portant des ailes au dos, au moment, dis-je, où les morts inutiles de Février allaient rejoindre leurs stériles prédécesseurs de Juillet 1830, les pères, les fils, les mères, les sœurs, les femmes, exaltés par la douleur et par les excitations de cette solennité funèbre, se ruèrent en foule vers les caveaux, refoulant les gardes nationaux et les membres du Gouvernement eux-mêmes. Le libraire Pagnerre, qui remplissait les fonctions de secrétaire du Gouvernement provisoire, intervint. Il réussit à faire taire la douleur vraie pour laisser la parole à la douleur officielle.

Ceux des contemporains témoins de cette cérémonie, qui attira presque toute la population de Paris sur les boulevards, n'oublieront jamais avec quel calme une si grande multitude livrée à elle-même sut se conduire dans cette circonstance. Jamais peuple n'eut au même degré que celui de Paris le sentiment de l'unité et celui des convenances.

Un incident grotesque mêla le comique au solennel durant ce long défilé. Quelques détenus politiques, que la Révolution venait de mettre en liberté, trouvèrent moyen de ridiculiser la souffrance. M. Huber et quelques-uns de ses compagnons de captivité, entassés dans un cabriolet de régie qui suivait le cortège, portaient une bannière sur laquelle on lisait : Victimes politiques.

On distinguait à cette fête funèbre les bandes insurrectionnelles groupées par M. Caussidière, nommé enfin officiellement à ses fonctions sous le titre de délégué de la mairie de Paris à la préfecture de police. Le bivouac de l'hôtel de la rue de Jérusalem s'était organisé en une sorte de garde préfectorale, composée de montagnards, de lyonnais, et qui furent tous compris plus tard sous la dénomination de *garde républicaine*. Leur costume se composait d'un pantalon de grosse toile grise, d'une blouse bleue, d'un berret, d'une cravate et d'une ceinture rouges. Les cavaliers montaient les chevaux de la garde municipale. Pour toute arme ils traînaient un grand sabre de cavalerie et portaient des pistolets à la ceinture. Ces braves, ornés de barbes et de moustaches terribles, étaient commandés par un républicain à jambe de bois, sorti récemment de prison, M. Pornin. Les funérailles des victimes de Février permirent à cette nouvelle garde de se montrer

sous son premier costume. Elle défila avec des airs massacrants qui firent rêver les boutiquiers.

Nonobstant, ces funérailles furent presque une fête. Mais la France, entraînée par la destinée qui l'emportait, n'avait pas vingt-quatre heures à consacrer à de pareilles récréations.

Il existe un fait qui domine ces annales, un fait tellement capital qu'il donne en quelque sorte à lui seul la synthèse historique de cette période négative des événements contemporains. Le regard pénétrant du lecteur s'y attachera et ne le quittera plus. C'est que la seconde République française n'a pas un seul instant fonctionné à l'état normal. Elle n'a pas existé. Née du hasard, avec une mission fatale, sa poitrine a servi de pont entre le passé et l'avenir. Elle a représenté une soudure laborieuse entre deux tronçons de monarchie. Et pour cette œuvre ingrate elle a donné son sang, le sang de la guerre civile qui fume sans gloire sur les pavés et ne fait pas même pousser un épi. Il ne lui a pas été permis de faire une halte dans l'éternité. Son existence n'a duré qu'une minute, la minute où je ne sais lequel de ces dictateurs pour rire se penchant au balcon de l'Hôtel de Ville, jeta enfin le nom de République au prolétariat exaspéré. Moment solennel où, de la place de Grève, partit ce cri répété par toute une ville capitale, par tout un peuple, de la Méditerranée aux frontières du Nord, des rives de l'Atlantique aux bords du Rhin : « Vive la République ! » Mais cette minute sublime accomplie, le grain de sable tombé au fond du sablier, le cri du peuple éteint dans le silence des siècles écoulés, c'en était fait de la République. Tout ce qui allait s'écrire, se dire, s'imprimer, s'exécuter à dater de cette minute jusqu'à la minute dernière, était l'œuvre de

la destruction. La République se mourait, la République était morte.

Le lendemain des obsèques, Paris reprit ses inquiétudes, le seul travail qu'il connut alors. Quant au Gouvernement provisoire, il continua de tourner la meule des décrets. Il annonça, dans une déclaration au peuple français, qu'il fixait au 9 avril suivant la convocation des assemblées électorales, et la convocation de l'Assemblée nationale constituante au 20 du même mois.

La vérité est qu'en présence des embarras de toute nature où se trouvait le Gouvernement, qu'au milieu des divisions intestines, des terreurs, des haines, des compétitions dans lesquelles s'écoulait son existence, l'Assemblée nationale devenait une conclusion à laquelle le peuple, qui sentait la faiblesse du pouvoir, le pouvoir qui sentait sa propre impuissance, aspiraient l'un et l'autre avec une égale impatience. L'Assemblée nationale devenait une halte dans le désert, l'armistice des ambitions irritées. L'Assemblée nationale masquait la stérilité et le mauvais vouloir. Grâce à elle, on répondait à tout. Tous les problèmes, celui de la misère, celui du travail, qu'on n'avait ni la foi, ni l'audace, ni le courage de résoudre étaient ajournés à l'Assemblée nationale. Les Milanais qui ne pouvaient pas attendre, les Vénitiens auxquels il eût fallu des secours immédiats, furent aussi renvoyés à ces calendes illusoires.

Ce but arrêté, il ne restait plus qu'à fixer les détails de la cérémonie. Il s'agissait de déterminer le mode électoral. Aucun des systèmes antérieurs ne donnait à la raison une satisfaction complète. On se mit à étudier la question. Il eût été possible de s'en dispenser en reconnaissant préa-

lablement cette vérité, qu'il n'existera jamais de système électoral parfaitement équitable ; que, l'eût-on trouvé, on n'aurait encore là que le moyen de régulariser la loi du nombre, laquelle peut bien, socialement parlant, ne représenter aucunement l'idée de justice. Le suffrage universel à un seul degré n'est au total qu'un moyen élémentaire et grossier de se mettre d'accord sur quelque point en litige. Mais il n'est pas certain que cela soit infiniment préférable aux dés du juge de Rabelais, puisque les résultats de ce mode électoral sont assez souvent contraires au sens commun.

La tradition électorale depuis 1789 offrait les résultats suivants. On comptait aux Etats-généraux, ouverts à Versailles, le 5 mai, et constitués le 17 juin sur la motion de M. Siéyès, 1214 députés. 308 appartenaient au clergé, 285 à la noblesse, 621 au Tiers-Etat. Le 22 décembre de la même année, cette assemblée adopta l'élection à deux degrés. Elle distingua deux sortes de citoyens : les *actifs* et les *passifs*. Ces derniers, comprenant les classes domestiques, ne votaient pas. Les citoyens actifs devaient se réunir au canton et former une assemblée électorale départementale qui nommait les représentants du département. Pour être électeur départemental, il fallait payer une contribution égale à la valeur de dix journées d'ouvriers. Pour être éligible, il fallait payer une contribution d'un marc d'argent. La loi de 1789 ne fut pas mise en vigueur.

Il est bon, avant d'aller plus loin, de faire observer que la motion de M. Siéyès n'eut d'autre avantage que de briser une organisation insuffisante. Mais il est évident que cet abbé, en formant une assemblée nationale sans l'asseoir sur des catégories nouvelles, organisa le chaos dont toutes nos

assemblées législatives offrent, depuis soixante ans, la plus parfaite image.

L'élection à deux degrés fut maintenue par la constitution du 31 septembre. Les assemblées de canton, ou assemblées primaires, nommèrent les électeurs départementaux ; ceux-ci, réunis au chef-lieu du département, nommèrent les députés. L'assemblée législative, qui tint sa première séance le 1er octobre 1791, fut constituée d'après ce système. Elle se composait de 745 membres, dont 205 propriétaires et 400 avocats ! Que le bon sens et la philosophie méditent sur ce fait.

La Convention sortit, en 1792, du suffrage universel. Mais, tout en abolissant la distinction ridicule de citoyens actifs et de citoyens passifs, le nouveau mode électoral conservait les deux degrés. On se borna à déclarer les domestiques inaptes à voter. La Convention se composait de 750 députés.

La constitution du 24 juin 1793 alla plus loin. Elle prit la population pour base. Elle admit l'élection directe et n'exigea de l'électeur que six mois de domicile dans le canton. Un député devait être nommé par 40,000 âmes. Cette loi ne fut pas appliquée.

Le système des élections à deux degrés fut rétabli par la constitution du 22 août 1795. On réduisit à 500 le nombre des députés. On exigea de l'électeur départemental la qualité de Français, vingt-cinq ans d'âge et la propriété d'un bien dont le revenu équivalait à la valeur locale de deux cents ou de cent cinquante journées de travail, selon que sa commune comptait plus ou moins de six mille âmes. Les mêmes droits s'étendaient aux locataires, sauf de légères différences.

Pour être éligible au Conseil des Cinq-Cents, il fallait être âgé de trente ans et avoir, à la date de l'élection, dix ans de résidence dans le territoire de la République. L'éligibilité pour le Conseil des Anciens exigeait quarante ans d'âge, quinze ans de domicile immédiat et la qualité de veuf ou de marié. « C'est la faction des épouseuses qui a dicté cet article ! » s'écria le conventionnel Talot dans la séance du 3 thermidor an III. Après deux élections, il fallait deux ans d'intervalle pour redevenir rééligible. Ce mode réactionnaire subsista jusqu'en 1799.

La constitution de l'an VIII réduisit à 400 le nombre des représentants. 100 d'entre eux formèrent le tribunat, et les 300 autres le corps législatif.

La charte de 1814 rétablit l'élection directe, mais en la renfermant dans des conditions de cens qui firent de l'électorat un véritable privilége.

Ce privilége subsista sous le régime de la charte de 1830, sauf une réduction de cent francs qui abaissait le cens de trois cents à deux cents francs.

L'histoire de nos soixante dernières années est écrite dans ces deux pages. Le Gouvernement provisoire, en jetant les yeux sur ce passé électoral de soixante ans, ne se souvint que du cri du peuple au 22 prairial : « Du pain et la constitution de 93 ! » Sans idée propre, nourri de lectures, voué aux servilités de l'imitation, il ne s'aperçut même pas du vice radical du parlementarisme qui livre les destinées du pays aux avocats et aux propriétaires. Avec la candeur de l'innocence, il se mit en devoir de reconstituer le chaos sur les plus larges bases qu'il lui fut possible d'imaginer.

Il adopta donc pour bases du nouveau régime électoral, les principes suivants : 1° que l'Assemblée nationale décré-

ferait la constitution; 2° que l'élection aurait pour bases la population; 3° que les représentants du peuple seraient au nombre de 900; 4° que le suffrage serait direct, universel, sans aucune condition de cens; 5° que tous les Français âgés de vingt et un ans seraient électeurs, et que tous les Français âgés de vingt-cinq ans seraient éligibles; 6° que le scrutin serait secret. MM. Marrast, Isambert et de Cormenin furent les inspirateurs de ce projet.

Ce décret, rendu le 5 mars, fixait au 9 avril l'époque des élections pour l'Assemblée constituante. Il fut publié le lendemain avec un tableau de répartition des représentants à raison de la population. On en trouve trente-quatre pour le département de la Seine.

Ce décret rencontra une vive opposition. En réalité ce n'était autre chose que le principe de l'égalité des salaires transporté dans la répartition de l'autorité. Le vote du père de famille ne pesait pas plus que celui du célibataire. M. Proudhon qualifia le décret de « loi agraire de l'autorité. » M. Raspail, dans l'*Ami du Peuple*, soutint, non sans raison, que cet acte si important ne devait pas être appliqué avant d'avoir été soumis à l'approbation du pays. Il fit en outre observer qu'il est bien difficile à un électeur de connaître la capacité et la moralité de trente-quatre candidats. L'avénement de la démocratie n'était pas mûr. Les critiques ne manquèrent pas, mais le remède ne fut clairement indiqué par personne.

Quant à la restriction relative à l'âge de l'éligible, quoique moins importante, elle offrit un argument de plus aux esprits disposés à la critique. On sait qu'à Rome les magistratures se conféraient sans avoir égard à l'âge. Mais des exemples plus récents s'offraient en foule à l'imagination.

Napoléon, Hoche, Marceau, qui, tout jeunes, commandaient des armées, Charles Fox qui fut à vingt et un ans lord de l'amirauté, Pitt qui fut premier ministre à vingt-quatre ans, Canning qui, à vingt et un ans, siégeait au parlement, Robert Peel sous-secrétaire d'Etat d'Irlande à vingt-deux ans, n'auraient pu siéger à l'Assemblée constituante française de 1848.

Ce fut surtout l'époque fixée pour les élections qui fut le plus amèrement critiquée. Les uns la trouvaient trop rapprochée. Ils accusaient le Gouvernement provisoire de précipitation. En n'accordant pas un temps suffisant pour éclairer le peuple sur ses intérêts et sur la valeur des candidats qui briguaient ses suffrages, on compromettait l'avenir de la République. Les autres prétendaient que, pour rester quelques jours de plus au pouvoir, les dictateurs de février perdaient l'avantage des circonstances. Sous le coup des événements, nul doute qu'on n'eût obtenu des élections véritablement républicaines. Les clubs, nés comme des champignons un lendemain d'orage, s'étaient emparés de ce double thème et le discutaient avec fureur.

Le 7 mars, la société *Républicaine centrale*, fondée et présidée par M. Blanqui, se rendit en députation à l'Hôtel-de-Ville. Ce club présenta une adresse demandant la suppression des lois restrictives de la liberté de la presse et du droit d'association. Il réclama la déchéance de toute la magistrature qui siégeait au 24 Février. M. Blanqui, organe de la société *Républicaine centrale*, parlait de cette voix tranquille qui glaça plus d'une fois la réaction curieuse qui se pressait à son club. Le Gouvernement provisoire l'écoutait avec malaise. Il termina en disant : « Nous avions encore à remettre au Gouvernement provisoire une adresse; mais

elle arrive peut-être trop tard, pour lui demander d'éloigner l'époque des élections qui nous paraît trop rapprochée. »

M. Blanqui espérait-il réellement qu'un retard dans les élections pût devenir très-avantageux au parti avancé? Il est permis d'en douter. Mais ce retard reculait nécessairement l'époque où devait cesser cette dictature fragile et sans unité que la moindre circonstance mettait à la merci d'un coup de main.

La question électorale domine toute cette période de l'histoire de la seconde République française. Et comme il s'agissait aussi d'élections pour la garde nationale, pour telles ou telles délégations non officielles, voter parut être pendant quelque temps l'unique occupation des Français.

En réalité, le pays s'interrogeait. Il allait s'apercevoir, au sortir de la crise d'enthousiasme, qu'il n'était pas républicain, quoiqu'il ne pût souffrir aucune espèce de monarchie.

Le résultat futur des élections pour l'Assemblée constituante occupait donc toutes les imaginations. Les partisans de la monarchie craignaient que la République, traitée si longtemps d'utopie, ne devînt une réalité. Les républicains, centuplés depuis le 24 Février, néophytes par conséquent pour la plupart et apportant dans la politique toute l'ardeur du prosélytisme, se souvenaient du passé. Ils craignaient, à juste titre, que la révolution ne déviât, que l'élément monarchique ne reprît le dessus, et que, selon l'usage, le nouveau pouvoir n'oubliât ses promesses.

C'est une des misères de la politique française, que l'opposition fait toujours ici de telles promesses au peuple, qu'en arrivant au pouvoir, elle se trouve fatalement réactionnaire par l'impossibilité de les tenir.

La province ne resta pas en arrière dans ce vaste mouvement des esprits. La fièvre d'inquiétude avait gagné les champs. Les adresses et les pétitions fondaient sur le Gouvernement provisoire de tous les points du pays. La conclusion de tout ce bruit se résolvait pour le pouvoir en une question ainsi formulée : Faut-il avancer ou reculer l'époque des élections?

Dépourvu d'initiative et d'idée personnelle, le Gouvernement ne crut pouvoir mieux faire que d'interroger, de pondérer, d'apprécier si la chose était possible. Il interrogea les commissaires. Ces préfets provisoires répondirent qu'on devait différer le moins possible l'époque des élections. Ceux-là sentaient venir la réaction ; ils la touchaient de plus près, car c'est en province qu'elle naquit et qu'elle naîtra toujours. La province est plus loin que Paris du foyer gouvernemental. Les idées républicaines n'y sont pas protégées par des masses imposantes. Les esprits y sont plus froids, plus positifs. On y vit de la vie de famille bien plus que de la vie publique. Un changement de gouvernement y est redouté à l'égal d'un déménagement.

L'avis des commissaires s'accordait avec celui de la grande majorité des Parisiens. Il est étrange et fort digne de remarque que ce gouvernement douceâtre, qui fut si clément pour les personnes, qui se laissa insulter et calomnier par les palefreniers de Louis-Philippe et par les mouchards démasqués, qui permit à tout le monde de lui cracher noblement au visage, et qu'on ne saurait mieux comparer pour le caractère et l'intelligence gouvernementale qu'au soliveau de La Fontaine, il est digne de remarque, dis-je, qu'un tel gouvernement fût devenu plus intolérable au peuple français, que le gouvernement de Louis-Philippe

lui-même. Il pesait sur les épaules du pays; on avait hâte d'en finir avec lui. La France a horreur du provisoire.

On l'a vu par le discours de M. Blanqui au Gouvernement provisoire, le 7 mars. Les clubs avancés, les délégués du Luxembourg sous l'inspiration de MM. Louis Blanc et Albert, trouvaient cette première date du 9 avril trop rapprochée, et réclamaient l'ajournement des élections. D'autre part, le Gouvernement s'était cru obligé de reculer au 5 avril les élections de la garde nationale, dont l'inscription se fit avec lenteur. Cette seule circonstance créait une apparente impossibilité de laisser subsister la date du 9 avril pour les élections générales.

Le 27 mars, le Gouvernement provisoire, cédant sans doute à ces divers motifs, publia un décret daté de la veille, qui ajournait au 23 avril l'élection des représentants du peuple. Ce décret s'appuyait sur des considérants contradictoires, puisqu'il faisait entrer en ligne de compte les renseignements donnés par les commissaires. Ces renseignements concluaient, on le sait, au non-ajournement et demandaient que les élections eussent lieu le plus tôt possible.

Nous devons ici constater deux faits. Le premier gît dans la politique contradictoire des clubs qui voulurent d'abord le retard des élections, et qui firent ensuite tant de bruit contre l'ajournement. — Le second fait relatif au décret du 26 mars est plus important. Il est impossible de ne pas s'apercevoir du trouble qui plane sur ce décret, dont l'influence sur l'avenir de la seconde République française fut si déplorable. Lorsque l'on réfléchit aux effets désastreux de cette prorogation, il est bien permis de ne pas s'en tenir à un examen superficiel. Et lorsqu'en scrutant une mesure qui permit aux partis monarchiques de se reconnaître et de

se rallier, on s'aperçoit qu'elle repose uniquement sur un autre décret d'une importance toute secondaire, l'esprit le moins méfiant n'est-il pas tenté de se demander si le retard des élections de la garde nationale ne fut pas plutôt un prétexte qu'une cause réelle. Le doute n'est pas possible en lisant les considérants du décret du 8 mars (1). Prétexte bien insuffisant d'ailleurs !

Tout secret s'éclaire par la recherche des motifs. En faut-il chercher d'autres que les opinions monarchiques de la majorité du Gouvernement provisoire ? Cette majorité flairait le vent et, tout en continuant de protester de son républicanisme, elle obéissait à de puissants instincts de réaction.

Le Gouvernement provisoire crut devoir accompagner son funeste décret d'une proclamation dans laquelle il disait qu'il se croirait « coupable s'il gardait dans ses mains, sans la plus impérieuse nécessité le pouvoir exceptionnel et temporaire que cette nécessité même a fait légitime. » Il ajoutait à cette précaution oratoire : « Le Gouvernement provisoire n'a donc été décidé que par des difficultés matérielles à remettre le jour des élections générales au 23 avril et la réunion de l'Assemblée au 4 mai » (2). Le lendemain, pour qu'il n'y eût pas à revenir sur cette décision, le *Moniteur* publiait les arrêtés relatifs à la formation des listes, à la convocation des comices, à la tenue des assemblées électorales, au dépouillement et à la constatation des votes.

Les clubs firent grand bruit. La voix de ces assemblées tumultueuses couvrit un moment la France. Après avoir

(1) « Attendu que le recensement de la garde nationale parisienne est aujourd'hui complet..... Décrète que les élections des officiers et sous-officiers de la garde nationale de Paris et de la banlieue se feront le 13 mars courant. » (*Monit.* du 9 mars 1848.)

(2) Voir le *Moniteur universel* du 27 mars 1848.

brisé la tribune de la Chambre des députés, le peuple s'était lui-même mis à jouer au Parlement. Capitales, villes, bourgades et villages subirent la maladie du clubisme. Ce qui se dit d'absurdités dans ce peuple de trente-six millions d'habitants, en l'espace de quelques semaines, n'est pas supposable. Des miasmes oratoires de la pire espèce empoisonnèrent l'atmosphère. La déesse Sottise régna parlementairement sur le peuple le plus spirituel de la terre.

Mais la cacologie des clubs n'empêchait pas qu'ils ne devinssent, dans une grande ville comme Paris, une redoutable puissance. Déjà un travail de centralisation s'était fait dans le but de relier ces groupes épars au moyen d'une organisation unitaire. Telle fut la pensée qui donna naissance au *Club des clubs*. Et pour faire une application immédiate de sa puissance, il intervint aussitôt dans la question du jour en prenant le titre de : *Comité révolutionnaire pour les élections à l'Assemblée nationale constituante*. Ce club, organisé par le nommé Longepied et par son fils, était une émanation du *Club de la Révolution*. M. Marc Dufraisse en fut le promoteur officiel. L'idée en avait été conçue par M. Barbès.

Le Club des clubs siégea en effet en plein centre de Paris, au Palais-National et dans la maison de la rue de Rivoli, nº 16. Il invita les clubs à nommer des députés à la société populaire centrale. Il va sans dire que les clubs ne demandaient pas mieux. Les adhésions arrivèrent en masse. Deux cents clubs répondirent à l'appel. Un certain nombre de sectionnaires de la *Société des droits de l'homme* se joignirent aux délégués. La *Commune de Paris*, journal de M. Sobrier, devint en quelque sorte le *Moniteur* de cette société centrale.

Cette maison de la rue de Rivoli, nº 16, où se trouvaient ainsi centralisées les administrations de la *Commune de Pa-*

ris et du *Club des clubs,* était devenue un objet de terreur pour la bourgeoisie parisienne. Il faut ajouter qu'elle servait en outre de caserne à une bande de braves à ceintures, à cravattes et à berrets rouges.

Ceci exige une seconde explication. On n'a pas oublié que, dans la matinée du 24 février, lors de la distribution des hautes fonctions, M. Marc Caussidière faisant quelque difficulté d'accepter la place de Préfet de police, M. Sobrier s'était offert à la remplir. La réunion accueillit cette offre. Au bout de trois jours, M. Sobrier, malade, épuisé par la fatigue des jours précédents, mécontent peut-être d'un pouvoir partagé, se retira. Il demeurait alors rue Blanche, nº 25. Là, il fonda avec le concours de MM. Pyat, Thoré, Luchet, etc., une commission pour la défense des principes républicains. Plus tard, il loua un appartement dans la maison de la rue de Rivoli et y installa les bureaux de son journal, le siége de la *Commission pour la défense des principes républicains* et celui de l'administration du *Club des clubs.* La préfecture de police lui fournit en outre un piquet de braves à ceinture rouge, qui devinrent une sorte de garde de ce nouveau camp de partisans. Dans un siècle aussi administré que le nôtre, des faits de cette nature sont un sujet d'effroi. Au fond, cela ne signifie rien et tombe de soi avec la reprise du travail et des affaires.

Le *Club des clubs,* ainsi installé dans l'ancien palais du duc d'Orléans et dans la maison dépendante des biens de la liste civile, songea bientôt à étendre son action sur la France entière. M. Ledru-Rollin protégeait secrètement ce foyer de propagande. MM. de Lamartine, Marrast, et Caussidière s'en disputèrent aussi l'influence. Les deux premiers, ainsi que M. Ledru-Rollin, versèrent dans la caisse du *Club*

des clubs une somme qui ne s'éleva pas à moins de cent soixante-dix mille francs, prélevés sur les fonds secrets. Ce qui n'empêchait pas, au besoin, le ministre de l'Intérieur de désavouer les agents du sieur Longepied. Le sieur Marcalinat Prat, l'un de ces agents, ayant été signalé au ministre pour la violence de sa propagande, M. Jules Favre écrivit aux commissaires de la Charente, d'avoir à surveiller cet individu et de le faire arrêter au besoin. Le sieur Longepied put envoyer dans les départements, à l'armée et jusqu'en Algérie environ six cents agents électoraux choisis parmi les membres les plus actifs des clubs de Paris. Chacun d'eux recevait, avant de partir, des instructions écrites. Le comité expéditeur soldait les frais de route et de séjour. La correspondance arrivait rue de Rivoli, à l'adresse du sieur Longepied. La plupart de ces missionnaires clubistes, quoique dépourvus de caractère officiel, firent en province un effet déplorable. Peu éloquents et parlant en général un français inhumain, ils achevèrent de dégoûter de la République des populations craintives et ennemies de tout changement.

De midi à trois heures, le Club des clubs tenait ses séances. Le soir, cette réunion se fractionnait dans les clubs de Paris, irradiant ainsi sur presque toutes les assemblées populaires. Mais pour porter la lumière il faut la posséder. Or les ténèbres du *Club des clubs* n'étaient illuminées que par les reflets des souvenirs de 1793. On ne gouverne pas avec des souvenirs. Cette organisation qui, entre les mains de quelques hommes supérieurs, eût pu devenir un formidable instrument d'action, ne fut, dirigé dans des voies absurdes et puériles, qu'un agent de désordre ajouté à tous ceux de la situation.

M. Blanqui, on l'a vu précédemment, inspirait un groupe d'hommes résolus dont la première réunion avait eu lieu en armes, le 26 février, dans la salle du Prado. Ce groupe se transforma en club indépendant sous le nom de *Société centrale républicaine*. Il tenait ses séances rue Bergère, dans la salle du Conservatoire de musique. De tous les clubs de Paris, la *Société centrale républicaine* fut peut-être celui qui attira le plus de monde. A peine ses portes étaient-elles ouvertes au public que la foule avait envahi les loges du petit théâtre. Des gens à voiture, de riches étrangers tentaient, mêlés au peuple, l'escalade d'une place. Il y avait au moins autant de peur que de curiosité dans cet empressement de la bourgeoisie à venir entendre et voir un des hommes qu'un tour de roue de la révolution pouvait porter au pouvoir, auquel on supposait des doctrines très-rigoureuses en matière politique et qu'on regardait comme prêt à tout.

M. Blanqui passait pour un conspirateur d'une habileté profonde. Petit de taille, d'une constitution débile, affaiblie encore par le régime des prisons, il intéressait sans attirer la sympathie. En suivant une carrière banale, il n'eût tenu qu'à M. Blanqui d'arriver à une de ces positions convoitées des ambitieux médiocres. Son frère, M. Blanqui l'économiste, offrait un exemple du genre dont il n'eût tenu qu'à Auguste Blanqui de profiter. Mais il aspirait à autre chose qu'à une stalle à l'Institut et à une chaire d'économie politique.

Sa rigide sobriété, ses vêtements délabrés, l'amertume de ses traits assombris, l'orgueil et le mépris qui soutenaient en quelque sorte de leur flamme intérieure cette fragile existence, l'environnaient d'un prestige particulier.

On disait aussi que les femmes de sa famille, épouse, mère, sœur l'enveloppaient d'une affection, d'un dévouement et d'un respect sans bornes. M. Blanqui dédaignait les journaux et, quoique sa plume incisive trahît un talent naturel d'une vive originalité, il n'aimait pas à écrire. Chétif, il croit singulièrement à la force.

Le hasard jette dans la démocratie des organisations fines, des natures élégantes, aventureuses, beaucoup plus déterminées aux grandes entreprises que ne le sont les rodomonts ordinaires de la démagogie. Ces derniers cachent souvent sous de grandes barbes, sous des airs terribles, les goûts, les allures, le caractère épais et les finesses de maquignon d'une portion de la petite bourgeoisie marchande. M. Marc Caussidière en était le type colossal. Les premiers seuls sont capables d'accomplir des révolutions radicales. M. Blanqui eût aisément groupé des hommes de cette nature. Quelques-uns même formaient déjà noyau autour de lui. M. Blanqui n'était pas engagé comme M. Louis Blanc. Il était resté dans la politique pure. Il n'avait pas écrit de système ; avantage considérable. Disons plus, on ignorait le degré réel de capacité de M. Blanqui. Mais qu'importait? Son nom était un moyen. Il voulait dire : politique active, énergique, au service de l'idée républicaine. M. Blanqui au pouvoir n'eût peut-être réalisé rien de ce qu'on attendait de lui. Mais M. Blanqui au pouvoir, c'était la révolution saisie au collet et disciplinée. Insuffisant, il eût glissé en quinze jours et laissé la place et tous ses avantages à quelque homme nouveau, moins encrassé dans le passif des complots, des préjugés de prison et des frottements démagogiques, à un homme qui eût pu ramener les esprits au pouvoir par tous les avantages qu'offrait la question extérieure

où il était si aisé d'absorber cette activité surabondante que la France tourna contre elle-même. Beaucoup d'autres motifs, qui viendront en leur place, contribuaient à fixer l'attention sur la *Société centrale républicaine*.

Le *Club de la révolution*, fondé par M. Barbès, ne contrebalança pas l'influence de M. Blanqui. M. Barbès était considéré par le peuple comme l'honneur du parti républicain. Les ouvriers disaient hyperboliquement : « Barbès est le Bayard de la démocratie et Blanqui en est le Richelieu. » Le premier représentait la bravoure, le dévouement, toutes les vertus chevaleresques. Nul homme n'a, plus que lui, possédé l'inconstant amour des masses. Mais, avec un instinct pratique remarquable, le peuple paraissait sentir qu'on ne gouverne pas avec de telles qualités. Et quoique se méfiant de M. Blanqui, quoique ne l'aimant pas, il le regardait comme infiniment plus apte au maniement du pouvoir. Le *Club de la révolution* prêta au Gouvernement provisoire un appui temporaire.

Le *Club des amis du peuple*, présidé par M. Raspail, se ressentait au contraire de l'irritation de son fondateur. M. Raspail fut un des premiers citoyens qui osèrent ne pas trouver admirables et sublimes les décrets qui sortaient de l'étude du Gouvernement provisoire. Il les critiqua dans son club avec cette âpreté de verve et cette amère éloquence dont on a pu juger dans ses nombreux procès. M. Raspail forma bientôt un redoutable groupe de mécontents. Son influence eût été bien plus grande encore sans les habitudes de méfiance que certains conspirateurs, sans cesse en lutte avec l'espionnage des agents secrets, contractent dans leur périlleuse carrière. Les démêlés de M. Raspail avec le corps médical et ses préparations pharmaceutiques altéraient sin-

gulièrement sa physionomie politique. La politique a horreur des spécialités.

M. Cabet groupait les Icariens dans un club désigné sous le nom de *Société fraternelle centrale.* Cinq ou six mille hommes assistaient aux séances de cette réunion bien disciplinée. L'attitude de M. Cabet fut, comme celle de beaucoup d'autres, un peu vague dans les premiers jours. M. Cabet est un esprit organisateur, mais essentiellement pacifique. Il y a en lui du maître d'école et du curé de village. Dépourvu de talent, sans élévation d'esprit, il a cependant l'art de grouper les hommes et de les maintenir sous une autorité qui revêt les formes les plus paternelles.

On citait encore la *Société des droits de l'homme et du citoyen,* fondée pour contrebalancer l'influence de M. Blanqui. Ce club était dirigé par un comité central composé de MM. Villain, Napoléon Lebon, V. Chipron, Huber et Barbès. M. Guinard présidait la *Société centrale démocratique.* Le *National* avait fondé le *Comité central des élections* qui fit nommer représentants du peuple quatre de ses membres. M. de Lamartine, qui craignait les poignards, accordait sa confiance au *Club de l'émancipation des peuples* qui fournit une garde armée pour veiller nuit et jour sur l'hôtel des affaires étrangères. M. Hubert présidait le *Club du progrès.* M. Louis Blanc était président honoraire du *Club des travailleurs socialistes.* Ajoutons à ceux-ci le *Club de l'homme armé,* le *Club républicain pour la liberté des élections,* présidé par M. Viennet; celui du 10[e] *arrondissement,* présidé par M. de Vatimesnil; celui du *Salut du peuple* où M. de La Rochejacquelein fit la déclaration suivante: « Oui, s'appelât-il Henri V, je serai hautement, énergiquement, contre tout prétendant qui voudrait attenter à la souve-

raineté du peuple. » Il y eut les clubs violents, parmi lesquels nous citerons ceux des *Quinze-vingts*, de *la Montagne* à Montmartre, de l'*Arsenal*, etc. Quant aux clubs niais, le nombre en fut trop grand pour qu'on puisse en parler. Il nous suffira de dire que, dans la seule ville de Paris, la totalité des clubs atteignit le chiffre incroyable de quatre cent cinquante (1).

Comme si la pensée du peuple ne trouvait pas une expansion suffisante dans ces innombrables tribunes qui couvraient la France, il s'était fondé une multitude de journaux. La liberté de la presse, l'abolition des entraves fiscales, favorisaient ce développement insolite. La plupart de ces feuilles volantes étaient écrites dans un français plus que suspect. Elles naissaient le matin et mouraient le soir. Leur destination semblait n'avoir d'autre but que d'alimenter l'industrie d'une foule d'aboyeurs qui faisaient des boulevarts une promenade assourdissante (2).

Là encore, on retrouvait cet esprit d'imitation qui fut la maladie chronique de la seconde République française. Mais l'esprit du siècle n'admet pas les violences que l'on tolérait il y a soixante ans. Qu'était-ce que la *Carmagnole*, le *Lampion*, le *Canard*, le *Petit Homme rouge*, à côté du *Hoquet aristocratique*, de la *Moutarde après dîner*, de la *Chasse aux bêtes puantes*, du *Postillon extraordinaire* ou de la *Trompette du père Belle-Rose*? Quelques-unes de ces feuilles furent vraiment originales. Nous citerons l'*Aimable Faubourien, journal de la canaille*. Ce titre rappelait le mot de Louis-Philippe : « Paris et ses aimables faubourgs. »

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 7, la liste complète des clubs.

(2) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 8, la liste complète des journaux parus sous la République.

A côté de ces excentricités, plusieurs feuilles d'une importance réelle firent bientôt oublier les anciens journaux, les seuls qui aient survécu, à de rares exceptions, à la tourmente révolutionnaire. M. Raspail publia, le 27 février, un premier numéro de l'*Ami du peuple*. Tout en faisant appel aux sentiments d'ordre et de fraternité, il s'exprimait avec trop d'âpreté sur le compte de quelques hauts fonctionnaires du nouveau Gouvernement et sur la portée de certains décrets, pour qu'on ne lui suscitât point d'embarras. Une cabale, dirigée en apparence par des étudiants, fut montée contre lui. Les meneurs firent je ne sais quel simulacre de brûler l'*Ami du peuple* en place publique. Ce journal cessa donc de paraître et ne reprit que le 12 mars.

On ne lisait plus le *National* et la *Réforme*, devenus des journaux semi-officiels ; mais en revanche on s'arrachait certaines feuilles, comme la *Commune de Paris*, rédigée par MM. Sobrier, Cahaigne et autres écrivains dont la plume pouvait d'un instant à l'autre se changer en bayonnette. La bourgeoisie surtout recherchait ces grimoires où elle craignait de lire l'arrêt de sa destinée. D'autres feuilles écrites dans un beau et grand style, comme le *Peuple constituant* de M. de Lamennais, la *Cause du peuple* de Georges Sand, l'*Ère nouvelle* de M. Lacordaire s'adressaient plutôt aux esprits philosophiques et aux imaginations contemplatives. La plupart de ces journaux gardèrent vis-à-vis du Gouvernement provisoire plus de mesure qu'il ne méritait. La réserve des partis envers un pouvoir nouveau n'est souvent d'ailleurs qu'une nécessité. Faute de pouvoir le remplacer avantageusement, on le tolère.

Une feuille fit exception. Fondée d'abord par MM. Jules

Viard et Fauvety, sous le titre du *Représentant du Peuple*, elle acquit bientôt une notoriété considérable entre les mains de M. P.-J. Proudhon. Quoique cet écrivain eût déjà publié ses principaux ouvrages, il était encore inconnu au public. Vivant loin de Paris, à l'écart des intrigues du journalisme, fabricateur de célébrités, ses livres ne s'étaient répandus que parmi la petite légion des studieux et des chercheurs. Doué d'une érudition considérable, d'un style vigoureux, clair et coloré, d'une tournure d'esprit originale, M. Proudhon, qui sera le Jean-Jacques Rousseau du dix-neuvième siècle, s'il daigne écrire quelques pages de littérature, n'eût pas plutôt tracé son premier article qu'on reconnut la griffe d'un maître. Paris salua de son empressement, de sa curiosité, de ses éloges et de ses épigrammes le nouveau lutteur qui entrait dans l'arène en frappant sur tout le monde. Ce Gaulois, né pour la critique, se trouvait dans son élément au milieu de ce fracas révolutionnaire, où tant de sottises furent faites et dites, tant de crimes commis par niaiserie plus peut-être que par férocité. Lui-même, comme s'il eût voulu mettre le comble à ce tapage par une note plus criarde que tout le reste, se mit à soutenir imperturbablement, avec le flegme d'une dialectique subtile, exercée, l'ancienne théorie des *humanitaires sur l'anarchie*. Il réimprimait et paraphrasait en outre le livre *la Propriété, c'est le vol!* accompagnant ces théories, auxquelles il donnait par la forme je ne sais quoi d'excessif, d'étourdissant, de turlupinades rabelaisiennes contre les Montagnards, les Girondins, les Phalanstériens, les Communistes et tout le monde. La démocratie fut sur le point de se fâcher sérieusement; mais, en voyant ce petit bourgeois démocrate de naissance, de tempérament, d'encolure,

comment douter de sa sincérité (1)? La bourgeoisie seule n'y comprit rien et prit ce frère pour quelque démon sorti de l'enfer. Une multitude d'individus qui ne possédaient et ne posséderont jamais rien, tremblèrent pour la propriété. Le masque de M. Proudhon fut traîné sur les théâtres de vaudevilles par des polissons qui pipèrent à cette glu l'argent des imbéciles dans un temps où le pays s'imposait des sacrifices immenses et où le peuple mourait de misère. Au total, M. Proudhon était le seul socialiste qui eût de réelles connaissances économiques, le seul qui comprît la viduité du parlementarisme, le danger d'une réglementation trop arbitraire, et qui possédât quelques notions dont on eût peut-être tiré profit avec beaucoup de pouvoir, d'intelligence et de bonne volonté.

Le Gouvernement provisoire avait bien autre chose à faire. Il conspirait contre lui-même. Les clubs et les journaux conspiraient. Quant à la multitude, elle plantait des arbres de la liberté partout, au point de gêner la circulation. On n'en compta pas moins de 300 tant à Paris que dans la banlieue. Le clergé avait soin de présider à ces cérémonies. On prononçait et l'on écoutait des discours.

La manie des banquets ne s'était pas arrêtée à la révolution. Elle continua, au contraire, avec plus de fureur que par le passé. On mangeait et l'on buvait peu dans ces agapes démocratiques, mais on y parlait beaucoup. Comme les clubs et la plantation des arbres de la liberté, les banquets n'étaient autre chose que des prétextes à discours, prenant le nom de *toasts*. Le peuple trompait ainsi sa misère, ses inquiétudes et exhalait ses fureurs et ses aspirations. La

(1) Voir le portrait de M. Proudhon dans les *Hommes et les mœurs en France, sous le règne de Louis-Philippe*, 1 vol. in-8, par H. Castille.

lecture des affiches et des professions de foi, dont le style déshonorait les murailles, occupait aussi le temps inutile qu'on ne pouvait plus passer à l'atelier. Il se révélait dans ces placards des hommes d'État inconnus la veille et ignorés le lendemain. Là s'étalaient en foule les solutions impraticables de ces gens qui ont un remède pour tous les maux. L'espèce en existe à tous les échelons de la société. Quelquefois ces placards, signés de noms sinistres et produits dans quelque but secret, faisaient entrevoir le mystère des conspirations dont le public ignorait les trames. Au moins les professions de foi récréaient ce peuple oisif. La volumineuse collection de ces piéges à électeurs, comprise sous le titre prétentieux de *murailles révolutionnaires*, est un beau monument élevé à la bêtise nationale.

Le Gouvernement lui-même prit part à cette mêlée. M. Ledru-Rollin, dans le désir de façonner le peuple à sa condition nouvelle et dans la pensée de régler l'opinion publique, fit, à dater du 13 mars, publier, tous les deux jours, un bulletin qui ne fut inséré ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des Lois*, mais qui n'en fut pas moins placardé par ordre de l'autorité. Ce bulletin portait en tête : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Bulletin de la République*.

Paris ne s'émut pas beaucoup de cette publication, mais la province, peu républicaine, ennemie secrète de Paris, ne tarda pas à manifester son mécontentement. Il régnait au ministère de l'Intérieur un ton particulier, imité des déclamations de 1793, qui perçait dans le style des Bulletins. Or, il n'y a pas en France de phraséologie plus détestée que celle-là. MM. Jules Favre et Élias Regnault, rédacteurs des Bulletins de la République, restèrent cependant par le

fond dans de très-acceptables limites. Mais lorsque plus tard, sur l'autorisation du Gouvernement provisoire (1), M. Ledru-Rollin eut confié à madame Georges Sand la rédaction de ce premier-Paris gouvernemental, la muse ne sut pas voiler ses charmes sous le costume officiel. Elle avait trop de talent pour prendre le style de tout le monde, le seul qui convienne au pouvoir; elle apporta les flammes de son génie, là où toute pensée individuelle doit s'éteindre ou ne brûler que d'un feu doux et modéré. Elle écrivit de cette main qu'on lui connaît des articles de jeune sans-culotte enthousiaste. La bonne dame conspirait aussi (2).

En général, les Françaises cèdent aisément à la fièvre des grands événements, mais le lendemain elles redeviennent conservatrices. Cela est entièrement d'accord avec leur existence et leur véritable mission. Au bout de huit jours, les femmes furent hostiles à la République. Le dirai-je? Il faut ajouter une cause moins noble à cet esprit de réaction : excepté dans l'exercice de la charité, les femmes ont horreur des pauvres. C'est pour cela qu'elles détestent la République. Mais que la République devienne riche, elles l'aimeront. Elles sont du parti de la fortune, des beaux habits et de la galanterie. Çà et là, dans le peuple, on rencontre quelques femmes républicaines par tradition ou par haine contre les bourgeoises, mais c'est le petit nombre. Le reste craint les révolutions à cause du chômage et des barricades. Pour avoir des femmes républicaines, il faudrait faire en

(1) *Rapport de la Commission d'enquête*, tome II, page 30.

(2) Voir l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par Daniel Stern. Cet ouvrage, rempli de détails intéressants, nous a été d'un grand secours. Il est dû à la plume d'une femme de beaucoup d'esprit, qui cache, sous un pseudonyme masculin, son véritable nom.

sorte qu'elles eussent intérêt à l'être. L'intérêt est la boussole politique de la femme encore plus que celle de l'homme.

Quelques personnes du sexe essayèrent de former un club féminin. Ce fut une excentricité sans succès. Il se trouva pourtant parmi ces clubistes quelques personnes de talent, comme mesdames Jeanne Derouin et Pauline Roland. Mais quoi? Où trouver un homme de sens commun qui serait charmé de voir sa femme transformée en orateur et en publiciste? La vanité de ces agitatrices qui éprouvaient le besoin de faire parler d'elles, fut profondément nuisible à la cause des femmes en la ridiculisant. Si leur condition est modifiée un jour, c'est à l'initiative des mâles qu'elles le devront. Mais cela ne saurait aller bien loin et sortir du cercle de la vie domestique. On ne fait pas d'enfants à la tribune.

Pour compléter le carnaval révolutionnaire, une troupe de ribaudes, groupées autour d'un aventurier nommé Borme, qu'elles appelaient leur colonel, formèrent une légion sous le nom de *Vésuviennes*. Ce corps franc, qu'il eût fallu envoyer à Saint-Lazare, eut l'audace de se promener par la ville et d'aller déraisonner politique au Gouvernement provisoire. Tout cela eût été imaginé pour discréditer la République chez les gens paisibles, doués d'un bon sens ordinaire, qu'on n'eût pas mieux réussi.

Au surplus, le Gouvernement provisoire était devenu un but de promenade où l'on arrivait par groupes sous le nom de députation. Chacun venait exprimer ses vœux ou donner des conseils au Gouvernement. Le chiffre de ces députations fut d'environ trois cents. A part un petit nombre qui eurent une signification réelle et un but sérieux, ces députations ne furent autre chose que de grotesques exhi-

bitions à l'aide desquelles on tuait le temps des jours sans travail, mais qui faisaient perdre celui du Gouvernement et ajoutaient une cause de désordre de plus au mouvement de la ville. Qu'allait faire à l'Hôtel de Ville, drapeau en tête, la *Société des gens de lettres* par exemple? Savait-elle bien au juste ce qu'elle avait à demander au Gouvernement provisoire? Il est permis d'en douter.

De toutes les modes qu'enfanta la révolution, ce fut celle des dons patriotiques qui fit le plus d'honneur au pays. Ce n'était aussi qu'une imitation de la première République, mais au moins elle prenait sa source dans un louable sentiment de générosité. Les dons patriotiques ne sauveront jamais les finances, cela est vrai; mais ils témoignent de l'amour d'un peuple pour son Gouvernement. La classe pauvre fut en cette circonstance la plus généreuse. Tandis que le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Saint-Germain vendaient leurs chevaux et congédiaient leurs valets, on vit des ouvriers apporter leur humble épargne à la patrie en détresse. Pour être juste, il faut dire à la décharge des hautes classes, que la valetaille grasse et repue avait profité de la révolution pour élever des prétentions absurdes et qu'elle essaya d'inspirer de la terreur aux maîtres. La réclame et la vanité abusèrent aussi de la mode des dons patriotiques. Une commission fut nommée pour recevoir ces offrandes, dont bien peu durent être agréables au Seigneur. La commission, composée de MM. Lamennais, Béranger, Littré et Ch. Thomas (1), récolta, en 1848, 761,757 fr. 04 c. (2)

(1) Voir le *Moniteur universel* du 3 mars 1848.

(2) Voir le *Moniteur universel* du 16 novembre 1848.

Le vice radical de cette seconde République, ce qui en rend le récit amer à l'historien, c'est que, dans les petits faits comme dans les grands, il est impossible de retrouver la sincérité réelle, la sainte bonne foi, l'enthousiasme profond, le fanatisme vrai, qui éclatent à chaque instant dans la grande épopée révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle. Toujours de petites actions et de petits hommes. Louis-Philippe s'en était allé laissant derrière lui la corruption, sûr d'être vengé par la pourriture universelle.

Plusieurs incidents d'une nature trop caractéristique pour être passés sous silence marquèrent ces premières semaines de l'installation du Gouvernement républicain. Je les rapporterai par ordre de dates. Le premier de ces faits eut lieu très-peu de jours après la révolution, le 2 mars. Les circonstances prêtaient à un hommage rendu à la mémoire d'Armand Carrel. Le parti du *National* qui n'oubliait aucun moyen d'étendre son action sur l'opinion publique et d'augmenter ainsi son influence, eut l'idée de cette manifestation. Elle se fit avec pompe et solennité. Un concours de ces députations de gardes nationaux, d'étudiants, de journalistes, etc., que l'on rencontre toujours à ce genre de cérémonies, formèrent un cortège grossi d'une multitude avide de spectacles. M. Marrast prit la tête de la colonne à l'Hôtel de Ville et l'on partit pour Saint-Mandé à onze heures du matin par la rue et le faubourg Saint-Antoine. La foule ne tarda pas à remarquer dans le cortège un homme pâle, en écharpe tricolore et à cheval. Le nom de M. Emile de Girardin courut bientôt de bouche en bouche. Sa présence au milieu de ce cortège avait quelque chose de choquant. On ignorait que M. Marrast, obéissant à une étrange inspiration, avait convié M. de Girardin à cette manifestation.

Celui-ci qui ne recule jamais devant un acte audacieux, s'y était rendu.

A une heure, le petit cimetière de Saint-Mandé fut envahi par cette foule bigarrée. M. Marrast ôta son chapeau devant la statue de M. Carrel, auquel il est impossible de songer sans se dire qu'il eût été, sous la seconde République, un des plus énergiques soutiens de la réaction. Des acclamations patriotiques troublèrent ce paisible cimetière. M. Marrast parla au milieu des applaudissements. Comme au soir du 23 Février, il fut un peu question de l'Italie, de la Pologne et de la Suisse, mais les fumées du moment comportaient ce langage. « Maintenant, articula M. Marrast, nous disons à l'Europe : Si elle est sage! » Le manifeste de M. de Lamartine, quatre jours plus tard, n'était déjà plus à ce diapason. Il fut aussi question de transférer les restes de M. Carrel au Panthéon. La rage d'imiter se glissait partout. La France a trop lu, elle n'a plus d'originalité.

Le tour de M. Émile de Girardin vint ensuite. On l'écouta dans un silence funèbre. Il s'expliqua sur sa présence, rendit un hommage mêlé de regrets à la mémoire de M. Carrel et exprima le vœu de voir le Gouvernement de la République abolir le duel. Mais, aux yeux de la foule, quoiqu'il pût dire, l'audace de sa démarche passait pour de l'impudence. La malveillance ne vit que le meurtrier se faisant une tribune de la tombe de sa victime.

Sans le vouloir et comme pour l'écraser, M. Marrast répliqua : « Nous acceptons cette expiation faite sur le seuil de la dernière demeure d'Armand Carrel. » M. de Girardin s'était battu loyalement avec un homme d'un caractère très-despotique, semi-militaire, semi-journaliste, c'est-à-dire doublement duelliste ; duelliste lui-même, il avait

accepté le combat; blessé lui-même, il était tombé en même temps que son adversaire : On se demande ce qu'il pouvait avoir à expier?

Mais il existe entre la démocratie et M. de Girardin une glace qui jamais ne se rompra. Elle a des motifs d'exister plus sérieux que son malheureux duel avec M. Carrel. Une telle démarche de sa part fut exploitée par ses adversaires. On rappela que M. de Girardin écrivait, dans la matinée du 25 février, des bulletins pour la régence de la duchesse d'Orléans. Le Gouvernement provisoire l'ayant laissé à l'écart, on se dit qu'il était bien pressé de trouver une occasion de reparaître en scène pour en accepter une pareille.

La cérémonie du cimetière fut terminée par un discours d'un républicanisme délirant articulé par M. Chevreau, maire de Saint-Mandé, qui avait recueilli M. Carrel mourant. M. Chevreau, parlant de la flamme qui venait de s'allumer dans son cœur et sur la France, s'écria en finissant : « Alimentons-la tous, faisons-la grandir, laissons-la monter plus haut, plus haut encore; car, à un point de l'atmosphère, vous verrez se coaliser tous les vents du ciel pour la porter aux quatre coins du monde. Vive la République! »(1) Le même M. Chevreau ne se souvenait pas alors de la lettre qu'il adressait quelque temps auparavant à M. Génie : « Il faut pour qu'ils agissent avec vigueur (les amis de M. Chevreau) que ma position soit faite. Enlevez donc la faveur que je sollicite; que M. Guizot me vienne en aide. Il n'aura point obligé un ingrat, et mon dévoûment est acquis à jamais. Que M. le ministre signe le privilège que je demande,

(2) *Moniteur universel* du 3 mars 1848.

et l'impossible sera tenté pour enlever l'élection; autrement tous mes efforts se trouveront paralysés, et l'opposition triomphera. — Assurez donc mon avenir et celui de ma famille, autrement tout est perdu. » (1) M. Chevreau, peu de jours après, fut nommé commissaire du département de la Vienne.

Cette petite scène de Saint-Mandé contenait, on le voit, des détails instructifs. Le pauvre peuple n'y vit qu'un spectacle et l'occasion de se livrer à l'expansion d'un enthousiasme auquel il cherchait à croire. Mais il est difficile que la foi habite l'âme des troupeaux quand les pasteurs obéissent à des mobiles si différents.

Une scène d'un tout autre genre, dans laquelle se développe sous un autre aspect le caractère faux et surfait de la révolution, eut lieu quelques jours après au palais du Luxembourg. A peine M. Caussidière avait-il, grâce à sa garde et à son attitude presque menaçante, réussi à se débarrasser de M. Garnier-Pagès, qui voulait l'envoyer gouverner le château de Compiègne et le remplacer par M. Bethmont, qu'il se vit en présence de nouveaux embarras. Un avis de M. Elouin, chef de la police municipale, à qui la République conservait son poste, avertit M. Caussidière de se tenir sur ses gardes. Un agent secret de l'ancien secrétaire-général de la préfecture de police, M. Pinel, occupait d'importantes fonctions auprès du nouveau préfet, de sorte que, sans quitter Londres où il s'était réfugié, M. Pinel pouvait transmettre à la famille d'Orléans des renseignements sur les affaires de la République.

M. Caussidière feuilleta les dossiers de la préfecture et

(1) Voir la *Revue rétrospective*, p. 47.

découvrit que cet audacieux agent n'était autre que son secrétaire-général, Lucien Delahodde. Ce misérable appartenait à une famille d'honnêtes agriculteurs du Boulonnais. Ses dénonciations contre le parti républicain duraient depuis 1838. Le nombre de ses rapports, signés *Pierre*, s'élevait à plus de mille. Il s'était fait une position importante dans les sociétés secrètes et collaborait à la *Réforme* et au *Charivari*. Le hasard aidant, rien n'eût empêché que cet espion devînt préfet de police aussi aisément qu'il était devenu secrétaire-général. La mystification eût été complète.

Un tribunal secret fut aussitôt formé. Il se composait de quinze personnes y compris l'incriminé : MM. Grandmesnil, Monnier, Tiphaine, Bocquet, Pilhes, Lechallier, Bergeron, Louchet, Albert, Ch. Rouvenat, Caillaud, Mercier, Caussidière et Chenu. La réunion eut lieu le soir du 11 mars à dix heures un quart au palais du Luxembourg, dans une chambre de l'appartement de M. Albert et jadis occupé par M. Pasquier. Les assistants ignoraient le motif de cette convocation un peu solennelle. M. Caussidière amena lui-même l'espion qui, plein de confiance, entretenait en chemin le nouveau préfet de son mérite comme secrétaire-général. On forma un bureau sous la présidence de M. Grandmesnil. M. Tiphaine tenait la plume de secrétaire.

On attendait avec une certaine anxiété le secret de ces préliminaires. L'espion, tranquille, le dos à la cheminée, ne s'imaginait pas qu'il pût être question de lui. Mais s'il faut en croire les mémoires de M. Caussidière, Lucien Delahodde n'était pas le seul de son espèce parmi les quinze personnes de cette réunion. Le nommé Chenu, à qui des libelles diffamatoires écrits par un fonctionnaire de la préfecture et

signés de cet odieux nom, ont depuis donné la notoriété du scandale, appartenait lui aussi à la police secrète et suivait d'un œil beaucoup moins assuré que son camarade ces préparatifs un peu solennels. Armé d'un sabre et de deux paires de pistolets qu'il cachait sous son caban, il attendait le moment d'en faire usage. Pour surcroît de précaution, il avait même, dit-il, posté des hommes armés sous les galeries de l'Odéon et dans le voisinage de l'appartement de M. Albert. Au premier coup de pistolet, ces hommes devaient entrer et tout massacrer. Dans la pensée du sieur Chenu, qui a ses raisons pour exagérer ses sentiments vrais ou imaginaires, on ne l'avait attiré dans cette réunion que pour l'assassiner.

Caussidière prit la parole et annonça que MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin retenus à l'Hôtel de Ville, MM. Raspail et Barbès à leur club, M. Flocon, indisposé, ne viendraient pas. « Je jugeai, dit Chenu, qu'il allait se passer quelque chose de grave, puisque le prudent Flocon avait trouvé un prétexte pour s'abstenir. — Il y a un traître parmi nous, s'écria M. Caussidière ; nous allons nous constituer en tribunal et le juger. » L'espion Delahodde conservait cette impassibilité de visage dont ces misérables parviennent, tant est grande chez eux la certitude de l'impunité, à se faire un véritable masque.

Après avoir ainsi expliqué le but de la réunion, M. Caussidière déclara qu'il connaissait le vrai coupable. « C'est Lucien Delahodde ! » s'écria-t-il. L'espion bondit vers la porte. Il y trouva M. Caussidière un pistolet au poing. Soit que la peur eût grossi les objets aux yeux de ce misérable, soit que M. Caussidière eût jugé nécessaire de s'armer sérieusement, le pistolet en question était, selon l'espion, un

revolwer à huit coups. Il ne se soucia plus d'en essuyer le feu. Il recula et nia énergiquement.

L'espion n'avait pas mis les pieds à la préfecture de police une seule fois en huit ans. Il avait pris avec M. Pinel des mesures si prudentes, à ce qu'il imaginait, qu'aucune preuve ne pouvait subsister contre lui. Il parla des prétendus services rendus par lui depuis dix-sept ans au parti républicain. Tout à coup, M. Caussidière, impatienté, l'interrompit et étala sur la table du tribunal secret un dossier volumineux contenant cette multitude de rapports signés *Pierre*. L'espion les croyait détruits. Ils avaient été conservés par M. de Lachaussée, secrétaire de M. Delessert, et transportés aux archives.

La lecture de ces pièces causa, on peut le croire, une colère bien explicable dans ce tribunal de patriotes. Malgré la confrontation des écritures, l'espion niait encore, lorsque M. Caussidière produisit la lettre signée Delahodde par laquelle il avait sollicité son odieux emploi. « La partie que je préférerais dans votre administration, monsieur le préfet, écrivait le solliciteur, serait celle de la police secrète. » Terrassé par cette preuve accablante, l'espion prononça le mot fatalité et se courba.

Cette scène étrange prit alors un caractère d'une violence extrême. M. Caussidière s'avança vers l'espion et lui présenta le pistolet : « Il ne te reste que cela, lui dit-il. » Mais lui, repoussant l'arme avec horreur, pâle, couvert de sueur et tremblant pour sa honteuse existence, implorait sa grâce. M. Bocquet, dont le tempérament est très-irritable et très-nerveux, saisit le pistolet et menaça l'espion d'en finir, s'il ne se tuait lui-même.

Chenu fait observer ici que, si M. Bocquet eût tiré, les

membres du conciliabule devaient être exterminés par ses hommes qui eussent pris le coup de pistolet pour le signal de leur chef. Mais y avait-il des hommes sous les arcades de l'Odéon et voulait-on réellement tuer l'espion Delahodde ? C'est là un double fait dont il nous paraît permis de douter.

M. Albert, que ces deux misérables, dans leurs pages envenimées, s'accordent à dépeindre comme un homme loyal et bon, présenta quelques observations. Il dit que le coup de pistolet donnerait l'alarme, qu'un meurtre ne pouvait pas avoir lieu dans le palais, qu'il valait mieux faire grâce à l'espion que de se souiller de son sang.

M. Caussidière prit alors un verre d'eau, y jeta une poudre blanche et le présenta à Delahodde qui recula saisi d'une nouvelle épouvante. « Bois misérable, lui dit M. Bocquet. » — « Tu ne peux vivre plus longtemps, ajouta M. Caussidière. » L'espion s'éloigna et, se jetant sur un canapé, la tête dans les deux mains, il se prit à pleurer en disant : « Je ne boirai pas. » Il tremblait qu'on ne lui fît avaler le poison de force. M. Albert intervint encore, et, sur cette intercession, il fut enfin résolu que l'espion serait mis au secret à la conciergerie pour avoir entretenu, depuis le 24 février, une correspondance avec les agents de l'ancien gouvernement. Delahodde fut emmené dans un fiacre, quoiqu'il résistât encore, et incarcéré. On le garda en prison jusqu'au remplacement de M. Caussidière. Le sentiment officiel l'avait emporté.

Il est évident qu'en tuant Delahodde les membres du conciliabule se rendaient passibles des tribunaux, et que la réaction n'eût pas manqué d'évoquer un pareil fait. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un espion, exécuté sommairement et pendu en grève avec un écriteau sous les pieds, eût

dégoûté beaucoup d'autres du métier. Il faut ajouter aussi que, s'ils eussent été capables de commettre ce meurtre, ce fait fort illégal, j'en conviens, eût prouvé que les hommes du parti républicain n'étaient pas d'humeur à se laisser impunément trahir. Or je doute qu'avec des hommes de ce caractère la réaction se fût montrée aussi vaillante que nous la vîmes, quand, sûre de l'impunité, et s'apercevant que la République ne se défendait pas, elle se leva comme une armée.

MM. Caussidière, Tiphaine, Sobrier, etc., étaient des éclectiques comme M. Cousin, ils n'avaient pas plus de foi que MM. Duchâtel et Guizot. Tout ce monde, depuis M. Ledru-Rollin jusqu'au dernier sous-commissaire, jouait la comédie du caractère qu'il n'avait pas. Les hommes croyants capables d'agir n'étaient point au pouvoir.

A quoi donc avait servi la mise en scène et le récit dans la *Commune de Paris*, sinon à donner inutilement le secret de la forfanterie et de l'impuissance des ceintures rouges? On avait joué un mélodrame et, comme au théâtre, la pièce finie, tout le monde se portait bien.

Une des innovations qui blessèrent le plus la délicatesse parisienne dans ces jours où l'on semblait prendre à tâche d'affubler chaque chose d'un déguisement de circonstance, fut la destination donnée au palais des Tuileries transformé en hospice des *Invalides civils*. En faisant de cette vieille résidence royale une sorte de musée de la monarchie, on eût conquis l'assentiment des royalistes eux-mêmes. C'était marquer un inutile mépris à l'ennemi vaincu C'était blesser en même temps l'esthétique nationale. A quoi bon consacrer au service des hôpitaux un monument historique, frère du Louvre, jadis lui aussi palais de la royauté

et n'abritant plus que les chefs-d'œuvre de l'art, quand le premier bâtiment venu eût offert les mêmes avantages? M. Leroy d'Etioles fut nommé médecin en chef des *Invalides civils*. Le service était dirigé par un ancien conspirateur, fondateur du *Peuple souverain* de Marseille. Le commandement du palais appartenait, ainsi qu'on l'a vu dans le premier volume de ce récit, à un célèbre joueur d'échecs, M. Saint-Amand, marchand de vin, capitaine de la garde nationale et rédacteur du *Palamède*. Nommé à l'heure de la curée de l'Hôtel de Ville, M. Saint-Amand ne connaissait pas sa garnison. Elle se composait de combattants de février appartenant à la bohême des petits métiers parisiens, qui s'étaient oubliés après la victoire dans les caves et dans les cuisines du château. Ils s'étaient casernés dans ce vaste palais et s'y trouvaient trop bien pour songer à en déloger. Dans les deux premiers jours de la prise des Tuileries, ils mirent un peu d'ordre dans les évolutions de l'irrésistible cohue qui parcourait le palais. Grâce à eux, les dégâts et les vols furent moindres qu'ils ne l'eussent été. Mais quand la dévastation ne fut plus à craindre, cette singulière garnison s'amollit dans les délices de la résidence royale. Elle se retrancha dans les profondeurs du palais et ne se soucia plus aucunement des ordres du gouverneur Saint-Amand. Leur véritable chef était un grand et vigoureux garçon, nommé Dormes, ancien vendeur de contremarques, qui eût fait un superbe capitaine de cuirassiers.

La garnison n'était pas toujours silencieuse. Dans son insouciance, elle déchargeait quelquefois ses fusils au plafond pour ne pas se donner la peine de les débourrer. L'alarme se mit au quartier voisin. Le Gouvernement invita plu-

sieurs fois la garnison à se retirer. Elle ne se souciait pas plus du Gouvernement que du joueur d'échecs qui était censé la commander. M. Caussidière pensa que le moment était venu d'utiliser d'une façon éclatante son corps de montagnards qui déjà, du reste, avaient rendu de grands services pour le rétablissement de l'ordre. Il envoya M. Caillaud avec cent-cinquante hommes et lui donna l'ordre de faire évacuer les Tuileries.

Cette expédition faillit à devenir une grosse affaire. Les grilles du palais se fermèrent au visage des montagnards. La garnison des Tuileries avait également refusé l'entrée à deux cents élèves de l'école de Saint-Cyr quelques heures auparavant. M. Saint-Amand, très-embarrassé de son rôle, battit la chamade et feignit de partager les fureurs de la garnison. En même temps, il faisait prévenir le Gouvernement provisoire. Deux hommes de la troupe de Dormes arrivèrent du dehors sur ces entrefaites. Leurs camarades entre-baillèrent la grille pour les laisser entrer. Les montagnards voulurent profiter de ce passage; mais la grille, énergiquement repoussée, faillit à écraser M. Caillaud, un élève de l'École polytechnique et un lieutenant de la garde nationale. L'élève de l'École polytechnique lança à travers les barreaux un coup d'épée qui heureusement n'atteignit personne. Un coup de fusil partit en même temps des rangs de la garnison. Les montagnards croisèrent la baïonnette et battirent la charge.

On les laissa entrer enfin sous condition. Il fallut promettre à la garnison que le Gouvernement provisoire rendrait justice aux services qu'elle avait rendus. Le général Courtais accourut et passa une revue pour se donner une contenance. Le Gouvernement arriva dans la personne de

MM. Ledru-Rollin, Arago, Marie, etc. Il trouva des paroles humbles devant cette bande insoumise. On promit à la garnison les honneurs de la guerre et on lui donna vingt-quatre heures pour déguerpir, afin qu'elle eût l'air de sortir librement. Le lendemain elle sortit en effet et fut gratifiée de 500 fr. Ils étaient trois cents. On leur débita en outre un beau discours. Dormes s'était conduit avec esprit de conciliation : M. Caussidière en fit un capitaine de montagnards. Ne croirait-on pas lire des contes arabes?

CHAPITRE IV

Les conspirateurs. — La conspiration dans le Gouvernement provisoire. — Les modérés. — M. Bethmont, cheville ouvrière du complot. — Tentatives du maire de Paris pour s'emparer de la préfecture de police. — Réunion des conspirateurs chez M. Marie. — Le complot avorte. — Les cinq polices. — Quatre partis. — L'aspiration Lamartine et l'aspiration Louis Blanc. — Conspiration Ledru-Rollin. — Conspiration Marrast. — Conspiration Blanqui. — La réaction. — Ses causes. — Les *hommes d'élite* de M. Carnot et les *hommes résolus* de M. Ledru-Rollin. — Les républicains de la veille et ceux du lendemain. — M. Alex. Weill et sa lettre du 13 mars. — Batailles perdues. — La garde nationale. — Décret du 9 mars. — Le n° 3 de l'*Ami du peuple*. — Les clubs. — « Plus de bourgeoisie ! place au peuple ! » — Suppression des compagnies d'élite. — M. de Girardin. — Les délégués de la garde nationale de Belleville, de Vaugirard et de la 3ᵉ légion de Paris. — Émotion des clubs. — Journée du 16 mars. — Manifestation des *bonnets à poil*. — La garde nationale à l'Hôtel de Ville. — Le peuple se porte en masse au secours du Gouvernement provisoire. — Le général Courtais assailli par les gardes nationaux. — La 10ᵉ légion et M. Ledru-Rollin. — M. Arago parvient à arrêter les furieux. — Séance tumultueuse du Conseil. — Le Gouvernement désavoue les Bulletins. — Proclamation. — Ordre du jour de l'état-major. MM. Arago, Marrast et Buchez reçoivent la députation. — Mot d'ordre. — Journée du 17 mars. — La contre-manifestation. — Les corporations. — M. Louis Blanc. — M. Caussidière. — Épuration du Gouvernement provisoire. — MM. Cabet

et Sobrier. — M. Blanqui et ses hommes. — Blanqui sauvera la République! — Ce que voulait le peuple. — Inquiétude des dictateurs. — Mouvement de sensibilité de M. Louis Blanc. — Arrivée du peuple à l'Hôtel de Ville. — La *Marseillaise*. — Heure critique. — Physionomie du Gouvernement provisoire. — Expressions révélatrices de M. Louis Blanc. — Le délégué Gérard et l'Adresse du peuple. — M. Louis Blanc et la dictature. — M. Blanqui parle en maître. — Discours de M. Louis Blanc. — Interruptions menaçantes. — Intervention de MM. Sobrier et Cabet en faveur du Gouvernement. — M. Ledru-Rollin. — M. de Lamartine discute l'Adresse. — Louis XVI et la liberté. — Le dix-huit brumaire du peuple et le dix-huit brumaire du despotisme. — M. Louis Blanc et M. Flotte, le cuisinier. — « Tu es donc un traître, toi aussi ! » — Défilé du peuple. — Promenade des deux cent mille hommes. — Une nouvelle journée de dupes.

Avant d'aller plus loin, il importe de démasquer l'histoire officielle. Que le public le sache bien ; jamais le véritable sens de ce qui se décrète, de ce qui s'accomplit dans la rue ou dans les régions du pouvoir n'arrive jusqu'à lui. Alors même qu'il participe aux événements, comme la goutte d'eau participe de l'inondation, l'homme-foule ne sait pas plus l'idée qui l'envoie au combat que l'élément ne sait la loi qui le déchaîne.

Il faut le dire sans peur, sous toutes les grandes formules de la politique, l'ordre, le progrès, etc., ce sont des intérêts qui s'agitent. L'ambition tient les rênes du progrès, l'égoïsme et la cupidité serrent ce frein qu'on nomme l'ordre. Quiconque, sous le prétexte de glorifier l'espèce humaine, par illusion ou dans le but de se nourrir de la multitude en la flattant, quiconque cherchera le secret mobile des événements sociaux dans un ordre différent, sera un politique aveugle et un historien sans perspicacité. Les récits qu'il retracera passeront comme des visions nocturnes dans le cerveau d'un buveur assoupi. Jamais la vivante

humanité n'animera ses pages de cette réalité qui seule éclaire et enseigne.

Ainsi, ce que nous avons dit pour prouver le manque d'unité du Gouvernement provisoire, n'expliquerait pas encore l'immensité de ses fautes, si nous ne parlions pas des conspirations qui le divisaient. Depuis le 25 février, tout ce qu'il y avait d'hommes ambitieux en France, à commencer par les membres du Gouvernement jusqu'au plus obscur clubiste, tout ce monde conspirait plus ou moins secrètement, quelquefois même à ciel ouvert.

Dans le sein du Gouvernement provisoire, la conspiration avait commencé dès le 27 février. On n'avait pas perdu de temps. Dans cette dictature, qui ne fut décrétée ni par le peuple, ni conquise par ceux qui s'y glissèrent, les membres les plus contestés donnèrent le branle. Les conservateurs méditèrent les premiers sur la question de se débarrasser de leurs collègues d'opinion plus avancée. Le but de ces conspirateurs du parti de l'ordre était de former une République conservatrice à l'image de la monarchie de Louis-Philippe, et d'y procéder en nommant un nouveau Gouvernement provisoire.

Ce complot fut inspiré par le seul instinct antipathique et par l'humiliation qu'éprouvaient les conservateurs du Gouvernement des bruyantes manifestations et des allures menaçantes de leurs collègues plus révolutionnaires. L'attitude de M. Ledru-Rollin et de son préfet de police Caussidière, celle de M. Louis Blanc, des ouvriers dévoués à ses doctrines, et de cet homme silencieux, Albert l'ouvrier, qui marchait derrière lui comme le fantôme du prolétariat personnifié, inquiétait cette portion moins populaire qui, par ses intérêts, par sa condition même, tendait à la réaction.

Un avocat blond, à large face, ci-devant progressiste, M. Bethmont, qui, pour avoir siégé à l'extrême gauche de la Chambre des députés, se croyait des titres à faire partie de la dictature, fut la cheville ouvrière du complot. Ses titres, à la vérité, valaient bien ceux du libraire Pagnerre, de M. Garnier-Pagès ou de M. Marie.

Il paraît que l'élément municipal n'était pas étranger à cette conjuration d'hommes *honnêtes et modérés*, comme on les nommait dans le dialecte déjà oublié de cette époque républicaine. On sait, en effet, qu'une fraction du Conseil général de la Seine, mêlé d'éléments révolutionnaires, avait, un peu avant l'arrivée du Gouvernement provisoire à l'Hôtel de Ville, nommé M. Garnier-Pagès à la mairie de Paris. L'esprit de réminiscence était partout.

Le maire de Paris fit comme tous les pouvoirs nouveaux : il s'efforça d'absorber. Enlever la préfecture au ministère de l'Intérieur, lui parut un coup de maître. On sait que, grâce à cette manœuvre, la position de M. Caussidière resta irrégulière. M. Bethmont fut envoyé à la préfecture, mais cet avocat sortit terrifié de l'antre des montagnards. M. Garnier-Pagès vint lui-même, accompagné d'un médecin du faubourg Saint-Antoine, républicain de la nuance du *National*, M. Recurt. Le but du maire de Paris était de mettre M. Recurt à la place de M. Caussidière. Mais à l'aspect de ce bivouac insurrectionnel, MM. Garnier-Pagès et Recurt, oubliant le but de leur visite, supplièrent M. Caussidière de rester. Celui-ci poussa l'ironie jusqu'à se faire prier.

J'ai dit que sa position ne fut régularisée que le 17 mars, époque à laquelle la préfecture de police reprit ses attributions dans les limites déterminées par l'acte constitutif de l'an VIII.

L'échec du maire de Paris et les alarmes de M. Bethmont précipitèrent les résolutions des modérés qui, à l'instar de MM. Blanqui, Raspail, voulaient renverser le Gouvernement provisoire. L'avocat Marie, très-ardent à la conception de ce complot, donna rendez-vous chez lui.

Ce fut dans la nuit du 27 que les conjurés se réunirent. Il y avait là MM. Marrast et Carnot; mais ni M. Garnier-Pagès, ni M. Arago, ne s'y trouvèrent. En revanche, MM. Bethmont et Pagnerre n'y manquèrent pas. Il fallut éveiller M. Marie, qui dormait. On envoya chercher le général Courtais. Le général fut introuvable. Le complot se passa, comme beaucoup d'autres projets de ce genre, en pure conversation. Il s'abîma dans cet éternel lendemain, où tombent les résolutions incertaines.

M. de Lamartine avait à son insu été choisi pour présider cette République de seconde main. Ce qu'il y eut de singulier dans le rôle et la situation de M. de Lamartine, c'est qu'il voulut se servir de tout le monde et que tout le monde voulut se servir de lui. Jamais, par conséquent, plus de probabilités ne concoururent à élever un homme, et jamais chûte ne fut plus lourde que la sienne, car elle n'entraîna pas sa mort. Il fut dans la destinée de ce président imaginaire d'une République de survivre, sous les mièvres espèces du littérateur haletant et taché d'encre, à cette gloire qu'il toucha de si près et qui brusquement s'évanouit en fumée comme le monstre de Cazotte : « *Che vuoi!* »

Le bon Cabet ménageait M. de Lamartine dans l'espoir de l'entraîner, sinon à l'*Icarie*, au moins hors de la république girondine.

M. Blanqui visitait M. de Lamartine dont il se servait comme d'un bouclier contre les mandats d'amener.

M. Sobrier, lui-même, eut des entretiens secrets avec M. de Lamartine dont il obtint, assure-t-il, l'ordre sur lequel M. Caussidière lui délivra des armes et des munitions (1).

M. Ledru-Rollin ne croyait pas pouvoir exercer la dictature sans attirer M. de Lamartine dans son parti.

La conspiration Lamartine fut donc le fait de tout le monde à l'exception peut-être de M. Louis Blanc.

Un mot sur la police avant d'arriver à l'énumération des conspirations. *Cinq* polices fonctionnèrent en même temps. Je citerai d'abord la police de la préfecture qui, séparée du ministère de l'Intérieur ainsi que de la mairie de Paris, fonctionna jusqu'au 18 mars comme un élément de souveraineté municipale isolé.

Il y eut ensuite la police de M. Ledru-Rollin, organisée par MM. Carlier et Carteret.

La police de M. de Lamartine;

Celle de M. Marrast, maire de Paris;

M. Marie en constitua une pour les ateliers nationaux.

Je ne parle pas des polices en dehors du pouvoir. Leur nature les classe dans la catégorie des conspirations. Le chiffre de ces dernières est plus élevé.

Outre la conspiration des *honnêtes et modérés* du Gouvernement provisoire, il en existait plusieurs autres que nous allons énumérer. Quelques-unes, en raison de leur caractère, ne seraient pas exactement définies par cette qualification qui emporte avec elle une idée toute spéciale. Ainsi les menées et les agitations des partis prennent des noms plus nobles, quoiqu'au fond ce soit exactement la même chose.

(1) Voir *Rapport de la Commission d'enquête*, t. I, p. 66.

La République officielle se trouvait donc en présence de quatre partis : le parti de la République non officielle, le légitimiste, l'orléaniste et la napoléonien. Je ne parle pas du socialisme, qui ne fut constitué à l'état de parti qu'aux élections pour la présidence.

Dans cette série de conspirations, il me reste encore une distinction à faire. On ne peut pas dire que M. de Lamartine conspirait, mais qu'il aspirait à la dictature.

Nous classerons donc en dehors des quatre partis, deux aspirations à la dictature : l'aspiration Lamartine et l'aspiration Louis Blanc.

Outre qu'il s'appuyait sur tout le monde, M. de Lamartine faisait servir à son aspiration le club des clubs, auquel il accorda une subvention, et quelques journaux de Paris et de la province également subventionnés. M. Louis Blanc s'appuyait sur ce corps d'ouvriers d'élite qui, sous le nom de délégués du Luxembourg, assistaient aux conférences de la Commission gouvernementale pour les travailleurs.

Venait ensuite la conspiration Ledru-Rollin qui disposait d'instruments actifs et nombreux. Il va sans dire que M. Ledru-Rollin ne conspirait pas lui-même, mais qu'on conspirait pour lui. M. Caussidière fut un des premiers qui conçurent l'idée malheureuse de placer le ministre de l'Intérieur à la tête de la République. Il hésita entre M. Louis Blanc et M. Ledru-Rollin, mais cette hésitation fut de peu de durée. MM. Jules Favre, Barbès, Landrin, Étienne Arago, Portalis, Carteret, formaient le groupe incitateur. On disposait de la préfecture de police, des *Bulletins de la République*, et 123,000 fr. de subvention versés au club des clubs permettaient jusqu'à un certain point de compter sur

cet appui disputé. Les clubs, la presse, les ateliers nationaux et la garde mobile étaient naturellement les armes que chacun cherchait simultanément à conquérir et dont, selon les circonstances, chacun se croyait le maître privilégié.

La conspiration Marrast, délicate, discrète et prudente, manœuvrait surtout par l'observation. Elle possédait le *National*, une police secrète, des accointances fréquentes avec la garde mobile et les ateliers nationaux. Elle était secondée par MM. Recurt, Buchez, Edmond Adam, etc. Elle prit un caractère municipal en raison des fonctions de M. Marrast qui succéda le 9 mars à M. Garnier-Pagès, maire de Paris. Etudier, préparer, profiter des fautes de ses compétiteurs, telle parut être la pensée de M. Marrast.

J'ai défini plus haut le groupe Marie, Garnier-Pagès, Bethmont, etc. qui échoua le 24 février sans avoir rien tenté et qui continua de travailler les ateliers nationaux afin de les lancer au besoin contre M. Louis Blanc, ou tout autre aspirant à la dictature.

Reste la conspiration Blanqui, l'effroi de toutes les autres et particulièrement de la faction Ledru-Rollin, Caussidière, etc. Celle-là ne possédait ni presse, ni police, ni capitaux, mais elle était conduite par un homme rompu aux conspirations, ulcéré par le malheur et la souffrance. Une petite légion d'hommes déterminés recevait les inspirations de ce chef. La bourgeoisie, par sa curiosité mêlée de terreur, avait donné au club de M. Blanqui une importance qui grandissait de jour en jour. Le cuisinier Flotte et le médecin Lacambre lui servaient d'aides-de-camp. Il avait des hommes jusque parmi les montagnards de M. Caussidière, entr'autres Dormes, qui, à la vérité, appartenait aussi, prétend M. Caussidière, à la police de M. Carlier. M. Raspail

n'était pas hostile à M. Blanqui près duquel, au besoin, se fussent aisément ralliés la plupart des clubs radicaux. Quelques hommes d'esprit et des aventuriers donnèrent un moment à ce groupe, représentant les résolutions extrêmes et l'action réelle, une physionomie singulière.

Tel était au résumé l'état des factions. On s'explique ainsi comment, dès la première heure de sa création, la seconde République française tendit à se décomposer. C'est là qu'il faudra chercher l'une des causes de l'épouvantable bataille de juin, la bataille de l'anonyme.

A ce morcellement des factions, il faut ajouter un autre germe de mort, la réaction.

Les causes de la réaction sont de deux genres. Les premières appartiennent à un vague sentiment d'antipathie contre la République et à la crise financière-industrielle. Les secondes furent engendrées par l'impôt des 45 centimes, par les menaces des clubs et de la presse démagogique, par les prédications du Luxembourg. Les circulaires de M. Carnot et surtout celles de M. Ledru-Rollin exaspérèrent la province. Le mauvais choix d'un grand nombre de commissaires, les termes de la circulaire du 12 mars où il était dit : « Vos pouvoirs sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi, » jetèrent beaucoup d'alarme chez les gens timides. Cette alarme fut exploitée par les royalistes. Dans sa circulaire du 7 mars, M. Ledru-Rollin avait dit encore : « A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité placez donc des hommes sympathiques et résolus. » M. Carnot avait demandé des *hommes nouveaux* (1); lorsqu'on vit

(1) *Moniteur universel* du 7 mars 1848.

paraître les *hommes résolus* de M. Ledru-Rollin, la colère l'emporta sur la peur. La même circulaire, en recommandant à ces meneurs résolus de faire en sorte que l'Assemblée nationale ne se composât que d'*hommes de la veille et non du lendemain*, jeta l'alarme dans la foule des ambitieux. Les gens de sens commun s'écrièrent de leur côté : Prétendriez-vous former un parti républicain au sein de la République elle-même !

Cette division créa les républicains de la veille et ceux du lendemain. La France se trouvait ainsi séparée en deux partis pleins de mépris l'un pour l'autre. Or, il ne faut pas oublier que le parti des républicains de la veille était bien peu de chose, puisqu'on ne comptait pas cent mille républicains en France avant la révolution de Février 1848. D'où il résultait que le Gouvernement de la République se composant uniquement de républicains de la veille ou supposés tels avait contre lui la nation presque tout entière. Le républicain du lendemain était considéré comme un ennemi de l'idée républicaine à laquelle il feignait de se rallier par hypocrisie.

Un écrivain plein de verve et d'indépendance, M. Alexandre Weill, écrivit à ce sujet, dans la *Presse* du 13 mars, une lettre qui servait, sans le vouloir, les rancunes de M. de Girardin en même temps que celles de la réaction. Le prodigieux succès qu'elle obtint montra combien les passions étaient vives. On put dès lors pressentir qu'elles saisiraient la première occasion favorable de se manifester.

Ajoutons à toutes ces causes le décret sur le marchandage et la réduction des heures de travail, qui furent bien plus que les circulaires de M. Ledru-Rollin, ce que M. de Lamartine nommait « des batailles perdues. »

On sait maintenant à quoi s'en tenir sur le secret des meneurs et la disposition des esprits. Ces explications aideront à parcourir un chemin semé d'embarras. Elles serviront de falots pour éclairer cette route sombre qui mène à la guerre civile.

La réaction n'attendait donc qu'une occasion pour se venger, les conspirateurs un prétexte pour saisir le pouvoir. Quand tout le monde en est là dans un peuple comme le nôtre, on peut être sûr que le conflit ne se fera pas attendre. L'occasion cherchée se présenta à propos d'une chose puérile en apparence.

Je prendrai le fait à la racine. Ceux qui cherchent dans l'histoire la philosophie de la politique verront ainsi combien la loi semble disparaître à chaque instant sous les caprices de la fortune. Mais ils verront aussi du même coup avec quelle rigoureuse logique elle accomplit ses invariables évolutions. Tous les faits accumulés dans ce récit ne sont, jusqu'au 23 juin, que la préparation d'une épouvantable bataille. Quiconque parcourt ces pages assiste à l'élaboration d'un grand drame. Il peut voir comment la Providence assemble, compose et superpose les éléments de la guerre civile.

On sait que le *Moniteur* du 9 mars avait publié un décret daté de la veille, fixant au 18 du même mois les élections de la garde nationale. Un arrêté du même jour engageait les compagniés déjà existantes à former des souscriptions pour couvrir une partie des frais d'habillement des citoyens pauvres. Le surplus devait être fourni, le cas échéant, par les municipalités. En conséquence, le 14, le Gouvernement ne vit plus d'obstacle à l'inscription et il fit appel au patriotisme de tous. Quoique les listes dussent être closes le

13 à minuit, il accordait trois jours aux retardataires. Des orateurs en plein vent, des clubistes, des émissaires chargés de seconder les intentions du Gouvernement, excitaient le peuple à s'inscrire. Par un instinct qui révélerait, à défaut d'autre indice, le caractère de cette institution, le peuple répugnait à s'y incorporer.

Quelques démocrates voyaient dans cette mesure un moyen d'absorber l'institution au profit du prolétariat. Le 13 mars, M. Raspail, dans le n° 3 de l'*Ami du peuple*, donnait sur les élections les avis suivants : « Les choix doivent porter sur des hommes qui n'aient jamais trahi leur foi.... Redoutez les phraseurs. Des faits et des preuves, après cela plus un mot. » Il demandait le suffrage universel et direct dans les compagnies et les bataillons pour la nomination des officiers jusqu'au grade de chef de bataillon. Au-delà, il admettait le second degré. Les officiers et sous-officiers des diverses légions eussent nommé le général. Il recommandait pour uniforme la blouse bleue, les souliers-bottes, le pantalon large avec jambière en cuir, un béret à liseré rouge et dessus de cuir.

La plupart des clubs réclamaient le renouvellement complet des officiers. « Plus de bourgeoisie ! s'écriaient-ils. Place au peuple, place à l'ouvrier ! » Et pour faciliter au prolétariat l'accès des grades, il était convenu que les compagnies feraient les frais d'uniforme.

La suppression des compagnies d'élite, décrétée le 14 mars, fut accueillie avec enthousiasme par les clubs égalitaires. La bourgeoisie attendait un prétexte. Elle saisit celui-là. Le prétexte en réalité était bon. Bien aveugles furent ceux qui ne virent, dans la manifestation dite des *bonnets à poil*, qu'une ridicule question de vanité. La bourgeoisie

sentait que la dissolution des compagnies d'élite allait la confondre avec le peuple et lui enlever un dernier moyen de conserver la direction de cette garde nationale à l'aide de laquelle, depuis soixante ans, elle dénouait à son profit le nœud des révolutions. Trahie par la fortune, ou plutôt par sa propre ambition, le 24 février, elle sentait que la revanche allait lui devenir impossible. Il se trouva des hommes intelligents qui se chargèrent de faire comprendre ces choses à qui ne les comprenait pas, et d'exciter les passions de l'égoïsme et de la peur afin de se rendre redoutables aux yeux du pouvoir. Tel fut le rôle de M. de Girardin dans cette affaire. Ce journaliste, que nous avons vu conspirer le matin du 24 février pour la régence de la duchesse d'Orléans, ne pardonnait pas à la République de ne l'avoir pas porté au faîte des honneurs et du pouvoir. Il descendit jusqu'à se faire le secrétaire des bonnets à poil et à monter la tête à une poignée d'obscurs royalistes des deux nuances, agitateurs de cette échauffourée (1).

Dans la soirée du 15 mars, des délégués du bataillon de la garde nationale de Belleville, une députation de grenadiers et de voltigeurs de Vaugirard, une autre députation du 2e bataillon de la 3e légion de Paris, se rendaient à l'Hôtel de Ville. Ils venaient y protester contre la dissolution de leurs compagnies, se disant prêts d'ailleurs à sacrifier les insignes qui les distinguaient des compagnies de chasseurs.

Rien ne trahissait mieux le secret de leurs préoccupations. Le costume est peu de chose en effet. Ce qui importait à la bourgeoisie, c'était de conserver, purs de tout alliage po-

(1) Voir la *Presse* du 16 mars 1848.

pulaire, les anciens cadres de la garde nationale, afin d'en pouvoir un jour peut-être ressaisir le privilége.

M. de Lamartine fut chargé d'entendre ces doléances. Les délégués mêlaient adroitement à ces plaintes d'âcres récriminations à propos des circulaires de M. Ledru-Rollin. M. de Lamartine s'aperçut bientôt qu'on cherchait à le séparer profondément de M. Ledru-Rollin en tentant son ambition. Voilà ce que lui valait son hostilité bien connue contre les mesures socialistes et cette mansuétude vague et universelle qu'il traduisait en prose poétique. Qu'il le voulût ou non, comme on le lui a justement reproché, il raccolait les mauvaises passions. Il sentit un moment le danger de devenir le chef d'une bourgeoisie réactionnaire et irritée, et renvoya les députations au lendemain pour recevoir les explications du Gouvernement réuni.

Les clubs s'étaient émus dans la soirée du 15. Quiconque avait intérêt au trouble crut que la journée du lendemain serait bonne. Pour bien apprécier le caractère de cette journée, il ne faut pas perdre de vue l'exposition qui ouvre ce chapitre. Conspirateurs et réactionnaires ont intérêt à agiter Paris. Le Gouvernement provisoire est la bête que chacun veut coucher à terre et, par un miracle singulier, c'est lui qui finira par garder tous les avantages de l'affaire.

Cinq à six mille gardes nationaux en uniforme, portant pour seule arme le sabre, se réunirent et marchèrent vers l'Hôtel de Ville. Cette colonne se composait de grenadiers et de voltigeurs des compagnies supprimées par le décret du 14 mars. A la hauteur du pont Notre-Dame, la colonne des mécontents rencontra une masse populaire qui accourait spontanément au secours du Gouvernement de la République. M. Caussidière avait eu soin d'envoyer sur la place de

Grève quelques montagnards sans armes qui se mêlaient au peuple. Le reste de la troupe, prêt à marcher au besoin, attendait à la préfecture. Une lutte fut sur le point de s'engager. On s'en tint aux bourrades et aux injures. La première légion était dans un état de fureur qui la porta aux actes les plus graves.

Le général Courtais, escorté de M. Guinard et de quelques officiers d'état-major, déboucha sur ces entrefaites, à l'angle de la rue Saint-Denis et de la place du Châtelet. Il interpella vivement la première légion. Mais à peine eut-il articulé quelques reproches, qu'une immense clameur couvrit sa voix. Les gardes nationaux accablèrent ce vieillard d'insultes. Ils traitèrent ce bon homme, ainsi que M. Ledru-Rollin, de *Communiste,* un mot dont M. de Girardin abusait dans la *Presse,* un mot qui devint une invective dans la bouche de la bourgeoisie, en attendant qu'on en fît une formule de condamnation aux casemates et à la fusillade.

M. de Courtais fut assailli par une multitude de gardes nationaux en fureur. Ils lui arrachèrent son sabre et ses épaulettes. Ils l'eussent renversé de son cheval et foulé aux pieds sans l'intervention de son escorte et du peuple qui parvinrent à le dégager. Ces misérables, qui donnaient l'exemple de l'insurrection et qu'on eût dû traduire devant un conseil de guerre, continuèrent de vomir des injures jusqu'à ce que la foule, au cri de Vive la République ! les eût honteusement refoulés et dispersés. On les hua un instant, et la masse se reporta vers l'Hôtel de Ville.

La 10e légion occupait la Grève. Elle attendait le retour de la députation qui venait de monter dans la salle du conseil. Son attitude annonçait les intentions les plus hostiles. La menace était au front de tous. Des vociférations s'éle-

vaient de temps en temps des rangs de ces émeutiers en uniforme. M. Ledru-Rollin, quoique prévenu de ce qui se passait par M. Caussidière, arriva en voiture accompagné de M. Arago. De la Grève à la porte du palais ce fut un tumulte abominable. Ours, dogues et verrats en uniforme poussèrent un chœur d'injures sans nom au milieu desquelles retentissait le glapissement de *mort!* de quelques bêtes sinistres. Les plus furieux montraient le poing à la voiture.

Il fallut que le vieil Arago s'interposât plusieurs fois pour empêcher un crime.

Le conseil put enfin délibérer. M. de Lamartine, soutenu par la majorité des modérés, prit texte des plaintes proférées la veille, et des cris de mort poussés contre M. Ledru-Rollin pour prendre ses avantages. Il demanda et obtint, en termes que M. Louis Blanc parvint à faire mitiger, le désaveu des circulaires. M. Jules Favre servit de plastron. La proclamation contenant le désaveu fut signée de tous les membres du Gouvernement. Elle parut au *Moniteur* du lendemain. Le Gouvernement déclarait qu'il entendait exercer le pouvoir dans la plénitude de sa liberté; qu'il écouterait toutes les réclamations, mais qu'il résisterait aux menaces. Un ordre du jour de l'état-major contre la manifestation accompagnait cette proclamation.

Que M. Ledru-Rollin eût été mêlé à cette affaire, cela marque bien le désordre d'idées dans lequel on vivait alors. La bourgeoisie furieuse s'en prit, à propos d'un décret sur la garde nationale, à tout ce qui excitait sa colère du moment.

La leçon eût dû servir à M. Ledru-Rollin. Comment ne vit-il pas le danger qui résulte d'un ton menaçant non

suivi d'effets? Par quelle étrange propension retomba-t-il plus tard dans la même faute en publiant certains bulletins comminatoires qui contribuèrent à déterminer de nouvelles crises?

M. Arago, accompagné de MM. Marrast et Buchez, reçut ensuite la députation des compagnies d'élite. Il déclara que M. Ledru-Rollin n'avait pu prendre seul la détermination de les dissoudre. « Le décret qui vous émeut, articula-t-il, a été arrêté en conseil de Gouvernement, après avoir entendu les chefs naturels de la garde nationale, MM. de Courtais et Guinard. »

Il ajouta quelques paroles sévères à cette déclaration, représenta aux séditieux les inconvénients d'une pareille démarche. « Cet inconvénient-là, dit-il en finissant, vous le verrez demain. Demain, nous aurons une manifestation de la classe ouvrière pour répondre à celle de la garde nationale. » Les députés des compagnies d'élite dressèrent l'oreille et sentirent la profondeur du coup. « Nous la calmerons, je l'espère, ajouta-t-il aussitôt; mais ne pensez-vous pas qu'il serait déplorable d'établir entre les ouvriers et la garde nationale un antagonisme, quand nous voulons, au contraire, la plus grande union (1)? »

Les délégués ne répondirent point. Cette union était loin de leur pensée, puisqu'elle tendait à engloutir la vieille garde nationale et son esprit. D'un autre côté, l'antagonisme, dont on leur laissait entrevoir les suites, leur donnait à réfléchir. En descendant, ils furent hués. Sur cette Grève où des cris de mort contre l'auteur des circulaires retentissaient deux heures auparavant, le cri de « Vive Ledru-

(1) *Moniteur universel* du 17 mars 1848.

Rollin! » éclatait comme une menace, poussé par des masses de prolétaires débouchant à flots des rues voisines.

Les compagnies d'élite rentrèrent dans leurs comptoirs, leurs salons et leurs bureaux. Elles venaient d'agir en cadets. La savante et sage bourgeoisie ajoutait une seconde faute à la faute du 23 février. Elle avait cédé jadis à un mouvement d'orgueil irréfléchi, elle cédait maintenant à la colère. L'astre de sa fortune allait-il s'éclipser? En attendant, elle dut passer une nuit mauvaise du 16 au 17 mars, car les songes de cette nuit durent lui représenter la journée du lendemain sous l'aspect de ce glaive symbolique que le tyran Denis suspendait sur la tête de ses convives.

Le soir de cette journée du 16 mars qui garda le nom ridicule des *bonnets à poil*, une grande effervescence régna dans Paris. Le peuple voulait répondre par une contre-manifestation immédiate. On dut le contenir pour la remettre au lendemain. Nul ne saurait dire où elle se fût arrêtée, si elle avait eu lieu la nuit.

Un mot d'ordre circula aussitôt dans Paris de club en club, de rue en rue, de maison en maison, d'atelier en atelier. Le Luxembourg, la préfecture de police, toutes les associations politiques, le propagèrent avec un merveilleux esprit de discipline. Ce mot était : Demain, neuf heures du matin, grande avenue des Champs-Élysées.

Plus de cent cinquante mille hommes obéirent à l'appel. De l'arc de triomphe aux chevaux de Marly, une épaisse et formidable colonne de prolétaires sans armes se forma. Les corporations remplaçaient les compagnies. Il semblait que, sans y songer, le peuple donnât le sens réel de l'organisation de la société nouvelle, sens vainement cherché par les dictateurs. Chaque corporation portait son guidon avec

cette inscription : Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !

Les conspirations n'avaient rien pu tirer la veille, où l'idée de République enveloppa le Gouvernement sans distinction. M. de Lamartine seul avait gagné du terrain sur M. Ledru-Rollin, terrain presque aussitôt reconquis d'ailleurs par les acclamations populaires. Etait-ce à l'heure du triomphe que le Gouvernement allait voir apparaître le spectre de la conspiration? Lequel des conspirateurs allait se montrer?

A midi, la profonde colonne du prolétariat traversa cette place historique où périrent Louis XVI et Robespierre, la Monarchie et la République. Cette armée du travail se mit en marche par les quais dans la direction de l'Hôtel de Ville. Le Gouvernement l'y attendait, non sans inquiétude.

Il n'était plus possible en effet qu'il se fît illusion sur le but de la manifestation. La bourgeoisie avait saisi son prétexte, le prolétariat saisissait le sien. Ce n'était pas au fond une question de costume qui avait soulevé les compagnies d'élite. Cent cinquante mille hommes ne s'étaient pas levés pour une contre-manifestation. Le Gouvernement provisoire ignorait encore de quoi il s'agissait, mais il sentait bien qu'un but sérieux amenait à lui cette multitude spontanément disciplinée.

L'un des membres du Gouvernement savait pourtant mieux que ses collègues à quoi s'en tenir : M. Louis Blanc était l'un des principaux promoteurs et organisateurs de cette manifestation préméditée depuis plusieurs jours. Dans la matinée même, il avait eu au Luxembourg une conférence avec des ouvriers venus sur son invitation. Il apprit d'eux que l'initiative de la manifestation venait des corpo-

rations et non des clubs. « Le mouvement est imprimé, me » dirent-ils, il est devenu irrésistible (1). »

Irrésistible ou non, il est douteux que M. Louis Blanc eût cherché à le détourner. Il le souhaitait, il en avait besoin, ne fût-ce que pour se fortifier dans le conseil où il cherchait alors à faire prévaloir le renvoi de ce qui restait de troupes et l'ajournement des élections.

Voyant les ouvriers décidés, M. Louis Blanc confesse qu'il n'essaya pas de modifier leurs dispositions. Il eût été bien tard en effet pour le tenter. « Je les exhortai alors, ajoute-t-il, à s'abstenir de tout cri provocateur, à réprimer eux-mêmes tout dangereux emportement, à conduire enfin la manifestation de manière à honorer pour jamais la sagesse du peuple. Ils s'y engagèrent d'un ton si affirmatif, que leur confiance me gagna, et ce fut l'esprit presque entièrement rassuré que j'allai rejoindre mes collègues à l'Hôtel de Ville (2). »

On pourrait croire d'après cela que la manifestation allait se faire uniquement au profit de M. Louis Blanc, et peut-être lui-même en était-il persuadé. Il n'en fut pas ainsi. La manifestation s'était formée dans de trop colossales proportions et avec trop de facilité pour que divers éléments n'y eussent point concouru. En politique, il n'y a point de concours désintéressé. M. Caussidière avait énergiquement secondé le mouvement. Or, l'action du préfet de police trahissait les préoccupations du groupe qui conspirait pour pousser à la dictature.

Le même esprit s'était manifesté la veille dans plusieurs

(1) Louis Blanc, *Pages d'histoire*, p. 89.
(2) *Idem.*

clubs. On en retrouvait la trace dans un placard insidieux semé sur les murs de Paris dans la matinée, et qui, après avoir parlé de la manifestation comme d'une leçon donnée aux compagnies d'élite, finissait par ces paroles significatives : « On voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la révolution. » De sorte que la pensée de venger M. Ledru-Rollin des injures de la veille allait se glisser dans l'esprit du peuple, sans qu'il songeât au parti qu'on pouvait tirer de ses dispositions.

D'autres clubs avaient parlé d'*épuration* du Gouvernement provisoire, un mot plein de menaces et de sanglantes promesses. Les plus modérés voulaient obtenir l'ajournement des élections et fortifier la portion révolutionnaire du Gouvernement.

Le rôle de MM. Cabet et Sobrier fut complétement modérateur dans cette circonstance. Le premier vit M. de Lamartine le 16 et le 17, et l'assura que la journée serait sans périls. Leur confiance était assez peu justifiée, car les hommes de M. Blanqui agissaient avec beaucoup d'énergie, et, quoique peu nombreux, ils étaient capables de tout entreprendre. Ils n'avaient qu'un mot de propagande qui rappelle un autre mot de la première révolution : « Pache sera grand juge. » Ils disaient : « Blanqui sauvera la République. » Quand ces mots-là circulent longtemps, ils mènent leur homme au pouvoir ou à l'échafaud. M. Blanqui avait délibéré avec ses partisans jusqu'à une heure du matin.

Telles étaient les dispositions des deux chefs de cette immense colonne populaire, dont la pensée, généralement plus noble, plus large que celle de ses meneurs, était de

prêter un concours moral au gouvernement de la République. Elle voulait montrer à la bourgeoisie parisienne, aux royalistes et aux réacteurs, que le peuple veillait et que l'imposante manifestation de sa volonté suffisait pour confondre ses ennemis.

Ce n'est jamais avec plaisir que les gouvernements, quels qu'ils soient, voient venir à eux le peuple. Le Gouvernement provisoire était rêveur. Il attendait la manifestation, et quoi qu'eût dit M. de Lamartine, confiant dans M. Cabet, et M. Louis Blanc, charmé d'une scène qu'il croyait jouée uniquement à son avantage, les dictateurs de Février ne laissaient pas d'être inquiets de ce qui allait se passer. Ils en avaient déjà bien vu des députations et des manifestations, mais ils devaient justement craindre qu'enfin la dernière ne parût. Un petit homme très-énergique, M. Rey, transformé en colonel, que nous avons déjà vu rendre d'importants services dans les premiers jours de l'occupation de l'Hôtel de Ville, commandait une troupe irrégulière qu'il avait massée dans les cours de l'Hôtel. Les grilles fermées témoignaient de la légitime méfiance des dictateurs. La Grève était vide et morne.

« Nous étions dans l'attente....... dit M. Louis Blanc. Tout à coup, à une des extrémités de la place de Grève, paraît une masse sombre et compacte. C'étaient les corporations. Séparées l'une de l'autre par des intervalles égaux et précédées de leurs bannières diverses, elles arrivaient gravement, en silence, dans l'ordre et avec la discipline d'une armée. » Le mot d'armée ne manque jamais de revenir sous la plume de M. Louis Blanc, quand il s'agit du peuple. « Elle s'avançait, continue-t-il dans un style lyrique et impossible, déroulant à la clarté du soleil républicain

ses pacifiques bataillons ! Mes yeux se remplirent de larmes, et, me rappelant mes craintes, j'en demandai pardon au peuple dans l'émotion de mon cœur (1). »

Ce n'était guère le moment de s'abandonner à un pareil élan de sensibilité. Et l'on pourrait se demander comment d'aussi douces émotions purent pénétrer alors dans le cœur de M. Louis Blanc, si l'on ne se souvenait que, dans sa pensée, la manifestation s'accomplissait au profit de sa politique et de ses ambitions. O hypocrisie du cœur humain, qui se trompe lui-même sur la cause de ses émotions !

Les clubistes parurent d'abord par petits pelotons, puis les corporations. La Grève s'emplissait à vue d'œil. Les flots humains s'accumulaient dans cette vaste cuve de pierres. Ils gagnaient, gagnaient sans cesse montant jusqu'aux maisons. Et comme dans une inondation, ces flots montaient en silence.

Il était alors environ deux heures au cadran de l'Hôtel de Ville. M. de Lamartine, toujours confiant, toujours prêt, comme un cheval de guerre, à offrir sa poitrine au péril, donna l'ordre d'entr'ouvrir ces grilles, qui n'étaient à la vérité qu'un bien fragile obstacle pour une telle masse d'hommes.

Les clubistes montèrent. Alors le mugissement de la *Marseillaise* s'éleva avec une solennité singulière. La voix du gouffre monta au ciel. Le chant de guerre du peuple français dans les temps modernes fit vibrer encore une fois les pierres du palais communal. Les membres du Gouvernement comprirent que l'heure critique était venue.

Réunis dans une vaste salle, ils attendaient debout, en

(1) Louis Blanc, *Pages d'histoire*, p. 90.

deux groupes séparés par le vénérable Dupont (de l'Eure). D'un côté se tenait le groupe des modérés ayant à sa tête M. de Lamartine; de l'autre, celui des révolutionnaires : MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Albert, auxquels il faut pourtant ajouter M. Arago.

Une quarantaine de clubistes parurent. L'œil exercé des membres du Gouvernement provisoire put y distinguer quatre éléments tranchés. MM. Cabet, Sobrier, Barbès représentaient la majorité, disposée à s'opposer à un coup de main. Longepied et quelques obscurs acolytes venaient pour Ledru-Rollin, et quoique M. Louis Blanc confondît ce noyau d'hommes avec celui qui le poussait à la dictature, il en était au fond bien différent. M. Louis Blanc n'eut jamais d'hommes réellement dévoués à sa personne et à ses doctrines que parmi les délégués du Luxembourg représentés eux aussi dans la députation par Gérard, Lagarde, etc. Mais en apercevant MM. Blanqui, de Flotte, Lacambre et quelques autres, des soupçons de trahison passèrent dans son esprit. « J'aperçus, dit-il, parmi les assistants des figures inconnues, dont l'expression avait quelque chose de sinistre. » M. Proudhon a fait remarquer avec raison ce qu'il y a de comique dans cette expression : « *Figures inconnues.* » « Les hommes du Gouvernement, dit-il, sont sujets à de singulières hallucinations (1). » Mais ce qu'il ne montre pas, c'est le sens révélateur de cette expression. Et lorsque M. Louis Blanc ajoute ensuite : « Je compris aussitôt que des personnes étrangères aux corporations s'étaient mêlées au mouvement (2), » le doute n'est plus possible. M. Louis

(1) Proudhon, *Confessions d'un Révolutionnaire*, chap. VII.
(2) Louis Blanc, *Pages d'histoire*, p. 90.

Blanc croit si bien que la manifestation a lieu pour lui, qu'il regarde comme des intrus les inconnus dont la présence le trouble.

Le vieux Dupont (de l'Eure) qui n'avait pas osé la République en 1830, et qui la voyait tristement se produire sous les espèces de l'anarchie, parla d'une voix brisée par l'âge, et, du ton d'un vieillard qui perd ses dernières illusions, il demanda aux clubistes ce qu'ils voulaient. Le délégué Gérard lut alors une adresse où il était demandé au nom du peuple : 1° l'éloignement des troupes; 2° l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale; 3° l'ajournement au 31 mai des élections de l'Assemblée nationale. « Citoyens du Gouvernement provisoire, ajouta-t-il ensuite, nous ne pouvons nous le dissimuler, des manœuvres contre-révolutionnaires pourraient mettre en danger la paix publique et la révolution, si votre patriotisme et votre dévouement ne venaient pas nous sauver tous. Hier, une manifestation menaçante avait pour but de vous ébranler; nous y répondons par une manifestation pacifique, pour vous défendre et nous défendre avec vous. »

Pendant la lecture de cette pétition enveloppée des précautions parlementaires en usage et dont les périodes monotones étaient soutenues par le grondement de la *Marseillaise*, M. Louis Blanc songeait qu'il eût suffi à ce moment d'un mot, d'un signe à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville pour briser le Gouvernement. Et comme si le spectre de sa conscience se dressait tout à coup devant lui, il se prend à calculer le résultat d'une pareille entreprise, et à se défendre des imputations de ses accusateurs. « Quelles eussent été les suites de l'embrasement? s'écrie-t-il. Où se serait-il arrêté? Et de quelle responsabi-

lité formidable ne m'eussent point chargé le soupçon dont je vivais enveloppé, l'idée qu'on me prêtait d'aspirer à la dictature et la présence des délégués du Luxembourg à la tête du mouvement (1)? »

Mais comment se fait-il, qu'au même instant une autre conscience irritée ne lui crie pas ces mots, que j'emprunte à la muse ironique et sincère de M. Proudhon : « Quoi! voici un homme convaincu que la dictature est nécessaire pour faire le bien du peuple; que les hommes du pouvoir, ses collègues, sont hostiles au progrès; que la Révolution est en péril si l'on ne réussit à les remplacer : il sait que l'occasion est rare; qu'une fois échappée, elle ne revient plus; qu'un seul instant lui est donné pour frapper un coup décisif; et quand arrive le moment, il en profite juste pour refouler ceux qui lui apportent leur dévouement et leurs bras, il se détourne de leurs sinistres figures (2)! » M. Louis Blanc agissait comme dans la journée du *ministère du Progrès*. Il reculait devant la mise en demeure de réalisation. Comme si la fortune railleuse eût pris plaisir à lui faire avouer, par son inaction, son manque de véritable foi en lui-même et dans ses doctrines, elle mettait à sa main inerte le bâton du commandement et le défiait de le saisir.

La voix de M. Blanqui, de cet homme qui, lui, ne demandait qu'à tenter l'épreuve du pouvoir, le ramène bien vite au sentiment du danger. Avec ce calme audacieux et provocant dont il donnera de nouvelles preuves, le conspirateur parlait. Son geste tranchant tombait comme l'acier d'un glaive sur les dictateurs paisibles, voués à l'utopie de l'ordre

(1) *Pages d'histoire*, p. 91.

(2) Voir les *Confessions d'un Révolutionnaire*.

quand même, et à celle des organisations empiriques.

M. Louis Blanc se demanda s'il était le jouet d'une vision, s'il se méprenait, si la manifestation avait lieu pour Blanqui et non pour lui, car Blanqui parlait en maître. Eût-il pris ce ton s'il ne se fût pas senti fort? « Ma position particulière dans cette crise, dit-il naïvement, m'imposait le devoir de prendre le premier la parole. »

Il s'avança et fit un discours où il battait en retraite avec vigueur, et se repliait sur le gros du Gouvernement. Sa harangue fut un éloge pompeux des dictateurs de Février. L'homme à système en appelait à l'opinion. « Citoyens, s'écria-t-il, le Gouvernement de la République est fondé sur l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous le savons, est dans le peuple; notre volonté doit toujours être en harmonie avec la sienne. Nous vous remercions des paroles pleines de sympathie et de dévouement que vous nous adressez. Le Gouvernement provisoire les mérite par son courage, par son ferme vouloir de faire le bien du peuple, avec le concours du peuple, en s'appuyant sur lui (1). » Il serait superflu de citer jusqu'au bout ce discours, dans lequel M. Louis Blanc eut la bonté d'attribuer la démarche des clubistes à « une pensée d'ordre. » Il s'efforça de relever ensuite la dignité du Gouvernement, en disant qu'il ne pouvait céder à une menace. « Nous délibérerons sur les vœux que vous avez émis, dit-il, et soyez sûrs que le ferme désir du Gouvernement provisoire est de marcher avec le peuple, de vivre pour lui, et, s'il le fallait, de mourir pour lui. » Les délégués du Luxembourg applaudissaient à cette banalité, lorsqu'une voix menaçante et railleuse s'éleva,

(1) *Pages d'histoire*, p. 91.

et répondit : « Soyez persuadés que, de son côté, le peuple travailleur mourra pour vous, bien entendu, tant que vous servirez ses droits (1). » M. Louis Blanc feignit de n'entendre point, et ajouta : « Le vœu que vous exprimez, est-il le vœu général ? » Il continua de parler longuement. Sans doute, son discours était peu concluant, car une voix s'élevait de temps en temps, et disait : « Que rapporterons-nous au peuple ? » Quand il eut fini de parler, les délégués du Luxembourg applaudirent encore selon leur usage, toutes les fois que leur jeune maître avait discouru. Mais une longue et sourde rumeur s'éleva des rangs des clubistes. La colère montait. Il y a tant de conspirations qui se noient dans les discours ! Les longs discours dévorent de si précieux instants. « Nous ne sortirons pas d'ici, s'écria une voix rauque, sans avoir une réponse à transmettre au peuple. »

Les délégués murmurèrent. M. Sobrier protesta en faveur du Gouvernement. M. Cabet en fit autant. M. Barbès avait l'œil sur M. Blanqui, son ennemi. Le Gouvernement s'était massé devant le péril commun : les ambitions individuelles cédant à la peur de l'action, les conspirateurs perdaient du terrain. M. Ledru-Rollin acheva de les engourdir par des promesses dilatoires, en leur disant qu'il avait consulté les départements, que la réponse serait prochaine.

Les intéressés au succès du complot reculaient les uns après les autres. O puissance délétère du verbe ! Chaque phrase était un agent de dissolution, dans lequel se fondaient les complots de la veille. Les hommes de M. Blanqui tentèrent un dernier effort.

(1) *Moniteur universel*, 18 mars 1848.

M. Sobrier, dans l'intention de seconder M. Ledru-Rollin, avait pris la parole après lui : « Nous avons une entière confiance au Gouvernement provisoire, » s'écria-t-il. — « Pas à tous ! » répliquèrent plusieurs voix. Le nom de M. de Lamartine fut articulé au même instant dans le groupe des clubistes. Ils avaient voulu frapper l'ennemi à la tête et perdre au moins, avant de se retirer, la faction des modérés du Gouvernement.

L'accusateur fut sommé de s'expliquer. Mais M. Sobrier prit la parole, et peu après M. de Lamartine releva le gant qui lui avait été jeté. Un nouveau déluge de phrases inonda la conspiration. M. de Lamartine réclamait la liberté d'action pour le Gouvernement provisoire, afin de lui conserver la force morale qui faisait toute sa puissance. Il discuta les trois questions posées dans l'adresse. Sur la première, il fit observer que les élections de la garde nationale avaient déjà été ajournées. Il déclara ensuite qu'il n'y avait pas deux mille hommes de troupes à Paris. Il prit politiquement la défense de l'armée, tout en déclarant que le Gouvernement ne voulait pas s'en faire un moyen de défense à l'intérieur. Puis, à l'instar de Louis XVI, lorsqu'on voulait l'empêcher d'aller à Saint-Cloud, il demanda aux clubistes, dans l'intérêt même de la nation, le fait et l'apparence de la liberté.

On l'applaudit. Longepied, dont il subventionnait le club, M. Sobrier, à qui il faisait délivrer des armes, ne l'eussent point abandonné.

Selon sa coutume, M. de Lamartine termina son discours par un mot : « Prenez garde, citoyens, articula-t-il, à des réunions comme celles d'aujourd'hui, quelque belles qu'elles soient : Les dix-huit brumaire du peuple pourraient ame-

ner contre son gré, les dix-huit brumaire du despotisme; et ni vous ni moi n'en voulons.»

Le peuple de France aime les concetti. Les illettrés surtout en sont touchés. Dans cette réunion de clubistes et de délégués, la moyenne intellectuelle n'était pas de force à résister à ce badinage. Ils applaudirent, signal de retraite. MM. Cabet et Sobrier poussaient à la déroute. Le peuple chantait toujours. En voyant sortir quelques hommes, il pensa que la séance était finie et poussa une grande clameur. Il voulait apparemment voir les membres du Gouvernement.

Ceux-ci descendirent donc le grand escalier du palais. M. Louis Blanc, au moment de franchir les dernières marches, sentit une main vigoureuse lui saisir le bras. Il vit un homme pâle, aux yeux ardents, c'était M. Flotte, le cuisinier. « Tu es donc un traître, toi aussi ! » s'écria l'ami de M. Blanqui. M. Louis Blanc se borna, dit-il, à sourire amèrement. On se croirait à une représentation d'*Hernani*.

Le peuple eut un discours, et vit son gouvernement en chair et en os. Il défila en ordre et parcourut la ligne entière du boulevard. Les bourgeois à bonnets à poil, consternés, et croyant que tout ce monde se remuait pour eux, et tout ce monde croyant s'agiter en effet contre la manifestation des compagnies d'élite, tout cela formait un spectacle politique véritablement intéressant. Le Gouvernement provisoire fut très-fort pendant une soirée. On nomma cette manifestation, *la promenade des deux cent mille hommes*. Ceux qui la virent passer au boulevard Italien, n'oublieront jamais les figures des boutiquiers et des boursiers à gants jaunes. En voyant défiler cette armée de gaillards vêtus de toile bleue, sous laquelle on sentait la saillie

des biceps, ils se promirent de n'aller plus au Gouvernement provisoire. Mais ils firent en même temps contre la démocratie le serment de la haine. Voilà où les retours de la fortune conduisaient des libéraux, les mêmes peut-être qui allaient demander au roi la réforme, le 23 février.

L'astre de M. Ledru-Rollin, obscurci la veille, montait plus haut qu'on ne l'avait vu encore. Son nom, acclamé par cent cinquante mille voix, jeta dans l'âme de M. de Lamartine ces premiers étonnements, précurseurs des plus rudes enseignements. M. Louis Blanc lui-même s'aperçut que la journée n'était pas entièrement à lui. M. Marrast compta les sottises, et le groupe des républicains orléanistes gémit sur l'imprudence des grenadiers et des voltigeurs de la bourgeoisie trop pressée.

Les *journées* sont presque toujours des journées de dupes. Nous en verrons prochainement d'autres, jusqu'à ce que du ridicule nous passions au funèbre, du dédain à l'horreur.

CHAPITRE V

Situation de la démocratie à Paris. — Manœuvres des monarchistes en province. — Serments de fidélité à la République. — Rapports des commissaires généraux. — Perplexités et irrésolution du ministre de l'Intérieur. — M. Crémieux tente un rapprochement. — Proclamation du Gouvernement provisoire. — Prorogation des élections de la garde nationale au 5 avril. — 133,548 hommes de plus à l'effectif. — Époque triomphante de la démocratie. — Les pièces patriotiques et les représentations gratuites. — Mademoiselle Rachel et la *Marseillaise*. — Crise commerciale. — Cruels effets du chômage prolongé. — Trois mois de misère au service de la République. — Étranges prétentions des clubs. — Leur activité. — Question de la garde nationale. — L'aristocratie de la blouse. — La pipe au boulevard des Italiens. — Funérailles de Béchair. — Les hommes de lettres ouvriers de la pensée. — La vieille garde nationale. — Lettre du maire de Paris au général Courtais. — Armement. — Ajournement des élections générales. — La pétition rouennaise. — Question des troupes à Paris. — Traditions jacobines. — Scène du Champ-de-Mars. — Création des gardiens de Paris. — Rareté du numéraire. — Seize presses monétaires en activité. — La misère et les ateliers nationaux. — Les ouvriers étrangers. — Avis du préfet de police. — Les corps francs. — Affaire de Risquons-Tout. — L'expédition allemande. — Les Savoisiens. — Les Polonais. — Effet déplorable produit par ces expéditions. — Accusations contre le Gouvernement provisoire. — Une crise nouvelle. — M. Blanqui. — Craintes qu'il inspire. — Son influence grandit. — Le 31 mars. — La *Revue rétrospective*. — Rapport sur l'affaire du 12 mai 1839. — But réel de cette publication. — Épouvantable scandale. — On accuse M. Blanqui. — Il écrit à la *Gazette des Tribunaux* et au *Journal des Débats*. — L'*Assemblée Nationale* et M. Caus-

sidière. — Plainte en diffamation portée par M. Taschereau contre M. Blanqui — Ordonnance de la chambre du conseil. — Un tribunal d'honneur. — Déclaration des membres des *Familles* et des *Saisons* — M. Raspail proclame son innocence. — Élections de la garde nationale à Paris. — Échec de la démocratie. — Question posée par les clubs. — Menace et avis suprêmes. — M. Caussidière et les quarante-huit commissaires de police. — Les bombes incendiaires. — Le ministère de l'Intérieur et le Luxembourg. —Le 2 avril. — Une quête faite par cent mille hommes. — La journée du 16 avril. — Le but officiel et le but réel. — Situation des partis. — Préparatifs. — Impuissante colère. — Le bulletin n° 16. — Visite de M. Blanqui au ministre des Affaires étrangères. — La liste du comité de salut public présentée au ministre de l'Intérieur. — Instinctif effroi de M. Ledru-Rollin. — Terreur de M. de Lamartine. — Singulière attitude de M. Ledru-Rollin. — Il fait battre le rappel. — M. Changarnier à l'Hôtel de Ville. — Scission dans le peuple. — Nouvelles alarmantes. — Anxiété de M. de Lamartine. — Arrivée de la 12e légion et de M. Barbès. — Aspect de l'Hôtel de Ville. — Exaltation des esprits. — Cris furieux de la garde nationale. — Stupeur de la manifestation. — « A bas les communistes ! à bas Cabet ! » — Joie de la bourgeoisie. — Douleur du peuple. — Restauration, sous forme anonyme, du gouvernement de Louis-Philippe.

Après la journée du 17 mars, la démocratie semblait avoir regagné tout le terrain perdu. Telle était du moins la situation à Paris. Il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût de même en province. La province n'aime point Paris dont la puissance blesse sa susceptibilité, Paris qui lui impose ses gouvernements et ses modes. Excepté quelques grandes villes qui, semblables elles-mêmes à des capitales, communient par les instincts et la pensée avec la capitale de la France, les campagnes ont une secrète haine de cette centralisation qui les écrase.

La réaction fut donc d'autant plus vive en province qu'elle avait été vaincue à Paris. Il lui était facile d'agir dans de petites localités, où le prolétariat ne saurait jamais

constituer une force imposante. Des liens d'habitude attachent, dans les villages et les petites villes, l'ouvrier au maître. L'esprit y est lent; le nombre des idées qu'il embrasse, borné. Les légitimistes et les orléanistes, unis pour les besoins de la circonstance, déployèrent toutes leurs ressources pour peser sur les élections. Ils ne reculèrent pas devant des moyens que l'honneur réprouve. On les vit à toutes les tribunes, emplissant les comices du bruit de leurs serments de fidélité à la République. Les bibliothèques sont pleines de leurs parjures imprimés. Grâce à ces odieuses manœuvres, ils subornaient les consciences des populations crédules. Chaque jour, le récit de leurs menées, tracé par les commissaires qui prévoyaient le succès de la contre-révolution, arrivait au ministère de l'Intérieur dont elles redoublaient les irrésolutions et les perplexités.

Tous les membres du Gouvernement provisoire ne voyaient peut-être pas d'un même œil l'esprit des provinces. La réaction, dissimulée sous les apparences du modérantisme, devenait une garantie pour la majorité du Gouvernement attérée par *la promenade des deux cent mille hommes*. Cette majorité affectait alors de se confondre avec la minorité et de considérer la manifestation comme un triomphe collectif. M. Crémieux fut le premier à tenter un rapprochement impossible.

Tel fut le sens de la proclamation au peuple de Paris que le Gouvernement provisoire afficha le lendemain et qui commençait ainsi : « Citoyens, le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle. Proclamé, pour ainsi dire, sous le feu du combat et

dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont porté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain (1). » Les remerciements au peuple étaient multipliés dans cette proclamation. On y prodiguait des éloges impolitiques à la bonne tenue du peuple, comme on l'eût fait à propos d'un régiment, le lendemain d'une parade : « Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades. » Que fallait-il de plus pour mettre les journées à la mode ?

Dans cette proclamation, le Gouvernement ne répondit pas à toutes les questions, ou plutôt à toutes les sommations de l'adresse des clubs. Il ne parla que des élections de la garde nationale, et il annonça que, pour donner le temps aux citoyens de se faire inscrire, il prorogeait les élections au 5 avril. Le décret de la prorogation suivait la proclamation (2).

Il résulte d'un tableau annexé aux pièces précédentes que l'effectif des légions de Paris, au 18 mars, était de 190,299 hommes, tandis qu'il n'en comptait, au 1er février, que 56, 751. L'augmentation était donc de 133,548 hommes. La pensée des clubs avait été comprise du peuple. L'ancienne garde nationale était absorbée.

L'espace qui sépare le 17 mars du 16 avril 1848 fut l'époque, sinon la plus brillante, au moins la plus triomphante

(1) *Moniteur universel*, du 19 mars 1848.

(2) *Idem*.

de la démocratie parisienne. La réaction vaincue se taisait devant les manifestations bruyantes de la joie populaire. Ce fut le temps des lampions, des promenades aux flambeaux, des plantations d'arbres de la liberté qu'un député réactionnaire appela plus tard « le reboisement de Paris. » C'était l'époque des pièces patriotiques et des représentations gratuites. Chaque soir, une grande artiste, mademoiselle Rachel, s'inspirant de toutes les fureurs de la muse tragique, un drapeau d'une main, l'œil enflammé d'un feu sombre, la lèvre tordue, déclamait la *Marseillaise* au Théâtre Français, devenu théâtre de la République. La plupart des essais de l'art en 1848, lorsqu'ils voulaient exprimer la République, n'aboutissaient qu'à une menace. O prophètes inconsciencieux de tout le sang qui allait couler !

La misère grandissait au milieu de cette aveugle joie et des assourdissantes déclamations des clubs. Le commerce pouvait bien se courber sous la force ; mais on ne fait pas taire la faillite. Les dons volontaires ne comblaient pas le vide du trésor. L'ouvrier lui-même, qui avait mis, selon sa grande et noble expression, *trois mois de misère au service de la République*, commençait à sentir les cruels effets du chômage prolongé. La fraternité se taisait devant la faim. La présence des ouvriers étrangers n'était plus tolérée dans les ateliers. Le peuple de Paris prit pour prétexte qu'ils acceptaient du travail à vil prix. Le Gouvernement dut aviser. Nous verrons plus loin quelles furent, l'esprit révolutionnaire aidant, les conséquences de ses mesures.

Les clubs se croyaient devenus le véritable gouvernement de la France. La plaie du parlementarisme n'avait jamais été plus profonde. Non-seulement ils agissaient sur les élections, mais il n'est pas de question dans laquelle ils

n'intervinssent. Ils envoyaient des délégués jusque dans les régiments avec la prétention de faire agréer ces prédicateurs par les chefs de corps. En feuilletant les pièces de la commission d'enquête et les documents du temps, on s'aperçoit, non sans surprise, que la prétention des clubistes allait jusqu'à vouloir intervenir dans la nomination ou la révocation des fonctionnaires de l'ordre civil et militaire.

Les sociétés populaires s'emparèrent, après la glorification du 18, du premier objet que le Gouvernement leur livrait : les élections de la garde nationale. On avait maintenant jusqu'au 5 avril. A la rigueur, ce délai pouvait suffire à diriger le sentiment des masses. Les meneurs s'y attachèrent avec une incroyable ardeur.

Quel démocrate sérieux et attentif ne sera pas frappé de la misère de ces manœuvres ? Pourquoi les deux cent mille hommes, au lieu de demander l'éloignement de l'armée, n'avaient-ils pas réclamé son incorporation à la garde nationale en même temps que la dissolution des anciens cadres, faisant suite à la dissolution des compagnies d'élite ? Pourquoi peuple et gouvernement, parfaitement semblables au fond, s'étaient-ils arrêtés en chemin et jetés dans le gâchis des demi-mesures ? parce qu'ils n'avaient apparemment pas dans l'idée démocratique une foi bien vive, et que la parole était chez eux plus haute que la conception.

Le seul avantage obtenu, l'immixtion du peuple à la garde nationale, faillit à disparaître dans un infime détail dont la réaction ne dédaigna pas de se servir.

Voici comment elle s'y prit. Le peuple n'avait point d'uniformes. Il fallut inviter le Gouvernement provisoire à pourvoir à l'habillement des gardes nationaux nécessiteux.

Le maire de Paris mit des fonds à la disposition des maires d'arrondissement pour la fourniture des uniformes. Une partie de la maison qu'occupait M. Sobrier, rue de Rivoli, fut convertie en dépôt de draps. La corporation des tailleurs tout entière entreprit de confectionner cent mille tuniques en cinquante jours. La prison de Clichy servit d'atelier pour les tailleurs, la prise de corps ayant été abolie provisoirement par décret du 9 mars. La distribution prit des proportions énormes et inconsidérées. Le budget de la ville sentit bientôt la pesanteur d'un pareil fardeau. On espéra l'alléger par un système de souscriptions ouvertes dans les compagnies déjà formées. Mais après l'équipement des simples gardes vint celui des officiers. Sous peine de ne laisser à la classe ouvrière aucun accès aux grades, il fallait procéder comme devant. Ainsi fut fait, et la question parut complétement, et coûte que coûte, tranchée.

On comptait sans l'amour-propre du peuple, sa timidité, sa fierté, sa délicatesse. Les ouvriers les plus aptes à dignement porter l'épaulette d'officier, étaient précisément ceux chez lesquels des sentiments de cette nature devaient prendre le plus d'empire. La réaction se servit du mot souscription pour blesser d'honorables susceptibilités. On vit se désister la plupart des ouvriers dont la candidature était portée par le peuple. Le maire de Paris dut déclarer que les souscriptions n'étaient pas applicables aux officiers, que la ville offrait, au nom de la République, aux gardes nationaux élus les insignes du grade dont ils seraient investis. « Je suis certain, disait le maire de Paris, d'interpréter fidèlement la pensée des membres du Gouvernement provisoire, en vous assurant que toute mesure qui tendrait à éloigner des candidatures les travailleurs, serait repoussée

par lui comme une atteinte au sentiment de l'égalité. » (1)

Depuis le 17 mars, l'ouvrier était roi. Tout le monde voulait être ouvrier. Les gens de lettres eux-mêmes se déclarèrent *ouvriers de la pensée*. En se faisant passer pour ouvrier, ou pour fils d'ouvriers, les intrigants de bas étage tentèrent de conquérir les suffrages du peuple et quelques uns réussirent. Paris vécut durant quelques semaines sous le régime de l'aristocratie de la blouse : on fuma la pipe au boulevard Italien. On fit à un allumeur de gaz, mort aux Tuileries, le nommé Bechair, des obsèques princières. Elles coûtèrent onze mille francs. La cérémonie funèbre du 4 mars avait coûté 53, 515 fr. (2).

La vieille garde nationale du privilège eut beau se défendre pied à pied, elle ne put résister au torrent. Déclassée, débordée, envahie, elle dut présentement renoncer à l'espoir de se reformer.

Le maire de Paris semblait avoir voulu l'achever sous une épigramme en action. Dans sa lettre au général Courtais, datée du 23 mars, M. Marrast demanda que les fonds de cotisations des anciennes compagnies fussent immédiatement appliqués à l'équipement des gardes nationaux pauvres. L'esprit de la minorité du Gouvernement provisoire passait dans tout.

De l'uniforme à l'armement, la transition fut prompte. Jusque-là il n'y avait de garde nationale que sur le papier. Le service incombait à un très petit nombre d'hommes. Le maire de Paris ordonna le tour de rôle s'appliquant à tous les citoyens inscrits. Trois cents fusils, déposés à l'état-major des légions, servaient aux factionnaires. On distribua

(1) *Moniteur universel*, 4 avril 1848.
(2) *Id.* 23 mai 1848.

enfin des fusils aux gardes nationaux habillés. Sur la réclamation de ceux qui n'avaient pu se procurer la tunique, le maire de Paris, par un arrêté du 2 mars, régla la distribution des fusils par ordre d'inscription au contrôle.

Nous retrouverons ces fusils-là à la bataille de juin.

Sur la pente où se trouvait le Gouvernement provisoire, il était impossible qu'il n'ajournât pas les élections générales. On avait espéré que la réponse à l'interrogation posée aux commissaires, trancherait la question. Elle la compliqua. Les commissaires, frappés des progrès de la réaction en province, étaient presque unanimes dans leurs rapports. Selon eux, le péril augmentait de jour en jour. Il fallait ajourner indéfiniment, ou en finir le plus tôt possible.

Comme font presque tous les gouvernements en pareille circonstance, le Gouvernement provisoire prit précisément ce juste milieu qu'il fallait éviter. Dans sa séance du 26 mars, après l'examen des rapports des commissaires, et la délibération du maire de Paris, le Gouvernement décréta : 1° que les élections générales auraient lieu le dimanche 23 avril ; 2 que l'Assemblée se réunirait le 4 mai. (1)

Etait-ce une perfidie de la majorité du Gouvernement provisoire? Comment expliquer, en tous cas, l'aveuglement de la minorité acquiesçant à une pareille mesure? Chacun avait-il plus de foi dans les conspirations que dans le pouvoir tel qu'il était constitué? Ou bien la lassitude du pouvoir, le doute et la peur entraient-ils dans ces âmes incertaines?

Les demandes de non-ajournement furent peu nombreuses et présentées par des clubs sans importance. La

(1) Voir le *Moniteur universel* du 27 mars 1848.

seule démarche qui vaille la peine d'être enregistrée fut faite par la ville de Rouen. Cette ville couvrit une pétition de non-ajournement de 17,928 signatures.

Restait la question de l'éloignement des troupes. M. de Lamartine, dans sa réponse aux clubistes, avait parlé de l'armée en termes qui indiquait une vive sympathie pour cet instrument de gouvernement. M. Ledru-Rollin regrettait plus vivement encore l'absence de l'armée. L'armée, on le sait, fait partie des traditions jacobines. Lorsqu'après la manifestation du 17 mars, le ministre de l'Intérieur regagna son hôtel, il fut accompagné par plusieurs milliers de citoyens. Saisissant l'occasion des remercîments qu'il eut à leur adresser, il revint sur la pétition des clubs et s'exprima, à ce propos, dans un langage qui trahissait un très-ardent désir de réconcilier l'armée avec le peuple.

Une scène. plus significative encore, et qui, tout porte à le croire, fut préparée par M. Ledru-Rollin, eut lieu six jours après, au Champs de Mars. Le ministre assistait à la plantation d'un arbre de liberté. La fosse était comblée, les discours allaient commencer, lorsqu'un officier s'avança au pied de l'arbre et prit la parole. Il se plaignit, au nom de l'armée, de la suspicion dans laquelle la tenait le peuple de Paris, il exprima sa douleur collective de s'en voir éloignée et trouva des paroles tendres et fraternelles dont M. Ledru-Rollin fit aussitôt le thème d'un discours à effet, tout retentissant de sonorités en usage, mais aussi vide de logique et de sens commun que jamais le fut harangue de clubiste. Il trouva moyen de glisser dans son discours hyperbolique sur le peuple et l'armée qui sont, disait-il, la même chose, une insinuation tendant à faire accepter le retour de quelques régiments comme une me-

sure de peu de conséquence. « Que peuvent faire trois ou quatre régiments? articula-t-il. »

Ce discours oublié, jeté au vent du Champ de Mars, n'est-il pas un avant-coureur des résolutions d'avril? Comme corollaire, il faut ajouter à ceci les mesures très-actives prises au ministère de la guerre dès la fin de mars.

Un inexprimable besoin d'ordre régnait sous l'agitation entretenue à dessein par quelques milliers d'hommes déclassés qui y trouvaient leur profit. La préfecture de police, rendue le 20 mars à ses anciennes attributions, allait pouvoir agir plus efficacement. Ses conflits avec la mairie de Paris n'auraient plus de cause de se produire.

Paris n'avait plus de sergents de ville, la propriété n'était protégée que par le propriétaire. Les presses de M. de Girardin furent brisées. Le Gouvernement n'était peut-être pas fâché de la leçon que recevait un journaliste instigateur de réaction, mais il comprit que Paris ne pouvait plus longtemps se passer de force publique. Il décréta, le 22 mars, la création d'un corps spécial destiné à les remplacer sous le nom de *gardiens de Paris*. M. Caussidière revendiqua la formation de ce corps, confiée d'abord au ministre de l'intérieur et au maire de Paris. Ce soin rentrait dans les attributions de la préfecture de police. Les *gardiens de Paris* remirent un peu d'ordre sur la voie publique. Les plaisants, en raison de la forme du chapeau donné à ces nouveaux sergents de ville, les nommaient les *tyroliens de M. Caussidière*. On avait évité tout ce qui pouvait rappeler le passé. Pour se faire accepter du peuple, les gardiens de Paris durent même débuter dans leurs fonctions par une douceur et une urbanité de manières que la police ne retrouva jamais depuis.

La rareté du numéraire ajoutait encore à la misère générale. Malgré l'activité de la Monnaie, l'argent ne reparaissait pas. Les seize coins à l'effigie de la République étaient insuffisants. La pièce neuve allait rejoindre les anciennes. Par crainte, en même temps que par hostilité, les classes opulentes ne dépensaient plus. La production était presque nulle et tout ce qui manquait de travail allait grossir l'armée des ateliers nationaux. Véritable armée en effet, armée du prolétariat et de la faim, qui devait se lever un jour, comme celle de Spartacus, en face de la civilisation épouvantée.

J'ai dit plus haut que, dans cette offre excessive du travail, l'ouvrier, déjà effrayé de la concurrence des nationaux, ne voulait plus souffrir l'étranger. C'était le commencement du radeau de la *Méduse*. Des rixes violentes éclataient à chaque instant. La préfecture de police dut prendre des mesures. M. Caussidière, autorisé par le ministre de l'Intérieur, publia, le 20 mars, un avis aux ouvriers étrangers pour leur rappeler qu'ils ne pouvaient plus être reçus dans les ateliers nationaux, qu'ils s'exposaient à se voir éloignés et au besoin expulsés du territoire français.

Or, les seuls ateliers ouverts étant les ateliers nationaux, la conséquence de cette mesure fut celle-ci : Les ouvriers étrangers se dirent : Allons proclamer la République chez nous et y faire des ateliers nationaux. Quelques milliers de compagnons sans ouvrage partirent pour conquérir le monde. Les Belges, les Allemands, les Savoisiens se levèrent et s'enrégimentèrent. On les vit se promener à travers les rues de Paris, dont ils augmentaient le trouble. Ils allèrent, eux aussi, échanger des lieux communs avec le Gouvernement provisoire qui venait de décréter la formation d'une légion polonaise. Cette dernière mesure avait

achevé de monter des têtes exaspérées par le patriotisme, la misère et les phrases.

De là sortit ce qu'on nomma les *Corps francs.* Ces pauvres gens, qui s'en allaient avec bonne foi et croyant n'obéir qu'à leur propre volonté, furent encore des instruments dirigés par une politique sans grandeur et sans raison, et offerts comme tant d'autres en holocauste à la sottise humaine.

L'expédition qui fit le plus de bruit fut celle de Belgique. Elle est connue sous le nom d'*Affaire de Risquons-Tout.* La participation occulte de plusieurs membres du Gouvernement y fut manifeste. Les traces en abondent dans les documents de la Commission d'enquête. Obligés de rentrer dans leur pays, les Belges, expulsés des ateliers nationaux, résolurent de former des colonnes républicaines. Ils y furent incités par le nommé Blervacq, marchand de vin, rue de Mesnilmontant, n° 24, et par un ex-officier de cavalerie belge, Fosse. Ces gens ne cessaient de demander des armes et des subsides, tantôt à l'Hôtel de Ville, tantôt à la préfecture de police. M. Caussidière, très-partisan de la propagande armée, encourageait de toutes ses forces l'expédition. « Je dois avouer franchement, dit-il, que mes sentiments personnels me portaient plutôt à protéger avec vigueur cette entreprise qu'à lui refuser mon concours (1). »

M. Caussidière eut à ce sujet de pressants entretiens avec M. Ledru-Rollin. Le ministre de l'Intérieur ne pouvait, à aucun titre, s'immiscer dans une pareille affaire. Il refusa d'ordonnancer aucune dépense régulière relativement à l'expédition belge. Il résulte cependant de l'interrogatoire

(1) *Mémoires de Caussidière*, I, 202.

de Blervacq que des vivres furent distribués au corps expéditionnaire pendant plus de quinze jours avant son départ. Les autres dépositions confirment ce fait. Nous en rencontrerons ultérieurement de même nature.

Un des membres du corps expéditionnaire, M. Pardo, docteur en médecine, reçut du secrétaire de M. Ledru-Rollin, et sur l'ordre verbal de ce dernier, une somme de mille francs destinée à aider une entreprise que le ministre de l'Intérieur désapprouvait officiellement et approuvait comme homme.

En relation avec les gardes municipaux qu'il nourrissait en secret, le préfet de police s'était abouché avec leurs officiers. Il avait sondé leurs dispositions. Son but avoué fut d'adjoindre ces deux mille soldats d'élite au corps peu discipliné des ouvriers belges. Dans de pareilles conditions, l'expédition pouvait prendre, il faut le dire, un caractère très-différent de ce qu'il fut.

Aux charges qui indiquent une participation évidente au moins du ministre de l'Intérieur, il en faut ajouter d'autres fournies par M. Caussidière lui-même. Il en résulterait que M. Ledru-Rollin ne fut pas seul à protéger secrètement l'expédition. Voici les faits dont M. Caussidière tira sa conviction.

M. Petiot, ingénieur du chemin de fer du Nord, se présenta, le 25 mars, à la préfecture de police. Il venait avertir le préfet que le sieur Fosse, chef de l'une des deux colonnes, exigeait pour sa troupe un train spécial pour Mouscron, le soir même. M. Caussidière ordonna de refuser le train et envoya chercher Fosse, qu'on trouva en conférence avec M. Buchez. L'envoyé de M. Caussidière fut très-étonné de voir M. Buchez remettre à Fosse deux billets de banque et

une lettre de crédit sur un banquier de Bruxelles. Fosse prétendit en outre qu'il agissait avec le concours de M. Marrast et l'assentiment de M. Bastide.

M. Caussidière voulut prévenir M. Ledru-Rollin. Il lui fut impossible de le voir. Craignant, dit-il, de contrecarrer des ordres supérieurs, il accorda le permis. L'administration du chemin de fer du Nord disposa aussitôt un convoi. Une querelle éclate sur ces entrefaites entre les deux colonnes belges. Blervacq prétend que Fosse est vendu au prince d'Orange. Fosse assure que Blervacq ne soutient pas la bonne cause.

L'ambassade belge ne dut évidemment rien ignorer de tout cela, et le roi Léopold put prendre ses mesures.

La querelle apaisée, la colonne partit. Elle formait environ quinze cents hommes, vêtus de blouses grises et de chapeaux gris. Cinq élèves de l'École polytechnique, MM. Prou, Pardeau, Tiffly, Deron et Lefrançois, les accompagnaient. Ils étaient délégués par le Gouvernement avec mission officielle de reconduire à la frontière une colonne d'*émigrants*. Une partie du convoi remorqué jusqu'à Quiévrain, par hasard ou par trahison, fut enveloppée en arrivant par les soldats belges. On renvoya les Français et l'on garda les Belges.

L'autre partie du corps franc passa trois jours à Séclin et reçut des vivres et trente-cinq centimes de solde par jour. Le commissaire du département du Nord, M. Deleseluze, petit homme très-actif, très-énergique, doué du tempérament révolutionnaire qui caractérisait les jacobins de la première révolution, ne put voir de mauvais œil l'expédition des patriotes belges. Il obtint, du ministre de la guerre, l'ordre au général Négrier, commandant la division de Lille, de délivrer quinze cents fusils, destinés officiellement

à l'armement de la garde nationale. Le général les délivra; mais en même temps il avertit le ministre de la guerre de l'expédition qui se préparait. Les fusils avaient été pris la nuit sur une route, près des Quatre-Chemins, aux charretiers qui les transportaient dans les communes à l'armement desquelles ils étaient affectés. Ils ne fallait pas que la main du pouvoir apparût dans cette affaire.

Cependant les élèves de l'École polytechnique avaient reçu ordre du ministre de la guerre de quitter la colonne belge. La position de M. Delescluze devenait fort embarrassante. Il fit demander au ministre de l'Intérieur, par voie télégraphique, s'il devait *oui* ou *non* laisser partir le corps expéditionnaire. Selon M. Ledru-Rollin, le télégraphe dut répondre *non*; mais le télégraphe, comme la sybille, rendit un oracle incompréhensible.

Après le pillage des chariots, les patriotes belges se mirent en route. On était alors dans la nuit du 28 mars. Il faisait noir à ne pouvoir se conduire. La colonne marchait dans la boue jusqu'au jarret, guidée par des contrebandiers. Au point du jour on déploya les drapeaux. Un corps de troupes belges échelonné devant Mouscron se déploya en tirailleurs. Le feu commença à six heures et demie. Les troupes belges avaient du canon. Les municipaux eussent été là fort utiles à l'expédition. A neuf heures du matin, après avoir tué et perdu une dizaine d'hommes, le corps franc battit en retraite. Fosse et Blervacq avaient montré de la bravoure. Le corps se reforma au *Risquons-Tout* et fut désarmé en rentrant à Lille.

Les autres expéditions n'eurent pas plus de succès; mais, plus éloignées de Paris, elles ne causèrent pas le même scandale.

La légion allemande perdit onze hommes en traversant le Rhin la nuit, et fut reçue en débarquant de la même manière que la légion belge. Les concessions faites par le grand duc suffisaient, momentanément au moins, à la population badoise. Elle tenait à voir et à juger le développement de son régime nouveau et ne songeait pas à la République. Un bataillon hessois rejeta l'avant-garde sur la colonne. La fusillade fut longue. Le corps expéditionnaire gagna la Forêt Noire dans l'espérance d'opérer une jonction avec Hecker. Ce chef, dans le même temps, était défait, et la colonne, continuellement pourchassée par les Hessois, se vit réduite à une cinquantaine d'hommes qui gagnèrent la Suisse. La légion du chef Herwed fut plus maltraitée encore.

Il ne paraît pas qu'une influence émanant du Gouvernement ait favorisé l'entreprise de la légion savoisienne qui se forma en grande partie à Lyon. M. de Lamartine chercha, au contraire, à mettre sa garantie à couvert en faisant offrir au roi de Piémont un corps de troupes françaises pour protéger ses frontières. Deux mille Savoisiens partirent au commencement d'avril et marchèrent sur Chambéry. Les habitants de la ville et des villages voisins les reçurent à coups de fusils. Il y eut trois morts de part et d'autre. La victoire resta aux royalistes. Ils renvoyèrent les Français chez eux. Les Savoisiens gagnèrent les champs où les paysans leur donnèrent la chasse. La seule chose qui restât à faire au Gouvernement français était de réclamer les Savoisiens naturalisés et les Français incarcérés. Il accomplit immédiatement ce devoir.

Quant à la légion polonaise, dont la formation fut décrétée le 12 mars par le Gouvernement provisoire, son ca-

ractère officiel n'a pas besoin d'être confirmé. Elle fut créée sous le prétexte d'aider la France à maintenir l'ordre et la liberté. Mais le 3 avril, le *Moniteur* publiait une circulaire, datée du 25 mars, dans la quelle le prince A. Czartoryski adressait ses adieux à ses compatriotes et leur annonçait qu'il se rapprochait de la Pologne. « Des trois oppressions qui la tenaient abattue, disait-il, elle en compte aujourd'hui deux pour alliées. Un tel événement nous appelle à une vie active. » Après avoir donné des conseils de modération et de prudence, il terminait en annonçant qu'il remettait à M. Stanislas Bavrykowski la direction des affaires publiques.

Les projets d'insurrection prenaient, on le voit, une sorte de caractère officiel. A la vérité, le mois de mars était marqué par des événements si prodigieux en Europe que le Gouvernement regrettait peut-être sa politique d'inaction.

Les légions polonaises partirent. Elles allaient rejoindre Mieroslawski dans le duché de Posen sur lequel le roi de Prusse, épouvanté, promettait d'abandonner ses droits. On sait que la citadelle ne fut pas rendue et que Mieroslaswski et ses Polonais entrèrent en campagne,

L'effet moral des expéditions des corps francs fut détestable. Pour avoir voulu républicaniser l'Europe sans se comprometttre, quelques membres du Gouvernement provisoire livrèrent le Gouvernement lui-même aux commentaires d'un peuple réduit à la misère et d'une réaction altérée de vengeance. Pour se soustraire à ces accusations, il rendit le 8 avril un décret qui plaçait sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'employait la France.

Les fruits de la manifestation du 17 mars ne profitèrent

pas longtemps à cette consulte de dictateurs sans unité, presque tous dévorés d'ambition personnelle et en conspiration permanente. On disait ouvertement dans certains clubs que le Gouvernement avait livré les patriotes belges à Léopold. M. Blanqui affirmait en posséder les preuves. L'occasion à laquelle il lança cette foudroyante accusation, se rattache au cœur même de ce récit.

La force du pouvoir diminuait de jour en jour. Les conspirateurs redoublaient d'audace. Une crise nouvelle se formait. D'un orage incomplet résulte souvent un autre orage. La journée du 17 mars n'avait point tranché la difficulté ; la difficulté reparaissait plus pressante, appelant le glaive qui la trancherait. On marchait à une autre journée. Or, depuis le 17 mars, l'image de M. Blanqui était restée dans l'imagination des dictateurs de Février. Elle les obsédait comme une menace. Son nom qui grandissait de jour en jour dans le public semblait préparé à de hautes destinées. La crainte qu'il inspirait tournait à son avantage. Paris, exalté par les clubs, par les promesses d'une révolution inouïe, par les souvenirs du passé même, voulait un gouvernement énergique. Il se fût consolé de la misère à la condition de poser le joug démocratique sur les hautes classes, de réduire la réaction au silence et de se couvrir de gloire en Europe. M. Blanqui passait pour un homme déterminé à ne pas reculer devant les moyens. Quoiqu'on ne l'aimât pas, l'opinion du peuple allait à lui. Son influence balançait déjà celle de M. Ledru-Rollin dont on commençait à deviner le caractère absolument impropre au gouvernement des hommes.

Cette préoccupation publique dont M. Blanqui était devenu l'objet, effrayait non-seulement le Gouvernement pro-

visoire tout entier, mais elle devenait un obstacle à des projets isolés. M. Blanqui était devenu un danger pour l'Hôtel de Ville, un rude compétiteur pour les aspirants à la dictature. M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin le sentaient si bien, ou du moins ceux qui conspiraient pour eux en avaient une si parfaite conviction, que deux tentatives de rapprochement eurent lieu dans les derniers jours de mars. On songeait à composer avec l'ennemi qu'on ne pouvait abattre.

Le plan des négociations se développa du 17 au 22 mars. Mais presque simultanément se développait le plan de guerre. Ainsi, le 19, la mairie de Paris faisait répandre par des agents secrets dans le faubourg Saint-Antoine que M. Blanqui était un agent soldé du parti henriquinquiste. Le même jour, M. Xavier Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier-français*, qui se donna beaucoup de mouvement dans les premiers mois de 1848, alla trouver M. Blanqui et lui dit : « M. de Lamartine désire s'entendre avec vous. Il reconnaît que le Gouvernement doit se modifier. Il est décidé à mettre dehors la coterie du *National*, et à s'adjoindre vous et vos amis. Il fera ce que vous voudrez ; il ira aussi loin que vous. Je suis chargé de porter de sa part des paroles de conciliation à Ledru-Rollin. »

Dans ces deux faits datés du même jour on reconnait le manque d'unité qui caractérise la plupart des actes du Gouvernement provisoire.

D'un autre côté, M. Caussidière, qui surveillait attentivement le club Blanqui et savait à quoi s'en tenir sur l'importance de la *Société centrale républicaine*, vit le cuisinier Flotte et entra en pourparlers. Il se rendit ensuite chez M. Ledru-Rollin et lui proposa d'avoir une entrevue avec

M. Blanqui. «Pour quoi? aurait répondu le ministre de l'Intérieur; c'est un homme qui a une poche à fiel à la place du cœur, et si je le recevais il irait partout se vanter de m'avoir imposé ses volontés; n'en parlons plus.» (1).

M. Caussidière ajoute qu'il n'insita pas, étant déjà au courant de certaines intentions. On sait que le Préfet de police était l'un des plus actifs agents du complot en faveur de M. Ledru-Rollin. Il est donc probable au contraire qu'il avait cherché cette entrevue, précisément parce qu'il jugeait plus avantageux de transiger provisoirement avec M. Blanqui que de lutter contre lui.

D'ailleurs le même M. Durrieu, qui semblait chercher toutes les occasions de servir d'intermédiaire entre les éléments d'un nouveau pouvoir quelconque, reparaît au jour fixé pour l'entrevue avec M. de Lamartine. C'était le 22 mars. Il annonce que M de Lamartine ne viendra pas, qu'il a changé d'avis. «Cet homme, dit-il, est la mobilité et l'inconstance même.»

La date du 22 est importante à retenir.

Le 30, survient encore M. Durrieu. «Il faut jouer cartes sur table, dit-il. Je viens du Gouvernement provisoire; voici ce que j'ai appris : Vous voulez le renverser et vous saisir de la dictature. Vous réussirez sans nul doute, car le Gouvernement est sans force; mais vous vous perdrez ensuite, vous et la France. Votre projet est une folie; renoncez-y et adoptez celui que je vais vous exposer; il réunit toutes les chances; la coterie du *National* sera mise à la porte et vous la remplacerez avec vos amis. Venez vous entendre avec Ledru-Rollin; la chose sera facile, vous êtes d'anciens camarades de collége.»

(1) *Mémoires de Caussidière*, II, p. 14.

M. Blanqui prit rendez-vous avec M. Ledru-Rollin pour le lendemain 31.

Or, le lendemain 31 mars, une publication intitulée : *Revue rétrospective*, lança son premier numéro. Cette brochure devait creuser entre M. Blanqui et le Gouvernement provisoire un abîme à jamais infranchissable. La *Revue rétrospective*, publiée par M. Taschereau, un libéral de la suite de M. Odilon-Barrot, qui déjà, en 1830, avait imaginé une publication du même genre, eut pour but apparent de livrer à la publicité des documents historiques et des autographes curieux. Quoique les intérêts de l'histoire ne fussent ici qu'un prétexte, le but apparent n'en fut pas moins atteint. La première *pièce* publiée par la *Revue rétrospective* est un rapport sur l'affaire du 12 mai 1839. Le document portait pour titre : *Déclarations faites par ***, devant le ministre de l'intérieur*. L'éditeur ajoutait que ce document n'étant pas signé, il ne s'était pas cru en droit de reproduire un nom qui n'était pas laissé en blanc sur la pièce. Il appartenait aux citoyens qui ont figuré dans l'affaire du 12 mai, d'en rechercher l'auteur s'ils le jugeaient convenable.

On voit avec quel art le soupçon et la curiosité étaient sollicités de façon à faire de cette pièce mystérieuse un éclatant scandale. Expliquons le but réel de la publication.

Le groupe dont la constante préoccupation était de pousser M. Ledru-Rollin à la dictature, résolu de briser M. Blanqui, eut tout à coup connaissance de la découverte d'un rapport adressé à M. Duchâtel, le 22 octobre 1839, sur l'insurrection du 12 mai. Cette pièce avait été trouvée au ministère des Affaires étrangères, le 22 mars 1848. De là

peut-être la rupture des négociations entamées par M. Xavier Durrieu, au nom de M. de Lamartine, le 19.

La pièce providentielle portée au Gouvernement provisoire passa de main en main. Elle contenait des révélations étendues sur la société des *Familles*, et les portraits de MM. Raisan, Martin-Bernard, Barbès, Lamieussens, Raban, Dubosc, etc. Ils étaient tracés avec la précision qu'on trouve dans tous les rapports de police, et en même temps avec l'esprit particulier qui caractérise toutes les pièces du même genre. On crut reconnaître, dit-on, le style de M. Blanqui. Cette présomption remplaça la signature absente. Quant à l'écriture, chacun put s'assurer qu'elle n'était pas de M. Blanqui.

A l'exception de M. Albert, le Gouvernement provisoire était composé d'avocats et de journalistes; il comptait même un poëte dans son sein, — tous gens de verbe et de style, experts en matière de mots et de tournures. Comment MM. de Lamartine et Marrast, ceux qui s'y entendaient le mieux, comparant, je suppose, la réponse de M. Blanqui au rapport, eussent-ils pu l'attribuer au même homme? Prenez une pièce de la police de Vienne, une de celle de Saint-Pétersbourg et une de Paris, vous retrouverez le même style, le même esprit. Le caractère policier est universel et indélébile.

Convaincus ou non, les membres du Gouvernement provisoire virent dans cette pièce une arme terrible si l'on parvenait à accréditer l'opinion qu'elle émanait de M. Blanqui. Quoi de plus facile avec des agents secrets intelligents? Pour la première fois peut-être, le Gouvernement provisoire agit avec une parfaite unité. M. Taschereau avait publié une *Revue rétrospective* en 1830. Pourquoi n'en publie-

rait-il pas une en 1848? On lui remit une copie de la pièce, accompagnée d'un certain nombre de documents, de correspondances royales, de notes de fonds secrets, etc., de façon à justifier la publication aux yeux du public.

Comment M. Ledru-Rollin, s'il était convaincu de l'infamie de M. Blanqui, prenait-il rendez-vous avec lui pour le 31? Et s'il ne l'était pas, comment autorisait-il une pareille manœuvre? Le rendez-vous donné par l'entremise de M. Durrieu, n'était-il qu'un moyen d'endormir l'ennemi?

Il va sans dire que le rendez-vous du 31 n'eut pas lieu, puisque le rapport parut ce même jour.

L'affaire avait été conduite avec habileté. Deux jours après la découverte, le *National,* feuille à peu près officielle alors, publiait une note ainsi conçue : « Nous pourrions nommer tel président de club, qui, démocrate furieux, a été assez malheureux pour trahir les secrets de ses amis politiques, afin de sauver sa vie. *Le Gouvernement provisoire a beaucoup de pièces entre les mains,* et il pourrait en accabler ceux qui voudraient le saper en même temps que l'ordre social qui nous régit, pour y substituer un chaos sanglant, sous prétexte de fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime *jusqu'au jour où on le forcera d'user de représailles.* » Cette note si claire est aussitôt répétée textuellement par tous les journaux de province qui reçoivent les inspirations du *National.* Les nuages s'amassent. La tempête éclate enfin. Colportée par les agents des intéressés, la *Revue rétrospective* fait, dès son apparition, un épouvantable scandale. Les menaces du 24 se sont réalisées. Le Gouvernement provisoire a lancé sa foudre. M. Barbès lit le rapport. Il voit se dérouler sous ses yeux les péripéties de cette sombre aventure du 12 mai, date de sa haine contre M. Blanqui.

Ces révélations accumulées l'étonnent. Les sentiments personnels se mêlent à ceux qui naissent de cette lecture. « Moi seul, s'écrie-t-il, ou Blanqui ! » Or, comme le soupçon ne saurait atteindre le loyal Barbès, l'accusation retombe sur M. Blanqui. Les clubs s'enflamment. M. Blanqui paraît au sien. Il proteste contre une infâme calomnie qui lui attribue un rapport sans signature et annonce qu'on ne le reverra qu'au jour de sa complète justification.

Il avait reçu ce coup terrible au moment où malade, épuisé par tant d'années de souffrance, il trouvait à peine la force de suffire aux travaux et aux agitations de la vie publique. Il écrit deux lettres à la *Gazette des Tribunaux* et au *Journal des Débats*, dans lesquelles il déclare que cette pièce a été fabriquée par d'indignes ennemis qui se cachent. Les lettres paraissent le 2 avril. M. Blanqui s'est retiré.

Cependant l'affaire se poursuit avec vigueur, et chacun continue son œuvre. *L'Assemblée nationale* annonce que M. Caussidière a proposé à M. Blanqui un passe-port pour favoriser sa fuite et s'interposer ainsi entre la justice morale du pays et les hommes qui peuvent avoir des comptes à rendre à leurs concitoyens. A cette perfide insinuation dirigée contre M. Blanqui, M. Caussidière répond dans le *Moniteur* du 5 avril, par une note plus perfide encore et destinée à dérouter le public. « Jamais, écrit-il, quoiqu'il puisse en coûter à ses sympathies ou à ses sentiments, la justice légale ne sera entravée par son fait. » La sympathie de M. Caussidière pour M. Blanqui, aujourd'hui que chacun a écrit plus ou moins ses mémoires, est quelque chose d'assez piquant. Le caractère de M. Caussidière et ses ruses de maquignon normand, se trahissent curieusement dans cette insinuation.

De son côté, M. Taschereau ne laissait pas tomber la lettre où M. Blanqui déclarait que le prétendu rapport était une pièce falsifiée. Le fondateur de la *Revue rétrospective* se considéra comme injurié par les termes de ces deux lettres. Il porta plainte en se portant partie civile. Une ordonnance de la chambre du conseil renvoya M. Blanqui devant le tribunal de police correctionnelle. « Il est constant d'abord, lisait-on dans l'ordonnance de renvoi, que ce document n'a été écrit ni signé de la main du sieur A. Blanqui. Tout porte à croire qu'il n'est lui-même qu'une copie. La pièce originale n'est pas entre les mains de la justice. Mais l'instruction a établi de la manière la plus certaine que le document produit a été écrit par le sieur Lalande, ancien secrétaire de la présidence de l'ex-chambre des Pairs. »

On trouva M. Lalande au fond d'une province où il vivait paisible depuis plusieurs années. Il ne se souvenait de rien. Il avait écrit sous les ordres de M. Pasquier, mais il ne se rappelait pas si le rapport était le produit de notes informes ou s'il provenait d'une pièce déjà mise au net.

MM. de la Chauvinière, Dufaure et Frank-Carré prétendirent que le chancelier de la chambre des Pairs leur avait autrefois communiqué cette pièce en l'attribuant à M. Blanqui. Le chancelier l'aurait tenue de M. Duchâtel. Interpellé à ce sujet, M. Pasquier répond que cela était possible, mais qu'il ne s'en souvenait pas.

Il fut seulement acquis au procès que la pièce datait de 1839, et n'avait pas été fabriquée par M. Taschereau.

Au fond, l'importance du fait n'était pas considérable. L'imagination, la haine et l'intérêt la grossissaient. Le premier agent secret venu pouvait donner des détails analogues à ceux du fameux rapport. Eût-on arraché à M. Blanqui ces

banalités qui traînent dans tous les dossiers de police depuis 1840, cela pouvait-il le transformer en délateur ? Quel honnête homme fera le moindre cas des prétendus aveux surpris dans l'horreur des cachots, au milieu des ténèbres et des affres de la mort, dans le délire de la faim et de la fièvre, par quelque procureur qui cherche un nom et de l'avancement ? Entre cela et la claie du tortionnaire, quelle grande différence y a-t-il ?

Ce qui caractérise, c'est l'existence. La vie de l'homme témoigne et répond pour lui. Quelle avait été la vie de M. Blanqui ?

Au surplus, quelle était l'affaire du moment en 1839 ? Le procès. Or, le chancelier aurait dit à M. Franck-Carré en lui remettant ces banalités : « Ces renseignements sont, à vrai dire, plus utiles pour l'administration que pour *la justice régulière.* »

Un tribunal d'honneur s'était formé en dehors de l'affaire judiciaire. Il fut composé de MM. Barbès, Lamieussens, Dupaty, Proud'hon, Cabet, Étienne Arago, etc. Une partie du groupe qui conspirait pour M. Ledru-Rollin et plusieurs des hommes le plus sévèrement jugés dans le rapport appartenaient à ce tribunal. M. Blanqui allait être jugé par des compétiteurs et des ennemis. Les preuves manquèrent. On eut beau fouiller le Luxembourg, la pièce originale demeura introuvable. Parmi les faits innombrables qu'on recueillit, aucun ne constituait une charge. Parmi les témoins qu'on entendit et qui avaient partagé la captivité de M. Blanqui, nul ne put apporter une preuve.

Quelques amis de M. Blanqui imaginèrent que sa femme, dont il était tendrement aimé, avait pu racheter une tête si chère au prix d'une révélation. Il faut avouer qu'en ce cas,

madame Blanqui, en femme d'esprit, l'eût achetée à bon marché.

Le 12 avril, une déclaration, signée de quarante-neuf personnes, ayant toutes appartenu aux sociétés secrètes des *Familles* et des *Saisons*, apprit au public que les faits, contenus dans la *Revue rétrospective*, étaient depuis longtemps connus d'elles, que ces faits avaient pu et dû arriver à la connaissance de la police par une multitude d'agents démasqués plus tard, tels que Tessier, Geoffroy, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, Davoust, etc. Elles terminaient en protestant avec indignation contre l'usage qu'on avait voulu faire de cette pièce anonyme. Les signataires attestaient la pureté, l'austérité, l'honneur de leur compagnon de combats et de misères, Auguste Blanqui, et flétrissaient ceux qu'ils nommaient des ennemis politiques sans pudeur.

Deux jours après, le 14 avril, M. Blanqui publiait une réponse foudroyante (1) où il daignait à peine se disculper contre d'implacables ennemis. Il savait bien que le fait en lui-même n'était pas la véritable question qui s'agitait dans ces nuages fuligineux qu'on amoncelait autour de lui. Il savait bien où l'on voulait en venir et, ne perdant pas de vue le but, il y marchait à pas de géant. Au lieu de se perdre dans les détails d'une défense inutile et oiseuse, au lieu de tomber dans le piége, il passait par dessus, d'accusé se faisait accusateur, dénonçait hardiment le Gouvernement provisoire à l'opinion publique, lui demandait compte des âmes perdues à Risquons-Tout et de la bonne foi trahie.

Le lendemain, le plus soupçonneux des patriotes, M. Raspail venait, lui aussi, proclamer l'innocence de M. Blanqui.

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 9.

Il sommait M. Taschereau de comparaître, non pas devant le tribunal de la police correctionnelle, mais devant le tribunal du peuple. M. Taschereau se garda bien d'accepter l'invitation. Et pour mettre au moins les rieurs de son côté, il refusa, en faisant une cabriole de loustic et en attachant un pétard à la queue de son article.

La figure de M. Blanqui sortit plus meurtrie et plus meçante de cette lutte. Il avait grandi dans le mystère et sous la calomnie. Ses partisans, pleins d'ardeur, remuaient les masses jusque dans leurs couches les plus profondes. La guerre entre le Gouvernement provisoire et le chef de la *Société centrale républicaine* était ouvertement déclarée. Les clubs les plus énergiques étaient à lui. Son nom, pour le peuple, était devenu le symbole du salut du moment. Et le peuple ne voyait de salut pour la République que dans l'ajournement des élections générales.

En effet, les nouvelles des départements n'étaient pas de nature à rassurer la démocratie. Les royalistes de toute nuance se présentaient au suffrage du peuple crédule des campagnes à qui la richesse impose plus que le mérite et la vertu. Il n'était pas difficile à des hommes distingués par leurs talents, leur naissance et leur fortune, soutenus, en outre, par le clergé, et décidés à feindre un républicanisme qui était si loin de leur cœur, il n'était pas difficile à de tels hommes d'entraîner les petites villes et les populations rurales.

A Paris même, le résultat des élections pour la garde nationale, connu le 5 avril au soir, trompa bien des espérances. En dépit des libéralités et des avis de la mairie et des prédications des clubs, le prolétariat fut vaincu par la bourgeoisie. On pouvait déjà pressentir de quel esprit serait animée la garde nationale. Les gardes nationaux de la veille

avaient voté avec ensemble. Ils profitaient de l'impossibilité où se trouvait la classe ouvrière de se présenter au scrutin dans la journée. On essaya de remédier à cet inconvénient, en prolongeant l'ouverture des urnes jusqu'à huit heures du soir. Mais ce délai venait trop tard pour la nomination des chefs de légion. La 2e, la 6e et la 12e légion de Paris, la 1re et la 4e de la banlieue n'avaient pas donné de résultat. M. Barbès échoua. On lui reprocha de s'être laissé nommer colonel de la garde nationale par le Gouvernement avant les élections. La 1re légion nomma M. de Tracy; la 3e, M. Thirion; la 4e, M. Ramond de la Croisette; la 5e, M. Favrel; la 7e, M. Dauphin; la 8e, M. Bourdon; la 9e, M. Vautier; la 10e, M. Hingray; la 11e, M. Quinet; la 13e (cavalerie), M. Trélat; et la 3e de la banlieue, M. Desgranges.

Battue dans la lutte électorale pour les grades supérieurs, la démocratie radicale se rejeta sans succès sur les autres grades.

Une question menaçante, dans laquelle se résumait toute la situation, était posée par les clubs à chaque candidat : « Marcheriez-vous contre l'Assemblée nationale, si elle n'était pas avec nous? » Cette question révélait le présent et l'avenir. Elle prouvait que le peuple de Paris ne se faisait pas d'illusion sur le résultat probable des élections, qu'il était préparé à un échec et déterminé à recourir à la force. C'était, si l'on veut, en même temps qu'une menace, un avis suprême donné aux électeurs d'avoir à envoyer à l'Assemblée nationale des représentants sérieusement républicains. Les clubs jetaient leur épée dans la balance du scrutin. Grosse de promesses de guerre civile, leur interrogation présageait le 15 mai, juin 1848 et juin 1849, juin le terrible et juin l'absurde.

Au surplus, mille causes se réunissaient pour déterminer une crise. L'air se chargeait en quelque sorte de l'électricité des orages civils. On sentait venir une journée. La réaction, qui voyait grandir sa force en province, prenait une attitude provocante. Elle insultait à la fois la démocratie et le Gouvernement. La démocratie, dans ses feuilles, insultait la réaction et le Gouvernement. De sorte que le Gouvernement était insulté par tout le monde. Il eût voulu, selon le vœu des clubs, ajourner indéfiniment les élections que la prolongation de son pouvoir n'eût pas été possible. Même en le protégeant, on l'eût absorbé. Il ne faisait plus que des fautes et il n'avait fait que des fautes. Les modérés eux-mêmes ne le toléraient que parce qu'ils voyaient le terme prochain de l'expiration de ses pouvoirs.

Le Gouvernement sentait la vie lui échapper. Il voyait les murailles se couvrir de placards incendiaires, et l'outrage et la menace colportés par ballots en province. Il lisait l'insulte, épelait la calomnie en toutes lettres, l'injure en majuscules, et laissait faire sous prétexte de sauvegarder le principe de liberté, mais en réalité parce qu'il n'avait pas la force qui réprime ou plutôt qui impose par son seul aspect, parce qu'il n'existait pas à l'état de Gouvernement, parce qu'on eût pu le défier de se trouver lui-même et qu'il se fût en vain cherché. Etait-il dans M. Marrast ou dans M. Louis Blanc? dans M. de Lamartine décroissant ou dans M. Ledru-Rollin ascendant? dans l'avocat Marie ou dans l'ouvrier Albert? Ou bien s'était-il modestement réfugié dans le libraire Pagnerre, secrétaire de ce capharnaum politique?

A ces causes de dissolution, il faut joindre le dissolvant suprême, la conspiration, la permanente conspiration qui

existe et qui préexiste, comme l'univers des philosophes, dans les causes premières. Elle commence à se manifester physiquement dès le 25 février, elle apparaît au 17 mars, nous allons la voir au 16 avril, elle reparaîtra au 15 mai, elle se débattra dans la mêlée de juin, et renaîtra derechef jusqu'à la consommation finale, jusqu'au jour où il ne reste plus qu'à compter les morts, les blessés, les aliénés, les impossibles, les imbéciles, les traîtres, les fripons, et à dresser le bilan de la déconfiture. Car, ainsi que je l'ai dit, malade à sa naissance, la seconde République commença de périr dès le 25 février et l'histoire de cet enfant difforme, mort dans les coliques de sang, n'est que le récit des convulsions successives de son agonie.

J'ai dit la conspiration, ce sont les conspirations qu'il faut lire. Le jour approche où nous allons les retrouver toutes sous les armes. Nous avons vu M. Blanqui, exaspéré par la calomnie, se retourner furieux, comme le sanglier contre le chasseur qui l'a blessé et n'a pas su l'abattre.

Les partisans de M. Ledru-Rollin virent, à l'attitude de M. Blanqui, combien l'heure d'agir devenait pressante. Il avait pris vis-à-vis du pouvoir le ton de la menace. Ne pouvait-il pas brusquement en appeler aux armes, s'emparer de cette dictature convoitée pour leur propre patron ?

Dès le 3 avril, M. Caussidière, l'un des plus actifs de ce groupe, déjà nommé, qui craignait et détestait M. Blanqui, et croyait à la dictature possible de M. Ledru-Rollin, avait laissé échapper des paroles belliqueuses devant les quarante-huit commissaires de police de Paris et de la banlieue convoqués à la préfecture : « Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux, dites-leur que, s'ils ont le malheur de se laisser aller à la moindre réaction, quatre

cent mille travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris (1). » Sauf la forme qui sent l'hyperbole habituelle de l'espionnage, telle était la pensée de M. Caussidière.

Cinq jours après, le 8, M. Grandmesnil, ancien gérant du journal la *Réforme*, l'un des agents secondaires du complot qui se tramait, non-seulement à la Préfecture de police, mais au sein même du ministère de l'Intérieur, écrivait à son neveu, fabricant de matières pyrotechniques à Angers : « Marc vous recommande vivement de fabriquer dans le plus grand secret et d'apporter quelques-unes de vos bombes. »

La conduite de M. Caussidière dans les préparatifs du 16 avril fut double. Ne croyant pas que le futur pouvoir pût se passer de M. Louis Blanc, il servait à la fois les projets du Luxembourg et ceux du ministère de l'Intérieur.

Au Luxembourg, il n'existait pas de conspiration positive, mais on aspirait plus vivement que jamais à la dictature. M. Louis Blanc avait beaucoup discouru depuis six semaines. Des discours on était passé aux écritures ; les écritures étaient devenues des projets de décret. On crut tenir enfin le problème de la misère et de l'égalité. Il était bien naturel qu'on fût pressé de décréter le bonheur du genre humain. La misère du peuple ne secondait que trop ces prétentions de l'utopie à gouverner le monde.

Les factions s'étaient servi du prétexte de la manifestation des compagnies d'élite pour faire lever le peuple dans la journée du 17 mars. Et la garde nationale allait encore fournir un moyen d'émeute.

Il fut convenu au Luxembourg que les corporations se

(1) *Rapport de la Commission d'enquête*, tome I, page 16.

réuniraient le dimanche, 16 avril, afin d'élire quatorze officiers d'état-major de la garde nationale. Ces officiers étaient laissés au choix des ouvriers, sur la demande de M. Guinard, afin d'atténuer l'effet détestable des élections. On voulait en outre porter au Gouvernement une offrande patriotique comme marque de sympathie. Tel apparaissait le but officiel.

Déjà le 2 avril une multitude de placards avaient convoqué le peuple au Champ de Mars. A en croire la bourgeoisie, le motif de cette convocation était de forcer les classes riches à des sacrifices. Là fut la racine de l'impôt progressif qui fit tant de bruit inutile à l'Assemblée. La journée se termina par une quête pacifique, mais irrésistible, au profit de la patrie. Elle fut faite par cent mille hommes. Etait-ce un essai, une répétition générale de la journée en projet?

Le but réel était de renouveler, vis-à-vis du pouvoir affaibli par la réaction, par les clubs et par ses tiraillements intestins, un 16 mars. On voulait montrer une seconde fois à la bourgeoisie insolente la puissante et pacifique armée du prolétariat. La pensée de M. Louis Blanc était de protéger le Gouvernement de façon à l'opprimer. Il espérait qu'en lui montrant une seconde fois deux cent mille hommes debout sur un signe de sa volonté, il pèserait sur ses collègues. Il voyait la dictature lui tomber dans la main, sans coup férir, par la seule expansion du vœu populaire. Quant aux corporations, leur projet consistait à imposer au Gouvernement la réalisation du système de l'organisation du travail.

Dans le sein du conseil, des avertissements, pareils à des menaces, s'étaient plus d'une fois échappés des lèvres de M. Louis Blanc. D'aigres répliques, soit de M. Marie, soit de

M. de Lamartine, ou de tout autre conservateur du Directoire de février, prouvaient à M. Louis Blanc qu'on n'était guère disposé à le subir. Le Gouvernement provisoire, moins la grandeur des figures et les reflets dramatiques de 1793, ressemblait alors au Comité de salut public quelque temps avant le crime de Thermidor. Les séances étaient irrégulières ; on se voyait à peine. Le ton des discussions indispensables était dur, hautain. M. Ledru-Rollin considérait au fond M. Louis Blanc comme un utopiste et ses autres collègues, sauf MM. Albert et Flocon, comme des réactionnaires. A son sens, M. de Lamartine n'entendait rien en politique. Mais il était impossible de s'en passer dans la constitution d'un nouveau gouvernement. M. Flocon, relevé de maladie, essayait de louvoyer entre M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin. M. de Lamartine, effrayé de la réaction, cherchait un point d'appui, une force quelconque. La popularité croissante de M. Ledru-Rollin, qui l'avait tant étonné au 17 mars, le subjuguait. Il sentait la nécessité de se rapprocher de lui, sous peine d'être emporté par la réaction ou par les conspirations. Il essayait de le détacher des radicaux et évoquait l'image de Blanqui pour l'effrayer. En même temps, fidèle à son système, il continuait de secrètes entrevues avec les conspirateurs des clubs.

Les modérés, MM. Marrast, Marie, Garnier-Pagès, etc., groupés à l'Hôtel de Ville, se préparaient eux aussi à une lutte prochaine. Les complots étaient si audacieux qu'ils transpiraient jusque dans le public. La situation était mûre pour une crise. Ce que le public pressentait, M. Marrast, qui nourrissait une police, ne pouvait l'ignorer. Il avait des conférences avec les généraux Bedeau et Changarnier, avec lesquels il combinait les moyens de résister à une attaque

soudaine. M. Changarnier, officier très-ambitieux, qui brûlait de se produire et qui offrit à M. Ledru-Rollin de proclamer la République en Irlande avec dix mille hommes de troupes, avait été désigné pour remplacer M. Cavaignac dans le gouvernement de l'Algérie. M. Cavaignac ayant refusé de venir prendre possession du portefeuille de la guerre, M. Changarnier était venu à Paris. Avec cette insolence sans égale, dont sa lettre au Gouvernement provisoire est un parfait échantillon (1), il affectait des opinions orléanistes et les sympathies les plus vives en faveur des princes de la maison d'Orléans. D'un autre côté, le général Duvivier, qui commandait la garde mobile, annonçait que sa troupe, ramassée dans l'écume des places publiques et commandée par des jeunes gens amoureux de gloire militaire, avait des uniformes et des fusils dont elle brûlait de se servir.

M. Marie offrait à la faction des modérés l'armée des ateliers nationaux, à qui la garde nationale venait de donner des fusils. Il ne perdait pas une occasion de la haranguer, de l'exciter contre le Luxembourg, de la préparer au combat par la colère. M. Emile Thomas, qui recevait directement ses inspirations, ne négligeait rien pour faire fructifier ces semences d'égorgement général. L'armée du travail allait devenir celle de la guerre civile. On ne ménageait plus l'argent. L'argent des batailles passe avant celui du pain de la famille. On ne renvoyait plus les étrangers. On ne trouvait plus que ces ateliers de la misère fussent trop pleins. Chaque jour, au contraire, on embrigadait dans ces légions vêtues de toile tout ce que l'on pouvait

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 10.

raccoler d'hommes valides. Pendant plus d'une semaine, il en fut enrôlé mille par jour. On les passa en revue. L'état-major se composait de MM. Buchez, Recurt et Adam. Le général en chef était l'avocat Marie dont la robe noire suinte du sang et laisse une rouge traînée dans les pages de l'histoire.

Au 17 mars, M. Louis Blanc avait, avec étonnement, entendu acclamer M. Ledru-Rollin. Sa stupéfaction s'était accrue en voyant des figures inconnues parmi les pétitionnaires et en s'apercevant que la manifestation se détournait du but qu'il lui avait tracé. Ces naïvetés de l'orgueil devaient le mener loin. La journée qui se préparait et dont, avec une bonne foi miraculeuse, il croyait disposer la mise en scène, réservait à M. Louis Blanc bien d'autres déceptions. Alors qu'il croyait diriger le mouvement, d'autres en disposaient. Sa destinée fut d'apporter chaque fois l'appoint du Luxembourg aux bandes organisées par des factions qu'il affectait de dédaigner.

Or les clubs, en dehors même du groupe de partisans de M. Blanqui, avaient imaginé de former un Comité de salut public. Dans le choix des membres qui devaient le composer ils ne tenaient évidemment nul compte des complots qu'ils ignoraient et d'impossibilités dont le secret leur échappait. Ainsi, le nom de M. Ledru-Rollin y figurait à côté de celui de M. Blanqui.

Le Comité de salut public prenait au Gouvernement provisoire quatre de ses anciens membres : MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert. Il y ajoutait MM. Raspail, Blanqui, Kersausie et Cabet.

La journée du 15 fut marquée par d'autres circonstances qui devaient rendre le conflit inévitable. C'est le 15 avril que

parut le 16e bulletin de la République dont la réaction fit si grand bruit. Les résistances partielles de Montauban, de Bordeaux, de Lyon aux commissaires du Gouvernement avaient fait craindre au ministre de l'Intérieur qu'une pensée hostile n'organisât ces haines et qu'il n'en sortît une manifestation générale contre la République. Plusieurs commissaires furent destitués; mais, en même temps que le Gouvernement ajoutait à la faute d'un mauvais choix la faute d'une faiblesse, les bulletins de la République prenaient le ton de la menace. Il était impossible de trahir plus clairement le secret d'une impuissante colère.

On sait que les bulletins étaient rédigé par des hommes de la faction du ministère de l'Intérieur. Madame George Sand, qui écrivit quelques-uns de ces placards, était, on le sait, la muse maternelle du complot. Il n'est donc pas étonnant que les émanations d'un style aussi préoccupé aient livré à l'opinion la piste de projets cachés. « Si les élections ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections qui devaient être le salut de la République en seront la ruine. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale. » La bourgeoisie furieuse se crut un moment perdue. Le noblesse ranima les souvenirs de 1793, si bien démentis par l'attitude passive du Gouvernement provisoire. On fut d'autant plus exalté dans la haine qu'on savait le pouvoir plus débonnaire et plus chétif. Le nom de M. Ledru-Rollin, porté aux nues par la démocratie parisienne, fut exécré en province. La bourgeoisie maudissait son sauveur. Elle traînait dans une fan-

geuse calomnie l'homme qui eût été son unique espérance sans la catastrophe qui brusqua le dénoûment des complots.

La pensée du 16e bulletin était pourtant expliquée plus bas en termes qui atténuaient un peu le paragraphe qu'on vient de lire : « Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté... Le Gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a point le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Élu par vous, il ne peut empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan, le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme l'exercice de ce droit. Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de vous éclairer sur les conséquences de vos actes. » Dire à la réaction qu'on lui arracherait d'un coup de main cette proie si savamment circonvenue, c'était une déclaration de guerre.

La garde nationale de Paris, attentive, graissait ses fusils pour le lendemain. Elle avait tant de représailles à exercer ! Sûre de son existence en dépit de la dissolution des compagnies d'élite, maîtresse des élections, elle attendait le moment de reparaître sous les murs de l'Hôtel de Ville, non plus humiliée, bafouée par la multitude, mais en souveraine offensée. A la Préfecture de police, on s'armait. On s'armait rue de Rivoli. Les 400 fusils et les cartouches délivrées à M. Sobrier par ordre du ministre de la guerre allaient servir, peut-être, à renverser le Gouvernement. Les clubs s'armaient aussi. Ils restèrent en permanence pendant toute la nuit. Quelques-uns hésitaient. Le club de la *Fraternité* refusa son concours. Celui de M. Cabet n'était pas moins déterminé à

l'abstention. Le club de la *Révolution* et ses chefs, MM. Barbès, Proudhon, Pierre Leroux, etc., n'avaient pas confiance dans le mouvement. On craignait M. Blanqui. Où allait-il? que deviendrait la manifestation entre ses mains?

M. Blanqui négociait. La dictature pouvait tomber entre ses mains en vingt-quatre heures. Il fallait sonder les âmes. Dans la matiné du 15, il se rendit, accompagné d'un socialiste distingué, M. de Flotte, ancien officier de marine, au ministère des Affaires étrangères. Il paraît, d'après ce qu'en a dit M. de Lamartine lui-même, que les gens de la maison étaient remplis d'épouvante et de sinistres appréhensions. M. Blanqui et ses partisans y étaient considérés comme une bande de sicaires. Les amis, les employés, les valets, s'imaginaient que leur maître, dans tout l'éclat de sa popularité, alors que dix départements se disputaient l'honneur de l'envoyer à l'Assemblée nationale, allait périr peut-être sous le poignard d'un assassin.

Il est impossible de ne pas sourire en songeant aux mensonges que la déclamation n'eût pas manqué de faire si, en effet, quelque Charlotte Corday démagogique eût alors tranché la vie du héros des modérés. S'il eût vécu! s'écrierait aujourd'hui l'histoire. Heureusement M. de Lamartine vit encore et l'histoire ne mentira pas.

A la vue de M. Blanqui, dont la mise négligée et savamment sordide répondait assez bien, dans des imaginations d'antichambre, au type de l'assassin, les valets frémirent. Quand cet homme grêle, sur le front duquel ont déteint les tristesses de la prison, l'anxiété des attentes concentrées, l'amère pâleur des déceptions, quand ce Catilina pauvre et funèbre vint décliner son nom à l'huissier, les gens crurent que la dernière heure de leur illustre patron avait sonné.

La littérature du maître avait évidemment troublé l'esprit de ce petit monde. On n'était pas à la hauteur du siècle à l'hôtel du ministère des Affaires étrangères, on n'y comprenait pas le caractère de la seconde République française. Pour qu'un homme vaille la peine d'être poignardé, il faut qu'il soit bien redoutable. Or, dans cette République aux types effacés, les hommes restèrent presque tous en route. Ils tombèrent d'eux-mêmes. La Foi manqua à tout le monde. La Peur seule et la Misère crurent à elles-mêmes, aussi recoururent-elles seules au fer.

M. de Lamartine reçut M. Blanqui à la grande stupeur de sa suite imbécile. Ils causèrent ensemble pendant trois heures. Ils eussent pu causer durant l'éternité. Que pouvait-il sortir d'un entretien entre deux hommes aussi dissemblables, surtout lorsqu'on songe que le poëte avait la prétention d'envelopper le conspirateur ?

La nuit venue, les complots et les projets s'enchevêtraient si bien que le préfet de police le plus exercé n'eût pas été en mesure de prévoir ce qui arriverait le lendemain. Il y eut chez M. Sobrier une réunion qui se prolongea très-tard. Les noms du Gouvernement nouveau, tel que le concevaient les clubs, y furent encore une fois discutés. Il est à remarquer que cette liste englobait trois ou quatre complots différents. C'eût été un avantage prodigieux sans les inconciliables qui perdirent tout.

A une heure du matin on apporta au ministère de l'Intérieur la liste définitive du *Comité de salut public*. Cela devait se nommer ainsi, toujours d'après ce système d'imitation servile dans lequel ce peuple s'obstine à rouler depuis qu'il cherche ce qu'il sera.

On avait également discuté pendant toute la soirée au

ministère de l'Intérieur. M. Caussidière s'était effrayé de voir tant de noms communistes.

M. Flotte, le cuisinier, qui était venu négocier, attendait. M. Ledru-Rollin, pendant ce temps, lisait la liste en frémissant. A l'aspect des compagnons qu'on lui destinait : Raspail, Blanqui, Cabet, Kersausie, l'instinct bourgeois s'était puissamment réveillé dans cet avocat fourvoyé par la richesse de son tempérament et le tumulte tribunitien de son éloquence. Comme s'il eût flairé le glaive égalitaire et le cordeau démagogique, il entra en fureur. M. Blanqui servit de prétexte à des sentiments qu'il ne s'expliquait peut-être pas bien lui-même. Ce fut contre le chef de la *Société républicaine centrale* que M. Ledru-Rollin tourna sa colère. Il refusa de recevoir M. Flotte et déclara qu'il n'entrerait jamais dans une combinaison dont ferait partie M. Blanqui. « Eh bien ! s'écria M. Sobrier, si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre, dimanche, avec les autres ; nous sommes en mesure... (1) »

De son côté, M. Blanqui avait dit : « Je ne m'associerai point avec M. Ledru-Rollin que je regarde comme un homme déloyal. » — Malgré ce double refus, rien n'était perdu encore. La conspiration pouvait triompher et, violemment englobés dans un même pouvoir, M. Blanqui et M. Ledru-Rollin se fussent rencontrés à la table aux décrets. La suite eût montré lequel des deux serait éliminé. Mais durant cette nuit grosse d'orages, M. Ledru-Rollin, se confirmant dans cet instinctif effroi qui l'avait saisi devant la révolution réelle prête à surgir, sentait s'apaiser le tumulte de son imagination sanguine. Les artères battaient plus calmes

(1) *Rapport de la Commission d'enquête*, tome I, p. 16.

dans sa large poitrine, et son cœur, inondé d'une douce espérance de repos au sein des triomphes d'une République modérée, volait vers M. de Lamartine.

Celui-ci, prévenu par M. Flocon, des complots qui devaient l'éliminer, avait passé la nuit dans les soucis du lendemain. Les agents revenaient les uns après les autres, lui apportant les plus mauvaises nouvelles. Leurs efforts étaient inutiles. Les ouvriers ne se souvenaient plus qu'ils eussent crié : Vive Lamartine ! Ils ne voulaient rien manifester en sa faveur. Le ministre des Affaires étrangères considéra la République comme perdue. Il crut même, avec autant de bonne foi que sa suite, que son dernier jour allait se lever.

A cinq heures du matin, on lui apporta la liste du futur Comité de salut public. Il fit aussitôt circuler des avis à ses amis de la garde nationale qu'il considérait alors comme « à l'état de problème. » Tout à coup M. Ledru-Rollin survient, rouge, enflammé : « Nous allons être attaqués par cent vingt mille hommes, s'écria-t-il, à la tête desquels se trouvent vingt mille hommes armés, appartenant aux clubs ! »

Il déroule ensuite le tableau du complot. Il montre M. Blanqui au Champ de Mars, M. Louis Blanc au Luxembourg, le prolétariat entier debout. Il répète la liste du Comité de salut public sur laquelle son nom figure, dit-il, malgré lui et dont le nom de M. de Lamartine est absent, d'où sont rayés les noms de leurs autres collègues. Il proteste de sa loyauté, jure qu'il ne veut point trahir le Gouvernement dont il fait partie et rend, par cette singulière attitude, un peu de confiance au ministre des Affaires étrangères.

Jusque-là rien n'était compromis encore. La journée pouvait s'accomplir, les paroles de M. Ledru-Rollin eussent

été étouffées dans le tumulte de l'affaire. Rien ne prouve que M. Ledru-Rollin lui-même s'en fût souvenu le lendemain. — M. de Lamartine lui fit enjamber l'abîme qui le séparait de son véritable camp et M. Ledru-Rollin, comme un fils repentant, quitta la Bohême et rentra brusquement dans le sein de sa famille. « Vous êtes ministre de l'Intérieur, lui dit M. de Lamartine, vous avez le droit de faire battre le rappel; si par hasard il y a une garde nationale dans Paris, nous sommes sauvés (1) ! »

M. Ledru-Rollin sort et fait battre le rappel.

C'était la seconde fois que M. Ledru-Rollin recevait ce fatal avis. En sortant le matin du ministère de l'Intérieur, il avait rencontré, rue Hilberin-Bertin, son directeur de police, Carlier, qui lui dit : « Il faut noyer cela dans un mouvement de garde nationale et on va battre le rappel. »

Ce premier rappel qui résonna, le 16 avril, dans les rues de Paris, ce n'était pas seulement le rappel d'une garde nationale nouvelle, problématique, submergée dans le prolétariat, c'était surtout le rappel de la bourgeoisie contre les classes ouvrières. Au premier coup de baguette de ce tocsin du tambour qu'on devait entendre tant de fois depuis, la bourgeoisie comprit. Les compagnies d'élite, les hommes du *bonnet à poil*, sentirent que leur jour était venu dès l'instant où ils recouvraient le droit de protéger le Gouvernement, droit un moment usurpé par le peuple. Or il n'y a pas de protection plus lourde au pouvoir que celle de la garde nationale telle que nous l'avons vue dans le passé. Louis-Philippe en sut quelque chose.

M. de Lamartine court chez le général Duvivier. Le gé-

(1) *Rapport de la Commission d'enquête*, tome I, p 305.



néral Changarnier, qui voyait le ministre des Affaires étrangères et en avait obtenu une mission, arrive à l'hôtel du boulevart des Capucines. On l'envoie à l'Hôtel de Ville. Il y trouve M. Marrast fort affairé. Il n'y avait là ni armes, ni munitions. M. Changarnier rallie le peu de troupes qui restent à Paris. Le général Courtais n'avait commandé qu'un piquet de cent cinquante hommes par légion. M. Changarnier propose un rappel général. M. Marrast en écrit l'ordre sous sa dictée. Le colonel Rey seconde activement ce chef improvisé qui aspire évidemment à devenir le héros de la journée. Les conspirateurs ne songeaient guère à celui-là.

Il s'agissait de gagner du temps sur l'émeute. Or l'émeute allait lentement. Le rendez-vous du Champ de Mars fut une faute de la conspiration. Il éloignait beaucoup trop le peuple des faubourgs de l'Hôtel de Ville. La colonne ne put se mettre en marche qu'entre deux et trois heures. Grossie d'une partie des ateliers nationaux réunis à l'Hippodrome, elle roule vers l'Hôtel de Ville en suivant les quais. Un bruit sinistre parcourt ses rangs. On affirme que Ledru-Rollin a été pendu et Louis Blanc assassiné. Qui semait ce bruit ? Quelqu'un sans doute qui jugeait la journée perdue si la colère du peuple n'arrêtait le mouvement sur la pente où il déviait. A ce cri, le peuple s'émeut en effet, mais avant d'agir il veut savoir. Or c'est à l'Hôtel de Ville qu'il apprendra la vérité.

Chemin faisant, le rappel, si impatiemment attendu au Gouvernement provisoire, se fait entendre. Les ouvriers s'étonnent. Les harangues de M. Marie et les menées de la mairie de Paris portent leurs fruits. La blouse se défie de la blouse. Les ouvriers des ateliers nationaux quittent leurs



compagnons des corporations enrégimentées par le Luxembourg. Ils vont grossir les rangs de la garde nationale.

L'anxiété était grande à l'Hôtel de Ville. A une heure, ni M. Ledru-Rollin, ni M. Louis Blanc, ni M. Albert n'avaient encore paru. M. de Lamartine se demandait si le ministre de l'Intérieur avait encore une fois changé de résolution et trahi ses promesses du matin. Les nouvelles les plus alarmantes arrivaient des faubourgs. On parlait de dévastations commises par les communistes, calomnie qui eut tant de succès qu'on ne cessa de la reproduire à tout propos depuis. La colonne avançait toujours. L'anxiété de M. de Lamartine était au comble. Tout à coup la 12e légion paraît sur le pont Saint-Michel. « Nous sommes sauvés ! » s'écrie-t-il. Cette légion arrivait au cri de : « Vive le Gouvernement provisoire ! » M. Barbès marchait à sa tête.

Quand MM. Albert et Louis Blanc arrivèrent à la Grève, leur étonnement fut grand en voyant le Gouvernement gardé comme pour soutenir un siége. Ils entrèrent. Les escaliers du palais étaient pleins d'hommes armés. Les visages exprimaient la méfiance et l'inquiétude. Dans la salle du conseil, ils trouvèrent M. de Lamartine écrivant. Ils lui témoignèrent leur surprise de ce qu'ils voyaient. M. de Lamartine leur répondit brièvement, d'un ton fier et réservé. Le conseil, rassuré par la présence de deux hommes dont le sang versé eût peut-être suscité l'esprit de la vengeance, reprit contenance. Le rappel qui couvrait Paris entier de son bruit monotone et menaçant comme l'orage l'assurait de la fidélité de M. Ledru-Rollin.

La colonne des ouvriers, précédée de son offrande et du groupe porteur de la pétition, arrive au Louvre. Deux légions la serrent en flanc et l'accompagnent jusqu'à la Grève.

La place est couverte de fusils. La manifestation n'a pas d'armes. Cet appareil militaire la frappe de stupeur. Le général Duvivier et ses gardes mobiles poussent un cri menaçant : *A bas les communistes !* Les légions furieuses, rangées sous les murs du palais, répètent ce cri stupide que le journaliste Girardin avait réussi depuis un mois à mettre en vogue. Le prolétariat, à qui l'on avait dit le mois précédent pour une manifestation du même genre : Tu es beau, tu es noble, tu es sublime! ne comprend rien à cet accueil. Il veut reculer. Les deux légions qui l'escortaient lui ferment le passage.

Aux cris de haine de la garde nationale, se mêlent bientôt des noms : ceux de M. Cabet, de M. Blanqui et même de M. Louis Blanc. Ce ne fut ni sans peine, ni sans péril, que les députés de la manifestation arrivèrent jusqu'aux portes du palais. M. Louis Blanc et M. Crémieux les leur firent ouvrir. Ils écoutèrent leurs plaintes. Ils apportaient, disaient-ils, l'offrande de leurs dernières ressources au Gouvernement provisoire et on les recevait comme des factieux ! N'était-ce pas une insulte ? M. Louis Blanc essaya de les apaiser et sollicita du conseil leur admission devant le Gouvernement provisoire. Le conseil, orgueilleux de sa victoire, refusa. Ce furent les trois hommes du parti municipal : MM. Buchez, Recurt et Adam, qui les reçurent avec un visage sévère et de dures paroles.

Les ouvriers voulaient défiler devant l'Hôtel de Ville et les légions s'y opposaient. Sur les ordres instants de M. Louis Blanc, le colonel Rey essaya de ménager un passage à la manifestation, mais les agents de M. Marrast, répandus dans la foule, continuèrent leurs excitations. Les gardes nationaux rompirent la colonne au cri continuel de :

A bas les communistes ! Le prolétariat dispersé, refoulé dans tous les sens, dut céder la place au défilé des légions. Les modérés l'emportaient. Mais quoiqu'on eût beaucoup crié : « Vive Lamartine ! » celui-ci dut comprendre que des victoires de ce genre coûtent cher, et que, sur cette pente, MM. Marrast, Garnier-Pagès, Marie et consorts seraient bientôt plus puissants que lui.

Quand la garde nationale eut défilé, on vit reparaître sur la Grève une multitude de peuple qui venait sans ordre et qui s'agitait en tout sens, comme une fourmilière dont on a détruit le nid. Puis tout ce monde regagna les rues, les maisons, laissant la place muette et vide s'emplir des ombres de la nuit.

Les membres du Gouvernement s'étaient retirés les uns après les autres. Deux seuls restaient, MM. Louis Blanc et Flocon, attardés par leurs réflexions sans doute. Chacun avait en effet des comptes à se rendre. Le premier se demandait, peut-être, pourquoi toute chose avait un dénoûment si contraire à son attente ; le second se souvenait, sans doute, de ses confidences à M. de Lamartine.

Quoique la foule fût écoulée, des groupes rares et persistants s'attardaient encore sur la Grève. Le cri de la journée, ce cri : A bas les communistes ! qui retentissait comme un glas mortel aux oreilles de M. Louis Blanc, ne cessait pas de se faire entendre malgré le départ des légions. Il se prolongeait dans les rues sombres qui entouraient alors l'Hôtel de Ville et se répétait par tout Paris, comme le cri de veille des sentinelles en temps de guerre. M. Louis Blanc témoignait à son collègue son étonnement d'un semblable fait. « Voyez là-bas contre la grille du palais, » répondit M. Flocon. M. Louis Blanc vit une centaine d'hommes d'al-

lures suspectes dont la présence n'avait pu échapper à l'œil soupçonneux d'un ancien conspirateur. Un individu en lunettes vertes paraissait être leur chef. « Ils n'ont pas quitté la place depuis ce matin, dit M. Flocon ; quand l'homme à lunettes vertes donne le signal les cris se font entendre. »

Cette conversation fut interrompue par le bruit du tambour. Des torches projetèrent de grandes lueurs rouges à l'entrée de la Grève. Une légion parut. Qui l'envoyait? M. Marrast, a-t-on dit. MM. Louis Blanc et Flocon étant descendus pour la voir défiler, l'homme à lunettes vertes donna sans doute le signal ordinaire, car le nocturne défilé se fit au cri de : « Mort aux communistes ! » Exaspéré, M. Louis Blanc marcha vers un de ces hommes et lui demanda pourquoi il poussait de pareils cris. « Je crie ce qu'on m'a ordonné de crier, » répondit-il. La police de M. Marrast ne fut pas oisive, on le voit, dans cette décisive journée.

Le soir, la bourgeoisie alluma enfin des lampions pour son compte ; mais elle alluma en même temps les premières fascines de l'incendie de juin. Elle ferma le passage aux réconciliations possibles. En voulant se débarrasser du *communisme*, qui n'existait pas et dont elle n'entendait pas une seule formule, elle créa le parti socialiste. En voulant tuer la question qu'elle redoutait, elle la posa forcément. Nous la verrons se dresser au milieu du dix-neuvième siècle comme un point d'interrogation qui domine toutes les sciences, tous les problèmes, toutes les découvertes du passé et qui vient demander à tous raison de leur existence.

Les riches et les savants de ce monde se couchèrent en riant de la journée ; les pauvres rentrèrent au gîte, se croyant sauvés du partage et regardant avec amour le hail-

lon pendu au mur, les écuelles égueulées et la chaise de paille défoncée.

Quant aux républicains du Gouvernement provisoire, M. de Lamartine et son associé, M. Flocon, M. Ledru-Rollin et son nouvel ami, M. Garnier Pagès, M. Marrast, M. Marie, toute la majorité victorieuse, ils se disposèrent à restaurer, sous forme anonyme, le gouvernement du roi Louis-Philippe et celui de M. Guizot, mais à coup sûr avec moins de talent, de connaissance des hommes, de pratique des affaires et de tenue gouvernementale.

Pour le peuple, la révolution était à recommencer, et cela devait être. Où trouver une révolution qui ne soit pas à recommencer? Pour la bourgeoisie, il s'agissait de restaurer la monarchie. Mais on ne voulait plus de roi. Le cas devenait embarrassant. Voilà sur quel terrain le Gouvernement provisoire bâtissait un château à ses illusions.

CHAPITRE VI

Suite de la journée du 16 avril. — Demande d'arrestation de M. Louis Blanc. — Abaissement des âmes ; la moitié de Paris dénonce l'autre. — On veut tuer M. Cabet ; il est sauvé par M. de Lamartine. — La chasse aux hommes en blouse. — Arrestation de M. Flotte, le cuisinier. — Calomnies de la presse réactionnaire. — Croisade des pamphlets royalistes. — Dérisoire proclamation du Gouvernement provisoire. — Protestation des délégués du Luxembourg. — Le rappel battu sans ordre le 18. — Nouvelle chasse aux communistes. — Ordre d'arrêter M. Blanqui. — Le commissaire Bertoglio. — M Landrin obligé de « rengainer son compliment. » — M. Caussidière et ses quarante mille hommes. — Décret sur le rappel. — Le Gouvernement tente de ressaisir sa popularité. — Mesures fantastiques. — Une nuée de décrets. — Méfiance du peuple. — Le drapeau blanc à Lyon ; affaire du Vautour. — Brusque envoi de M. Changarnier à Alger. — Fête de la Fraternité ; distribution des drapeaux. — Félicitations adressées par le Gouvernement au peuple, à la garde nationale et à l'armée. — Rentrée de cinq régiments à Paris. — M. Albert vote seul contre cette résolution. — Élections des Représentants du peuple. — Agitation politique. — Candidats et professions de foi. — Onze cent quarante fonctionnaires. — Deux listes de candidats à Paris. — L'*ordre, la famille et la propriété*. — Le *Constitutionnel*, le *National* et le *Siècle*. — Manœuvres des royalistes et des prêtres en province. — Circulaires. — MM. Denjoy, de Falloux, de Montalembert, Léon Faucher, Rouher, etc. — Affaires de Rouen. — Liste démocratique : MM. Malarmet, Savary, Bérard, etc. — Commission d'examen siégeant chez M. Dumas. — Questions adressées aux candidats. — Manœuvres de la mairie de Paris ; revue des ateliers nationaux ; listes roses. — Causes d'infériorité du peuple dans un premier essai du suffrage universel. — Précautions minutieuses contre les doubles votes. — L'article 113 du Code pénal. — Résultat des élections. Échec de la liste du peuple. — Le pied fourchu du suffrage univer-

sel. — Le grand Lamennais nommé le dernier. — Dernière séance du Gouvernement provisoire. — Ouverture de l'Assemblée nationale constituante. — Attitude du Gouvernement provisoire. — Étrange composition de l'Assemblée. — M. Audry de Puyraveau, président d'âge. — M. Dupont (de l'Eure) porte la parole au nom du Gouvernement provisoire. — Incident; M. Démosthène Ollivier demande que le serment à la République soit prononcé individuellement à la tribune. — Cri unanime de : *Vive la République!* — Proposition de M. Berger de reconnaître la République; déclaration de M. Barbès. — Proposition d'acclamer la République en présence du peuple; M. Babaud-Laribière. — L'Assemblée sur le péristyle du palais. — Reprise de la séance. — Le cri *Vive la République!* répété trente-six fois. — M. Louis Blanc et M. Duvergier de Hauranne. — Les républicains n'ont jamais crié : Vive le roi! — Scandales électoraux : MM. Schmit et Fayet. — M. Buchez nommé président de l'Assemblée; constitution du bureau. — Les membres du Gouvernement provisoire rendent compte de leur administration. — La Commission exécutive. — Humilité du Gouvernement provisoire; regret naïf de M. Louis Blanc. — M. Barbès proteste, au nom du peuple, contre les éloges accordés au Gouvernement provisoire. — Formation du cabinet. — Un ministère fantastique : MM. Flocon, Duclerc et Bastide. — Mot attribué à M. Marrast. — Comptes rendus et comptes à rendre.

Quelle ne fut pas, au 17 avril, la surprise du Gouvernement provisoire en s'apercevant des interprétations que la bourgeoisie parisienne donnait au mot *communiste!* Tout homme vêtu d'une blouse fut, ce jour-là et le lendemain, réputé communiste. Communiste devint, par convention tacite, synonyme de républicain. Les postes de la garde nationale n'exhalaient qu'un jurement mêlé d'émanations tabagiques et vineuses. L'audace des protecteurs du Gouvernement alla jusqu'à vouloir le décimer. L'arrestation de M. Louis Blanc fut ouvertement et instamment sollicitée à l'Hôtel de Ville. La hideuse dénonciation marqua soudain le degré d'abaissement des âmes. « La moitié de Paris dénonça l'autre, » dit M. Caussidière. On cherchait partout M. Cabet pour le tuer. Un cercueil fut apporté de-

vant la porte du plus pacifique des utopistes. M. de Lamartine eut la noblesse de ne pas oublier les services rendus et lui offrit asile. On fouilla le club Blanqui. Le soir, les gardes nationaux se livrèrent à la chasse des hommes en blouse. Ils en amenèrent un grand nombre à la Préfecture. Parmi eux, se trouvait M. Flotte, le cuisinier, qui fut pris lisant une affiche et relâché aussitôt par M. Caussidière. La presse réactionnaire, et notamment le *Constitutionnel*, l'*Assemblée nationale* profitèrent de cette exaspération pour descendre à des calomnies si basses et si révoltantes qu'elles eussent autorisé toute espèce de représailles si, par aventure, la situation avait changé. Les royalistes commencèrent leur croisade de pamphlets qui devait aboutir, à la rue de Poitiers et à l'Institut, en dévergondage didactique et pédantesque.

Toujours aveuglé et poussant la joie du triomphe jusqu'à l'impudeur, le Gouvernement publia la dérisoire proclamation suivante : « Citoyens, la journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécration nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré la journée du 17 mars. De même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République. Plus de royauté, avions-nous dit dans les premiers jours, et pas de régence! Ces mots libérateurs, ces mots qui rendent la guerre civile impossible, Paris les a répétés hier dans ce cri unanime : *Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire !* Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre, et dissipé les alarmes répandues dans les départements. Citoyens, l'unité du Gouvernement provisoire représente l'unité de la patrie : c'est ce que vous avez compris, grâces vous en soient ren-

dues ! Dans trois jours, une grande fête nationale doit vous réunir encore ; le Gouvernement provisoire vous y convie ; vous y trouverez aussi ces enfants du peuple, représentant l'armée, qui, en recevant les nouveaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais la laisser périr. Oui, la République est fondée, soutenue par l'adhésion de tous les citoyens fraternellement unis ; la révolution est invincible (1). » Le Gouvernement provisoire osant parler d'unité, lui qui tenait aux fils de tous les complots ! osant vanter l'union des cœurs, alors que la moitié de Paris brûlait du désir d'égorger l'autre ! C'était ou se tromper bien grossièrement, ou tromper bien impudemment le pays.

Les délégués du Luxembourg vinrent dans la journée apporter à l'Hôtel de Ville une longue protestation dans laquelle ils attestaient la pureté de leurs intentions et se plaignaient amèrement de la prise d'armes de la veille. Soit naïveté, soit mensonge, c'était rendre au Gouvernement la monnaie de l'absurde et du faux. La manifestation du 16 avril n'avait évidemment pas eu d'autre but réel que de modifier le Gouvernement provisoire, ce qui se fût réalisé sans la défection imprévue de M. Ledru-Rollin. Au total, M. Louis Blanc, n'ayant pas matériellement conspiré, resta dans la lettre des faits et demanda une enquête sur le complot du 16 avril. Le langage officiel ferait croire que les hommes, en politique, se prennent généralement pour dupes les uns des autres. La tactique du Luxembourg fut imitée par divers groupes du prolétariat. Elle ne signifiait rien et resta sans résultat.

La majorité du Gouvernement provisoire, qui se promet-

(1) Voir le *Moniteur universel* du 18 avril 1848.

tait du repos à l'ombre des baïonnettes bourgeoises, fut brusquement tirée du sommeil, le 18 au matin, par un rappel que, cette fois, elle n'avait pas ordonné. Les légions se levaient d'elles-mêmes sous l'impression d'un cauchemar. Paris allait s'écrouler, la société périr. On parlait des communistes, comme, en 1789, la France entière parla de *brigands*. Une panique singulière troublait tous les esprits. C'est surtout lorsqu'elle a peur que la bourgeoisie est terrible. Les communistes, disait-on, marchaient à l'assaut du Gouvernement provisoire et de la société. L'Hôtel de Ville s'arma, les légions s'armèrent, les gardes mobiles parurent également en armes. On chercha l'ennemi, il n'existait pas. La garde nationale, furieuse sans objet, se remit en chasse de MM. Cabet et Blanqui. Il fallut envoyer des forces pour protéger leur domicile.

C'est ainsi qu'on préludait à la fête de la *Fraternité*, annoncée pour le 20 avril. La guerre était aussi dans le conseil où chacun arrivait la menace à la bouche et la haine dans le cœur.

M. Blanqui, au surplus, avait disparu depuis le 16 avril. C'est l'habileté de ce conspirateur de rentrer en quelque sorte sous terre dès que la partie est perdue et qu'il n'y a plus qu'à échapper au danger afin de pouvoir imaginer un plan nouveau et attendre l'heure propice. Le Gouvernement provisoire donna l'ordre de l'arrêter. MM. Louis Blanc, Albert et Lamartine refusèrent leur signature. M. Caussidière, qui était bien aise de se venger d'un ennemi qui l'accablait publiquement de son mépris, se contenta de cet ordre incomplet. Le commissaire Bertoglio trouva M. Blanqui et le crut sous sa griffe. Quatre agents occupaient l'escalier. Le commissaire s'élance dans l'antichambre, il se

trouve au milieu d'une vingtaine de braves armés jusqu'aux dents et qui le regardent de travers. Parmi eux se trouvait Dormes, l'ancien chef de la bande des Tuileries, devenu capitaine de montagnards et qui, à lui seul, était de taille à rosser trois agents. M. Bertoglio ôta son chapeau, pénétra jusqu'à M. Blanqui, balbutia quelques propos insignifiants et se retira vivement.

Le soir, M. Caussidière chassa Dormes de ses compagnies de montagnards parce qu'il appartenait, assura-t-il, à la police de M. Carlier. On essaya de prendre M. Blanqui avec du renfort, on ne le trouva plus. Le 3 mai, M. Landrin, procureur de la République, donna contre-ordre au nom du Gouvernement provisoire qui ne voulut pas autoriser la mise à exécution des mandats d'amener. M. Landrin se vit, selon son expression peu magistrale, « obligé de rengainer son compliment. » Le compliment émanait donc de lui ! N'était-ce pas chose scandaleuse de voir un des membres du complot du ministère de l'Intérieur, un de ceux qui, depuis le 17 mars, préméditaient la dictature de M. Ledru-Rollin et l'épuration du Gouvernement provisoire, poursuivre un membre du Comité de salut public avorté?

M. Caussidière prétendit avoir, le 18 avril, quarante mille hommes armés à sa disposition. Comment ne les employa-t-il pas à refouler cette réaction qu'il a depuis stigmatisée, et pourquoi ne fit-il pas triompher le complot dont il était l'âme?

Quant au Gouvernement provisoire, s'apercevant enfin qu'il allait rouler dans l'abîme de sa victoire, pressé par la minorité qui voulait se retirer, il changea brusquement de politique. Il témoigna son mécontentement de ce qui s'était passé. Un décret fit savoir que le rappel ne pourrait être

battu dans Paris que par l'ordre exprès du ministre de l'Intérieur ou du maire de Paris et, dans les circonstances exceptionnelles, par l'ordre des maires d'arrondissement (1). Le général Courtais se trouvait exclus. Quatre jours après, le Gouvernement daigna lever cette exclusion en l'autorisant à faire battre le rappel sous sa responsabilité (2).

En même temps, il raffermissait les clubs menacés dans leur existence. « Les clubs, disait-il dans une proclamation rédigée par M. Louis Blanc et insérée au *Moniteur* du 20 avril, les clubs sont pour la République un besoin, et pour les citoyens un droit. » Le Gouvernement proscrivait seulement les réunions armées. Il défendit aussi les cris provocateurs qui excitaient à la guerre civile et portaient atteinte à la liberté des opinions (3). Ces proclamations, destinées à ressaisir un peu de cette popularité du 17 mars perdue pour jamais, étaient accompagnées de mesures populaires ou visant à paraître telles. L'un de ces décrets précipités qui fut affiché au grand jour (4) supprimait les droits d'octroi sur la boucherie et en remplaçait le produit par une taxe sur les propriétaires, sur les locataires payant plus de 800 francs, sur les domestiques, les chiens, les chevaux et les voitures. Ce remplacement eût coûté cher au peuple. Le Gouvernement fut moins mal inspiré à propos de l'octroi des boissons (5), mais il s'arrêta à moitié chemin et n'osa pas toucher à l'impôt sur les vins qui est une des plus grandes entraves à la prospérité des départements vinicoles et dont

(1) Voir le *Moniteur universel* du 19 avril 1848.
(2) *Idem* du 22 avril 1848.
(3) *Idem* du 19 avril 1848.
(4) *Idem*.
(5) *Idem*.

la santé publique réclame l'abolition depuis tant d'années. Il abolit l'inamovibilité de la magistrature, destitua de hauts magistrats du parquet de la Cour des comptes et notamment l'ancien carbonaro Barthe, premier président de cette cour. Un décret de suspension contre M. Dupin, remis le 1er avril entre les mains de M. Crémieux, laissé juge de l'opportunité de l'exécution, ne sortit pas du portefeuille. Dans l'armée, on mit à la retraite soixante-trois généraux, trente colonels, mais M. Bugeaud et M. Changarnier restèrent. Le 19 avril, on amnistia les déserteurs et les insoumis. Il fut question de prendre le drapeau rouge. Les factions du Gouvernement à la veille de résigner leur pouvoir, se donnaient un baiser de réconciliation. Elles allaient bientôt en effet se trouver enveloppées successivement dans une commune infortune. L'expiation arrivait à pas de géant avec l'Assemblée nationale.

En lisant ces affiches surprenantes, le peuple secouait la tête. Rien désormais ne pouvait détruire sa méfiance. Les bruits de contre-révolution et de complots monarchiques impressionnaient si vivement les imaginations, qu'à Lyon le peuple prit pour un drapeau légitimiste le guidon blanc à liseré rouge qui servait aux signaux du *Vautour*. Le bateau fut capturé par le peuple, et le commissaire, M. Emmanuel Arago, annonça dans une proclamation que la République saisissait le navire, que le capitaine était arrêté et que la justice instruisait. De son côté, la bourgeoisie, étonnée un moment, se demanda qui l'on trompait. Mais sûre de sa force qu'elle avait pu constater, maîtresse de la garde nationale par ses officiers supérieurs, par son exactitude, par une habitude de dix-huit ans, certaine de la parfaite ineptie et innocuité de ce pouvoir qu'elle avait sauvé à son profit

et en le méprisant, de ce pouvoir expirant, tombé également dans le mépris de la démocratie et dont personne ne se souciait plus, elle ne se déconcerta pas. M. Changarnier fut envoyé brusquement en Afrique, le 29 avril, en remplacement de M. Cavaignac, qui avait demandé son congé à l'arrivée d'un commissaire de M. Ledru-Rollin. Le renvoi du récent héros du parti de l'ordre ne l'intimida pas. Ce parti continua l'insulte, monta la garde, cria misère sur tous les tons et vota pour les royalistes. Dans son isolement, la dictature de février n'existait presque plus. On lui sut même mauvais gré du peu de bien qu'elle fit. Elle engage l'Assemblée, disait-on.

Le jour de la fête de la *Fraternité* se leva tout trempé des larmes d'une pluie persistante et fine qui jeta un voile sur la fête. Malgré cela, dès sept heures du matin, la foule affluait. Les gardes nationales et les troupes occupaient les places qui leur étaient assignées. Le Gouvernement provisoire, réuni au ministère de la Guerre, en sortit à neuf heures et demie pour se rendre à l'arc de triomphe de l'Étoile. Une heure après, vingt et un coups de canon annonçaient au peuple que Messieurs du Gouvernement montaient les degrés de l'estrade élevée au pied du monument. Des députations des divers corps de l'État faisaient cercle. Les colonels de la garde nationale, de l'armée, les chefs de bataillon de la garde mobile, de la garde républicaine et de la garde civique, tous accompagnés de leur porte-drapeau, se tenaient au pied de l'estrade. Une tribune, réservée aux dames, avait été construite sous la voûte. M. Arago, ministre de la Guerre, parla d'une voix forte et accentuée : « Colonels, au nom de la République, nous prenons à témoin Dieu et les hommes que vous jurez fidélité à son drapeau. »

Les colonels, levant leur épée : « Nous le jurons ! Vive la République ! » Le vieux Dupont (de l'Eure) remit le premier drapeau à la garde urbaine. La distribution faite par les divers membres du Gouvernement, le défilé commença. Il y eut beaucoup d'enthousiasme. Chaque corps de troupes ou de gardes nationales était salué d'applaudissements. La *Marseillaise*, scandée de temps en temps par des coups de canon, grondait sur toute la surface du rond-point. Du haut de l'arc de triomphe le spectacle était splendide. Le soleil avait percé la pluie et l'arc-en-ciel fleurissait le ciel. L'avenue des Champs-Elysées jusqu'à la place de la Concorde était blanche de baïonnettes. Mais en voyant une telle forêt d'armes en des mains citoyennes, dans un peuple divisé par tant de vieux et de nouveaux partis, ne pouvait-on pas se défier de l'avenir ? Il ne suffit pas de mettre des lilas aux fusils pour les rendre innocents.

Le défilé ne se termina qu'à la nuit par la cavalerie. Quatre cent mille hommes passèrent devant le Gouvernement provisoire. M. Barbès, en défilant à six heures du soir, s'avança et dit : « Si la légion à laquelle j'ai l'honneur de commander est la dernière par son numéro d'ordre, elle ne sera pas la dernière, soyez en sûrs, à défendre la République. » Ces paroles excitèrent des applaudissements frénétiques.

Cependant la nuit s'abattait sur les Champs-Élysées. Le défilé durait toujours. Des torches furent allumées. La revue s'acheva aux flambeaux. Il était dix heures quand passa le dernier escadron. L'accueil fait par le peuple à l'armée avait été excellent. M. Ledru-Rollin en était arrivé à ses fins. Paris républicain pouvait tolérer désormais l'aspect de l'uniforme.

Le lendemain, le Gouvernement provisoire adressa des félicitations au peuple, à la garde nationale et à l'armée. « La République, disait-il en terminant, impérissable dans sa force, et invariable dans sa marche, continuera la révolution, mais la continuera au profit de tous ; elle sera une, comme vous avez été un. *Donnez-lui le temps et la force,* elle vous rendra la justice entre toutes les classes, l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans. » Le jour même, le Gouvernement, réuni en conseil, autorisait le ministre de la Guerre à faire rentrer à Paris cinq régiments. M. Albert vota seul contre cette résolution et demanda que son vote fût constaté au procès-verbal. Le pouvoir se croyait plus fort ; il apportait des forces à la réaction.

Le dernier écho de cette fête était à peine expiré, que l'agitation politique reprit avec une ardeur nouvelle. Un arrêté du maire de Paris, en date du 16 avril, convoquait les électeurs pour le dimanche 23 et le lundi 24. Il s'agissait à Paris de nommer trente-quatre Représentants du peuple. La France allait passer à l'application du suffrage universel. Pour la première fois, elle allait donner au monde civilisé le spectacle d'un peuple entier choisissant directement ses mandataires. Il est aisé de concevoir combien vivement une telle expérience sollicitait l'attention publique. Le secret de l'avenir allait sortir de cette boîte qu'on est convenu de nommer l'urne, afin d'ennoblir sans doute ce qui en sort, comme on versifie une banalité.

Une prodigieuse activité régnait dans les mairies où les listes devaient être closes le 20 avril. Les réclamations des clubs prolongèrent l'inscription jusqu'au 22 à minuit. Elle dura même pendant les deux jours des élections.

On n'imagine pas la nuée de candidats qui s'était levée sur la France. La *Réforme* en compta 1140 parmi les seuls fonctionnaires publics. Le salariat de la représentation nationale était un appât de plus offert à la faiblesse humaine. Il ne manquait en France ni de vaniteux ni de gens affamés. Qu'avait de mieux à faire un citoyen sans argent et sans profession que de se présenter aux suffrages de ses concitoyens et de leur offrir, moyennant neuf mille francs par an, de leur fabriquer des lois nouvelles avec les anciennes ? Toutes les murailles de France se chargèrent d'affiches et l'on vit éclore un genre de littérature politique dont on n'eût pas cru capable la langue de Bossuet et de Pascal. Et comme le Gouvernement avait réservé le papier blanc aux seules publications officielles, les placards affectaient les couleurs les plus voyantes, les tons les plus étourdissants. Les listes traînaient partout. Elles attristaient Paris dont elles jonchaient les rues, comme des flocons de neige balayés par le vent. On en retrouvait dans les champs, sur les routes, au fond des lointaines provinces, et jusque dans la verte solitude des bois. Ces petits papiers qui rampent partout, volent partout, jonchent les maisons et la place publique, donnent à une ville, à un pays un affligeant air de désordre, je ne sais quoi de pédant, de procédurier, d'inhumain. L'œil ne s'y accoutume pas aisément.

Les agents électoraux, les porteurs de circulaires sillonnaient la ville, d'un air affairé. Les crieurs assourdissaient les passants. Les clubs ressemblaient à des ruches qu'une cause de trouble met en état de rumeur étrange. On exigeait que les candidats fissent à la tribune une profession de foi, chose bien difficile puisqu'il s'agit de confesser en peu de

mots des croyances générales souvent incertaines. Car où trouver, en dehors de l'utopie, un homme doué d'une parfaite certitude? La plupart des candidats étaient de pauvres grotesques égarés par une grosse et naïve vanité. Les clubistes qui les interrogeaient se donnaient l'orgueilleux et malin plaisir de torturer l'intelligence malade de ces niais en leur adressant des questions auxquelles ils eussent été eux-mêmes bien embarrassés de répondre. L'électeur valait le candidat. La politique et la littérature ont cela de commun que chacun se croit apte à en faire parce qu'il est plus ou moins apte à en jouir.

Deux listes s'étaient formées dans Paris : la liste combinée du *Constitutionnel,* du *National* et du *Siècle,* et la liste des comités démocratiques. Deux partis se formaient. La première liste avait la prétention de représenter *l'ordre,* la *famille* et la *propriété* sous prétexte que les communistes (l'ignorance, prenant la secte pour le dogme, les confondait volontiers avec les socialistes), ne voulaient ni ordre, ni famille, ni propriété. Calomnié avant d'avoir pu se rendre lui-même un compte exact de ses doctrines, le communisme servait aux tacticiens de la bourgeoisie à épouvanter la nation. A Paris, les libéraux du règne de Louis-Philippe, quelques célébrités des banquets réformistes, se rangèrent sous cette bannière. Mais, en province, le même mot de passe « ordre, famille, propriété » devint le moyen de ralliement des vieux partis monarchiques. Le clergé s'en mêla. Des listes de candidats tombèrent du haut des chaires apostoliques. Des menées coupables furent employées. Tout ce que la ruse peut imaginer, pour assurer le succès d'une entreprise, caractérisa les manœuvres des royalistes et des prêtres. Au fond le clergé ne travaillait que pour lui-même.

On le peut voir aujourd'hui : de la révolution de février, c'est lui qui récolta le plus de fruits.

Les légitimistes et les orléanistes prodiguèrent les serments de fidélité à la République. Les circulaires des Denjoy, des Falloux, chef de la réaction de l'ouest, des Montalembert, des Faucher ne sont pas détruites. M. Rouher, en ces temps carnavalesques, soutenait les clubs, l'impôt progressif et l'organisation du travail. Les Bonapartistes, plus réservés, parlaient surtout d'abolir la servitude de la misère. Sur plusieurs points de la France, il ne tint pas aux ennemis de la République que la lutte électorale ne se changeât en guerre civile. Des troubles éclatèrent à Rouen, à Elbeuf, à Issoire, à Nîmes, à Castel-Sarrazin, à Saint-Savin de Blaye, à Oust, à Lyon, à Marseille, à Nantes, etc. L'affaire de Rouen est assez significative pour trouver place ici.

Deux avocats, M. Senart et M. Deschamps, se partageaient à Rouen la faveur de la population. La bourgeoisie plaçait sa confiance dans M. Senart; le peuple mettait la sienne dans M. Deschamps. Ce dernier fut nommé commissaire général du département. La garde nationale rouennaise vint se plaindre au Gouvernement provisoire, de ce qu'on n'avait pas choisi M. Senart. Elle fut éconduite et se promit qu'elle s'en vengerait. La réaction n'était pas de force alors à se mesurer contre la démocratie. Il fallut attendre. Dans la nuit du 11 au 12, elle fit à Rouen un premier essai. Un arbre de la liberté, planté depuis deux jours au Champ de Mars, fut coupé. Le peuple contint son irritation, mais il se regarda comme insulté dans la profanation d'un symbole cher à ses croyances. Un autre arbre fut planté en grande pompe, avec le concours des autorités municipales et religieuses. M. Deschamps, dans l'allocution qu'il fit à cette

solennité, déroula sans réserve le tableau des menées et des espérances des réactionnaires.

Quelques jours après, M. Ledru-Rollin, on l'a vu, lâchait pied et passait à l'ennemi. La réaction sentit alors qu'elle pouvait tout oser. Aussi lorsque, le 27 avril, on sut à Rouen que M. Deschamps ne réunirait pas assez de suffrages pour être élu Représentant du peuple, la bourgeoisie fit publiquement éclater une joie insultante. Une arrestation fut faite, place Saint-Ouen, par la garde nationale. Le peuple voulut s'y opposer. Deux coups de fusil anonymes partent du poste de la garde nationale. Le peuple désarme les gardes nationaux; l'Hôtel de Ville est enlevé, la troupe repoussée. La ville se couvre de barricades. Le ministre de l'Intérieur avait envoyé au peuple de Rouen 4,000 fusils (1) qui arrivent trop tard. Le 28, à une heure de relevée, le général Ordener avait balayé les rues à coups de canon. Il resta cinquante morts et beaucoup de blessés. L'avocat Senart vint triompher sur ce tas de cadavres. Il reprit même à cette occasion ses récentes fonctions de procureur-général abandonnées pour les élections. Une caricature du temps représente ce sinistre personnage, fourrant ses doigts dans les trous des blessures des cadavres de Rouen. L'affaire fut plus tard continuée par le procureur orléaniste, Frank-Carré. On remplaça M. Deschamps, et l'on fit bien. Un homme du *National*, M. Dussart, lui succéda. Quant aux troubles, ils gagnèrent Elbeuf où ils furent comprimés.

A Paris, du moins, les élections se passèrent sans effusion de sang. La réaction n'eut à se reprocher que de petites

(1) Voir au *Rapport de la Commission d'enquête*, I, p. 211, la lettre de M. Ledru-Rollin à M. Arago, du 5 avril 1848.

manœuvres, et la démocratie que des inepties, dont la conséquence se traduisit dans le résultat du scrutin. La liste démocratique, par exemple, contenait vingt ouvriers, dont quelques-uns, comme MM. Malarmet, Savary, Bérard, etc., étaient certainement des hommes d'une réelle valeur, mais dont le plus grand nombre ne réunissaient peut-être pas toutes les garanties désirables. Chaque corporation présentait un candidat; notion excellente, point de départ qui eût dû jeter un trait de lumière dans la Constituante, et donner l'idée d'un système électoral plus rationnel. Mais comme là s'arrêtaient la puissance et l'idée des corporations, comme il fallait que le député allât siéger à la tour de Babel, il était de peu d'importance qu'il s'y trouvât quelques ouvriers de plus ou de moins.

Une commission d'examen s'était constituée en académie des sciences morales et politiques, et siégeait dans deux chambres que M. Dumas lui avait offertes dans son logement de la Sorbonne. Là, elle prévenait les candidats qu'ils eussent à comparaître et leur adressait les questions suivantes:

« Que pensez-vous des institutions actuelles?

» Quelles sont vos idées en matière de religion? Êtes-vous pour la liberté des cultes? Les cultes doivent-ils être salariés par l'État?

» Quelles sont vos vues sur l'organisation du travail?

» Quelles réformes croyez-vous qu'on doive introduire dans la magistrature?

» Comment entendez-vous l'organisation de l'armée? Quel rôle doit être le sien, maintenant, et plus tard?

» Sur quelle base doit reposer, suivant vous, le système des impôts?

» Quelle est votre opinion relativement au divorce?

» Que pensez-vous des relations à établir entre la France et les divers peuples de l'Europe, notamment l'Allemagne et l'Italie? »

Nous aimons à supposer que les vingt ouvriers de la liste du peuple étaient tous en état de répondre d'une manière satisfaisante à ces graves questions. Mais que ce formulaire ait gagné la province, qu'on le rapproche ensuite des circulaires de M. Carnot, ministre de l'Instruction publique se faisant le courtisan de l'ignorance, qu'on le mette en regard des recommandations analogues des bulletins de la République, on se demande comment des hommes « n'ayant pas dépassé le niveau de l'instruction primaire, » auraient pu répondre à de pareilles questions? Comment un paysan « sans éducation, » comme le voulait M. Carnot, s'y serait pris pour indiquer la réforme de la magistrature, la solution de l'Église et de l'État encore irrésolue après tant de travaux éclatants, celle de l'impôt qui est insoluble, parce que l'impôt est en contradiction éternelle avec son propre principe, celle du divorce qui se rattache étroitement à celle du culte et de l'hérédité, et celle de la politique extérieure, qui demande une parfaite connaissance de la géographie politique non encore créée et inabordable à quiconque ne possède pas quelques notions sur les traités internationaux, sur les mœurs et le génie des peuples?

Mais en revanche il n'y avait pas alors de clubiste, d'ouvrier ou de garde mobile qui ne sût mettre au bout de chacune des demandes de ce catéchisme la réplique banale en vogue démagogique dans le moment, qui ne proclamât l'unité allemande, l'indépendance de la Pologne, de l'Italie et de la Hongrie, l'impôt progressif et proportion-

nel, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté des cultes et leur salariat par les fidèles, et le divorce quand même. Les plus obtus retenaient cela comme des répons de litanie.

La liste du peuple avait dû ne contenir d'abord que des ouvriers. Sur les instances de M. Louis Blanc, les corporations consentirent à se contenter de vingt candidats. Quatre membres du Gouvernement provisoire, MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert, furent inscrits en tête. On leur adjoignit MM. Pierre Leroux, Vidal, Caussidière, Raspail, Deplanque, N. Lebon, Et. Arago, Thoré, Barbès et Sobrier.

La mairie de Paris ne restait pas inactive en faveur des modérés. MM. Marrast, Marie, Garnier-Pagès et Buchez, par l'intermédiaire de M. Emile Thomas, travaillaient l'esprit des ateliers nationaux. On voulut même employer les harangues. Une revue des ateliers nationaux fut commandée, contremandée et recommandée par M. Buchez. M. Louis Blanc l'apprend. Il s'en plaint au conseil. Il fallut renoncer au projet, mais la mairie, féconde en expédients, imprima un million de listes roses, destinées sans doute à symboliser la couleur de ses opinions. Les quatre collègues inscrits sur la liste du peuple furent proscrits de la liste rose. On l'envoya aux maires d'arrondissement. On paya en outre des deniers de l'État des distributeurs de listes. Le jeune directeur des ateliers nationaux servit d'instrument à ces répréhensibles manœuvres. — Aucune charge, sur laquelle il soit possible à l'histoire de s'appuyer et tendant à prouver que de pareils actes aient été commis au Luxembourg, ne figure dans les enquêtes et les nombreux documents de cette époque.

Le maire de Paris, dans une lettre rendue publique, re-

poussa l'accusation en disant que la revue des ateliers n'avait aucun but politique ; que, projetée depuis plus de quinze jours, elle avait été reculée de jour en jour jusqu'au 22. La coïncidence avec l'époque des élections était au moins singulière. Mais l'argent employé à répandre et à imprimer des listes, comment en justifier la dépense ?

A ces causes matérielles d'infériorité pour la liste du peuple, il faut ajouter l'indécision inséparable d'un premier essai. D'ailleurs, malgré les avis des clubs et de l'autorité, une portion considérable du peuple négligea de se faire inscrire. La bourgeoisie au contraire se pressait aux bureaux d'inscription. Le peuple, discipliné, montra plus tard qu'il pouvait devenir majorité.

Les listes d'électeurs ayant été formées sur deux bases : la demande personnelle et l'inscription de la garde nationale, il en pouvait résulter des doubles emplois. Les précautions les plus minutieuses furent prises. L'article 113 du Code pénal contre les achats et ventes de suffrages, fut affiché ; précaution inutile. En Amérique, où tout se vend, le suffrage vaut dans certaines localités cinq, dix ou quinze sous. Nous n'en sommes pas encore là en France. Les candidats ne sont généralement pas assez riches, d'ailleurs, pour acheter deux cent mille voix, même à ce prix.

Le scrutin s'ouvrit enfin : il trompa bien des espérances. La liste du peuple, conçue dans un esprit exclusif et catégorique, tout à fait inconciliable avec l'organisation purement parlementaire décrétée par le Gouvernement provisoire, reçut un rude échec. Un seul des ouvriers de la liste du peuple, M. Agricol Perdiguier, admis en considération de son caractère, mais fort peu partisan des doctrines du

Luxembourg, fut élu. Les quatre membres de la minorité du Gouvernement provisoire, et M. Caussidière qui ne déplaisait pas à la bourgeoisie avec laquelle il avait, sous ses allures démagogiques, plus d'un point d'affinité, passèrent aussi. Dans la soirée du 28 avril, devant une foule immense rassemblée sous les murs de l'Hôtel de Ville, le maire de Paris donna lecture de la liste des élus. M. de Lamartine fut le premier nommé. Il avait obtenu 259,800 suffrages. Le Gouvernement provisoire passa tout entier. Deux ouvriers, M. Corbon, rédacteur de l'*Atelier,* et M. Peupin, horloger, libre-échangiste, furent nommés. Le clergé, le *National* et le parti modéré en général les appuyèrent. On ne vit sur cette liste ni M. Barbès, ni M. Blanqui, ni M. Raspail. Du premier coup, le suffrage universel, ainsi organisé, montrait son pied fourchu : le grand Lamennais, le dernier sur la liste, obtenait moins de voix que le libraire Pagnerre et que le banquier Garnon.

La province montra encore plus de modérantisme que Paris. Elle fit même en majorité des élections purement royalistes. Les seuls légitimistes étaient plus de cent. Mais en même temps elle envoya quelques représentants du socialisme. Dix départements élurent M. de Lamartine et lui offrirent un ensemble de quinze cent mille suffrages. Modéré, poétique, sentimental, ne sachant pas trop ce qu'il voulait, tel était M. de Lamartine. Il paraît que tel était aussi l'esprit général en France.

La dernière séance du Gouvernement provisoire eut lieu, le 3 mai, au ministère de la Justice. On régla quelques détails relatifs à l'ouverture de l'Assemblée fixée au lendemain. M. Louis Blanc ne parut pas. Ces hommes, qu'aucun lien de pensée commune ne rattachait les uns aux autres,

que le hasard et la convergence des ambitions avaient groupés dans le supplice d'une même dictature, allaient enfin pouvoir se séparer et se combattre au grand jour.

La séance d'ouverture eut lieu le 4 mai. Les gens du jeu de paume cherchaient asile en 1789, à pareille date. Mais ils avaient fait bien du chemin depuis ce temps. Un soleil éclatant rayonnait sur cette journée. Paris était debout, avide de voir et de savoir. La population était confiante; la police cherchait des complots; les Représentants de la province arrivaient, partagés entre les idées patriotiques et l'avant-goût des délices de la capitale; d'autres, avec la pensée de s'y prendre le mieux possible pour renverser la République.

Le Gouvernement provisoire partit à midi et demi de l'hôtel du ministère de la Justice, place Vendôme. Les onze dictateurs, la tête nue au soleil, comme s'ils eussent expié devant le peuple l'insolence du pouvoir conquis, marchaient un à un. De chaque côté du pénitent se tenait un officier l'épée nue à la main. Cela voulait-il dire que pour rendre l'amende honorable plus complète, ils apportaient leur tête à la nation? — Les maires de Paris et de sa banlieue suivaient. La classe moyenne et la garde nationale, sa plus parfaite expression, firent durant le trajet une véritable ovation à M. de Lamartine. Nul n'eût alors douté de sa nomination à la présidence de la seconde République française.

On avait construit à la hâte pour les délibérations des neuf cents Constituants une longue salle, du plus triste aspect, qui fut nommée depuis la *salle de carton;* épigramme qui aurait pu s'appliquer non moins justement aux lois qui en sortirent. Là, tous les partis, toutes les professions se

trouvaient réunis (1). Il n'y avait certes rien de bon à présager d'un pareil mélange. Mais c'est une des illusions du parlementarisme de prétendre arriver à l'accord parfait par la réunion des dissonances. Le chansonnier Béranger, nommé malgré lui (2), le prédicateur Lacordaire, Barbès, de Falloux, évêques, avocats, journalistes, soldats, ouvriers, propriétaires, fabricants, artistes, magistrats, toutes les professions imaginables, jésuites, libéraux, légitimistes, orléanistes, républicains, bonapartistes, communistes, saint-simoniens, phalanstériens, humanitaires, toutes les utopies, toutes les opinions, tous les systèmes, parqués dans une même enceinte, telle était l'Assemblée nationale issue du suffrage universel et envoyée à Paris pour donner une Constitution à la France.

Lorsqu'une salve d'artillerie eut annoncé l'arrivée du Gouvernement provisoire, le vieux patriote Audry de Puyraveau, président d'âge, prit place au fauteuil. Le cri de Vive la République ! salua l'entrée de cette dictature discréditée qui venait déposer entre les mains du Gouvernement parlementaire le nom plutôt que la réalité de son pouvoir. Les Onze se rangèrent au pied de la tribune comme avaient fait, au 24 février, les princes et la duchesse d'Orléans suppliants, tandis que la bourgeoisie, perchée à la tribune sous les traits madrés du procureur Dupin, daignait plaider leur cause.

Une certaine solennité apparaît toujours à l'heure où les pouvoirs naissent et où d'autres tombent. L'âge et l'honorabilité des deux vieillards qui, en présence des neuf cents

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 11.

(2) Voir, au *Moniteur* du 9 mai, sa lettre au président de l'Assemblée nationale.

élus de la France, ouvrirent cette imposante séance, ajoutaient encore à sa gravité. Un peuple puissant s'agitait au dehors, sur cette vaste place environnée de palais et marquée d'un triple sceau historique. Le canon des Invalides tonnait au loin et couvrait les rumeurs de cette population immense.

Le vénérable Audry de Puyraveau donna la parole au vénérable Dupont (de l'Eure) qui s'exprima en ces termes, d'une voix affaiblie, mais qu'on écoutait la tête penchée, dans un profond silence :

« Citoyens Représentants du peuple,

» Le Gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation, et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

» Élus du peuple ! soyez les bienvenus dans la grande capitale où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

» Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule Constitution qui puisse lui convenir, une Constitution républicaine. »

La voix du vieillard est un moment couverte par des acclamations unanimes et prolongées.

« Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens Représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du Gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes lois de la justice et de la fraternité. »

Ces paroles excitent de nouveaux applaudissements.

« Enfin le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

» Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de Février.»

Les cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!* et les applaudissements éclatent sur tous les bancs et dans les tribunes publiques.

« Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la République!*»

Le cri fut répété par toute l'Assemblée et par les tribunes. Reconduit à sa stalle, le vieux Dupont (de l'Eure) se trouva en face d'un autre vieillard qui lui tendait les bras. C'était le poëte Béranger. On passa ensuite dans les bureaux. La séance reprit à trois heures. Il s'agissait de la vérification des pouvoirs, mais un Représentant du département des Bouches-du-Rhône, M. Démosthènes Ollivier, père du jeune commissaire de ce nom, donna lieu à un incident. Cet honorable Représentant demanda que le serment à la République fût prononcé individuellement à la tribune. Les royalistes, en couvrant sa voix du cri de *Vive la République!* lui prouvèrent que nul d'entre eux ne l'eût marchandé au besoin et que cette cérémonie était superflue. Il existe en France, en matière de serment politique, un tacite accord que cela n'engage à rien. Cela n'est pas moral, mais il en est ainsi.

Un député de la Seine, M. Berger, proposa que, dans une proclamation au peuple, l'Assemblée nationale déclarât qu'elle reconnaissait la République. « Il ne dépend plus de personne de mettre son existence en doute, s'écria M. Barbès, nous sommes les serviteurs du peuple, nous n'avons ici qu'à acclamer sa volonté. Vive la République, une, indivisible, démocratique et sociale! » Le président ajouta que la discussion était inutile, la République, ne pouvant, en effet, être contestée.

Quatre heures sonnaient. Le peuple ne quittait pas la place de la Concorde. Il attendait, les yeux tournés vers la Chambre. Un Représentant du peuple, M. Babaud-Laribière, homme d'un esprit élevé et d'un noble cœur, conçut alors l'idée d'une manifestation solennelle, qui devait en quelque sorte marquer, d'un caractère indissoluble, le serment de fidélité à la République formulé dans l'acclamation des Constituants. « Citoyens, s'écria M. Babaud-Laribière, c'est à la face du soleil et en présence de l'héroïque population de Paris, qu'il convient d'acclamer la République (1). » Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme, sauf une faible et hypocrite opposition basée sur la nécessité de ne pas interrompre la séance. Les Représentants du peuple se lèvent. Le vieil Audry de Puyraveau marche à leur tête, et, debout sur le péristyle du palais, en présence d'une foule innombrable, pénétrée d'une profonde émotion, il proclama, au nom du peuple et de l'Assemblée nationale, la République démocratique. Une clameur puissante monta au ciel. C'était la réponse du peuple.

Après le défilé des Représentants, on rentra dans la salle,

(1) *Moniteur universel* du 5 mai 1848.

et la séance s'acheva comme elle avait commencé. *Vive la République!* fut le fond du discours dans cette première réunion : ce cri revint trente-six fois. On se demande pourquoi les partis monarchiques furent si prodigues de ces acclamations. Étaient-ils sincères à l'heure et à la minute, ou n'était-ce qu'une volonté bien arrêtée de se prêter avec souplesse au jeu des circonstances afin de mieux terrasser l'ennemie commune?

M. Louis Blanc raconte que, deux jours avant, M. Duvergier de Hauranne lui avait dit au Palais-Bourbon : « Je crains bien que le Gouvernement provisoire ne se soit fait une idée fausse des dispositions que nous apportons ici, mes amis et moi. Ce n'est certes pas nous qui avons voulu la République, mais elle existe, et nous nous rallierons franchement au régime nouveau. Voilà ce dont il faudrait que vos collègues et vous fussiez bien convaincus. » L'avenir nous apprendra comment ces convertis tinrent leurs promesses. Telle est la duplicité du cœur humain vis-à-vis de lui-même qu'on peut, sans blesser la vraisemblance, admettre que les royalistes furent à la fois sincères et traîtres, et qu'ils s'abusèrent sur leurs propres sentiments. A peine la lutte eut-elle commencé qu'ils se reconnurent et redevinrent eux-mêmes. C'est une justice à rendre au parti républicain qu'au moins il n'est pas sujet à de semblables défaillances et qu'on ne l'a vu, à aucune époque, s'enthousiasmer pour la monarchie. Et quand M. Louis Blanc ajoute à sa conversation avec M. Duvergier de Hauranne : « Ils ne nous avaient jamais fait crier à nous : *Vive le roi!* à quelque opinion qu'on appartienne, on est obligé de le reconnaître.

Deux scandales signalèrent la vérification des pouvoirs. On constata la nomination d'un faux ouvrier élu à Paris,

M. Schmit, lequel ayant exercé les fonctions de chef de division au ministère des Cultes, profita d'une erreur d'identité, et ravit les suffrages destinés à un cordonnier. M. Schmit fut repoussé par la Chambre. L'évêque d'Orléans, M. Fayet, fut sur le point de subir le même sort. Son élection contestée servit du moins à éclairer le pays sur les manœuvres du clergé en matière politique.

M. Buchez, que nous avons vu mêlé à toutes les intrigues de la mairie de Paris, l'homme qui fit à la fois l'éloge de la Saint-Barthélemy et de la Convention, et offrit au monde la variété singulière du républicain catholique, espèce de mulet politique frappé de stérilité par la loi qui veille aux accouplements incestueux, M. Buchez fut nommé président de l'Assemblée. Elle choisit, pour vice-présidents, MM. Senart, Corbon, Recurt, Cavaignac, Guinard et Cormenin. Le *National* et la mairie de Paris triomphaient. La faction Marrast, Marie et Garnier-Pagès, n'allait pas tarder à s'étendre sur le pays par l'envahissement des fonctions.

Dès que le bureau fut constitué, les membres du Gouvernement provisoire vinrent successivement rendre compte à l'Assemblée de leur administration (1). La lecture de ces mémoires dura deux séances, et ne fut marquée d'aucun incident. Le seul M. Louis Blanc fit son compte-rendu de vive voix. N'ayant pas assisté à la dernière séance du Gouvernement provisoire, il ignorait que ce rapport dût être écrit. Les sentiments descendaient si bas alors, qu'on lui fit un crime de cette bagatelle. On prétendit qu'il avait voulu se distinguer de ses collègues, et donner incontinent des preuves de son éloquence. M. de Lamartine fut très-

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 12.

applaudi. M. Ledru-Rollin obtint aussi un succès inespéré.

Il s'agissait ensuite de constituer le pouvoir nouveau. S'exerçerait-il par des comités émanant de l'Assemblée, par délégation ou par le Gouvernement provisoire, jusqu'au moment où la Constitution en donnerait la forme définitive? On prit le moyen parti. Le 8 mai, MM. Jean Reynaud, Trélat et Dornès firent à l'Assemblée la proposition de nommer une Commission exécutive de cinq membres. L'Assemblée adopta la proposition conçue dans les termes suivants : « L'Assemblée nationale constituante reçoit le dépôt des pouvoirs extraordinaires conférés au Gouvernement provisoire, constitué le 24 février dernier; elle déclare que ce Gouvernement, par la grandeur des services qu'il a rendus, a bien mérité de la patrie. »

« L'Assemblée nationale constituante étant investie de la souveraineté populaire dans sa plénitude, le Gouvernement provisoire, né de la révolution de février, cesse d'exister.

» La souveraineté de l'Assemblée devant s'exercer par délégation jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution qui va être décrétée par elle, elle confie le pouvoir exécutif à une Commission exécutive composée de cinq membres. »

Les cinq membres nommés furent MM. Arago, Marie, Garnier-Pagès, Lamartine et Ledru-Rollin. L'Assemblée accepta sans opposition les trois premiers. Elle manifesta une vive répugnance à nommer M. Ledru-Rollin. La province surtout se souvenait des *Bulletins de la République*, et la faction de la mairie de Paris exploitait avec habileté les craintes et les rancunes des royalistes. M. Ledru-Rollin ne passa qu'à l'aide de M. de Lamartine, qui fit en quelque sorte violence à l'Assemblée, en déclarant formellement qu'il entrerait dans la Commission exécutive, à cette seule

condition que le ministre de l'Intérieur du Gouvernement provisoire y entrerait aussi. La Commission exécutive conserva pour secrétaire, le libraire Pagnerre.

L'Assemblée nationale ne se sentait pas encore assez puissante pour se séparer à la fois de tous les hommes de la révolution. Elle subit la volonté de M. de Lamartine, et se borna à lui manifester sa rancune en ne lui donnant que 643 voix.

Entre ces deux hommes si dissemblables en apparence, M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin, un lien secret s'était formé. Ces deux âmes s'étaient reconnues et saluées dans le péril du 16 avril. Ames des moyennes régions toutes deux, elles s'accrochaient l'une à l'autre et tâchaient à se maintenir, à grands battements d'ailes, dans un air trop haut et trop raréfié pour leur envergure. M. de Lamartine, s'apercevant que rien ne soutiendrait son élan purement imaginaire, sentant l'invincible attraction qui, dans le plein de sa gloire, l'attirait au bourbier d'une réaction étroite et mesquine, se cramponnait à M. Ledru-Rollin. Le cygne, oiseau de parade tremblant pour la blancheur de ses plumes, voulait s'élever aussi haut que l'aigle. Mais l'autre n'en avait que le cri. Oiseau lui-même de médiocre volée, il n'eût pas regardé le soleil en face. En se développant, la révolution nous eût montré d'étranges choses. M. Ledru-Rollin, comme M. de Lamartine, eût rallié la peur et l'égoïsme. Son front couronné de palmes inférieures eût été le fétiche d'un jour. Le triomphateur n'eût pas trouvé le lendemain une poignée de suffrages.

Le Gouvernement provisoire descendit du pouvoir avec l'humilité qui convenait à son passé. Moins humble en apparence que ses collègues plus habiles, M. Louis Blanc mon-

tra naïvement qu'il avait considéré la Commission de Gouvernement pour les travailleurs comme un gouvernement dans le Gouvernement, « relevant d'un seul pouvoir, le peuple (1). » Il vint déposer ce prétendu pouvoir qui tombait de soi. La fermeture du cours du Luxembourg était une conséquence de la cessation de la dictature de février. Il proposa ensuite le *ministère du Progrès*. M. Louis Blanc semblait prendre à tâche de devenir l'ennemi de ses idées. Son infatuation a pour longtemps compromis la question sociale en France. Jamais homme ne fut plus mal fait pour le rôle qu'il voulut jouer. Un caractère conciliant et impersonnel, comme M. Cobden par exemple, eût, non pas fait prévaloir les doctrines irréalisables produites au Luxembourg, mais peut-être fait accepter le socialisme dans ses formes compatibles avec nos mœurs et notre génie national.

Le *ministère du Progrès* tomba devant l'indifférence, et ajoutons aussi le sens commun de l'Assemblée. Le Gouvernement provisoire avait respecté les personnes et remis les pavés en place. On lui vota des remercîments ironiques, je suppose. Pourquoi l'Assemblée ne l'envoyait-elle pas à Jersey pour avoir, par son ineptie, prouvé qu'il ne justifiait pas sa capture du pouvoir le 24 février? Pourquoi ne lui demandait-elle pas compte de l'absurdité de ses innombrables décrets, de sa lâche politique extérieure, de ses lourdes fautes en finances, de son impéritie de tout genre et surtout de ses conspirations et des semences de guerre civile qu'il avait à pleines mains répandues sur le sol de la

(1) Voir le *Moniteur universel* du 10 mai 1849, et les *Pages d'histoire*, de M. Louis Blanc, page 148.

patrie et qu'il laissait derrière lui, comme une fatale promesse?

Un seul Représentant du peuple, le loyal Barbès, protesta, dans la séance du 8 mai, contre cet éloge de la mauvaise volonté unie à l'impuissance. Au nom du peuple, il demanda compte *d'une foule d'actes,* compte du sang versé tout récemment à Rouen. Il va sans dire que la protestation de M. Barbès ne servit de rien. Qu'importait le passé à la réaction qui brûlait d'agir? Elle savait bien qu'elle le retrouverait sous la main quand elle en aurait besoin.

La Commission exécutive nomma les ministres. Elle plaça M. Crémieux à la Justice, M. Bastide aux Affaires étrangères, M. Casy à la Marine, M. Recurt à l'Intérieur, M. Carnot à l'Instruction publique, M. Trélat aux Travaux publics, M. Flocon à l'Agriculture, M. Duclerc aux Finances, M. Bethmont aux Cultes, le général Cavaignac à la Guerre.

La première fois que ce ministère fantastique prit place à l'Assemblée, on remarqua la joie qui éclatait sur la physionomie de M. Flocon se voyant ministre d'un pouvoir à peu près régulier. On vit sur ce visage d'un jaune-buis qui, depuis vingt ans, ne s'était pas éclairci, éclore soudainement un large et surprenant sourire. O humanité ! La nomination de M. Duclerc surprit le public. Un rédacteur en troisième ordre du *National* devenu ministre des Finances pour avoir été secrétaire de M. Garnier-Pagès! Il y avait de quoi causer quelque étonnement à un pays comme la France. Un mot cruel, attribué à M. Marrast, circulait en même temps sur le compte du nouveau ministre des Affaires étrangères. On rappelait que, le jour de la distribution des places, parlant de M. Bastide et de la difficulté de lui trouver un poste convenable : « Bastide est étranger

aux affaires, aurait dit M. Marrast, plaçons-le aux Affaires étrangères. » Ces mots sont comme la légende. Il importe peu qu'ils aient été fabriqués à loisir, et faussement attribués, dès l'instant qu'ils se constituent à l'état de vérité dans la pensée publique.

Le Gouvernement provisoire avait rendu ses comptes à l'Assemblée nationale, mais il ne les rendait pas au peuple. Les clubs, les corporations et les conspirations ne les considéraient certainement pas comme ayant bien mérité de la patrie. Or, ne pouvant pas s'en prendre au spectre d'un pouvoir évanoui, c'est dans la vivante postérité du mort qu'ils allaient poursuivre la revendication. C'est dans la personne de cette Assemblée nationale, issue d'une élection prématurée contre laquelle il avait protesté, que le peuple allait demander compte de l'idée républicaine, compte de ses souffrances, des souffrances de la Pologne, de la Hongrie et de l'Italie. C'est contre elle, devenue la puissance effective, que les conspirateurs allaient tourner leurs armes.

CHAPITRE VII

Le 15 mai est-il un coup de police? — Logique des faits. — Un rapport de M. Carlier. — L'Assemblée nationale et les factieux. — Un prétexte. — Manifestation en faveur de la Pologne. — Préparatifs de l'Assemblée nationale. — Panique le 9 mai. — Séance du 10 : M. Wolowski et l'adresse des Polonais. — Demande d'interpellations de M. d'Aragon sur les affaires d'Italie. — Fatale réunion de ces deux questions pour le lundi, 15 MAI ! — M. Proudhon et le discours de M. Wolowski. — Incident relatif à M. Louis Blanc; M. Freslon. — Proposition de M. Barbès en faveur de M. Louis Blanc. — Griefs contre l'Assemblée. — Ministère de réconciliation. — Journée du 12. — Réunion des chefs de barricades et des clubistes. — Secret du dénoûment imprévu de la journée du 15 mai. — Journée du 13 : pétition en faveur de la Pologne ; M. Vavin. — La lecture renvoyée au 15. — Rappel intempestif. — Ateliers nationaux menacés dans leur existence. — Ordre du jour du général Courtais; ajournement de la fête du 14. — Déclaration des délégués du Luxembourg, de la typographie parisienne et des anciens détenus politiques. — Proclamation contre les attroupements. — Langage pacifique des clubs. — Fabriques d'armes à Paris. — Feuilleton de la *Commune de Paris*. — Délégués des départements. — Mot de M. Ledru-Rollin. — Attitude de MM. Cabet, Proudhon, Blanqui, Raspail et Barbès. — Résolution contraire du club des Droits de l'Homme. — Réunion des Représentants du parti avancé : M Babaud-Laribière; la politique de Maximilien Robespierre; mot de M. Joly. — Mesures prises par la Commission du pouvoir exécutif. — Dispositions du président de l'Assemblée nationale; il écrit au préfet de police. — Réponse tardive de M. Caussidière. — Journée du 15. — Cent cinquante mille hommes à la Bastille. — Mesures tardives de la Commission exécutive. — Arrivée de la colonne sur la place de la Concorde. — M. Courtais. — « En avant! » — — Envahissement du palais de l'Assemblée. — Séance de l'Assemblée. —

Démission de M. Béranger. — Discours de M. Wolowski. — Invasion de la salle des séances. — M. Barbès demande la parole pour les délégués des clubs. — Arrivée de MM. Raspail et Laviron. — Assaut de la tribune. — M. Raspail donne lecture de la pétition. — Vaines tentatives pour faire évacuer la salle. — Autorité du président méconnue. — M. Blanqui porté à la tribune. — Tentative de M. Barbès pour obtenir un décret. — Le rappel. — Fureur du peuple. — Menaces au président ; il signe un contre-ordre. — M. Blanqui prend la parole. — Seconde invasion par la place de Bourgogne ; le peuple demande MM. Barbès, Albert et Louis Blanc. — M. Louis Blanc porté en triomphe. — Le drapeau des Jacobins. — Les orateurs du peuple ; le pompier. — M. Huber à la tribune ; il proclame la dissolution de l'Assemblée ; confusion. — Listes de Gouvernement provisoire. — Réalisation du Bulletin du 16 avril. — Conduite de M. Ledru-Rollin. — Délivrance de l'Assemblée. — Reprise de la séance. — Arrestation de M. Courtais. — M. Clément Thomas nommé général de la garde nationale. — Marche sur l'Hôtel de Ville. — MM. Raspail, Blanqui, Sobrier, Dégré le *Pompier*, Laviron, Borme, Napoléon Chancel, Huber. — M. Louis Blanc ; scènes de violence. — Scènes de l'Hôtel de Ville. — Arrestation de MM. Barbès et Albert ; ils sont transférés à Vincennes. — La réaction commence ; vengeances royalistes. — Visites domiciliaires, perquisitions. — Mise au pillage des bureaux de la *Commune de Paris*. — M. Caussidière devant la Commission exécutive. — Une nuit fiévreuse. — Assemblée nationale ; séance du 16. — M. Caussidière ; son discours ; il donne sa démission. — Siége de la préfecture de police. — M. Trouvé-Chauvel, préfet de police. — Dissolution des Montagnards, Lyonnais, etc. ; les soldats de la prochaine émeute. — Fermeture du club Blanqui. — Arrestation de M. Blanqui. — L'intrigue et le sang.

Aux yeux d'un grand nombre de contemporains, acteurs ou spectateurs du drame qui suivit de si près l'ouverture de l'Assemblée nationale, cette journée restera enveloppée dans les ténèbres. On n'ôtera jamais de la pensée d'une fraction de la démocratie que le 15 mai ait été un coup de police. M. Raspail insista particulièrement sur cette interprétation. « C'est un vaste coup de filet jeté dans le bourbier de l'Hôtel de Ville, » déclara-t-il plus tard en présence de la haute Cour de Bourges.

Le caractère de M. Raspail, que le malheur a rendu om-

brageux outre mesure, infirme en partie son jugement sur l'affaire du 15 mai. L'histoire doit se tenir en garde contre les vaincus aussi bien que contre les vainqueurs. C'est attribuer à la police une puissance invraisemblable que de supposer qu'elle peut susciter un événement d'une telle importance. L'erreur des démocrates dans toutes les circonstances analogues découle d'un fait qui se reproduit comme un des phénomènes inséparables de l'émeute. Il existe une classe d'hommes douteux qu'on trouve à l'avant-garde de tous les partis. Ces hommes suspects, qui souvent appartiennent en réalité à la police, ne cessent pas pour cela de servir activement le parti qu'ils trahissent. D'autres, sans être des délateurs gagés, ont eu leur jour de faiblesse. Quelques-uns servent des intérêts doubles. Il y a dans tous les partis, dans les salons du faubourg Saint-Honoré comme dans les tavernes de la démagogie, des hommes qui parviennent à se faire accepter en dépit du soupçon qu'ils traînent après eux.

Le 15 mai fit remonter à la surface du mouvement un grand nombre de ces hommes. Nous retrouverons là Borme et quelques-uns de ces insaisissables personnages qui traversent comme des comparses obligés toutes les scènes de la tragi-comédie politique. Huber, suspecté depuis 1836 dans toutes les affaires auxquelles il a pris part, ami en même temps de MM. Barbès et Marrast, fut l'un des principaux organisateurs de l'affaire du 15 mai. La conduite de M. Caussidière resta pleine d'obscurité. La manifestation trouva des accointances dans la Chambre. Elle fut tolérée, sinon encouragée, par la faction Ledru-Rollin et la faction Marrast. M. de Lamartine lui-même, sentant peu à peu le terrain lui manquer sous les pieds, ne la vit pas de

mauvais œil. En faut-il plus pour avoir laissé dans l'esprit des hommes qui, à force d'avoir été trahis, vivent sans cesse dans la méfiance, la certitude que le 15 mai fut un coup de police ?

Cette erreur ne sera pas difficile à détruire. Il suffira, pour ne laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur, de remonter à la source des événements, de diviser les éléments constitutifs de la journée du 15 mai, de les apporter un à un, de les grouper ensuite et de laisser éclater la seule conséquence de leur agglomération.

Remarquons un fait important. Chaque journée depuis février, par cela même qu'elle n'a pas été suivie d'un combat, a redoublé l'obscurité de la situation. Nulle faction n'a succombé. Toutes sont présentes, debout, militantes. L'épée n'a tranché aucun nœud gordien. Les intrigues tendent au contraire à s'accroître. L'esprit se perd dans leurs entrelacements infinis. Tous les partis conspirent pour le désordre, les uns avec les autres, les uns contre les autres. La misère grandit. Les problèmes s'amassent, plus insolubles de jour en jour. Les complications de l'extérieur s'ajoutent à celles du dedans. Et pour tendre encore plus cette inextricable situation un pouvoir nouveau, pouvoir fait à l'image de l'esprit des masses, c'est-à-dire tout plein de troubles, de confusion et de discordances, l'Assemblée nationale, a pris position dans Paris. Or tout nouveau pouvoir devient nécessairement l'ennemi commun des factions.

Après une telle journée non suivie de vastes proscriptions du vaincu par le vainqueur, après une telle émeute non couronnée des lauriers blêmes traînés dans le sang des guerres civiles, l'obscurité deviendra telle, sur la politique fran-

çaise, que nous ne marcherons plus qu'à tâtons. Et nous cheminerons ainsi jusqu'au jour de la première solution, jusqu'à l'époque funeste où le canon de juin vint déchirer les ténèbres de ses rouges lueurs.

Lorsqu'on veut trouver l'origine d'une journée, il faut toujours remonter au soir même de la journée précédente. En reprenant à cette hauteur la génération du fait nouveau qu'il s'agit d'exposer, nous trouvons M. Louis Blanc encore étourdi de ce cri : « A bas les communistes ! » que Paris entier répéta sans trop savoir ce qu'il disait. Au Luxembourg, il y eut réunion dans la soirée même. Or après toute bataille perdue, tant qu'il reste un homme debout, cet homme se réserve l'avenir et c'est son droit. On n'avait pas tué au 16 avril. Mais vaincu par la manifestation des gardes nationales, trahi par M. Ledru-Rollin dont on avait fait la clef de voûte du complot, il fallait se replier sur l'avenir. L'avenir, c'était la dictature de février laissant place à l'Assemblée nationale.

Lorsque les délégués, groupés autour de M. Louis Blanc, prenaient la résolution de regagner le terrain perdu dans cette fatale journée du 16 avril où la réaction, selon l'expression des clubistes, avait relevé la tête, c'est comme s'ils avaient dit : que l'Assemblée nationale se tienne bien et obéisse au peuple, sinon nous la renverserons.

Pour n'assigner point de date à l'exécution de sa menace, le Luxembourg n'en avait pas moins fait, des lèvres et du cœur, le serment de la guerre civile. Le jour marqué sera le 15 mai. La Providence, si l'on veut nommer ainsi la loi qui préside à la génération des faits, se charge toujours d'indiquer l'heure aux passions des peuples quand la colère est prête et le glaive tiré.

Or l'historien n'est que le juge d'instruction de la Provi-

dence. Son art consiste à ponctuer les actes de même famille, à classer en commis d'ordre les phénomènes sociaux, et à s'avancer ainsi avec une foi aveugle dans la puissance des déductions.

Je n'ai pas besoin de répéter que le 16 avril n'a anéanti aucune faction. Elles sont toutes debout, sifflantes comme des vipères sur la queue desquelles on a marché. Il en existe une au moins que la défection de M. Ledru-Rollin aurait dû réduire au silence. Je veux parler de la faction du ministère de l'Intérieur. Nous la retrouvons toujours la même à ses conciliabules attardés dans lesquels un historien, mon prédécesseur, place inévitablement la figure de George Sand (1). L'auteur d'*Indiana* écrit, on le sait, les Bulletins de la République. Il ne faut pas avoir un grand sentiment de l'harmonie pour se demander ce que vient faire cette belle tête dorée des reflets d'un amour universel, entre le procureur Portalis et le procureur Landrin (conspirateurs lançant des mandats d'amener contre d'autres conspirateurs), entre l'avocat Jules Favre et le directeur des postes Arago? Elle se résigne à glaner pour M. Louis Blanc dans une conspiration faite en l'honneur du gros tribun à qui la dictature démocratique et sociale, vue de face le 16 avril, fit peur, et qui cria : Bourgeois! aux tambours! (Mais l'infortuné n'a-t-il jamais entrevu dans ses rêves les vingt mille morts de juin défilant, le tambour sur leur ventre sanglant, les baguettes aux doigts?)

Malgré le rappel, la conspiration vivait. Où allait-elle? à l'événement. C'est-à-dire qu'elle allait, elle aussi, au 15 mai!

(1) Voir *l'Histoire de la Révolution de* 1848, par Daniel Stern.

Parlerai-je encore de M. Cabet, de MM. Raspail et Blanqui, écartés du pouvoir au 24 février, quand on dépeça la proie nationale sur les tapis de rédaction? A quoi bon? Quelle que puisse être la diversité de leurs sentiments, comme il s'agit de modifier le pouvoir, c'est au 15 mai qu'ils aboutissent.

M. Pierre Leroux a proposé un système électoral inspiré de Saint-Just : il tend au 15 mai. MM. Sobrier, Caussidière, Marrast, Lamartine, Barbès, tous, petits et grands, sectaires, modérés et exaltés, vont au 15 mai. Ecoutez l'oracle de la Sybille crasseuse des sociétés modernes, de cette police, pleine toute de vérités, qui désespère les princes et les démagogues : « La conclusion à tirer, selon moi, de la situation actuelle des esprits et des partis, est que l'irritation des deux côtés ira croissant jusqu'à un engagement à coups de fusil; que rien ne fait supposer que cet engagement aura lieu ni aujourd'hui, ni demain, comme on semble le craindre dans le public, et que si malheureusement cet engagement a lieu, à quelque heure du jour et de la nuit qu'il commence, il sera terminé deux heures après par une victoire qui anéantira momentanément le parti exalté, et qui sera le signal d'une réaction que rien alors ne pourra arrêter (1). » Ces lignes, signées : P. Carlier, datent des premiers jours de mai 1848. Otez les coups de fusil qui ne vinrent qu'en juin, vous aurez le 15 mai, clos en deux heures par la garde nationale, comme une pièce du Cirque par le défilé des troupes françaises à la lueur des feux de Bengale.

Ainsi, il demeure évident que la victime désignée aux coups des factions ne saurait être que cette Assemblée

(1) Voir le *Rapport de la Commission d'enquête*, t. II, p. 224.

nationale née avant terme du suffrage universel. On a demandé aux officiers de gardes nationaux s'ils marcheraient contre elle le cas échéant : les votes démocratiques n'ont été donnés que sur la foi de cette promesse. Les Bulletins de la République ont officiellement répété cette objurgation conditionnelle. « Chasser l'Assemblée si.... » devient le mot d'ordre universel de la presse et des clubs. Des placards signés de noms qui font aux classes moyennes l'effet du drapeau rouge qu'on présente aux bœufs des arènes, le répétaient sur tous les tons. Le *si* suspendu à toutes lèvres ne demandait qu'à disparaître et à substituer au conditionnel le présent de l'infinitif : « Chasser l'Assemblée ! » Ce fut bien pis quand l'Assemblée vint et que, au début de sa carrière, alors qu'elle en était encore à se constater elle-même, on s'aperçut que certaines élections ne se présentaient pas à la barre pures de toute frauduleuse manœuvre. Le premier prétexte était trouvé.

Mais comme au total, ces infractions n'étaient pas nombreuses, qu'en les multipliant par la calomnie additionnée de mensonge, on n'en pouvait pas faire le motif d'un soulèvement, il fallut trouver quelque stimulant plus puissant. Quant à l'Assemblée, devenue le but des factions par esprit de paresse et d'ajournement, par l'instinct politique des séditieux comprenant que le pouvoir collectif est bien moins rapide à la riposte que le pouvoir individuel, par la nécessité de préparer les esprits à une nouvelle journée (ce qui rejetait sous le règne de la Chambre un coup qu'on eût tenté contre le Gouvernement provisoire), elle devient bientôt non plus un ennemi indifférent, mais un réel objet de haine. Tous les candidats restés sur le carreau, tous les gens qu'effrayait la présence des royalistes et des prêtres

dans un corps destiné à donner une Constitution à la République, devinrent, avec les factions, les gens de désordre et la multitude qu'entraîne le courant démocratique, les ennemis de l'Assemblée. A peine la connaissait-on qu'on la voulait détruire.

Le prétexte, cette chose saisissante, passionnée, attractive, qui soulève les masses, manquait encore. Le vent l'apporta de la Pologne. Fortune incomparable! En pareil cas, l'excès de ce qu'on nomme le chauvinisme n'est jamais à craindre. Les débris héroïques des bandes de Mieroslawski venaient chaque jour aux tribunes des clubs dérouler le pathétique tableau des massacres de Posen, de Xionz et de Cracovie. La vieille affection de la France pour la Pologne se réveilla dans le peuple avec une énergie formidable. Les murs se couvrirent de placards où éclataient ces sentiments d'enthousiasme.

Les politiques à l'affût d'un prétexte, l'avaient trouvé. Une manifestation pour le rétablissement de la Pologne suffisait pour remuer les masses et couvrir les complots.

La cause polonaise l'emportait sur la fureur qu'excitait dans Paris le retentissement des affaires de Rouen. La terrible lettre de M. Blanqui, publiée le 2 mai, le cri de M. Barbès dans la séance du 8, l'apologie de la réaction rouennaise faite le même jour par M. Senart, la demande d'enquête faite le 10 par M. Barbès, la pétition du club des *Antonins* demandant que la garde nationale de Rouen fût désarmée, déclarée traître à la patrie, que le général Ordener fût arrêté, — rien ne put contre-balancer l'idée de la Pologne et d'une manifestation.

Il ne nous reste donc plus qu'à nous rendre compte de cette date du 15 mai. Les faits vont nous l'apprendre.

A peine l'idée d'une manifestation a-t-elle germé dans les esprits, qu'elle gagne, comme le feu, de quartier en quartier. C'est du *Comité centralisateur*, ou club des clubs, présidé par Huber, que l'idée a été lancée à travers l'imagination des Parisiens. L'Assemblée l'apprend. Elle s'émeut. M. Buchez, président, est investi du droit de requérir la force armée; prérogative évidemment arrachée aux attributions du pouvoir exécutif. Un décret interdit en outre aux pétitionnaires de paraître à la barre de l'Assemblée.

Ainsi préparée, l'Assemblée attend. Une première panique s'empare d'elle le 9. C'est le tour de la 12e légion de monter la garde au Palais-Bourbon. Barbès commande cette légion, de sorte que l'Assemblée se voit gardée par l'ennemi. Elle appelle la 11e légion, dont l'esprit est fort différent, dans le but de neutraliser le danger. Le danger n'existe pas. La journée se passe paisiblement. L'Assemblée se rassure.

Il n'était pas possible qu'une idée prît ainsi possession exclusive de Paris sans trouver un écho dans l'Assemblée. Le 10 mai, au moment où la Commission exécutive venait d'être constituée, M. Wolowski monta à la tribune et lut, au nom des délégués de la Galicie, de Cracovie et de Posen, une adresse dans laquelle ils réclamaient l'assistance de la France en faveur de la Pologne. « Je conclus, dit l'orateur, en m'adressant au pouvoir exécutif et je demande qu'il agisse. Je demande en outre à la Chambre qu'elle fasse appel, par voie de proclamation, à la nation allemande, à la diète de Francfort, pour sauver la cause de la Pologne. » La proposition, accueillie avec faveur, fut appuyée par un Représentant, M. Ducoux, dont la voix forte et sonore fit quelque impression sur l'Assemblée lorsqu'il s'écria : « Serons-

nous donc toujours sourds à la voix des peuples? » Un autre député, M. d'Aragon, pria l'Assemblée de vouloir bien lui fixer un jour pour adresser des interpellations à M. de Lamartine sur les affaires d'Italie. M. de Lamartine demanda du temps. « Que le préopinant fixe lui-même le jour où j'aurai à lui répondre, » articula-t-il. « Je demande à interpeller M. de Lamartine lundi prochain. » — « J'accepte lundi. »

Or ce lundi choisi sans préméditation probable et uniquement sans doute parce que le lundi est le premier jour de la semaine, ce lundi portait au calendrier la date fatidique du 15 MAI!

Avec quelle nonchalante indifférence la Providence marque à l'avance les jours prédestinés! Et combien n'est-on pas frappé du caractère irrévocable que prennent aussitôt ces arrêts anonymes d'une loi plus forte que l'homme!

La journée avait d'abord cherché son prétexte; un vulgaire incident lui envoyait sa date.

A peine ce jour a-t-il été marqué d'une première craie, qu'aussitôt un stigmate nouveau le vient désigner à la vigilance des factions. C'est M. de Montalembert qui, cette fois, va faire la chaîne des événements. Il monte à la tribune et demande qu'il soit immédiatement répondu à M. Wolowski. « Si pourtant, ajoute-t-il, le ministre des Affaires étrangères croit ne pouvoir répondre que lundi prochain... » — « A lundi! A lundi! » s'écrie l'Assemblée.

Et comme si le mot n'était pas assez bien gravé dans les esprits : « Je demande, articule M. de Montalembert, si les interpellations sur la Pologne auront lieu avant ou après celles sur l'Italie? » — « Le même jour, » répondent des voix diverses, — les voix confuses et mystérieuses de la

destinée. Le même jour la Pologne et l'Italie : Pélion sur Ossa ! Et qui donc conspire en ce moment? Personne. C'est manifestement l'homme qui s'agite; le destin, la loi, le grand inconnu le mène.

Car ce n'est ici ni la préméditation, ni ce qu'on nomme le hasard qui fixe cette date. Les faits s'engendrent, se déduisent, jusqu'à des proportions infinitésimales. Le ministre a besoin de temps; quatre ou cinq jours doivent lui suffire. On est alors au mercredi. Samedi serait trop tôt et samedi est la veille du jour interrupteur, le dimanche. Lundi s'épanouit au bout de cette logique de cuisinière, et la Saint-Barthélemy, le 10 août, les journées de juillet, celles de février ont une date.

M. Wolowski nous offre plus loin l'image de l'homme en lutte contre la destinée qui l'étreint, Il insiste pour qu'on lui réponde de suite, ou sinon demain, ou sinon samedi. « Lundi ! » réplique l'Assemblée. Une issue pour échapper à cette date fatale semble s'ouvrir : « Occupons-nous de nos affaires d'abord, » dit une voix pleine de sens. M. Wolowski veut qu'on s'occupe de la Pologne. « Où nous conduisez-vous? » avait-il dit le 22 février à M. Odilon Barrot. Celui-ci, courant après un portefeuille, était tombé dans le casse-cou d'une révolution. Quant à M. Wolowski, Polonais plaidant pour la Pologne, que pourrait-on voir en lui autre chose qu'un naïf instrument de la Providence? « Je ne puis m'empêcher de penser, dit M. Proudhon, s'inclinant lui aussi devant la statue du Destin, que si, dans la matinée du 15 mai, j'avais publié le quart du discours de M. Wolowski, j'aurais été infailliblement arrêté le soir, conduit à Vincennes, traduit devant la Cour de Bourges, et puis enfermé à Doullens, pour m'apprendre à avoir des idées



exactes sur la politique d'intervention et de neutralité. »

La moitié de la séance du 10 mai roula sur le mot lundi. Le reste fut consacré à invectiver M. Louis Blanc mêlant, avec un orgueil insensé, sa personne à la question du prolétariat. Et plus la malveillance de la Chambre irritait l'épiderme de cette vanité froissée, plus elle devenait intolérable. Ce fut un triste combat. Des interpellations venimeuses venaient s'enfoncer comme des flèches empoisonnées dans le cœur de ce petit homme obstiné à frapper les astres de son front. Il se gonflait en dignité pour résister à l'insulte; l'insulte l'atteignait plus cruelle, plus incisive. Un Représentant du nom malfaisant de Freslon s'écria brutalement : « Votre personne est en dehors du débat et je regrette que vous l'y placiez si souvent. » Et comme M. Louis Blanc parlait de son dévouement à la cause du peuple : « Attendez donc la postérité! » s'écria insolemment M. Freslon. Ce fut le signal du déchaînement général. M. Louis Blanc ayant avec insistance déclaré qu'il soutiendrait la cause sacrée du peuple, l'Assemblée se leva tout entière et se mit à clamer sans trop savoir pourquoi, comme des chiens qui aboient à la lune. Les Représentants gesticulèrent avec furie disant qu'ils étaient tous du peuple, qu'ils venaient tous là pour le peuple, et au nom du peuple, et qu'ils venaient défendre les droits du peuple.

La moitié au moins de ces gens-là mentaient. M. Louis Blanc le savait bien. Il voulut se venger d'eux par un trait d'ironie : « Vous ne savez pas, citoyens, jusqu'à quel point vous me rendez heureux. » Ils protestèrent par de nouvelles clameurs. Ces clameurs voulaient dire qu'ils avaient, au contraire, voulu lui faire le plus de peine possible et qu'il souffrait cruellement quoiqu'il affectât d'être satisfait.



C'est ainsi qu'ils se préparaient à donner une Constitution à la France!

Un ouvrier horloger, le sieur Peupin, qui passait au camp de la bourgeoisie, vint ensuite à la tribune proposer d'une voix douce des moyens dilatoires. Les savants, les évêques, les nobles applaudirent cet homme qui venait à eux. Enfin le loyal Barbès se leva et, ramassant le gant de l'opprimé, il dit d'une voix ferme : « Je demande que nous décrétions que Louis Blanc a bien mérité de la patrie. » On n'osa pas injurier celui-là, mais la proposition n'eut pas de résultat.

Deux griefs contre l'Assemblée furent acquis en cette séance à la journée du 15 mai. Une voix avait dit : La Pologne, l'Italie, la fraternité des peuples. Et l'Assemblée avait secoué la tête. Une autre voix s'était écrié : Occupons-nous de nos affaires. Et l'Assemblée avait répondu : On nommera des commissions, on fera des enquêtes. Le peuple dut en conclure que l'Assemblée ne voulait s'occuper ni de l'intérieur, ni de l'extérieur, et que le mieux était de la chasser de ce palais qu'elle emplissait d'inutiles bourdonnements.

La journée du 11 fut remplie par des commentaires sur la formation du nouveau ministère qu'on nomma ministère de *réconciliation* parce que chaque parti fut représenté par un mandataire dans ce cabinet disparate. Au fond ce n'était que la continuation du système du radeau de la Méduse et de la loi agraire.

Le lendemain la situation fit un pas décisif. Des délégués des clubs, des chefs de barricades et des délégués de corporations se réunirent à la barrière de l'Étoile, chez un restaurateur nommé Dourlans. La réunion était présidée par Huber, assisté de quelques amis de M. Sobrier. Le renversement de la Commission exécutive, le dispersement de

l'[illegible] la nomination d'un Comité de salut public y furent décidés. On comptait positivement sur une opposition armée à la manifestation. Ce fait est fort important à noter. Le secret du dénoûment imprévu de la journée du 15 mai gît peut-être dans cette fausse appréciation. Une tentative avorte quelquefois parce qu'elle ne rencontre pas un obstacle sur lequel ceux qui la mènent ont compté. — D'accord avec MM. Wolowski, de Montalembert et l'Assemblée nationale tout entière, la réunion des chefs de barricades et des clubistes fixa le jour de la manifestation à ce 15 mai déjà triplement désigné.

Une sorte d'essai, qui suffit à prouver la convergence d'éléments divers et indépendants, eut lieu le 13 mai. Dans cette affaire il ne fut question que de la Pologne. Six mille hommes se réunirent sur la place de la Bastille et se formèrent en colonne. Ils parcoururent, en bon ordre, la longue ligne des boulevards jusqu'à la place de la Concorde. Les cris de Vive la Pologne ! qu'ils poussaient chemin faisant étaient répétés par la population. Dix délégués choisis par eux furent introduits dans le palais de l'Assemblée. M. Vavin les reçut et se chargea de remettre leur pétition et de l'appuyer. La manifestation se retire satisfaite sur la foi de cette promesse. M. Vavin entre dans la salle des séances et veut lire la pétition. L'Assemblée s'y oppose. M. Vavin insiste. « Le règlement avant tout ! » s'écrie fanatiquement M. Luneau. — La lecture est renvoyée au lundi 15 mai.

Or ce qu'il importe de remarquer, c'est que ce 15 mai déjà si chargé n'attire l'attention de personne. Sans la réunion chez Dourlans, la police elle-même n'en saurait rien. Quant à la population et à la Chambre, elles ne se doutent

guère qu'elles marchent à une sédition, qu'ils la fomentent et lui fixent une date.

Comme si la répétition n'était pas complète, comme si les griefs accumulés ne suffisaient pas, la colonne éconduite entend résonner le rappel dans la première et la seconde légion. Les gardes nationaux, l'injure et la menace à la bouche, marchent à sa rencontre. Et chacun rentre chez soi emportant le trésor de sa haine qui grossit, comme une boule de neige, de tout ce qu'elle rencontre.

Dans la même journée, une émotion assez vive se manifesta aux ateliers nationaux. Sur la proposition de M. Garnier-Pagès, il avait été décidé par le Gouvernement que les listes de ces ateliers seraient closes, que des listes d'engagements militaires pour les ouvriers de 18 à 25 ans seraient ouvertes, et qu'on renverrait dans leur pays ceux qui refuseraient de contracter cet engagement. Les ateliers nationaux durent, à ce signe, comprendre qu'ils étaient menacés dans leur existence. Ils allaient par conséquent appartenir à l'émeute.

Le soir de cette journée du 13, on vit au pied des murailles des groupes nombreux, animés. Un ordre du jour du général Courtais aux gardes nationales de la Seine causait ces attroupements. L'ordre du jour était ainsi conçu : « Le général commandant supérieur s'empresse d'informer les gardes nationales du département de la Seine que l'Assemblée nationale a décidé que la seconde grande fête de la République qui devait avoir lieu demain 14, serait ajournée au dimanche 21 de ce mois (1). » L'Assemblée n'avait rien décidé de semblable. Elle avait, au contraire, dans la séance

(1) *Moniteur universel* du 14 mai 1848.

du 11, décrété le maintien de la fête pour le 14 (1). Le public le savait et s'étonnait à juste titre.

Rien ne déroute le public comme un mensonge du Gouvernement. Alors même que ce mensonge est patent et porte sur un objet secondaire, le peuple n'en prend pas aisément son parti. De l'étonnement il passe à l'humeur. La convention sur laquelle repose toute société s'écroule en effet dans la conscience du citoyen qui surprend le pouvoir en flagrant délit de tromperie.

Le général Courtais et la Commission exécutive avaient ajourné la fête pour un motif péremptoire : les préparatifs n'étaient pas terminés. Rien n'eût été plus simple que d'en faire l'aveu, si des considérations d'une nature très-différente ne se fussent mêlées à cet obstacle matériel. Irrités du mépris de l'Assemblée nationale pour le décret du Gouvernement provisoire relatif à l'organisation du travail, les délégués du Luxembourg avaient publié dans les journaux populaires du 11 un manifeste où ils déclaraient qu'en réponse au refus de créer un ministère du Travail et du Progrès, ils ne paraîtraient pas à la fête. Ils se séparaient d'un Gouvernement qui, selon eux, trahissait les promesses faites sur les barricades de février. La typographie parisienne se refusait aussi, et par les mêmes motifs, à assister «à cette prétendue fête de la Concorde.»

Les anciens détenus politiques publiaient le même jour une déclaration analogue : « Des républicains, disaient-ils, ne peuvent se livrer à la joie lorsqu'ils portent le deuil dans leur cœur (2). » Cet incident se compliquait de l'arrivée

(1) *Moniteur universel* du 12 mai 1848.

(2) Voir, pour ces trois déclarations, le *Représentant du Peuple* des 13 et 14 mai 1848.

d'un grand nombre de délégués de la province qui, sur la foi du décret de l'Assemblée nationale, venaient pour assister à la fête.

La cause des attroupements du 13 n'était pas de telle nature que le Gouvernement dût s'en émouvoir. Il s'agissait d'une fête retardée. La Commission exécutive leur donna un caractère politique par une proclamation où, tout en protestant de son respect pour les droits de réunion, de discussion et de pétition, elle interdisait les attroupements. On ne put oublier que, la veille, le rappel avait été battu contre de paisibles pétitionnaires.

Mais la proclamation de la Commission exécutive se rattachait à des mesures générales nécessitées par l'imminence du danger. En effet, dans la matinée du 14, les agitateurs, loin de faire un mystère de la manifestation du lendemain, placardaient sur les murs de Paris une convocation qui fixait le rendez-vous du peuple à dix heures du matin, place de la Bastille. Cette convocation était signée par Huber et Sobrier.

Le même jour, Huber publiait une lettre où il repoussait énergiquement toute pensée de projets anarchiques de la part des pétitionnaires. Les clubs déclaraient de leur côté qu'ils se rendraient à la manifestation avec « des intentions toutes pacifiques. » Ce langage contraste avec certaines dispositions dont le Gouvernement, à demi complice, ne paraissait point s'apercevoir. Des fabriques d'armes avaient été montées sur divers points de Paris, notamment rue du Chantier, et barrière de la Santé. La *Commune de Paris*, dans son numéro du 14 mai, servait en guise de littérature à ses lecteurs un feuilleton, signé Scipion Dumoulin, vice-président du club de la Révolution sociale, indiquant

la manière la plus facile et la plus économique de fabriquer la pyroxile ou poudre-coton.

Sous l'impression du mécontentement excité par les mesures relatives à la fermeture des listes et à l'enrôlement, les ateliers nationaux, dont on avait voulu faire les ennemis des délégués du Luxembourg, réfléchissaient. Leurs haines non motivées s'apaisaient. Entre les deux *autels* un rapprochement s'opérait. Les idées socialistes germaient dans ces masses que la mairie de Paris (la faction Marrast, Marie, Garnier-Pagès) nourrissait depuis trois mois pour la guerre civile. Éclairés sur la valeur de leur fantastique directeur, M. Émile Thomas, ils devenaient de jour en jour moins faciles à mener. On eut beaucoup de peine à les empêcher d'aller féliciter M. de Lamartine de s'être réuni à M. Ledru-Rollin. Une grande partie d'entre eux résolut de faire partie de la manifestation du 15 mai.

La fête promise n'ayant pas eu lieu le 14, les délégués des gardes nationales de la province se réunirent au Palais-National, afin de se concerter sur la conduite qu'ils devaient tenir. Ils convinrent de demander que la fête eût lieu le 16. Une commission se rend auprès de M. Recurt, ministre de l'Intérieur. On la fait attendre pendant deux heures. M. Recurt paraît. Il déclare s'en référer à la Commission exécutive et promet qu'après l'avoir consultée il viendra, place Vendôme, rendre réponse aux délégués. Ceux-ci se rendent place Vendôme et attendent. La journée s'écoule. Le ministre ne paraît pas. Exaspérés, les délégués envahissent la cour du ministère de la Justice afin de délibérer. M. Flocon se trouvait là, par hasard. On le saisit à la cravate, on l'invective. M. Recurt arrive enfin. Il dit que la fête ne peut avoir lieu le 16. Il offre par compensation

quatre représentations gratuites à divers théâtres. On le hue. Il offre une revue pour le mardi. Les délégués se retirent furieux et mystifiés. Puisqu'ils n'ont pas de fête, ils s'en donneront une. Ils assisteront à la manifestation du lendemain, 15 mai.

Il y a des jours pour les gouvernements comme pour les individus, où tout va au plus mal.

La police ignorait d'autant moins ces projets qu'elle y trempait pour son propre compte. Elle constata plus tard, lorsqu'elle eut à comparaître devant la commission d'enquête, que des conciliabules nocturnes avaient lieu dans le cabinet même du ministre de l'Intérieur, et que des affiches incendiaires, sortant de ce même ministère où s'agitaient des projets d'annulation des élections, furent placardées par des hommes de garde au poste de l'hôtel.

Dans la soirée du 14, le commissaire de police Samson fit un rapport très-précis et très-formel au général Courtais, sur ce qui devait arriver le lendemain. M. Marrast, qui, la veille même, venait de faire donner à Huber la place de régisseur du Raincy (1), comptait sur lui pour dissiper la manifestation dont l'effet moral, selon son calcul, devait tourner au profit de la faction des républicains modérés. M. Ledru-Rollin avait conservé une influence au ministère de l'Intérieur, en faisant nommer M. Carteret sous-secrétaire d'État, et M. Panisse chef de division de la sûreté générale. Aussi bien informé qu'on pût l'être, il comptait sur M. Sobrier pour arrêter la manifestation sur la pente d'une sédition. « Si je suis entraîné au delà de ma

(1) Le samedi ou le dimanche matin, il avait reçu de M. Vavin une commission comme gouverneur du Raincy. (*Rapport de la Commission d'enquête*, t. I, p. 64.)

volonté, disait M. Ledru-Rollin, il me restera toujours assez de temps pour me brûler la cervelle. » M. de Lamartine comptait également sur M. Sobrier. Comme MM. Marrast et Ledru-Rollin, il s'imaginait tirer de la manifestation juste ce qu'il en fallait pour les besoins de sa cause. Il avait vu M. Blanqui, et celui-ci avait promis d'arrêter la colonne à la Madeleine.

Quant à MM. Albert et Louis Blanc, ils passèrent la soirée au spectacle. M. Caussidière qui, depuis la nomination de M. Recurt, n'avait pas une seule fois paru au ministère de l'Intérieur, ne donnait aucun signe de vie. « Je savais, a-t-il écrit depuis, que les chefs les plus sérieux du parti populaire, leurs clubs et leurs journaux, avaient résolu de rester étrangers à une démarche prématurée, la question de la Pologne devant être décidée ce jour-là par les Représentants du peuple. »

Il est vrai que MM. Cabet, Proudhon, Blanqui et Raspail ne témoignaient pas d'une grande confiance dans le mouvement. Le premier avait décidé son club à s'abstenir; le second blâmait dans son journal la manifestation. M. Blanqui avait dans la soirée conseillé beaucoup de réserve à ses fidèles. « Il y a deux courants dans la société, s'était-il écrié, c'est le courant de la réaction qui domine en ce moment; le ministère, où nous avons des nôtres, est lui-même emporté par le torrent. Mais attendez, attendez cinq à six semaines, et alors les vents et les flots seront pour nous. » M. Raspail fit promettre à ses adhérents qu'on s'en tiendrait à remettre la pétition à la barre de l'Assemblée.

Quant à Barbès, aveuglé par sa haine croissante contre M. Blanqui, il le voyait en toutes choses et se méfiait de toute agitation, au bout de laquelle il entrevoyait, comme

un funeste mirage, la dictature de son ennemi. Enfin une partie des clubistes les plus déterminés, craignant une trahison d'Huber en faveur de M. Marrast, prenaient, dans la nuit du 14 au 15, la résolution d'arrêter la manifestation.

Mais dans cette même nuit, le club des Droits de l'Homme, présidé par l'athlétique M. Villain, et dont l'organisation armée était formidable, prit la résolution de marcher. Cette société, organisée de façon à pouvoir indéfiniment élargir ses cadres, comptait alors environ vingt mille hommes armés. Elle se déclarait en permanence à la moindre agitation.

La Chambre, moins bien informée que la Commission exécutive, voyait avec une émotion fort naturelle grossir un projet dont elle était loin de connaître l'inextricable confusion et les divergences infinies. Des groupes se formèrent dans la journée du dimanche. Une réunion de membres de l'Assemblée appartenant au parti avancé, eut lieu dans une maison de la rue des Pyramides, attenante à l'hôtel où M. Sobrier avait établi son quartier général. M. Joly (de la Haute-Garonne) présidait. A part l'objet de la délibération, qui roulait sur la formation d'une liste de candidats pour la commission de Constitution, l'affaire importante était la journée du lendemain. MM. Detours et Greppo, qui venaient de chez M. Louis Blanc, furent questionnés. Ils déclarèrent que la manifestation serait sans doute pacifique, que MM. Louis Blanc et Barbès y étaient entièrement opposés, et qu'ils parcouraient Paris dans le but de la faire avorter.

Le même groupe de Représentants se réunit le soir même dans la bibliothèque du conseil d'État, sous la présidence de M. Marrast, qui excitait déjà beaucoup de défiance chez

les républicains. On agita la question de la Pologne et de l'Italie. La réunion entière était à la guerre, à l'exception de M. Babaud-Laribière, Représentant de la Charente. Il fit observer qu'une guerre européenne pouvait entraîner la perte de la République. On traita la politique de M. Babaud-Laribière d'anti-républicaine et de matérialiste. Il fit modestement remarquer que cette politique était celle de Maximilien Robespierre. Alors on avoua qu'il fallait frapper l'imagination des peuples, et se débarrasser du trop plein de la population. Étrange politique pour des républicains spiritualites! Quant à la manifestation, M. Marrast assura qu'elle n'aurait rien de sérieux. « Ne vous y fiez pas, dit en sortant M. Joly à deux de ses collègues; j'ai déjeuné ce matin à l'Hôtel de Ville avec Marrast, et il m'a montré un rapport de police annonçant que la manifestation serait formidable et hostile à l'Assemblée (1). »

A l'exception du public, que les révolutions surprennent toujours, il n'y avait pas à Paris un homme politique qui ne prévît de grands troubles pour la journée du lendemain. Dans une situation aussi critique, quels que fussent les intérêts de ses membres, la Commission exécutive ne pouvait se dispenser de prendre des mesures ostensibles. Elle se réunit en permanence le 14, dans ce palais du petit Luxembourg, tout peuplé des galants souvenirs du Directoire, et qu'elle avait maladroitement choisi pour résidence. Elle prit le parti d'appeler le lendemain quatre mille hommes de garde nationale pour défendre les abords de l'Assemblée. La garnison devait se tenir prête à marcher. Au besoin, des troupes du dehors seraient appelées. Quatre

(1) Voir l'*Histoire de l'Assemblée nationale constituante*, par M. Babaud-Laribière, t. I, p. 25.

bataillons de garde mobile se réuniraient non loin du Palais-Bourbon. Le reste de cette troupe, consigné aux casernes, resterait à la disposition du pouvoir.

La Commission décida ensuite qu'elle entendrait trois rapports par jour. Le maire de Paris et le préfet de police furent convoqués pour deux heures. Ni l'un ni l'autre de ces hauts fonctionnaires ne prit la peine de se rendre au petit Luxembourg. La Commission exécutive subit l'injure et décida qu'elle retirait aux clubs les locaux appartenant à des établissements publics. Le moment était singulièrement choisi pour prendre une mesure qui devait irriter tant d'ennemis encore incertains. Et n'était-il pas bien tard pour réformer un abus dont les conséquences allaient éclater le lendemain?

Le président de l'Assemblée nationale prenait de son côté les dispositions d'urgence. Renseigné par des rapports assez précis sur les projets des agitateurs, il donna, dans la soirée du 14, ses ordres au préfet de police.

« On se prépare à reprendre demain ce qui a été en partie manqué hier, écrivait-il. Une poignée de factieux, de fous et d'étourdis attente ainsi à la souveraineté même du peuple. Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le mouvement avorte et n'approche pas même du voisinage de l'Assemblée. » M. Caussidière, qui n'avait pas tenu compte de l'invitation de la Commission exécutive, ne s'émut guère des ordres de M. Buchez. Il garda la plus complète inaction. Le lendemain seulement, il écrivit au président de l'Assemblée, à la Commission exécutive et au général Courtais dans un sens qui couvrait, en l'amoindrissant, la manifestation. Il ne redoutait d'agression, disait-il, « que de la part de quelques membres du club Blanqui,

qui seront, *dit-on,* armés de pistolets, qu'ils tiendront cachés. » La Commission exécutive, qui semblait croire à la préfecture de police et compter sur l'intervention des Montagnards et des Lyonnais, déclara plus tard à la Commission d'enquête « qu'elle n'était pas sûre de M. Caussidière, qu'il n'y avait pas de police. »

Dès le matin du 15 mai, la place de la Bastille se couvrit de groupes. Et bientôt ils ne formèrent plus qu'une seule masse. A mesure que les bandes arrivaient, bannières en tête, des chefs leur assignaient leur rang. A dix heures, la colonne s'ébranla et, comme un serpent roulé sur lui-même, elle se déplia lentement par les boulevards. On comptait près de cent corporations avec leurs bannières différentes. Les pavillons étrangers miroitaient au soleil parmi les guidons du travail. Cent cinquante mille hommes s'avançaient ainsi criant comme une seule voix : « *Vive la République ! Vive la Pologne !* » Les agitations des peuples antiques n'approchèrent point d'une telle grandeur.

MM. Huber et Sobrier marchent à la tête de cette formidable multitude. M. Raspail et son club sont en quelque sorte à l'arrière-garde.

Il n'y avait plus un moment à perdre pour sauver l'Assemblée. Réunie au petit Luxembourg depuis huit heures du matin, la Commission exécutive prenait des mesures marquées d'ailleurs du caractère d'indécision qu'on a pu observer la veille. Il en est ainsi de tout pouvoir faible et mal obéi. Un piquet de garde nationale tient la tête du pont de la Concorde. La garde mobile rangée sur les trottoirs laisse la chaussée libre. Elle couvre aussi les degrés du palais en face du pont. Quant à la garde de l'Assemblée, on l'avait uniquement composée de garde nationale séden-

taire et mobile. 1000 hommes de la 1re légion et 1000 de la 3e devaient en outre garder la place de la Concorde; 1000 de la 2e protégeaient les Tuileries et le quai; 1000 de la 4e étaient postés au Louvre. Ces 4000 hommes devaient se porter sur l'Assemblée en cas de danger et être remplacés par la 5e et la 6e légion; la 8e et la 9e couvraient l'Hôtel de Ville; la 11e et la 12e, le Luxembourg. Le commandant de la 1re division militaire avait reçu l'ordre de tenir la garnison prête à marcher et à défendre un certain nombre de postes assignés. A son premier appel, les garnisons de Saint-Denis, Versailles, Melun, Fontainebleau et Orléans devaient faire jonction à Paris. Les troupes présentes s'élevaient au chiffre de 9,822 hommes dont 6,156 à Paris, le reste dans la banlieue. On sait que la garde mobile, consignée aux casernes, devait en outre fournir quatre bataillons pour protéger les abords de l'Assemblée.

La Commission exécutive s'assure que ses ordres sont exécutés. Le ministre de l'Intérieur l'informe des conciliabules de la nuit. Elle donne l'ordre d'arrêter les clubistes les plus exaltés. Le préfet de police est appelé pour la seconde fois. Il ne paraît pas et s'excuse en disant qu'il a mal au pied. Plus tard, M. Caussidière se plaignit qu'il n'avait pas reçu d'ordre. Il se contenta d'envoyer dire à la Commission exécutive, par un officier d'ordonnance, que la manifestation était en marche, que des hommes sûrs la conduisaient. Plus mal renseignée que le dernier des clubistes, la Commission exécutive invite tardivement les maires d'arrondissement, le maire de Paris, les états-majors de la garde nationale, de la place et de la première division militaire à lui rendre compte de la situation de quart d'heure en quart d'heure.

La colonne a marché pendant ce temps. Elle s'est grossie de groupes enflammés par les déclamations des orateurs de la borne. Jusqu'à la rue Richelieu, elle conserve l'ordre et le calme. Arrivée à la Madeleine, la confusion se met dans les rangs. Les harangueurs, accrochés aux grilles, vocifèrent des imprécations contre l'Assemblée. L'un parle de l'Italie, l'autre de la Pologne, le troisième du ministère du Progrès. C'est la confusion des langues, des causes et des systèmes. C'en est fait de cette imposante unité qui, à l'aide d'un prétexte, pouvait faire une révolution. La multitude s'est répandue sur la place de la Concorde. Un vieillard à cheval s'avance au-devant d'elle. C'est le général Courtais. « Vive le général Courtais! le général du peuple! » s'écrie la foule. A l'instar de Lafayette, M. de Courtais montait un cheval blanc. Plus que M. de Lafayette lui-même, M. de Courtais se laissait aller aux douceurs des ovations populaires. Sa fibre ne résistait pas à l'espèce de titillation que produit sur la plupart des hommes l'approbation des masses. Il fut aisé aux roués du clubisme de tirer parti de la complexion de ce bonhomme. Il promit tout ce qu'on voulut. Grâce à lui, la garde mobile remit la baïonnette au fourreau, et le club Blanqui, dépassant les timides et les indécis, s'élança au cri : « En avant! » poussé par de vigoureuses poitrines.

La garde mobile, échelonnée sur les marches du palais, riait à la vue de cette masse qui s'engouffrait entre les parapets du pont et escaladait déjà les grilles. Réduite à l'inaction, cette garde se souvenait de son temps passé. Enveloppé en un moment du côté de la place de Bourgogne et des quais par des masses d'une profondeur incalculable, le palais fut bientôt envahi. Les excitations de tout genre aug-

mentaient cette furie. Un soleil tropical tombait sur cette foule échauffée comme dans une fournaise. Un cri vibrant à briser le tympan, s'échappait de toutes les poitrines. Ce cri sans articulation distincte voulait sans doute dire : *Vive la Pologne!* Chaque chef exaltait ses hommes du geste. A une fenêtre d'un café voisin, une grosse dame polonaise, ruisselante de sueur et portant sur la poitrine je ne sais quelle médaille, se penchait pour embrasser les insurgés. Madame George Sand était, disait-on, dans le même café en compagnie de cette femme patriote.

La séance de l'Assemblée constituante s'était ouverte à midi dans le calme et la monotonie d'une journée ordinaire. Après une réclamation de M. Lacrosse, relative à l'insertion au *Moniteur* de l'ordre du jour du général Courtais, le président donna lecture d'une lettre de M. de Béranger. Le vieux chansonnier, comme s'il eût pressenti qu'il ne devait se commettre que des fautes, et que, par avance, la République était perdue, réitérait l'offre de sa démission (1). Le philosophe fuyait le tumulte des discordes civiles. L'oiseau chanteur rentrait, comme eût dit le poëte Hégésippe Moreau, « loin du bruit dans la mousse; » et M. d'Aragon demandait à M. Bastide, embarrassé, compte de la situation de l'Italie.

Sur ces entrefaites, M. de Lamartine entra. Avant de se rendre à son banc, il se pencha à l'oreille du président. La Chambre comprit que le danger approchait. M. de Lamartine promit de donner plus tard la réplique à M. d'Aragon et passa la parole à M. Wolowski. Cet orateur débuta par les lieux communs ordinaires sur la gravité de la question

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 13.

et s'écria cavalièrement : « Je ne ferai à personne dans cette enceinte l'injure de croire qu'il ne soit pas entièrement dévoué, fortement dévoué à la cause de la Pologne (1). » A peine achevait-il cette phrase singulière qu'un bruit formidable, quoique sourd encore, gronda au dehors. C'était le mugissement du peuple qui déjà battait, à flots pressés, les murs du palais. Dans ce mugissement articulé, on distinguait ces mots : *Vive la Pologne!* Un tel choral soutiendrait le chant du plus humble des orateurs. Mais pour peu que la voix mugissante, formée de cent mille voix, se rapproche ou s'élève, elle l'écrase. M. Wolowski ne tarda pas à s'en apercevoir. Il avait beau élever le ton du discours, il ne pouvait se mettre au diapason de la situation. L'océan n'est pas une guitare faite pour ce pauvre murmure qui tombe de nos lèvres.

Un frémissement parcourut l'Assemblée. Les cris du dehors redoublaient de force. Un Représentant se leva et dit : « Le devoir de l'Assemblée nationale est d'être à son poste dans une circonstance aussi grave que celle-ci. » Quelques-uns songent à la tête de Féraud. M. Buchez ne paraît pas se souvenir de Boissy d'Anglas, et son attitude rappelle moins encore le président de la Convention. Quant à M. Wolowski, il parle, il se tait, il écoute et se reprend à parler, pareil au cerf qui, de loin, entend sonner les trompes et hurler la meute. « Continuez! Continuez! » lui crie-t-on. Il continue pour s'interrompre de nouveau. Tout à coup le questeur Degousée entre, rouge, essoufflé. Il s'élance à la tribune. « Ne faites pas une scène ridicule, » lui dit un Représentant. M. Degousée annonce que le commandant en chef de la garde nationale a ordonné que la garde mobile

(1) *Moniteur universel* du 16 mai 1848.

remît la baïonnette au fourreau. « La salle est envahie! » s'écrie un Représentant. On entend résonner des pas dans les couloirs. La détonation d'un fusil qui éclate dans une cour intérieure augmente le trouble des esprits. M. Clément Thomas essaie de parler. Le bruit des portes des tribunes qu'on brise, et les cris de : *Vive la Pologne !* qui redoublent, lui coupent la parole. Des hommes en blouse bleue et en cravate rouge, échauffés, couverts de sueur et de poussière, paraissent. Ils envoient les duchesses de la tribune du corps diplomatique *raccommoder leurs chaussettes*. Les tribunes craquent sous le poids des factieux. Elles débordent, et, comme des corbeilles trop pleines, elles s'égrènent dans l'enceinte. Les drapeaux servent de cordages pour se laisser glisser. D'autres plus hardis se pendent par les mains, se laissent tomber, vont heurter les Représentants à leurs bancs et s'emparent des places vides.

Pendant ce temps, M. Barbès, à la tribune, dispute la place à M. Clément Thomas dont M. Dupin veut qu'on fasse à l'instant le commandant supérieur de la garde nationale. M. Lacrosse invective M. Barbès. Celui-ci demande qu'on accorde la parole aux délégués des clubs pour qu'ils lisent leur pétition. Des cris d'effroi, des cris de femme interrompent M. Barbès. Ce sont les dames des tribunes expiant leur curiosité politique par les coudoiements d'une foule qui, après avoir tordu les grilles d'un palais, n'était pas disposée à s'arrêter devant l'ourlet d'un falbalas. Les figures étranges et terribles qui n'apparaissent au soleil que les jours où la société menace ruine, étaient là comme le 24 février.

Ce flot de nouveaux factieux venait de la place de Bourgogne. Il avait renversé le général Courtais, écarté MM. de

Lamartine et Ledru-Rollin. Là se trouvaient M. Raspail, que plusieurs Représentants invitèrent à entrer à l'Assemblée, et M. Laviron, artiste fourvoyé dans la politique.

Aux envahissements succédèrent les assauts donnés à la tribune. M. Montrol déclare qu'il faudra lui passer sur le corps pour arriver là. Or la tribune est déjà occupée par quatre Représentants : MM. Ledru-Rollin, Clément Thomas, Barbès et Louis Blanc qui vient de s'y glisser. Ils conjurent les uns et les autres le peuple de rester calme et de se retirer. Vaines prières ! M. Raspail paraît à son tour à la tribune. Il espère en lisant la pétition, ramener à son but apparent et régulariser en quelque sorte la manifestation. « Citoyens, dit-il, nous sommes ici au nom de 300,000 citoyens, qui attendent à votre porte. » Le tumulte couvre sa voix. La multitude entassée dans cette salle, s'agite comme dans une mêlée. Au pied de la tribune, au bureau, à l'entrée des couloirs, on se presse, on lutte corps à corps, on se cramponne, et des flots de poussière qu'enflamme un soleil ardent s'enroulent en nuées d'or au-dessus de la fournaise. M. Laviron, la main sur la poignée de son sabre, est parvenu à se placer derrière le fauteuil du président Buchez. Parmi ces chefs de l'émeute, on aperçoit l'athlétique Villain et le cuisinier Flotte. Un homme coiffé d'un casque de pompier attire surtout l'attention. C'est un artiste, président de club à Montargis, nommé Dégré.

M. Raspail parvient enfin à lire la pétition. A peine en a-t-il achevé les derniers mots : « Et ce sera justice, et Dieu bénira le succès de nos armes ! » que le tumulte recommence plus assourdissant qu'auparavant. MM. Antony Thouret et Cruveilher font des efforts pour repousser la foule au dehors. M. Barbès, qui n'a pas quitté la tribune,

supplie le peuple, qui vient, dit-il, d'exercer son droit de pétition, de se retirer sur le péristyle du palais afin que l'Assemblée puisse délibérer. M. Buchez se lève et s'écrie : « Comme président de l'Assemblée nationale, je vous ordonne de partir et de laisser l'Assemblée délibérer. » — « Tais-toi, réplique un des factieux, tu n'as pas le droit de parler ici. » M. Buchez voit une large main levée au-dessus de sa tête ; il retombe sur son fauteuil.

Tous les hommes qui voudraient borner l'émeute à l'exercice du droit de pétition cherchent en ce moment à opérer un mouvement de retraite. « Laissez le peuple défiler devant vous, s'écrie M. Huber, et il se retirera ensuite avec calme et dignité. » MM. Barbès et Buchez ajoutent quelques mots dans le même sens, mais le peuple ne prend pas le change. Il veut que l'Assemblée délibère à l'instant même, en sa présence. « Un décret ! un décret ! » s'écrie-t-il. « Au nom de la majesté du peuple, articule soudain une voix forte, je demande le silence. Le citoyen Blanqui demande la parole ; écoutez-le ! » Le nom de M. Blanqui est aussitôt répété sur divers points de l'Assemblée. Il court de bancs en bancs. Des bras musculeux portent jusqu'à la tribune un homme vêtu de noir. C'est M. Blanqui.

En revoyant ce front pâli dans l'ombre des cachots, la multitude comprend que la journée va prendre une nouvelle face. Ceux des Représentants de la réaction qui n'ont point quitté leur banc éprouvent, à l'aspect de cet être chétif, tout récemment encore meurtri des plus infamantes calomnies, une fureur mêlée de crainte et cherchent des yeux une issue introuvable. Le calme d'une énergie supérieure, que l'événement n'enivre pas, que la multitude laisse libre de ses sentiments et de ses idées, éclate dans le

regard de M. Blanqui. Il invite en quelques mots l'Assemblée au silence.

A l'aspect de M. Blanqui, M. Huber tente un dernier effort. « Je me ferai tuer sur place, s'écrie-t-il, si on ne laisse pas défiler le peuple. » L'ambiguïté n'est pas un moyen de salut dans de pareils moments. M. Barbès, qui voit que la direction du mouvement va tomber dans la main de l'homme qu'il hait par-dessus tout, conjure les Représentants du peuple de faire droit à la pétition. Des cris de détresse lui coupent la parole. Les tribunes trop chargées craquent et menacent de s'écrouler. Mais un bruit plus terrible encore arrive aux oreilles de la foule. C'est le sourd grondement du rappel. Un silence profond se fait un instant. On entend distinctement le bruit du tambour. « Pourquoi bat-on le rappel? s'écrie M. Barbès. Qui a donné l'ordre de battre le rappel? que celui qui l'a donné soit déclaré traître à la patrie! » Des cris de fureur éclatent de toutes parts. « A la trahison! » On saisit au collet M. Buchez. Des sabres sont tirés. « Le contre-ordre! le contre-ordre! » s'écrie-t-on. M. Buchez se hâte d'écrire : « Ne faites pas battre le rappel. » Mais il omet la date et le timbre, sûr d'être compris de la garde nationale à laquelle il a donné des ordres en bonne forme une heure auparavant. Un questeur ranime son courage défaillant et lui promet que dans peu d'instants la garde nationale paraîtra.

Le bruit du tambour s'est éloigné; les factieux, confiants dans le contre-ordre de M. Buchez, se calment. M. Blanqui prend aussitôt la parole. Sa voix vibrante domine les dernières rumeurs de l'émeute.

« Citoyens Représentants, articule-t-il, le peuple demande le rétablissement de la Pologne dans les limites

de 1772; il demande que l'Assemblée nationale décrète, sans désemparer, que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque la Pologne tout entière sera reconstituée dans ses vieilles limites de 1772. » — « La Pologne de 1772! s'écrie le peuple; Vive la Pologne! » Des bravos pleins d'enthousiasme éclatent à chaque phrase de M. Blanqui. Mais bientôt et insensiblemement ce n'est plus de la Pologne qu'il parle. C'est du sang versé à Rouen, qu'il demande compte à l'Assemblée. « Justice! justice! » crie la voix du peuple. « Citoyens, continue M. Blanqui passant à une autre idée, le peuple demande aussi que vous pensiez à sa misère. »

Tandis qu'il développait cette thèse féconde en guerres civiles, MM. Freslon et Charton disaient à M. Sobrier : « Ecoutez donc ce que vous débite Blanqui; comment! vous acceptez de pareilles doctrines? » — « Mais Blanqui, s'écria M. Sobrier, il ne s'agit pas de cela; la Pologne, la Pologne, parle donc de la Pologne! (1) »

M. Blanqui rentra dans l'ornière de la journée. Il laissa de côté la question du travail et de la misère, la seule question des révolutions modernes, et continua d'évoquer le spectre sanglant de cette Pologne qui a le don d'éveiller des sympathies si vives dans le cœur du peuple français.

Tandis qu'il parlait au milieu des applaudissements du peuple, et que les royalistes consternés écoutaient sa voix vibrante et suivaient son geste précis, dans lequel la terreur leur faisait voir le mouvement du couperet tombant sur le col du supplicié, la foule grossissait encore. Les flots humains s'entassaient avec je ne sais quel sourd et profond

(1) Voir l'*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Babaud-Laribière, t. I, p. 34.

murmure dont on retrouverait les notes éparses parmi les mugissements du vent dans la cime des chênes, dans les écrasements monotones des flots qui se brisent, et dans certains effets d'orchestration de la musique Allemande. Tout cela mêlé de discordances et de trivialités qu'on retrouve partout où se meut l'homme. La nature seule ne s'écarte point de l'harmonie.

Depuis quelque temps, un flot nouveau, que l'émeute apportait de la place de Bourgogne jusque dans la cour du palais, demandait Barbès et Albert. Puis, quand ces idolâtres eurent épuisé leur haleine à crier : « Vive Barbès ! Vive Albert ! » ils voulurent, il leur fallut absolument M. Louis Blanc. Celui-ci connaissait trop la haine que lui portait l'Assemblée nationale pour ne pas prévoir les conséquences de ses moindres démarches dans le cas où l'émeute serait refoulée. Il laissa d'abord les huissiers et les garçons de salle se succéder auprès de lui et solliciter instamment de la part de la foule sa présence dans la cour du palais. Il demanda ensuite à M. Buchez l'autorisation d'aller calmer le peuple. « Il m'est impossible, au milieu de ce bruit, répondit-il, de consulter l'Assemblée. » — « Alors, répliqua M. Louis Blanc, au nom de l'Assemblée et en votre qualité de président, m'autorisez-vous à intervenir? » M. Buchez trouva une façon de répondre qui rappelle la restriction mentale en matière de serment. Il invita, comme citoyen, M. Louis Blanc à sortir de la salle.

M. Louis Blanc parut alors à l'une des fenêtres de la cour de la place de Bourgogne, entre MM. Albert et Barbès. Il parla au peuple et l'invita à évacuer l'Assemblée nationale. Des fanatiques le saisirent ensuite et le promenèrent sur leurs épaules dans la salle des Pas-Perdus. Puis ils le mirent

debout sur une chaise pour qu'il parlât encore. Il parla. « Cette révolution, dit-il en terminant, n'est pas de celles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent. » — *Vive la République universelle!* répliqua le peuple. Et, reprenant M. Louis Blanc sur leurs épaules, ils le promenèrent de nouveau. Quelquefois ils le laissaient tomber. On le ramassait. Les plus exaltés voulaient l'embrasser. « Prenez garde de l'étouffer (1), » disaient les autres. Il s'évanouit un instant. Déjà Huber s'était évanoui un moment auparavant. La syncope succédait au délire.

M. Ledru-Rollin avait remplacé à la tribune M. Blanqui. Soutenu de M. Raspail et d'un groupe d'hommes du peuple, il insiste pour que la foule se retire sur le péristyle et laisse délibérer l'Assemblée. « Le rappel! le rappel du 16 avril! » lui crient des voix amères. M. Barbès demande un impôt d'un milliard sur les riches. Le président ordonne une fois encore d'évacuer la salle. M. Laviron habillé, en capitaine d'artillerie et qui n'a pas un instant quitté sa place derrière le fauteuil, met la main à la poignée de son sabre. En même temps des voix crient à l'infortuné président : « Tu n'as pas la parole, tais-toi! » Les tribunes fléchissent toujours. Des cris de terreur suivis de silence s'élèvent par intervalle. Tout à coup paraît au bureau le drapeau des Jacobins avec son glaive, son bonnet rouge et son crêpe noir.

A dater de cet instant, les visages se succèdent rapidement à la tribune. D'abord, c'est M. Lagarde, président de la commission des délégués du Luxembourg, puis M. Crémieux, puis des inconnus, puis MM. Raspail, Sobrier, Baudin et l'homme au casque de pompier. « Parle donc vite, pom-

(1) Louis Blanc, *Pages d'histoire* p. 161.

pier ! » crie le peuple. Le pompier n'a pas le temps de parler. M. Louis Blanc paraît alors à l'entrée de la salle toujours porté sur les épaules de la multitude au cri de : « Vive Louis Blanc ! » Un Représentant du nom de Lambert oubliant que cette scène dure depuis trois heures proteste encore contre la violation de l'Assemblée. M. Huber, sorti de son évanouissement et couvert de pâleur, reparaît à la tribune. On attend. M. Huber a-t-il oublié ses promesses à M. Marrast ? Croit-il que l'Assemblée ait trop longtemps résisté au vœu du peuple ? Ou bien n'est-il que l'agent d'une mystérieuse volonté qui cherche à attirer le parti socialiste dans une embûche ? Il se tourne vers le président et lui adresse quelques mots qui se perdent dans le bruit. « Vous ferez bien, » répond M. Buchez qui se méprend sans doute. — « Ta sonnette, donne ta sonnette ! » lui crie-t-on. Il la refuse. On l'entoure. Il disparaît dans le groupe qui l'enveloppe.

Au même instant, une pique au bout de laquelle est fixée une feuille de papier s'élève jusqu'à la hauteur de la tribune. M. Huber arrache la feuille et lit. Un calme sinistre se fait tout à coup dans la salle.

« Citoyens, s'écrie M. Huber, l'Assemblée nationale est dissoute ! »

Il se tourne vers le président avec un geste menaçant. M. Buchez, épouvanté par les factieux, secoué sur son fauteuil, s'éloigne et quitte la salle, suivi de plusieurs Représentants du peuple. M. Laviron s'assied à sa place. « Ne laissez pas sortir les Représentants qui fuient le combat ! » s'écrie le cuisinier Flotte. Un autre propose de les déclarer traîtres à la patrie. Un troisième réclame l'arrestation des absents. M. Huber répète alors ses premières paroles : « Ci-

toyens, écoutez ; on ne veut pas prendre de décision ; eh bien, moi, au nom du peuple trompé par ses Représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute ! »

Le peuple emporte aussitôt M. Barbès sur ses épaules au cri de : « Vive Barbès ! » D'autres s'emparent de M. Louis Blanc. M. Sobrier lui-même est emporté. Quant à M. Raspail, couché dans le jardin du palais, on s'efforce de le tirer d'un long évanouissement. Des listes d'un nouveau Gouvernement circulent dans la salle (1) où éclatent au milieu d'une inexprimable confusion les cris cent fois répétés de : « Aux armes ! à l'Hôtel de Ville ! » Et tandis que les uns se dirigent vers les issues de la Chambre, les autres s'établissent tranquillement au bureau et écrivent les listes du nouveau Gouvernement. Ils n'entendent pas le tambour qui se rapproche et qui annonce l'arrivée de la garde nationale.

Le bulletin du 16 avril était réalisé.

Mais M. Ledru-Rollin, caché chez un employé de l'Assemblée, ne croyait pas encore à la certitude de cette prophétie. Assailli par une poignée d'enthousiastes, sommé de se rendre à l'Hôtel de Ville et d'y prendre sa part du nouveau pouvoir, il repoussait énergiquement ce dangereux honneur. Ce ne fut qu'en feignant de céder aux volontés de ses partisans qu'il réussit à leur échapper. On lui avait donné dix minutes pour réfléchir.

La conduite de M. Ledru-Rollin dans cette circonstance fut conforme à la façon dont il avait agi le 16 avril. Tandis que le loyal Barbès, qui s'était sincèrement opposé à la manifestation, suivait la démocratie jusque dans ses fautes

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 14.

et se rendait, accompagné de M. Albert, à l'Hôtel de Ville devenu le poste du danger, M. Ledru-Rollin rentrait effrayé dans le camp de la réaction légale. Les gardes nationaux, qui avaient vu son nom sur les nouvelles listes, l'insultèrent. Il dut descendre à expliquer à ces furieux d'un autre genre, qu'il était de leur parti et qu'il rentrait à la Chambre. Après avoir fait l'école buissonnière, ce tribun emporté par son imagination rentrait toujours dans l'ordre, mais chaque fois il perdait un peu de sa popularité vis-àvis des masses, et diminuait dans la confiance de la bourgeoisie qui le méconnaissait.

La salle de l'Assemblée nationale avait bien changé d'aspect, quand M. Ledru-Rollin rentra. Elle était remplie d'uniformes et de baïonnettes. Ce changement s'était opéré comme un coup de théâtre. Les factieux occupés, comme au 24 février, à dresser des listes de Gouvernement provisoire, entendent tout à coup résonner le tambour. Un cri part : « Voici la garde mobile ! » Ce cri d'alarme est partout répété. Le peuple, qui tout à l'heure ne paraissait pas douter de sa force, s'enfuit frappé d'épouvante. Il s'échappe par toutes les issues. Une faible partie suit à l'Hôtel de Ville MM. Barbès et Albert ; l'autre fraction se disperse. Les vingt mille hommes des ateliers nationaux ont également disparu. Par une coïncidence vraisemblablement prévue, leur paie doit avoir lieu le même jour à trois heures. Or quand le commandant du 2e bataillon de la garde mobile, M. Clary, l'adjudant-major Bernard et le capitaine Bonnemain entrèrent dans la salle, il était cinq heures moins un quart.

Les Représentants du peuple qui ne se sont pas éloignés rentrent. En l'absence de M. Buchez, les vice-présidents

Sénart et Corbon ont rédigé des proclamations et sont sortis pour les répandre. M. Duclerc, ministre des finances, monte au fauteuil. « Au nom de l'Assemblée nationale qui n'est pas dissoute, s'écrie-t-il, au nom du peuple français, qu'une minorité infime et infâme ne déshonorera pas, l'Assemblée reprend ses travaux. » Un cri vigoureux de : « Vive l'Assemblée nationale ! » poussé par la garde mobile et par la 2ᵉ légion de la garde sédentaire, accueillit ces paroles. « Vive l'Assemblée nationale ! » était le mot d'ordre des gardes nationaux ce jour-là, comme « Vive la Pologne ! » était celui du peuple.

La garde mobile avait sauvé l'Assemblée. Mais son commandant le général Tempoure, accusé de faiblesse, fut envoyé à Nantes pour y prendre provisoirement le commandement de la 14ᵉ division militaire.

Au moment où la séance allait recommencer, M. de Courtais paraît. Le général du peuple est dans un état difficile à décrire. Placé entre la garde nationale qu'il commande et le peuple qu'il aime, ne pouvant se résoudre à choisir entre celle-ci et celui-là, ce vieillard incertain, jouet continuel des agitations de la place publique, devait une dernière fois en un même jour toucher aux grandeurs et aux misères de la popularité. A peine a-t-il paru que la 2ᵉ légion furieuse éclate en cris menaçants : « A bas Courtais ! A bas Courtais ! Il nous a trahis ! » Les voies de fait succèdent aux cris. Pour la seconde fois en deux mois, la garde nationale arrache les épaulettes et brise l'épée de son général. MM. Vieillard et Flocon intervinrent et empêchèrent peut-être que l'infortuné ne fût assassiné par des bourgeois à qui il serait bon qu'un conseil de guerre apprît un jour les obligations qu'impose l'habit militaire. On garda M. de

Courtais à vue dans la bibliothèque. Le soir, dans la Commission exécutive, M. Ledru-Rollin protesta contre l'arrestation du général Courtais, et le lendemain il alla le voir à la Conciergerie.

La Commission exécutive lui donna aussitôt pour successeur un employé du *National*, ancien maréchal des logis, M. Clément Thomas, devenu, par la baguette des fées révolutionnaires, Représentant du peuple et colonel de la 2e légion. Le zèle qu'il avait déployé en marchant à la délivrance de l'Assemblée nationale lui valut l'honneur du commandement général.

M. de Lamartine parut ensuite et, dans un discours d'une certaine étendue, il prouva qu'il était l'heure d'agir et non de parler. « A l'Hôtel de Ville, camarades, à l'Hôtel de Ville ! » cria la garde nationale. M. Ledru-Rollin, venu avec lui, sortit avec lui : ces deux hommes ne pouvaient plus se quitter. Accrochés l'un à l'autre, ils devaient se noyer l'un après l'autre, dans le même courant. On leur amena des chevaux de cavalerie et ils partirent pour l'Hôtel de Ville, envahi par l'émeute, aux cris de : Vive l'Assemblée nationale ! Le colonel Goyon, des dragons, des gardes nationaux et six pièces de canon les escortaient. Au pont Saint-Michel, on rencontra une poignée de montagnards. « Qui vive ? » crièrent-ils. « Garde nationale, fut-il répondu ; Vive l'Assemblée nationale ! » — « Non, répliquèrent-ils : Vive le Gouvernement révolutionnaire ! » En même temps ils apprêtèrent leurs armes. M. Goyon leur fit voir ses canons. N'ayant sans doute pas d'ordre d'accepter le combat et, d'ailleurs, n'étant pas en nombre, ils se replièrent sur la Préfecture de police.

Ce qui achève de singulariser cette journée, c'est que

l'émeute s'empara de l'Hôtel de Ville avec autant de facilité qu'elle avait envahi la Chambre.

Après la dissolution de l'Assemblée prononcée par M. Huber, l'émeute s'était fondue comme neige. M. Raspail, saisi d'une méfiance universelle, s'était réfugié chez son fils, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, où tous deux avaient été arrêtés, ainsi qu'une troisième personne, le docteur Veyne. M. Blanqui, sorti assez tard par la petite porte de la rue de Bourgogne, examina les abords de l'Hôtel de Ville et, voyant arriver la garde nationale, se réfugia chez un Représentant de ses amis. M. Sobrier, qui s'était emparé avec une centaine d'hommes du ministère de l'Intérieur, fut délogé par M. Bedos et la garde mobile. Il prit la fuite en emportant les sceaux du ministère. On l'arrêta vers cinq heures dans le café d'Orsay. Il fut gardé, le pistolet au poing, par les dragons du colonel Goyon. On prit quartier au Luxembourg. L'artiste de Montargis, qui, sous le sobriquet de *pompier du* 15 *mai*, eut une célébrité bouffonne de quelques jours, tomba entre les mains de la police le 20 mai. Borme échappa jusqu'au 27. Laviron échappa et put partir pour Rome où nous le retrouverons. Napoléon Chancel, qui avait voulu s'emparer de la direction des postes, échappa également. M. Huber, arrêté un instant, fut relâché par M. Lemor, maire du 4e arrondissement. On s'explique difficilement tant d'indulgence envers l'homme même qui avait prononcé la dissolution de l'Assemblée. Quant à M. Louis Blanc, il se trouva emporté, ne sachant trop comment, jusqu'à l'esplanade des Invalides. Il demanda où étaient MM. Albert et Barbès. La foule lui criait énergiquement d'aller à l'Hôtel de Ville. Il s'y refusa. Son frère et le peintre Célestin Nanteuil, venant à passer, le dégagèrent. On le mit, troisième, dans un ca-

briolet de régie déjà occupé par un marchand de vin de Bercy qui eut compassion de l'état où se trouvait ce malheureux hochet d'une multitude violente. Il le conduisit aux environs de l'Ecole de médecine chez un jeune homme qui lui donna des soins fraternels. M. Louis Blanc se transporta ensuite chez les neveux du libraire Masson, où il changea de linge. De retour chez lui, rue Taitbout, il apprend que l'Assemblée est rentrée en séance. Il y court aussitôt.

A peine a-t-il mis le pied dans le vestibule, que la garde nationale fond sur lui. « En accusation ! » s'écrie-t-on. « Il faut le tuer, répliquent les plus furieux, ce sera plus tôt fait ! (1) » On déchira ses habits, on lui arracha des poignées de cheveux ; d'autres essayaient de le percer par derrière à coups de baïonnette. Une de ces bêtes féroces, ayant pu s'emparer de sa main, la tordait afin de lui briser les doigts. MM. François Arago, Duvivier (général), La Rochejacquelein, Boulay (de la Meurthe), Wolowski, Conti, Moussette, Gigoux (peintre), et Ferey, lieutenant de la garde nationale et délégué du Luxembourg, eurent beaucoup de peine à l'arracher des mains de ces modérés.

Il arriva dans cet état à la tribune de l'Assemblée nationale pour demander justice. On l'injurie. « Je sens, dit-il, aux exclamations que je soulève, que j'ai ici beaucoup de convictions contre moi. » — « Plus que cela ! » lui crie-t-on. « Je ne crois pas qu'il y ait ici plus que cela, réplique-t-il ; il ne peut pas y avoir de la haine contre moi. » — « Il n'y a que du mépris ! (2) » s'écrie-t-on. — Encore s'il y avait eu de part ou d'autre quelqu'un qui fût sans péché !

La Chambre montrait alors d'autant plus de hauteur

(1) *Pages d'histoire*, p. 164.
(2) *Moniteur universel*, 16 mai 1848.

que sa victoire sur l'émeute devenait plus assurée. Voici ce qui se passait à l'Hôtel de Ville.

En quittant l'Assemblée, MM. Albert et Barbès se dirigèrent vers l'Hôtel de Ville. M. Albert prit par la rive gauche, M. Barbès par la rive droite. Ils étaient suivis de très-peu de monde. Les deux colonnes se grossirent en chemin, il est vrai. On criait par les quais : « Vive Barbès! Vive le Gouvernement révolutionnaire ! » Les deux colonnes se rejoignirent au quai Pelletier. M. Barbès était inquiet. La Préfecture de police ne bougeait pas. M. Caussidière, lui aussi, défaillait, l'heure venue, à cette révolution qu'il désirait et pour laquelle il complotait depuis plusieurs mois. Pauvre Barbès! avoir fait de la politique toute sa vie et si mal connaître les hommes!

On rencontra un bataillon de la 8ᵉ légion, à qui l'on montra des cartes de la mairie de Paris, ce qui tendrait à prouver que la police de M. Marrast avait du monde dans l'affaire. Le maire de Paris, sûr de M. Huber et du commandant de l'Hôtel de Ville, et à qui la manifestation ne déplaisait pas absolument pourvu qu'elle ne dégénérât point en émeute, n'avait pris aucune mesure de sûreté. Quatre à cinq mille gardes nationaux des 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ légions occupaient la Grève. On parlemente; ils plient. L'émeute arrive aux grilles du palais, et M. Barbès se trouve en face d'un ancien commis-marchand de châles, devenu colonel de l'armée en deux mois et commandant de l'Hôtel de Ville. C'est un petit homme du nom de Rey, déjà bien connu du lecteur. Son énergie le rendait digne du commandement.

M. Rey, à la vue de son ami M. Barbès, se trouva fort embarrassé. Une partie de sa garnison se composait de gardes nationaux de la 12ᵉ légion, dont M. Barbès était

colonel. La garde républicaine, sortie depuis si peu de temps des barricades, résisterait-elle à des compagnons de la veille? Cependant M. Barbès suppliait son ami de lui ouvrir. Le colonel refusait. M. Barbès insistait. M. Rey faisait croiser la baïonnette à sa troupe. Mais pendant que les chefs discutent, les ouvriers, familiarisés de longue main avec le fer, ont ouvert les grilles. M. Rey, que M. Barbès a la générosité de laisser échapper, va prévenir M. Marrast et ses adjoints, réunis dans les bureaux de l'aile gauche. L'émeute se répand et se fond, pour ainsi dire, dans ce vaste édifice. Installés dans une salle du premier étage, MM. Albert et Barbès regardent autour d'eux. Toutes les mauvaises figures qui troublent depuis vingt ans l'imagination de M. Raspail, sont là. Qu'il y a loin de l'idéal à la réalité! Cependant M. Barbès, soutenu par sa haine, et en même temps par la naïve confiance qu'il va sauver la France et la République, conserve une certaine vigueur d'esprit. Tout en dressant la liste du nouveau Gouvernement (1), il a l'œil aux aguets et se dispose très-fermement à faire sauter le crâne de M. Blanqui, s'il se présente. Quant à M. Albert, épuisé de fatigues et d'émotions, semblable à un reflet qui aurait perdu son corps, il se tourmentait de ne pas voir arriver M. Louis Blanc.

Pendant ce temps, le loyal Barbès, chez qui l'action succède toujours et jusqu'au bout à la parole, proclamait, en présence des mouchards et des aventuriers qui l'environnaient, le nouveau Gouvernement. Un individu condamné pour escroquerie, le nommé Borme, l'ex-colonel des *Vésuviennes*, s'était constitué secrétaire-général. Les décrets

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 14.

vinrent ensuite. M. Barbès, en homme sincère, allait droit au fait. Il décréta la dissolution de l'Assemblée nationale, la reconstitution de la Pologne, et la mise hors la loi de quiconque porterait l'uniforme de la garde nationale (1). Ce décret, original en ce qu'il émane d'un colonel de légion, prouvait d'ailleurs que M. Barbès avait compris le rôle que joue depuis soixante ans, en France, la garde nationale si chère au libéralisme. Tour à tour révolutionnaire et réactionnaire, elle a été l'un des plus dangereux ennemis du Gouvernement en France, soit qu'elle l'ait combattu ou protégé.

Comme M. Barbès achevait son décret, on vint s'emparer de sa personne. Ce fut un officier de garde nationale qui l'arrêta. Le dénoûment de l'aventure ressemblait à un symbole. La garde nationale triomphait. Elle avait fait la révolution par entraînement, et maintenant elle la maîtrisait. Sans colère, elle eût été grande. La fureur la rendit hideuse, le soir, aux lampions qu'elle alluma pour la dernière fois avant la guerre civile. Le 15 mai, comme le 16 avril, fut une de ses dernières et plus belles journées.

La garde nationale trouva dans les salles de l'Hôtel de Ville une multitude de drôles qui s'étaient installés et essayaient gravement de griffonner des actes de gouvernement. A la vue de la garde nationale, ils s'échappèrent par les portes et par les fenêtres, comme les volailles d'une basse-cour dans laquelle un dogue serait entré. Il resta de tout cela beaucoup de papier noirci qui, plus tard, alla grossir les dossiers de la Commission d'enquête.

MM. Albert et Barbès, gardés à vue, furent, la nuit même,

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 14.

transférés à Vincennes dans des diligences. Paris, profondément troublé, commençait à reprendre assiette. Le rappel, énergiquement battu dans tous les quartiers, ramenait encore à la surface de la ville les débris rancuneux des compagnies d'élite. « A mort Barbès ! Vive l'Assemblée nationale ! » criaient-ils à travers les rues.

M. Marrast, de retour à l'Assemblée, ainsi que le timide Buchez, jouissait du triomphe que la manifestation allait donner momentanément au parti modéré. Mais le jour des vengeances royalistes était arrivé et le parti du *National* n'allait bientôt plus être de force à lui tenir tête (ces gens-là pactisaient trop). M. Barrot essayait de reprendre pied. Les procureurs Landrin et Portalis, oubliant leur ancienne complicité avec M. Barbès dans les conférences nocturnes des bureaux du ministère de l'Intérieur, demandaient avec audace l'autorisation de le poursuivre. Ils voulaient aussi poursuivre M. de Courtais. M. Marie parlait de justice et M. Garnier-Pagès faisait de l'énergie.

Avant que la journée fût écoulée, la dernière barrière qui maintenait encore la réaction dans les limites de la menace, fut brisée. M. Flocon fit un appel désespéré au cours régulier des lois. Mais ne sait-on pas ce que deviennent les lois entre les mains de partis victorieux décidés à s'en faire des armes? Qu'est-ce donc lorsque le pouvoir réside dans une Assemblée souveraine, où la majorité peut fabriquer les décrets dont ses vengeances ont besoin?

Des visites domiciliaires et des perquisitions eurent lieu le soir même et durant toute la nuit, notamment dans les bureaux de la *Vraie République*, journal de M. Thoré, et dans ceux du *Populaire*, de M. Cabet. A la *Commune de Paris*, ces perquisitions furent accompagnées de scènes de

violence. Dès cinq heures du soir, la garde nationale s'était massée dans la rue de Rivoli et sur la place des Pyramides, autour de la maison occupée par M. Sobrier. Un commandant de la garde nationale se présenta d'abord à la tête de son bataillon. L'entrée lui fut refusée. On l'accorda à un magistrat municipal qui fit son inspection et se retira. Mais le soir, à la clarté des lampes, la rédaction de la *Commune de Paris* fut brusquement assaillie. Des gardes nationaux qui s'étaient introduits par la maison voisine et répandus sur le balcon, des sapeurs-pompiers de Montmartre venus par les toits et les cheminées, brisent les fenêtres et les portes. « Ouvrez! ouvrez! » criaient-ils. En même temps, les coups de hache, de merlin, de crosse de fusil, tombent comme grêle. « Nous les tenons cette fois! » s'écriaient les envahisseurs. Ils brisèrent les meubles et s'emparèrent des papiers. On y trouva quelques projets de décrets plus ou moins déraisonnables dont on eut soin de faire grand bruit. La *Commune de Paris*, qui reparut le 18 mai, assura que sa caisse avait été pillée, et que ces vols à main armée s'étaient étendus jusqu'à des bijoux et du linge. Les employés et rédacteurs du journal furent contraints, le sabre sur la poitrine, à se laisser conduire à la Préfecture de police. On les transféra la nuit au petit Luxembourg (1).

La Commission exécutive y tint séance pendant presque toute la nuit. Sommé de se présenter devant elle, M. Caussidière y arriva en compagnie de M. Mercier, son beau-frère, colonel de la garde républicaine, vers deux heures du matin. Une petite escorte les accompagnait. Elle avait ordre,

(1) Voir aux *Pièces justificatives* n. 15, le décompte par division de partis des factieux arrêtés au 15 mai.

au premier signal, de se replier à bride abattue sur la Préfecture de police et d'en ramener toute la garde républicaine qui attendait sous les armes. MM. Caussidière et Mercier s'attendaient à être arrêtés, et ils n'étaient pas disposés à se laisser prendre. On avait déjà arrêté le colonel de Saisset, chef d'état-major de la garde nationale, et le colonel Rey. L'interrogatoire de M. Caussidière dura jusqu'à quatre heures du matin. Il fut soutenu par MM. de Lamartine et Ledru-Rollin. M. Caussidière paya d'audace dans cette circonstance et se plaignit, à juste titre d'ailleurs, du mépris que le Gouvernement paraissait affecter envers les montagnards et la garde républicaine dont les nominations d'officiers n'avaient point paru au *Moniteur*. Il leur laissa entendre que le temps s'écoulait et qu'on pourrait bien le venir chercher en ne le voyant pas rentrer. Cette ouverture rendit M. Garnier-Pagès plus aimable encore que de coutume. Il insista pour que M. Caussidière regagnât de suite la Préfecture de police. Le préfet partit donc, félicité par MM. Flocon, Charras et Bastide, mais ne croyant nullement aux promesses de la Commission exécutive. Le lendemain en effet, au lieu d'inscrire la nomination des officiers des corps révolutionnaires, le *Moniteur* publia le décret de suppression des Montagnards, des Lyonnais et de la garde républicaine (1).

Durant toute cette nuit des groupes nombreux stationnèrent aux abords de l'Hôtel de Ville. On y agitait le vague projet de délivrer MM. Barbès, Albert et de Courtais. Des officiers de gardes nationaux tenaient un conciliabule et complotaient de s'emparer de M. Barbès pour le fusiller.

(1) Voir le *Moniteur universel* du 17 mai 1848.

Au surplus, pendant cette nuit fiévreuse, la garde nationale ne parlait que de fusiller. Elle s'entretua, passage Molière, à la prise d'un club. On fut obligé de lui faire évacuer la cour du petit Luxembourg, afin de soustraire à sa fureur MM. de Courtais et de Saisset, prisonniers dans les salles du rez-de-chaussée, sous la garde du capitaine Allary de la 1re légion.

La journée du lendemain se ressentit des agitations de la veille. L'Assemblée constituante ouvrit sa séance dès dix heures et demie du matin. La salle portait encore les traces du passage de l'émeute. Les tribunes à demi effondrées ne purent recevoir le public. Les serrures, les barres de fer étaient brisées, tordues, les pupitres en éclats. La multitude, comme l'ouragan, broie tout ce qu'elle rencontre. Le palais était gardé comme une place de guerre.

M. Caussidière, averti dès le matin que des interpellations relatives à la Préfecture de police seraient adressées au Gouvernement, se fit immédiatement transporter à l'Assemblée. Il est curieux de voir toutes les ressources de finesse que déploya, dans ces délicates conjonctures, ce gros homme à encolure de taureau, aux façons triviales, que ses bandes armées avaient surnommé le ***soleil de la République***. Il avait, dès le matin, fait afficher une proclamation où il louait avec audace la garde nationale et les Représentants du peuple de leur triomphe, et où il assurait que son concours occulte n'avait pas manqué au rétablissement de l'ordre. Interpellé par M. Baroche, il monta à la tribune et fit l'éloge de son administration en un langage qui finit par capter l'Assemblée. Il déclara qu'il avait remis les pavés en trois jours, fait diminuer le prix du pain et » porté tous ses soins à la destruction de la vermine sociale. » A l'entendre, il eût suffi qu'on le laissât arrêter M. Blan-

qui pour que le 15 mai n'eût pas lieu. Or on lui avait refusé un mandat d'amener. Il assura qu'il n'avait délivré d'armes à M. Sobrier que sur l'ordre de M. de Lamartine et du ministre de la Guerre. Il rappela les services des montagnards et de la garde républicaine si indignement récompensés. Un Représentant qui s'acharnait à lui demander ce qu'était devenu le cuisinier Flotte, l'embarrassa un peu. M. Caussidière avait fait relâcher Flotte, arrêté la veille au moment où il répandait la liste des membres du nouveau Gouvernement. « Eh sacrebleu ! s'écria-t-il, je n'ai voulu que la pacification. »

L'Assemblée sourit et ne prit pas en mauvaise part cette éloquence de paysan du Danube. M. Caussidière montra la moitié de Paris dénonçant l'autre ; il parla d'ordre fait avec le désordre, de police de conciliation ; il eut de la verve, de l'habileté, des mots heureux. Il s'éleva même à une sorte de grandeur lorsque, en face de cette réaction qui oubliait si vite le passé, il s'écria : « Mes sentiments démocratiques sont connus ; mes passions, mes pensées sont pour le peuple, pour ceux qui souffrent. » Quand il offrit sa démission de préfet de police et de Représentant du peuple, si l'Assemblée la souhaitait, de vives dénégations lui prouvèrent qu'il avait excité de réelles sympathies.

Mais tandis que M. Caussidière parlait, le général Bedeau braquait des canons contre la Préfecture de police. MM. Clément Thomas et Recurt assistaient à cette manière de siége. Le colonel des gardes républicains, Mercier, fit entrer le ministre et les généraux. Ils virent que la Préfecture était armée en guerre et prête à soutenir un combat d'extermination. Les généraux transigèrent. M. Caussidière prévenu

interpella vivement le général Bedeau. Celui-ci déclara qu'on avait outrepassé ses ordres. M. Caussidière monta en voiture avec M. de Lamartine qui le supplia de mettre fin à ce conflit. Au moment où la voiture passait au pont Saint-Michel, la garde nationale vociféra : « Mort à Caussidière ! » C'était trop tôt. M. de Lamartine fit un discours à ces réactionnaires impatients et endormit leur fureur. M. Caussidière donna sa démission de Représentant du peuple et de préfet de police. On le remplaça, dans ces dernières fonctions, par un banquier du Mans, ami de MM. Ledru-Rollin et Marrast, M. Trouvé-Chauvel. On laissa vingt-quatre heures à la garde républicaine et aux Montagnards pour évacuer la Préfecture de police. C'est ainsi que l'on fit de ces deux mille cinq cents hommes qui avaient rendu de réels services, des soldats exaspérés pour la prochaine insurrection.

Les destitutions commencèrent sur une vaste échelle. D'un jour à l'autre, les exigences de la réaction augmentaient dans des proportions qu'il est difficile de croire aujourd'hui, tant elles choquent le bon sens et la pudeur. On ferma une quantité considérable de clubs démagogiques. Le club de M. Blanqui fut supprimé le 22 mai. On trouvera aux pièces justificatives de ce volume une protestation inédite que M. Blanqui laissa dans une maison qui lui avait servi d'asile (1).

Du 15 au 28 mai, l'existence de M. Blanqui se passa en expédients et en ruses pour déjouer les recherches de la police. Ce fut une véritable chasse à l'homme. De tels spectacles peuvent séduire l'imagination d'un romancier, mais

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 9, II.

ils affligent le regard du penseur. M. Blanqui, dénoncé par M. Rocher, ancien commissaire général du Gouvernement (1), quitta vers deux heures du matin le Représentant du peuple chez lequel il s'était réfugié et se cacha dans une habitation du parc de Maisons-Laffitte. Serré de près, il se sauva en costume d'officier de la garde nationale, erra plusieurs jours, rentra dans Paris et se réfugia rue Montholon, n° 14. Le commissaire de police Yon l'y surprit, le 26 mai à six heures du soir, au moment où, entouré de quelques amis, parmi lesquels le docteur Lacambre, il venait de se mettre à table. M. Blanqui exprima le désir d'achever son repas avec ses amis. Le commissaire y consentit. M. Lacambre parvint à s'évader. On le retrouva, le 28 mai, rue des Récollets, n° 7, organisant un nouveau club.

Depuis le 15 mai, l'attention publique était vivement attirée vers M. Blanqui. Les lettres vibrantes de menace et de dédain qu'il trouvait le temps, dans sa vie semée d'embûches, d'adresser aux journaux qui le disaient arrêté (2), ne contribuaient pas médiocrement à exciter la curiosité qui s'attachait à sa personne. La bourgeoisie met parfois à la mode ce dont elle s'épouvante.

Ainsi disparut une fois encore, des planches de la vie publique, cet acteur contesté, mais puissant, à qui il ne manqua peut-être qu'une légère faveur de la fortune pour jouer un premier rôle dans la tragi-comédie de l'histoire. Nous le retrouverons un dernier jour au banc des accusés de la haute Cour, toujours semblable à lui-même, toujours plein de mystère, de menace et de promesses, et marqué dans sa carrière mutilée, comme dans son caractère peut-

(1) Voir *Rapport de la Commission d'enquête*, t. I, p. 343.
(2) Voir aux *Pièces justificatives*, n. 9, III et IV.

être, de cet inachèvement qui lui donne, à travers le récit de nos discordes civiles, l'aspect d'une ombre ironique, se jouant de la peur et de la haine et couvrant l'espèce humaine d'un universel mépris.

Il n'y a que deux manières de dénouer les situations en politique : le sabre ou les concessions. Au 15 mai, on ne se battit point, et la réaction, victorieuse sans effusion de sang, se trouva en face de ses adversaires, décidée à ne rien concéder, à exiger beaucoup et à prendre les armes au premier prétexte. De son côté, le prolétariat affamé réclamait l'exécution des éternelles promesses du lendemain, et il était bien résolu, lui aussi, à recourir, le cas échéant, à l'*ultima ratio* des gouvernements et des peuples : le fusil.

L'histoire est un voyageur dont la route est semée d'abîmes, enveloppée de ténèbres. Ce récit a, jusqu'à l'heure présente, péniblement cheminé à travers l'intrigue : c'est dans le sang qu'il va marcher désormais.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Lettres de MM. Louis-Napoléon, Jérôme, Napoléon, et Pierre Bonaparte aux membres du Gouvernement provisoire.

Messieurs,

Le peuple de Paris ayant détruit par son héroïsme les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

Louis-Napoléon BONAPARTE.

A Messieurs les membres du Gouvernement provisoire de la République.

La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat

de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

Le temps des dynasties est passé pour la France !

La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons. Je demande que le gouvernement de la République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

Recevez, Messieurs les membres du gouvernement de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Jérôme BONAPARTE.

Paris, ce 26 février 1848.

A Messieurs les membres du Gouvernement provisoire de la République.

Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'Hôtel de Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du Gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un des premiers à le faire, heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen.

Napoléon BONAPARTE.

Paris, ce 26 février 1848.

Messieurs,

Après trente-trois années d'exil et de persécution, je croyais avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; et vous verrez

dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haut estime et de sympathie.

Napoléon-Louis BONAPARTE.

Paris, le 29 février 1848.

Messieurs,

Fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre, comme lui, de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le Gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotique enthousiasme, et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République française.

Recevez, Messieurs, cet acte de sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve.

Pierre Napoléon BONAPARTE.

Paris le 29 février 1848.

N° 2.

Liste des Commissaires du Gouvernement provisoire dans les départements.

La lettre R indique ceux des Commissaires qui ont été nommés Représentants du peuple aux élections d'avril.

AIN.

Petetin (Anselme), com. gén.
Guigne de Champvans, journaliste, R.
Roselli-Mollet.
Hugon (Albert).
(*Ces deux derniers repoussés avec violences par la population, et destitués presque aussitôt.*)

AISNE.

Bergeron, commissaire général.
Dufour (Théophile), R.
Leclanché, *à partir du* 17 *avril.*
Mennesson.

ALLIER.

Tourel, ancien député.
Avond (Aug.), avocat, R.
Mathé (Félix), négociant, R.
Tourret, agriculteur, R.
Bureaux de Puzy, anc. dép. R.
(*Après le* 24 *février, il se forma dans ce département un comité de dix-sept membres dont faisait partie M. Mathé.*)

ALPES (BASSES).

Repellin, avocat, com. gén., R.

ALPES (HAUTES).

Froussard, chef d'instit, com. gén., R.

ARDÈCHE.

Martin-Bernard, com. gén., R.

ARDENNES.

Aubert-Roche, com. gén., R.
Allin (Jules).

ARIÈGE.

Darnaud, anc. dép., R.
Hode (Léon).
Pilhes.
Anglade (Clément), anc. dép., R.
Sylvestre (Théophile).

AUBE.

Aubert-Roche, com. gén.
Labosse.
Crevat.
Lefebvre.
Lignier, avocat, R. (*Nommé à la suite d'un conflit qui éclata à Troyes lors de l'installation des premiers commissaires*)

AUDE.

Trinchant, avocat, R.
Raynal (Th.), sous-com. à Narbonne, R.

AVEYRON.

Oscar Gervais, com. gén.
Raginel.
Galtier-Boissière, membre de la commission du Luxembourg, nommé le 21 mars.

BOUCHES-DU-RHONE.

Ollivier (Emile), com. gén.
Repellin, avocat, com. gén., R.

CALVADOS.

Marie, négociant, R.
Aumont-Thiéville.
Avril (Félix).
Bonnesœur, avocat.
Lebarillier, agronome, R.

Demortreux, président à Lisieux, R.
Bellencontre, ex-colonel, à Falaise, R.
Besnard, propriétaire à Vire, R.

CANTAL.

Labrousse, com. gén., R.
Durrieu (Paulin), à St-Flour, R.

CHARENTE.

Babaud-Laribière, avocat, journal., R.
Garnier-Laboissière, maître. de f., anc. dép., R.
Lavallée, sous-com. à Ruffec, R.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Renou de Ballon, anc. dép., R.
Gaudin, avocat, journaliste, R.

CHER.

Duplan (Paul), jurisconsulte, R.
Michel (de Bourges), avocat.
Bidault, avocat, R.
Pyat (Félix), homme de lettres, R.

CORRÈZE.

Labrousse, com. gén., R.
Ceyras, magistrat, R.
Chamiot, juge.
Maillard, id.
De Latrade (Louis), R.

CORSE.

Piétri, avocat, R.
Vaujin.

COTE-D'OR.

Demontry (James), avoc., com. gén., R.
Ménand, avocat, R.
Carion (Jules).

COTES-DU-NORD.

Rocher, com. gén. des cinq départ. de la Bretagne.
Couard.
Morhéry, agriculteur et industriel, R.
Ledru, sous-com. à Lannion, R.

CREUSE.

Trélat, médecin, com. gén., R.
Leclerc (Félix), avocat, R.
Guisard, médecin, R.
Boissier.

DORDOGNE.

Latrade (Louis), com. gén., R.
Dussolier, anc. dép., R.
Montagut.
Chavoix, médecin, R.
Lamarque.
Dufraisse (Numa).
Dulac.

DOUBS.

Demontry (James), com. gén., R.
Demerey.
Faivre.
Tisserandot.
Langeron, journaliste.
Tanchard, juge de paix, R.

DROME.

Froussard, com. gén., R.
Fournery.
Delhorme.
Nap. Chancel.
Curnier, R.
Sauteyra, R.

EURE.

Legendre, administrateur, R.
Picard, id. id.
Davy id. id.
Canel, avocat, R.

EURE-ET-LOIR.

Marescal, avocat, prop., R.
Barthélemy, imprimeur, propriét., R.
Gouache, com. gén.

FINISTÈRE.

Rocher, com. gén.
Tassel (Hip.), avocat, R.
Morhéry, agricult. et industriel, R.
Hermann, sous-com. à Morlaix, R.
Francard.

GARD.

Teulon, magistrat, anc. dép., R.
Latrade (Louis), R.
Oscar Gervais, com. gén.

GARONNE (HAUTE-).

Joly, avocat, com. gén., R.
Laroche.

GERS.

Joly, avocat, com. gén., R.
Pégot-Ogier, anc. militaire, R.
Alem-Rousseau, avocat, R.

GIRONDE.

Latrade (Louis), R.
Chevalier.
Cl. Thomas, R.
Ducos (Henri), ancien député.

HÉRAULT.

Charamaule, anc. dép., R., *président d'une commission départementale.*
Oscar Gervais, com. gén.
Brives, *nommé le 21 mars*, R.
Renouvier (Jules), ancien Saint-Simonien, R.

ILLE-ET-VILAINE.

Rocher, com. gén.
Hamon, *nommé le* 3 *mars*.

INDRE.

Fleury, avocat, R.
Rollinat (F.), R.

INDRE-ET-LOIRE.

Barie.
Marchais (André).
Baudouin.

ISÈRE.

Commission départementale.

Crépu, agronome, R.
Repellin, avocat, R.
(*M. Repellin a été aussi commissaire dans quatre départements du Midi.*)
Marion.
Froussard, chef d'inst., com. gén., R.
Mornand (Félix), journaliste, *nommé le* 23 *mars*.

JURA.

Grévy, avocat, R.
Petetin (Anselme), com. gén.

LANDES.

Vergers (Gust.), com. gén.
Lefranc (Victor), R.

LOIR-ET-CHER.

Germain-Sarrut, R.
Ducoux, médecin, R.
Sebire (Auguste).
Gouache, com. gén.
Jouanneau.

LOIRE.

Martin Bernard, com. gén., R.
Baune (Eug.), journaliste, R.

LOIRE (HAUTE-).

Martin Bernard, com. gén., R.
Bravard, médecin, R.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Rocher, com. gén.
Guépin, médecin.
Manoury.

LOIRET.

Pereira (Alfred), ancien avoué.
Martin, négociant, R.
Rondeau.

LOT.

Labrousse, com. gén., R.

LOT-ET-GARONNE.

Dubreuil (Gaspard), R.
Bérard, lieutenant d'artillerie, R.

LOZÈRE.

Oscar Gervais, com. gén.
Regnier.

MAINE-ET-LOIRE.

Trouvé-Chauvel, banquier, com. g., R.
Bordillon (Grégoire).

MANCHE.

Havin, ancien député, R.
Vieillard, id. id.

MARNE.

Aubert Roche, com. gén.
Lecureux.
David (Adolphe).

MARNE (HAUTE-).

Aubert Roche, com. gén.
Walferdin, administ. des douanes, R.
De Montrol, publiciste, R.

MAYENNE.

Trouvé-Chauvel, com. gén., R.
Bigot, maître de forges, anc. dép., R.
Jamet (Émile).

MEURTHE.

Laflize, présid. d'une com. départ., R.
Léoutre.
De Ludre, ancien député, R.
Saint-Ouen, avocat, R.
Viox, sous-com. à Lunéville, R.

MEUSE.

Léoutre.
Launois, R.

MORBIHAN.

Rocher, com. gén.
Beslay, ancien député, R.
Manoury.
Guépin, médecin.

MOSELLE.

Billaudel, R.

NIÈVRE.

Ruitz.
Girard, avocat, R.

NORD.

Delescluze, com. gén.
Antony Thouret.
Pilette.

OISE.

Barillon (Alexandre), anc. député, R.
Jacquin.
Desormes.

ORNE.

Berryer-Fontaine, médecin.
Hamard, à Domfront, R.
Hay-le-Camus.
Héroard.

PAS-DE-CALAIS.
Delescluze, com. gén.
Degeorges, journaliste, R.
Pilette.
PUY-DE-DOME.
Altaroche, homme de lettres, R.
Trélat, médecin, R.
PYRÉNÉES (BASSES-).
Bernard (Hugues), com. gén.
Noguès, avocat, R.
Leramboure, à Bayonne, R.
Saint-Gaudens, à Orthez, R.
PYRÉNÉES (HAUTES-).
Bernard (Hugues), com. gén.
Soubise, avocat.
Dubarry, avocat, R.
Viguerte, avocat, R.
Cénac, sous-com. à Argelès, R.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.
Guitter, notaire, R.
Lefranc (Pierre), journaliste, R.
RHIN (BAS-).
Lichtemberger, avocat, R.
RHIN (HAUT-).
Struch, anc. dép., maît. de forges, R.
Rossée.
Koechlin (Nicolas).
Chauffour, avocat, R.
Zickel.
Yves, avocat, R.
RHONE.
Arago (Emmanuel), avocat, R.
Baune, journaliste, R.
Martin Bernard, R.
SAONE (HAUTE-).
Demontry (James), avocat, com. g., R.
Boileau.
Signard, médecin, R.
SAONE-ET-LOIRE.
Mathey (Charles), anc. dép., R.
Menand.
Gindriez.
SARTHE.
Trouvé-Chauvel, banquier, R.
SEINE-INFÉRIEURE.
Deschamps, avocat.
Dussard, journaliste.
SEINE-ET-MARNE.
Lafayette (Oscar), capit. d'artiller., R.
SEINE-ET-OISE.
Durand (Hippolyte), R.
SÈVRES (DEUX-).
Maichain, médecin, anc. dép., R.
Boussy.
Sauzeau.
SOMME.
Bergeron, com. gén.
Galisset.
Dutrone.
(*Ces deux derniers sous les ordres de M. de Beaumont.*
Leclanché.
TARN.
Joly, avocat, anc. dép., com. gén., R.
D'Aragon, ancien député, R.
Dauguel.
TARN-ET-GARONNE.
Joly, com. gén., R.
Sauriac, professeur.
VAR.
Ollivier (Emile), com. gén.
Guignes (Lucien), avocat, R.
Arène, sous-com. à Toulon, R.
Repellin, avocat, com. gén., R.
VAUCLUSE.
Laboissière, agriculteur, R.
Gent (Alphonse), avocat.
Repellin, avocat, com. gén., R.
VENDÉE.
Luneau, avocat, anc. député, R.
VIENNE.
Chevreau, chef d'instit. de St-Mandé.
Marbrun, industriel.
VIENNE (HAUTE).
Maurat-Ballange, avocat, anc. dép., R.
Chamiot, *révoqué lors des troubles de Limoges.*
Babœuf, employé, com. gén. *envoyé lors des troubles.*
Trélat, médecin, com. gén., R.
VOSGES.
Turck, médecin, R.
Ballon.
Quillot.
Najean, sous-com. à Neufchâteau, R.
YONNE.
Robert (Léon), R.
Villard de la Guérie.
Uzanne.
Quénot.
ALGÉRIE.
Couput.
GUADELOUPE.
Gatine, avocat.
MARTINIQUE.
Perrinon, command. d'art. de marine, R.
LA RÉUNION.
Sarda-Garriga.

N° 3.

Lettre du général Cavaignac.

Monsieur le président,

Je trouve insérée au *Moniteur officiel* ma nomination au ministère de la guerre. J'ai à regretter que le Gouvernement provisoire n'ait pas voulu accueillir la communication si positive qui lui a été faite. J'ai à regretter qu'en ne m'interrogeant pas, le gouvernement m'oblige à décliner un honneur que je n'ai point recherché, au devant duquel j'aurais été s'il eût été convenable de le faire.

Je n'accepte point le ministère de la guerre.

Il me reste à en faire connaître le motif.

Au jour même d'une révolution, lorsqu'il n'est question que d'une chose, de donner au gouvernement nouveau un gage de dévouement absolu, le nom d'un bon citoyen appartient à la nation ; elle en dispose suivant sa volonté. Si donc, le 24 février au soir, mon nom eût figuré au nombre des ministres, j'eusse accepté cette désignation comme j'ai accepté celle qui m'a placé où je suis.

Aujourd'hui la République n'a pas besoin d'un sacrifice semblable, et pour entrer dans son gouvernement, il devient utile, nécessaire, que celui qui, par exemple, acceptera le ministère de la guerre, connaisse la volonté du gouvernement, soit éclairé sur ses vues. En un mot, les hommes qui sont appelés à composer à l'avenir le ministère de la République, doivent s'être interrogés et rester convaincus qu'ils veulent servir la République de la même manière. Dans les circonstances présentes, si j'avais à entrer au ministère, j'aurais avant tout à savoir quel doit être l'avenir de l'armée dont on me confierait le commandement.

Comme soldat, je serai toujours prêt à verser mon sang pour la République, de quelque manière et en quelque temps qu'elle l'exige.

Comme homme politique, si j'étais condamné à le devenir, je ne sacrifierais jamais mes convictions de soldat déjà avancé dans sa carrière : la République a besoin de son armée. Loin de mon pays, j'ignore aujourd'hui ce qu'est l'armée, où elle est; mais ce que je sais, c'est que si malheureusement elle était profondément atteinte dans ses conditions d'existence, il faudrait la réorganiser ; si elle était inquiète, il faudrait la rassurer; si sa tête était inclinée, il faudrait la relever ! Voilà mes convictions.

Comme homme politique, je sais quels sont les hommes avec qui je voudrais seulement marcher; mais ceux-là même, s'ils veulent atteindre l'armée, s'ils ne veulent lui rendre ce qui seul la fera vivre, le sentiment de sa dignité, de son rôle dans tout pays vivant entouré de nations armées elles-mêmes, ceux-là mêmes, je le déclare, ne me compteront pas dans leurs rangs.

Ainsi, pour être ministre, j'ai besoin de connaître la pensée, la volonté de la République ; j'ai besoin d'être certain que je n'aurai pas à mutiler l'armée que je connais depuis bientôt trente ans, de la même main qui a soutenu avec elle la même épée.

Rien ne coûte à dire quand on n'a rien à cacher. Je n'éprouve donc point d'embarras à parler nettement; je ne puis donc être ministre tant que la pensée de la nation ne se sera point fait connaître.

Et, d'ailleurs, au moment où l'Assemblée nationale va se réunir, j'arriverais à Paris. Pourquoi? pour y résigner un pouvoir qu'il ne me reste pas le temps d'aller prendre. Je dois donc, je le répète, ne point accepter la désignation dont je suis l'objet.

Signé : EUG. CAVAIGNAC.

Alger, 27 mars 1848.

N° 4.

Extraits de lettres de divers habitants de la Martinique.

« Fort de France, 6 juin 1848.

« Les nouveaux libres ne veulent pas reprendre le travail et *l'autorité ne fait rien pour les y porter*. On ne fera rien l'année prochaine. Les troupeaux, sur beaucoup de propriétés, n'ont plus de gardiens ; on ne peut même en avoir avec un salaire. Aussi les cannes sont ravagées ; il faut recommencer à les planter. On ne peut trouver de travailleurs; ceux qui veulent travailler en sont détournés par les menaces des autres. J'ai offert de faire travailler à moitié profit, ils ont refusé ; à l'entreprise, ils ont encore refusé. Je ne sais si l'année prochaine on trouvera du plant pour préparer la récolte. *Je regarde le pays comme perdu....* La farine de manioc qui est la principale ressource du pays est à 20 francs au lieu de 7 et 10 francs la mesure. Dans un mois nous aurons la disette ; je le redoute fort. »

« Vauclin-Martinique, 7 juin 1848.

« Mon cher ami, ma dernière lettre te disait toutes mes inquiétudes sur la tranquillité du pays, et le même steamer qui te l'apportait a dû te donner les tristes nouvelles de Saint-Pierre, en date du 23 mai, des massacres et des incendies qui y ont eu lieu. Le pays est dans le désordre le plus affreux ; partout c'est pillage et menaces d'assassinat. On ne peut plus compter sur un lendemain.... Les noirs du Vauclin ont fait des menaces d'assassinat à plusieurs propriétaires. »

« 28 juin 1848.

.... « Tout va de mal en pis. La misère, la famine, voilà ce que nous avons en perspective avant qu'il soit deux mois. Dieu veuille que la misère n'aboutisse pas à quelque sanglant dénoûment. Depuis deux jours le vent est au désordre dans le quartier Saint-François. Le malaise a pris des proportions terribles et

s'aggrave chaque jour davantage. Toutes les affaires sont arrêtées, les ateliers abandonnés. Les nouveaux émancipés continuent à refuser le travail. Les propriétaires et les chambres de commerce adressent pétitions sur pétitions aux commissaires généraux et au gouvernement de la métropole pour implorer la prompte adoption de mesures propres à porter remède à la situation et à en conjurer les dangers. Mais en attendant les colonies demeurent en proie à la plus complète anarchie. M. Gatine, sur l'arrivée duquel on avait fondé tant d'espérances, ne les a nullement réalisées jusqu'à présent. Il paraît complétement au-dessous de son rôle et beaucoup plus préoccupé de faire de la popularité, dans un but électoral, avec la population de couleur, qu'à combiner les mesures propres à donner à l'ordre et à la sécurité, impunément violés à tout moment, les garanties qu'ils réclament impérieusement. M. Gatine a vu déjà une improbation générale succéder à l'enthousiasme qui avait salué sa venue. On ne travaille pas à la campagne ; l'esprit des affranchis est mauvais. »

Extrait d'une lettre de M. D. Fontaine à M. A. R... à Santiago de Cuba.

(La lettre suivante, qui contient des vues très-intelligentes et très-sages, a été écrite par un homme qui a dirigé pendant plusieurs années des plantations à Cuba. Elle prouve combien il eût été facile d'éviter les inconvénients de l'émancipation immédiate. Mais M. Schœlcher et la commission abolitionniste théorisaient, tandis que M. Fontaine avait pratiqué.)

Paris, 7 mai 1848.

...... « Les auteurs du décret d'abolition de l'esclavage ont choisi, vous le voyez, la plus mauvaise solution. Lorsque, dans un temps plus ou moins rapproché, l'Espagne devra, elle aussi, aborder cette grande question, puisse-t-elle, éclairée par l'expérience de ses devanciers, suivre une toute autre voie ! Et puisqu'il faut tôt ou tard arriver à ce but, que ne s'y prépare-t-elle de suite ? Que ne demande-t-elle à *l'émancipation progressive* les

moyens d'éviter les maux qui vont accabler nos malheureuses colonies?

« Quoi de plus simple en effet que l'application de cette prudente mesure? Que le Gouvernement achète aux prix d'usage actuels le plus de nègres qu'il pourra au moyen de ressources fournies par la métropole. Ces ressources pourraient être puisées dans un impôt *ad hoc* frappé sur toutes les denrées coloniales, impôt dont la durée ne devrait point dépasser celle de l'entière abolition de l'esclavage.

« Les nègres ainsi rachetés seraient déclarés libres, mais embrigadés en ateliers nationaux. Là ils travailleraient pendant un certain temps au profit de l'État, comme apprentis, pour rembourser une partie des frais d'émancipation, ou mieux des frais d'apprentissage. Le travail serait divisé en travail intellectuel et en travail manuel. Le premier aurait pour but l'instruction primaire donnée gratuitement à tous les affranchis pendant deux heures par jour. Le reste du temps serait consacré au travail manuel productif. Dans un laps de temps assez court l'esclavage pourrait ainsi disparaître sans secousse, car l'émancipation ne serait pas brusquée. Les propriétaires, dont le droit sanctionné par la loi est sacré, ne seraient pas frustrés. Les nègres rendus définitivement à la liberté auraient acquis dans les ateliers nationaux quelque peu d'instruction et surtout quelque amour du travail. Ainsi devenus dignes de la liberté, ils s'engageraient librement à travailler sur les habitations moyennant salaire. Les maîtres ne dépenseraient pas beaucoup plus avec cette nouvelle organisation du travail qu'avec l'ancienne. N'ayant plus de capital à avancer pour l'acquisition des nègres, l'intérêt annuel de ce capital si élevé servirait à peu près à solder la différence des dépenses. Le bon marché des salaires, suite naturelle de l'offre du travail, serait d'ailleurs pour les maîtres un encouragement et une excitation à vendre leurs nègres pour profiter des avantages qui ressortiraient alors du travail libre. Et ces avantages, remarquez-le, ne seraient pas illusoires dans ce système comme ils le seront sans doute avec la marche suivie dans les colonies françaises. On verrait alors la morale et le droit également respectés. L'émancipation progressive peut seule atteindre le but. Elle seule peut donner le bien-être à tous et principalement à ceux dont on veut améliorer le sort.

« Parallèlement à ce mode général de rachat il conviendrait

de continuer à encourager le rachat individuel par les nègres eux-mêmes, comme il se pratique jusqu'à présent. L'esclave ainsi affranchi devrait être immédiatement libre et n'aurait point à passer par les ateliers nationaux. Il ne faut pas mettre d'inutiles et impolitiques entraves à la liberté dans une question d'émancipation.

« Le travail des colonies régi de la sorte continuerait à fournir au moins autant que par le passé. Grâce au calme au milieu duquel s'accomplirait la transformation, nul danger à courir pour les habitants. De fatales émigrations ne seraient pas à craindre. Loin de là, les nombreux capitaux provenant de l'émancipation viendraient donner une nouvelle activité à l'industrie agricole et à toutes celles qui s'y rattachent.

« Vous voyez déjà combien ce moyen est supérieur à l'autre. Je n'ai pas besoin de m'appesantir davantage sur un sujet que vous connaissez aussi bien que moi. Je me contente de l'esquisser à grands traits.

« Il ne faut pas oublier cependant de noter ceci qu'à côté de l'avantage de conserver les colonies dans un état florissant qui ne pourrait que s'accroître, l'émancipation progressive place celui fort à considérer de ne porter aucune atteinte au commerce d'outre-mer. En effet on ne peut nier que, pour une puissance maritime, il est du plus haut intérêt d'avoir, dans une nombreuse marine de commerce, une source toujours prête de recrutement pour sa marine militaire. Que d'efforts n'ont point tentés, dans ce but, les diverses nations ? Que de guerres sanglantes, que de sacrifices de tout genre n'a pas enregistrés l'histoire des peuples jaloux de se procurer à tout prix des colonies ? Et quand on en a, et de si productives et de si bien situées, on irait par des mesures imprudentes, coupables même, en compromettre le sort !

« Malheureusement, dans cette question importante, on s'est laissé emporter à l'idée chevaleresque de briser des chaînes qui, en réalité, n'existaient pas ainsi qu'on voulait bien le dire. Le sentiment n'a jamais rien valu en politique ; il empêche de voir juste. Vos hommes d'État éviteront-ils cet écueil ? Je le souhaite sans oser l'espérer. Et pourtant l'expérience d'un passé tout récent encore est là pour les guider. Mais l'expérience est-elle autre chose qu'un mot vide de sens ?

« D. FONTAINE. »

N° 5.

Extrait du Rapport adressé aux membres de la Commission d'enquête, par MM. de Latena, Grandet et Petit-Jean.

« Les ateliers nationaux étaient placés dans les attributions du ministre des Travaux publics. Un commissaire de la République, directeur central, était chargé de l'administration. Il était assisté de quatre sous-directeurs. L'administration, divisée d'abord en trente-deux services, reçut, en outre, une division nouvelle en quatorze arrondissements. Les douze premiers arrondissements correspondaient aux douze municipalités de Paris. La banlieue, sauf quelques communes annexées aux sections intérieures, formait les deux derniers arrondissements. Il y avait de plus quelques services spéciaux, et des ateliers particuliers, qui relevaient directement de l'administration centrale. Chaque arrondissement avait un chef chargé d'administrer au nom et sous les ordres du bureau central. Les chefs d'arrondissement avaient sous leurs ordres des chefs de service; puis venait l'armée des travailleurs, commandée par des chefs de compagnies, des lieutenants, des brigadiers et des chefs d'escouades. Il y avait onze hommes par escouade, cinquante-six par brigade, quatre brigades par lieutenance, quatre lieutenances par compagnie, composée ainsi de neuf cents hommes. Les chefs de compagnie et les lieutenants étaient nommés par l'administration; les brigadiers et les escouadiers étaient élus par les travailleurs. En signe de ralliement, chaque service avait reçu son étendard, chaque compagnie son drapeau, chaque brigade son guidon; les porte-drapeaux étaient élus par leurs camarades. A côté des chefs de service, et dans une situation hiérarchique mal définie, se trouvaient des inspecteurs de travaux et des inspecteurs d'ordre, chargés d'une surveillance spéciale. L'embrigadement se faisait au moyen des bulletins délivrés dans les mairies, »

N° 6.

Circulaire du ministre des Affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du Gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage ; ils deman-

dent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour les peuples. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792 la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de

toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *Monarchiens* et des *Girondins*; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui, la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénélon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui, les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée

dans des proportions diverses presque dans tous les États, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'État de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon !

Ne vous y trompez pas, néanmoins : ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution, donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français.. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa

force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle le souvenir de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent modifiés ou violés par elle.

Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère

des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition ; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République ; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée, que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les béné-

dictions de Dieu et des hommes : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République
et ministre des Affaires étrangères.

N° 7.

Liste complète des Clubs.

Abbaye (Club de l').
Acacias (Club des).
Agriculture (Club central de l')
Allemande (Société démocratique).
Allemande-Parisienne (Réunion).
Alliance (Club patriotique et républicain de l').
Alsaciens (Club des).
Amandiers (Club fraternel des).
Amis de la Constitution (Association démocratique des).
Amis de la fraternité (Club des).
Amis de la République (Club des), à Vaugirard.
Amis de la République (Club des), rue Saint-Jacques, 277.
Amis de l'ordre (Association des).
Amis de l'ordre (Société des), à Belleville.
Amis des noirs (Club des).
Amis du peuple (Club des).
Amis fraternels (Club des).
Anciens constituants (Club des).
Antonins (Club des).
Arbalète (Club de l').
Arc de triomphe (Club de l')
Arrondissement (Société répub.-démoc. du 1er).
Arrondissement (Comité démoc. du 2e).
Arrondissement (Club répub. du 2e), rue Lepelletier.
Arrondissement (Club répub. du 2e), Goudchaux, président.
Arrondissement (Club du 3e).
Arrondissement (Club répub. du 3e).
Arrondissement (Club démoc. du 3e).
Arrondissement (Club répub. du 5e).
Arrondissement (Société démoc. du 5e).
Arrondissement (Club répub. démoc. du 6e).
Arrondissement (Club. patriot. du 7e).
Arrondissement (Club du 10e).
Arrondissement (Club pop. du 10e).
Arrondissement (Comité élect. du 11e).
Arrondissement (Comité élect.-démoc. du 11e).
Arrondissement (Club du 12e).
Arrondissement (Club démoc. du 13e), à Montmartre.
Arsenal (Club de l').
Artistes dramatiques (Club des).
Assemblée nationale (Club du journal l').
Association fraternelle médicale (Club de l').
Association italienne (Club de l').
Association nationale des arts et métiers (Club de l').
Atelier (Club patriotique de l').
Ateliers nationaux (Club central des).
Ateliers nationaux (Club des brigadiers des).
Augustins (Club des).
Banquet du 12e arrondissement (Club du).
Barricades du 24 février (Club des).
Barrière du Maine (Club de la).
Batignolles (Club républicain des).
Beaune (Club de la rue de).
Belge (Société patriotique).
Belle Moissonneuse (Club de la).
Bercy (Club républicain de).
Blancs-Manteaux (Club démocratique des).
Blessés de Février (Club des).
Blessés et combattants de la barricade

Saint-Merry (Club des).
Bonne-Nouvelle (Club).
Bureaucrates (Club des).
Butte-des-Moulins (Club de la).
Central (Club).
Central républicain (Comité ou club).
Chaillot (Club de).
Chaillot (Comité central révolutionnaire de).
Charenton (Club démocratique de).
Charonne (Club démocratique de).
Château des brouillards (Club du).
Cirque national (Club du).
Club des clubs (Comité révolutionnaire pour les élections).
Cluny (Club).
Commission instituée pour la défense des principes républicains.
Comité central des élections.
Comité central électoral.
Commerçants-locataires (Club réformiste des).
Commerce (Club du).
Commune de Paris (Club de la).
Compagnons des devoirs réunis (Club des).
Conciliation (Club de la).
Condamnés politiques (Club des).
Congrès national électoral.
Collége de France (Société républicaine du).
Colons algériens (Comité des).
Constituant (Club).
Contrôle de la République (Club du).
Décorés de Juillet (Club républicain des).
Démocrate (Club).
Démocrates de Belleville (Club des).
Démocrates fraternels (Club des).
Démocratie militante (Club de la).
Démocratique (Club), rue du Faubourg-Montmartre, 5.
Démocratique fraternel (Club).
Démocratique (Société), à la Villette.
Démocratique (Comité).
Démocratique (Société centrale).
Démocratique (Comité intérimaire des vingt-cinq *ou* comité).
Deux-Mars (Club du).
Devise française (Club de la)
Devoirs et droits de l'homme (Club des).
Domestiques et gens de maison (Club des).
Droits civiques (Club des).
Droits de l'homme (Club des), à l'École de médecine.
Droits de l'homme et du citoyen (Société des).
Droits de l'homme (Club pacifique des).
Droits des travailleurs (Club des).
École de droit (Club de l').
École de médecine (Club de l').
Écoles (Comité central des).
Éducation mutuelle des femmes (Société de l').
Égalité (Club de l').
Égalité et de la Fraternité (Club de l').
Électoral républicain (Club), à Batignolles.
Émancipation des femmes (Club de l').
Émancipation des peuples (Club de l').
Émancipation des peuples (Comité central de l').
Émancipation des peuples slaves (Société pour l').
Émeute révolutionnaire (Club de l').
Émigration polonaise (Club de l').
Émigrés italiens (Club des).
Employés comptables du commerce et de l'industrie du département de la Seine (Club des).
Épiciers (Club des).
Équité (Club démocratique de l').
Espérance (Club de l').
Étoile (Club de l').
Évangélique (Club).
Faubourg du Temple (Club du).
Faubourg Saint-Antoine (Club du).
Faubourg Saint-Denis (Club du).
Femmes (Club des).
Février (Club du 27).
Fontaine Saint-Georges (Club de la).
Français non naturalisés (Comité central des).
Franklin (Club).
Franchise (Club de la).
Francs Républicains (Club des), à Puteaux.
Fraternel (Club).
Fraternelle centrale (Société).
Fraternité (Club de la), rue du Cherche-Midi).
Fraternité (Club de la), rue des Deux-Boules, 2.
Fraternité (Club de la), au centre du faubourg Saint-Antoine.
Fraternité (Club de la), à Meudon.

Fraternité (Société de la).
Fraternité des peuples (Club de la).
Fraternité universelle (Club de la).
Garde nationale (Cercle-club de la).
Garde nationale de Paris (Club démocratique central de la).
Garde nationale mobile (Club de la).
Gardes nationaux (Club des).
Gens de lettres (Société républicaine des).
Gentilly (Club de).
Gobelins (Club des).
Grande-Famille (Société agricole et industrielle de la).
Gravilliers (Club des).
Grosse-tête (Club démocratique et social de la).
Gruttly (Société suisse de).
Guillotine (Club de la).
Halles (Club des).
Hermitage (Club de l'), à Montmartre.
Hippodrome (Club de l').
Homme armé (Club de l').
Hommes lettrés (Club des).
Hommes libres (Club des).
Hommes sans peur (Club-batterie des).
Ibérique (Club démocratique).
Incorruptibles (Club des).
Indépendants (Club des), rue de Montreuil, 1.
Indépendants (Club des), A. Sudre, président.
Industrie et du commerce (Club de l').
Institut (Club de l').
Instituteurs, institutrices et professeurs socialistes (Association fraternelle des).
Institut oratoire de Paris (Club de l').
Intérêts communs (Club des).
Intérêts du peuple (Club des).
Intérêts populaires et de la garde mobile (Club des).
Jacobins (Club des)
Jacobins (Club central des).
Jeune France (Club socialiste de la).
Jeune Montagne (Club de la) ou de la Sorbonne.
Jeunes étudiants (Club des).
La Chapelle Saint-Denis (club républicain de).
Liberté (Cercle-club de la).
Libertés politiques, civiles et religieuses (Comité électoral des).
Libertiste (Association), ou embrigadement de la société par lequel tout despotisme et toute anarchie deviennent impossibles.
Libres penseurs (Société démocratique des).
Ligue des peuples.
Lingères (Club fraternel des).
Lot-et-Garonne (Club du).
Luxembourg (Club des délégués ayant siégé au).
Lyonnais (Club des).
Maçonnique (Club central).
Maçonnique (Comité central).
Maîtres d'études (Association démocratique des).
Maîtres de pension (Club des).
Marais (Club du).
Médecins du département de la Seine (Club des).
Médical (Club).
Montagnards (Club des).
Montagne (Réunion des représentants et des anciens constituants de la).
Montagne (Club républicain de la).
Montagne (Club de la), à Passy.
Montagne (Club de la), à Montmartre.
Montagne (Club de la), rue Frépillon.
Montmartre (Club républicain de).
Montrouge (Club populaire de).
Montrouge (Société populaire de).
Neuilly (Club de).
Neuilly-sur-Seine (Club républicain démocratique de).
Organisation du travail (Club central de l').
Organisation sociale (Club de l').
Ouvriers allemands (Club des).
Ouvriers de la fraternité (Club des).
Ouvriers des ateliers nationaux réunis (Comité des), à l'Hippodrome.
Panthéon (Club du).
Passy (Club de).
Patriotes indépendants (Club des).
Peuple (Club du).
Popincourt (Club), rue de la Roquette, nº 7.
Popincourt (Club), rue Saint-Ambroise, 4.
Populaire (Club).
Porte-Montmartre (Club central démocratique de la).
Presse démocratique et socialiste (Comité de la).
Prévoyance (Club de la).

Prévoyants (Club des).
Prévoyants (Club des), rue de Clichy.
Progrès (Club du).
Progrès (Club républicain du).
Progrès (Club républicain du), à Montmartre.
Progrès démocratique (Club du).
Propagande républicaine (Club de la).
Provençaux (Club des).
Publicistes (Club des).
Quinze-Vingts (Club des).
Quartier du Luxembourg (Club démocratique du).
Quartier Montorgueil (Club démocratique dn).
Récollets (Club des).
Redoute (Club électoral de la).
Réforme (Club de la), à la Maison-Blanche.
Régénération sociale (Club de la).
Religieux (Club).
Représentants républicains (Société ou association des).
Républicain (Club).
Républicain (Comité central).
Républicaine (Société).
Républicaine centrale (Société) ou club Blanqui.
Républicain protestant (Club).
Républicains socialistes (Club des).
Républicains socialistes (Comité central des).
Républicains unis (Club des), à Montmartre.
République (Club de la), à Vaugirard.
République centrale (Club de la).
République nouvelle (Club de la).
Réunion fraternelle d'Ivry (Club de la).
Révolution (Club de la).
Révolution démocratique (Club de la).
Révolutionnaire et socialiste du Rhône (Club).
Révolution sociale (Club de la).
Roisin (Club).
Saint-Georges (Club républicain de).
Saint-Leu (Club de).
Saint-Maur (Club démocratique de), à Saint-Maur.
Salut du peuple (Club du).
Salut public (Club du), commerce véridique.
Servandoni (Club).
Solidarité républicaine (Association pour le développement des droits et des intérêts de la démocratie).
Somme (Club de la).
Sorbonne (Club populaire de la).
Soufflot (Club).
Temple (Club du).
Travail (Club central du).
Travail (Club démocratique du).
Travailleurs (Association fraternelle et universelle des).
Travailleurs et commerçants (Club des).
Travailleurs du Marais (Club des).
Travailleurs du Nord (Club des).
Travailleurs du 11e arrondissement (Club des).
Travailleurs libres (Club des).
Travailleurs républicains (Club des).
Travail social (Club du).
Travailleurs socialistes (Club des).
Travailleurs unis (Société des).
Tribune populaire (Club de la).
Triomphe (Club du).
Typographique (Comité).
Union (Club de l'), à la Sorbonne.
Union (Club de l'), Frédault, président.
Union (Club de l'), Aurias, président).
Union (Club de l'), rue du Faubourg Saint-Martin.
Union (Club de l'), rue de Condé.
Union démocratique (Club de l'), à Montmartre.
Union des clercs (Club de l').
Union des travailleurs (Club de l').
Union fraternelle (Club de l').
Union fraternelle pour l'émancipation intellectuelle et l'éducation civique du peuple (Club de l').
Union polytechnique (Club de l').
Union républicaine (Club de l'). rue Jacob, 15.
Union républicaine (club de l'), rue du Bac, 75.
Unité démocratique (Club de l').
Unité républicaine (Club de l').
Université républicaine (Club de l').
Vieux-Augustins (Club des).
Vésuviennes (Club-légion des).
Vigilants (Club des).

N° 8.

Liste complete des journaux politiques.

La couleur politique des journaux est indiquée par une lettre : R. Républicain ; B. Bonapartiste ; M. Monarchiste.

Abeille (l'), Moniteur de la semaine.
Accusateur public (l'), 11 juin 1848. R.
Accusateur révolutionnaire (l'), journal des ouvriers, 2 avril 1848. R.
Affiches républicaines (les), 1849.
Afrique française (l'), journal des intérêts civils de l'Algérie. 11 juin 1849. R.
Agenda parisien (l'), 8 mars 1849.
Aigle (l'), octobre 1848. — N'a paru qu'un prospectus.
Aigle (l'), février 1852.
Aigle républicaine (l') 17 juin 1849. B.
Aimable faubourien (l'), journal de la canaille, 1er juin 1848. R.
Aimable faubourien (l'), journal des honnêtes gens, mai 1849.
Album révolutionnaire (l'), 1848. R.
Album de la jeune République (l'), août 1848.
Album de l'atelier (l'), mai 1851.
Album de l'ouvrier (l'), mai 1848.
Alliance des peuples (l'), journal des nationalités démocratiques, juin 1848. R.
Allusion démocratique (l'), étoile du peuple, 1851.
Alpes (les), 1850.
Amer du chêne (l'), juillet 1849.
Ami de la religion (l'), antérieur à 1848. M.
Ami du peuple en 1848 (l') par F. V. Raspail, 27 février 1848. R.
Ami du peuple (l'), avril 1850. M.
Ami du peuple (l'), par M. A. de Jouffroy. M.
Amour de la patrie (l'), 16 avril 1848.
An de Salut (l') par Jean Journet. Mars 1851.
Anarchie (l'), journal de l'ordre, avril 1850.

Ancien et le Nouveau-Monde (l'), 29 avril 1849. R.
Annales législatives de l'instruction primaire (les), 15 mars 1850.
Annales militaires (les), janvier 1850.
Annales de l'administration française et étrangère (les), mai 1850.
Annales de la Charité (les), juillet 1850.
Annales de l'extinction du paupérisme (les), août 1850.
Anti-Conseiller (l'), ou le Conseiller républicain.
Apôtre du peuple (l'), 13 juin 1849. R.
Appel au peuple (l'), 10 avril 1849.
Arche d'alliance (l'), Revue catholique.
Arche populaire (l'), août 1851. R.
Archives républicaines (les), mai 1849.
Archives du paupérisme (les), 1850.
Archives du peuple (les), juin 1848.
Arlequin démocrate (l'), 22 juin 1848. R.
Assemblée constituante (l'), 1er mai 1848. M.
Assemblée nationale (l'), 28 février 1848. M.
Association démocratique des amis de la Constitution (l'), novembre 1848. M.
Association fraternelle et universelle des travailleurs (l'), 21 juillet 1848.
Association libertiste (l').
Association nationale (l'). R.
Association pour l'éducation populaire (l') 1er avril 1849.
Aurore (l'), 24 mai 1848.
Aurore de la République (l'), 27 février.
Ausonie (l'), fondé en 1847.
Autorité (l'), 1850. Mensuel,
Autorité (l'), 26 mai 1849. Quotidien.
Aux ouvriers, premier évangile républicain, juin 1848.
Avant-Garde (l'), 2 mai 1848. R.
Avant-Garde de la République (l'), mai 1848. R.
Avant-Garde (l'), journal des Écoles. Mars 1848. R.
Avénement du peuple (l'), septembre 1851. R.
Avenir (l'), avril 1850.
Avenir national (l'), 4 juin 1848.
Avenir républicain (l').
Avenir de la France (l'), haine à l'anarchie. 1er août 1849.
Avenir des travailleurs (l'), 18 juin 1848. R.

Bâillon (le), 28 septembre 1848. R.
Banquet social (le), journal du douzième arrondissement, 24 mars 1848. R.
Beau nez rouge (le), journal-canard.
Bêtises de la Semaine (les), 26 mai 1848. R.
Bibliothèque démocratique (la). R.
Bibliothèque républicaine (la), 1848.
Bibliothèque des enfants du peuple (la), septembre 1849. R.
Bien du peuple (le), 25 avril 1849.
Bien-être (le), journal d'association des familles, janvier 1850.
Bien-être (le), journal de tout le monde, mars 1850.
Bien-être universel (le), février 1851.
Bien public (le), mai 1848. R.
Bienfaisant (le), 26 juin.
Blagueur (le), journal de l'époque, 25 juin 1848.
Bohémien de Paris (le), juillet 1848.
Bon-bourgeois (le). A été annoncé et n'a jamais paru.
Bon conseil (le), 22 août 1848. R.
Bon conseil républicain (le). R.
Bon Dieu (le), mai 1848, pamphlet. R.
Bon républicain (le) avant le 15 mai 1848.
Bon Sens (le).
Bon Sens du peuple (le), 28 mars 1848.
Bonapartiste (le), 14 juin 1848. B.
Bonapartiste républicain (le). B.
Bonheur public (le), 30 septembre 1848.
Bonheur public en général (le), 8 avril 1848.
Bonhomme Picard (le), 1er mai 1850.
Bonhomme Richard (le), 2 juin 1848.
Bonne Foi (la), avril 1850.
Bonne Nouvelle (la), juin 1850.
Bonnet rouge (le) 11 juin 1848. R.
Bonté (la), journal philosophique, août 1848.
Bossu (le), par L. Delahodde, septembre 1848.
Bouche d'acier (la), septembre 1848. R.
Bouche de fer (la), août 1840. M.
Boulets rouges (les), 22 juin 1848. R.
Bourgeoisie (la), mai 1849.
Boussole républicaine (la), 8 juin 1848.
Bulletin officiel des séances de l'Assemblée nationale, août 1848.

Bulletin de la garde nationale sédentaire et mobile, juillet 1849.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, juin 1852.

Bulletin de l'Assemblée nationale (le), 16 mai 1848.

Bulletin du club de l'Égalité, 4 mai 1848.

Bulletin du comité central provisoire, décembre 1848. R.

But social (le), 18 juin 1848. R.

Canard (le), 9 avril 1848. M.

Cancans de la semaine (les), 7 mai 1848, anti-M.

Canon d'alarme (le), 8 septembre 1848.

Carmagnole (la), 1er juin 1848.

Carcan politique (le), Revue en vers.

Caricaturiste (le), 3 juin 1849.

Casque à mèche (le), avril 1849.

Casquette du Père Duchêne (la), septembre 1849. R.

Catéchisme républicain, par le père André, 2e édition, mai 1848. R.

Cauchemar des intrigants politiques (le), octobre 1848.

Cause du peuple (la), par George Sand, 9 avril 1848. R.

Ce que l'on ne voudrait pas que l'on sache (*sic*), août 1848. Journal-canard.

Censeur républicain (le), journal de la démocratie radicale, 14 mai 1848. R.

Chandelle démocratique et sociale (la), mars 1849. R.

Charité et justice, journal de propagande fraternelle, 16 mars 1848.

Christ républicain (le), 8 juin 1848, anti-clérical.

Chronique parisienne et départementale (la), août 1848.

Chronique de France (la), 1852. M.

Chronique de Paris (la), janvier 1850. M.

Civilisateur (le), par Lamartine, mars 1852.

Club (le). Moniteur des sociétés et des réunions populaires, 1er avril 1850.

Colère d'un vieux républicain (la) contre tout le monde, juin 1848. R.

Colère (la) et le désespoir d'un vieux républicain, 5 août 1848, anti-R.

Colonne républicaine (la), mars 1848.

Comète du Nouveau-Monde (la), Panthéon de l'esprit civilisateur, 1849.

Comité central électoral (le). B.

Commune sociale (la), décembre 1848. R.

Commune de Paris (la), Moniteur des clubs, 8 mars 1848. R.

Commune de Paris (la), février 1849. R.

Commune de Paris (la), septembre 1849. R.

Communes de France (les), juillet 1850.

Communiste (le), mars 1849. R.

Compère Mathieu (le), 1851.

Conciliateur (le), juillet 1848. R.

Conciliation (la), juin 1849.

Concorde (la), journal des intérêts de la République, 25 juillet 1848. R.

Conseil républicain (le), avril 1848. R.

Conseiller de l'enseignement public (le), août 1852.

Conseiller du peuple (le), par Lamartine, avril 1849.

Conservateur de la République (le), 16 avril 1848.

Conspiration des poudres (la), journal fulminant, 4 juin 1848. R.

Conspiration du capital (la). octobre 1848. R.

Conspiration du pouvoir (la), Mentionnée par erreur dans le rapport de la commission d'enquête. On a voulu désigner la *Conspiration des poudres.*

Constituante (la), février 1848. (Spécimen.)

Constitution (la), journal des vrais intérêts du pays, 10 juin 1848. B.

Constitution (la), journal de la République napoléonienne, 12 juin 1848. Le même que le précédent. B.

Constitution (la), journal quotidien, mars 1848. R.

Constitution (la), comme je la voudrais, avec des débats imaginaires, octobre 1848. R.

Constitution (la) et le socialisme, juillet 1848.

Constitution (la), république du présent et de l'avenir, 28 février 1849.

Correo de Ultramar (el), antérieur à 1848.

Coureur de Paris (le). Désigné à tort dans le rapport Bauchard. N'est-ce pas le *Courrier de Paris* qu'on a voulu dire?

Correspondance de Paris (la), 17 mars 1848.

Correspondant (le), 8 mars 1848.

Correspondant de Paris (le), septembre 1849.

Correspondant des départements (le), mai 1849. R.
Coup de trique (le), mars 1849.
Courrier français (le), bulletin du soir, 1er juillet 1848.
Courrier de l'Assemblée nationale (le), juin 1848. R.
Courrier de la Chambre (le), journal des intérêts publics, juillet 1848. M.
Courrier de la Chambre (le), juin 1848. M.
Courrier de Paris, des départements et de l'étranger (le), 4 mai 1848. M.
Courrier des Électeurs (le), 1849. B.
Courrier du Soir (le), 20 mars 1848. R.
Cours de Droit social pour les femmes (le), mai 1848.
Crédit (le), septembre 1848. — Le 1er numéro est du 1er novembre. R.
Cri de détresse des ouvriers (le), janvier 1849.
Croque-mort de la Presse (le), 1848-1849.
Curiosités révolutionnaires (les). Les affiches rouges reproduites, 1851.
Débats de l'Assemblée nationale (les), 20 juin 1848. Ce journal était une des dix-neuf éditions de la *Gazette de France*. M.
Défenseur du peuple (le), novembre 1848.
Délégué du Luxembourg (le), mai 1849. R.
Démocrate (le), janvier 1850. B.
Démocrate (le), journal de la Réforme sociale, 1849. R.
Démocrate (le), par D'Alton-Shée et Gérard, 2 avril 1848. R.
Démocrate égalitaire (le). Deuxième et dernier numéro du précédent; a paru le 20 avril 1848. R.
Démocrate chrétien (le), septembre 1848. M.
Démocratie égalitaire (la) est un titre coté par erreur dans le rapport de la commission d'enquête. Il fallait dire : *le Démocrate égalitaire*.
Démocratie pacifique (la) fondée en 1842. R.
Démocratie pacifique (la), journal hebdomadaire, août 1849. R.
Démocratie napoléonienne (la), 1852. B.
Département (le), Gazette des communes et des provinces, 1850.
Dépêche (la), 21 mai 1848.
Diable (le), fin mai 1848.
Diable (le), journal mensuel anglo-français.
Diable boiteux à l'Assemblée nationale (le), 29 mai 1848. B.
Diable boiteux (le), 3 mai 1848. M.

Diable rose (le), supplément au journal *l'Indépendant*.
Diable rose (le), 15 juin 1848. M.
Dictionnaire démocratique (le), manuel du citoyen.
Diogène-Sans-Culotte (le), 22 juin 1848.
Dix-Décembre (le), journal de l'Ordre, 15 avril 1849. B.
Dominicales (les), satires, juillet 1848.
Drapeau français (le), 1851. Prospectus.
Drapeau national (le). M.
Drapeau républicain (le), journal des intérêts du pays, 29 février 1848. R.
Drapeaux de la Presse républicaine (les), nomenclature des journaux parus depuis février 1848. — Octobre 1849.
Drapeau de la République (le), 14 mai 1848. M.
Drapeau de la République (le). Echo des gardes nationales de France, 24 mai 1848. M.
Drapeau du peuple (le), 1849. R.
Droit du peuple (le), journal des intérêts sociaux, 1850.
Droit social (le), 1849.
Droits de l'homme (les), 2 mars 1848. R.
Droits de l'homme (les), tribune des prolétaires. Le même que le précédent; le titre seul a été changé. R.
Droits de l'homme (les), organe du peuple, janvier 1849.
Droits du peuple (les), avant juin 1848. R.
Echo agricole (l'), fondé en 1826.
Echo national (l'), 1848, anti-B.
Echo populaire (l'), mai 1849. Continuation du *Socialisme napoléonien*. B.
Echo de l'Algérie (l'), 1849.
Echo des bons drilles (l'), 5 mars 1848.
Echo des délégués du Luxembourg (l'), R.
Echo des employés (l'), novembre 1848.
Echo des journaux (l') 1849.
Echo des journaux (l'), revue politique, littéraire et pittoresque de la semaine, 25 octobre 1848. R.
Echo des Provinces (l), octobre 1848.
Echo du Pays (l'), mensuel, 1849.
Echo du Peuple (l), journal politique et social, 9 avril 1848. R.
Echo du Peuple (l'), journal populaire des vrais intérêts sociaux, 1849.

Echo du Peuple (l'), journal des intérêts moraux et matériels, 9 mai 1848.

Echo du Soir (l). 3 avril 1848. — Ce journal est devenu le *Messager*.

Echo du Soir (l'), par Fellens, 29 mars 1848.

Echo du Val-de-Grâce (l'), mars 1848.

Eco de ambos mundos (el), 1852.

Ecole politique du Peuple (l'), décembre 1848.

Education nationale (l'), ou explication complète du principe de la République, novembre 1848. R.

Education professionnelle et progressive (l').

Education républicaine (l'), journal des maîtres d'études.

Egalité (l'), journal des campagnes, 1849. R.

Egalité (l'), journal des intérêts de tous, avril 1848. R.

Electeur (l'), 12 mars 1848. R.

Election populaire (l'), avril 1848. M.

Emancipation de l'Enseignement primaire (l'), 6 mai 1848. Ancien *Écho des Écoles.*

Emeutiers (les), février 1849. R.

Enfer et Paradis du Peuple (l'), par madame de Beaufort.

Enseignement (l'), journal des écoles, 1849.

Enseignement catholique (l'), 1849.

Ephémérides de la République française proclamée en 1848, 10 mars 1848.

Epilogueur (l'), 7 avril 1848.

Epilogue (l'), journal des honnêtes gens, mai ou juin 1848. M.

Ere nouvelle (l'), 15 avril 1848.

Esprit national (l'), avril 1848.

Esprit du Peuple (l'), courrier des rues, avril 1848. R.

Estafette (l'), journal des journaux, fondé en 1833.

Etat de siége (l'), mensuel, juin 1849.

Etendard (l'), journal universel, 1849.

Etendard des droits du Peuple (l'), 13 mars 1848.

Etoile de France (l'), 14 septembre 1848. M.

Etoile de France (l'), revue des droits de tous, 16 septembre 1848. M.

Etoile du Peuple (l'), décembre 1848.

Euménides (les), par Delaire.

Europe démocratique (l'), tribune des peuples, décembre 1849. R.

Evangile de Paris (l'), décembre 1848. R.

Evénement (l'), 1er août 1848. R.
Examen (l'), 26 mai 1848.
Fabrique, la Ferme, l'Atelier (la), juin 1851.
Faisceau républicain (le), 1849. Prospectus.
Famille (la), journal des assurances et des intérêts sociaux, aout 1848.
Famille (la), organe politique, social, littéraire et scientifique des intérêts généraux, 6 mai 1848. B.
Fanal républicain (le). R.
Feuille éternelle (la), antérieure à 1848.
Feuille d'ordonnance spéciale (la), décembre 1849.
Feuille du Peuple (la), juillet 1849. R.
Feuille du village (la), octobre 1849. R.
Feuilleton de la Fraternité universelle (le), décembre 1848.
Figaro. — République française. Liberté, égalité, fraternité. R.
Figaro (Nouveau), 8 juin 1848. B.
Figaro populaire (le), avril 1848.
Figaro républicain (le), avril 1848.
Flâneur (le), journal populaire, 5 mai 1848.
Foudre (la), publication hebdomadaire de satires politiques, mars 1848.
Foyer du Peuple (le), par Lamartine, janvier 1850.
Franc-Maçon (le), revue mensuelle, juin 1848.
France (la), 14 juin 1848.
France intellectuelle (la), mai 1849.
France libre (la), 1er mai 1848.
France napoléonienne (la), 1852. B.
France nouvelle (la), 22 mai 1848. R.
France parlementaire (la), 1851.
France religieuse (la), novembre 1848.
France républicaine (la), avril 1848.
France républicaine et Figaro populaire (la), 28 avril 1848, même que le précédent.
Franches paroles aux ouvriers (les), mai 1848.
Fraternité (la), août 1848. R.
Fraternité (la), journal des associations ouvrières, par Malarmet, monteur en bronze, 1849. R,
Fraternité universelle (la), 1849.
Galerie des élus réactionnaires en 1848 (la), mai 1848.
Galerie des hommes célèbres français et étrangers en 1848.

Gamin de Paris (le), 4 juin 1848. B.

Gamin de Paris (le), Drapeau du peuple, 4 juin 1848. R.

Garde mobile (le), 9 août 1848. Anti-B.

Garde national (le), mars 1848. — Est devenu l'*Ordre*, journal des gardes nationales de France, puis :

Garde national (le), 12 mars 1848.— Devenu en avril l'*Esprit national.*

Garde national (le Vrai), 28 mai 1848.

Garde national de 1848 (le), mars 1848. R.

Garde nationale (la).

Gazette administrative (la), mars 1848.

Gazette nationale (la), juillet 1848. B.

Gazette de France (la). M.

Gazette de Paris, 1850.

Gazette des campagnes (la), 1849.

Gazette des communes (la), 1850.

Gazette des familles (la), 1850.

Girondin (le), 26 février 1848. R.

Grain de sable (le), septembre 1848. M.

Grands jours de la République (les), mars 1848. R.

Grinche (le), juin 1848. R.

Gros-Jean, 1849.

Guêpes hebdomadaires (les), mars 1848.

Guerre (la).

Guide des électeurs (le), septembre 1848. M.

Guillotine (la), juillet 1848.

Guillotine (la), par un vieux jacobin, datée de mai, imprimée en août 1848.

Harmonie universelle (l'), 9 avril 1848.

Haute Vérité (la), avril 1848.

Henri IV (le), 4 août 1848. M.

Histoire politique de chaque semaine, avril 1848.

Hommes du jour (les), avril 1848.

Hommes et les Choses depuis février 1848 (les), octobre 1849.

Hongrie (la), journal hebdomadaire, 1848.

Hongrie en 1848 (la), octobre 1848.

Humanitaires (les), septembre 1848. B.

Impartial (l'), 20 juin 1848. — Ancien *Journal de la Garde nationale et de l'Armée.*

Impitoyable (l'), 3 septembre 1848.

Incendie (l'), mentionné dans le rapport Bauchard; n'a jamais existé.

Indépendant (l'), 15 mai 1848.

Independenza italiana (l'), 24 février 1848.

Inflexible (l'), septembre 1849. Organe de Louis XVII (baron de Richemont).

Jacque au bain (le), mai 1848. Canard.

Jacques Bonhomme, 11 juin 1848.

Jacques Bonhomme, journal des mansardes et des chaumières, juillet 1850.

Jérémiades républicaines, 17 avril 1848.

Jeune République (la), 8 juin 1848. R.

Journal (le), 28 juillet 1848.

Journal démocratique et officiel des ateliers nationaux, 22 juin 1848. R.

Journal officiel des gardes nationales, avril 1848.

Journal de la Cour, juin 1852.

Journal de la garde nationale et de l'armée, mars 1848.

Journal de la marine, des colonies et de l'Algérie, mars 1848.

Journal de la société académique, 1851.

Journal de la vraie République, 9 mars 1848. R.

Journal de Démocrite avril 1848 M.

Journal de Napoléon-Louis-Bonaparte, septembre 1848. B.

Journal de Paris, — existait avant 1848.

Journal de Paris, juin 1852.

Journal de tout le monde, 1849.

Journal des blagueurs, 1849.

Journal des faits, 1850.

Journal des faubourgs, 16 avril 1848. R.

Journal des finances, 1849.

Journal des hommes libres, 1849. R.

Journal des hommes libres en Jésus-Christ, 1851.

Journal des intérêts agricoles, 1849.

Journal des intérêts sociaux, 1849. Anti-R.

Journal des jacobins, 14 mai 1848. R.

Journal des journaux, 1849.

Journal des pauvres, septembre 1848. R.

Journal de postes, 1849.

Journal des quatre-saisons, mai 1849.

Journal des Sans-culottes, 4 juin 1848. R.

Journal des travailleurs, 4 juin 1848. R.

Journal des villes et des campagnes. — Quotidien depuis avril 1848.

Journal du cinquième arrondissement, mai 1848.

Journal du clergé catholique, 1849. M.

Journal du diable, mai 1848.

Journal du peuple, 1849. M.

Journal d'un déporté, octobre 1848.

Journaux rouges (les). — Du 24 février au 1er octobre 1848.

Journées illustrées de la Révolution de 1848 (les).

Judas de la République (les), novembre 1848. R.

Lampion (le), 28 mai 1848. M.

Lampion républicain (le), 24 juin 1848. R. — A été saisi ce même jour sans avoir pu paraître.

Langue de vipère (la), novembre 1848.

Lanterne (la), 1er mai 1848.

Lanterne du quartier latin (la), fondée en 1847. R. — est devenue :

Lanterne (la), — organe de la jeunesse républicaine démocratique, mars 1848. R.

Lanterne magique (la), octobre 1848.

Lanterne magique républicaine (la), avril 1848. R.

Législative (la), — février 1849. — Spécimen.

Lettres au peuple par Georges Sand, 9 mars 1848.

Lettres contemporaines par Emile Barrault publiées pendant l'état de siége 1848.

Lettres parisiennes, juillet 1848.

Lettres républicaines par Daniel Stern, mai 1848.

Lettres du diable à la République française, juin 1848. R.

Liberté (la), journal des idées et des faits, 2 mars 1848. M.

Liberté de la Presse (la), — 1er juillet 1848. Transformation pendant la suspension de la *Liberté*. Puis :

Liberté (la), journal des peuples, 7 août 1848.

Liberté (la). — Honneur et patrie, travail, propriété, famille! 8 novembre 1848. B.

Liberté (la), 29 février 1848. R.

Liberté religieuse (la), 16 mars 1848. M.

Ligue sociale (la), octobre 1848. R.

Livres rouges (les), 4 décembre 1848.

Lorgnon du Diable (le), mai 1848. R.

Loterie démocratique et sociale (la), septembre 1848.

Lunettes du père Duchêne (les), 3 juin 1848.
Madame Duchêne, mai 1849.
Magasin politique (le), avril 1848.
Manifeste des provinces (le), mai 1848.
Manifeste de la ligue sociale (le), novembre 1848.
Mayeux, — 17 juin 1848.
Mère Duchêne au pilori (la), avril 1849.
Mère Michel (la), août 1848.
Messager (le), avril 1848.
Messager de l'Assemblée (le), 1851. M.
Messager de la République (le), 13 avril 1848. R.
Messager de la semaine (le), 1849. M.
Messager des campagnes (le), novembre 1848.
Micromégas, — août 1848.
Minerve (la), journal militaire républicain, 5 avril 1848.
Minerve de 1848 (la), n'a paru qu'en programme.
Miroir de la France (le), juin 1849.
Modérateur (le) novembre 1848.
Mois (le), 15 avril 1848. R.
Monde de 1848 (le), 1er avril 1848. R.
Monde républicain (le), continuation du précédent.
Moniteur de la Racaille (le), avril 1849.
Moniteur des Communes, 1850.
Moniteur du dimanche, 1849.
Moniteur du peuple (le), 1849.
Moniteur du soir (le), juin 1848.
Moniteur catholique (le), 1850.
Moniteur industriel (le), — devenu politique en février 1848.
Moniteur religieux (le), 1849.
Moniteur républicain (le), 27 février 1848.
Montagnard satirique (le), janvier 1849.
Montagnardes (les), satires politiques, novembre 1848.
Montagne du peuple fraternel et organisateur (la), mai 1848. R.
Montagne (la), — novembre 1848. R. prospectus.
Moustiques républicaines (les), novembre 1848. M.
Murs de Paris (les), journal de la rue.
Musée du peuple (le), 14 mai 1848.
Mystères (les), trahisons, calomnies et crimes du statu-quo mai 1849.
Nain rouge (le), 1849.

Napoléon (le), octobre 1848. B.
Napoléon républicain (le), 11 juin 1848. B.
Napoléonien (le), 12 juin 1848. B.
Nation armée (la), journal quotidien des clubs démocratiques de la garde nationale, avril 1848.
Notre histoire, mai 1848. R.
Nouveau Cordelier (le), 21 mars 1848. M.
Nouveau journal (le), 1850.
Nouveau-Monde (le), par Louis Blanc, 1849. R.
Nouvelles des départements, — 27 février 1848.
Nouvelles du jour (les), 19 juin 1848.
Nouvelles du soir (les). R.
Nouvelliste (le), ancien *Journal de Paris;* est devenu le *Bon-Sens.*
Ombre de l'Empereur (l').
Opinion des femmes (l'), août 1848. R.
Opinion publique (l'), 2 mai 1848. M.
Ordre (l'), journal des gardes nationales, 16 mars 1848.
Ordre (l') revue universelle et quotidienne, août 1848. M.
Ordre moral (l'), avril 1849. M., est devenu l'*Ordre.*
Ordre public (l'), journal des barricades, 2 mars 1848.
Ordre social (l') journal du peuple français, mai 1849.
Organisateur du travail (l'), 9 avril 1848. R.
Organisation du travail (l'), journal des ouvriers, 3 juin 1848. R.
Organisation du travail (l'), la vérité aux ouvriers, avril 1848.
Ouvriers pensants (les), mai 1848.
Paix (la), juin 1849.
Pamphlet (le), 21 mai 1848. M.
Panthéon démocratique et social (le), juin 1848.
Panthéon du petit Caporal (le). — N'est pas un journal comme l'a indiqué le rapport de la commission d'enquête, mais le titre d'un article du *Petit-Caporal* d'Ach. Collin.
Paratonnerre (le), journal des intérêts de la République, 6 août 1848.
Paris républicain, — recueil chantant, juillet 1848.
Passé et l'Avenir (le), janvier 1848.
Patrie (la), — fondée en 1841. — R. de février à avril 1848. — M. à partir de ce moment.
Patriote (le), avocat du Peuple, 2 mai 1848. R.
Patriote français (le), octobre 1848.

Pays (le), revue du Peuple, décembre 1848. B.
Pays (le), mars 1848.
Pays (le), organe des volontés de la France, janvier 1849. — R. en 1850. — B. à partir du 2 décembre 1851.
Paysan (le), février 1849.
Paysan du Danube (le), juillet 1848. M.
Penseur républicain (le), mai 1848. R.
Perdu chêne de la révolution (le), juillet 1848.
Père André (le), 1848.
Père Duchêne (le), ancien fabricant de fourneaux, 12 mars 1848. M. — Le rapport Bauchard indique mal le sous-titre de ce journal. Ce n'est pas fabricant de *journaux* qu'il fallait dire, mais de fourneaux.
Père Duchêne (le), gazette de la révolution, 10 avril 1848. R.
Père Duchêne de 1848 (le), mai 1848. Canard.
Père Duchêne de 1849 (le), mai 1849. R.
Père du Peuple (le), mars 1849. R.
Perruque sociale (la), mai 1848.
Persifleur (le), décembre 1848. R.
Petit caporal (le), 15 juin 1848. B.
Petit chapeau (le), juin 1848. B.
Petit fils du père Duchêne (le), 21 juin 1848.
Petit homme rouge (le), avril 1848. M.
Petit messager du village (le), mai 1849.
Petit moniteur des Communes (le), mai 1848.
Peuple (le), 1er mars 1848. R.
Peuple (le), de P. J. Proudhon, septembre 1848. R.
Peuple de 1850 (le), juin 1850. R.
Peuple (le), journal hebdomadaire de la démocratie française, mai 1848. R.
Peuple (le), journal du soir, mai 1848. M.
Peuple constituant (le), par Lamennais, 27 février 1848. R.
Peuple constituant (le). — La République du bon sens, août 1848. B.
Peuple constitue-en (le), août 1848. Canard.
Peuple français (le), 8 mai 1848. M.
Peuple représentant (le), septembre 1848. Canard.
Peuple souverain (le), journal des travailleurs, 26 mars 1848. R.
Pilori (le), 18 juin 1848. R.
Pipelet-Lustucru, août 1848.

Plus de grands journaux ! ! ! — février 1851.
Polichinelle (le), journal satirique, 9 mai 1848. R.
Politique (le), avril 1849. R.
Politique des femmes (la), 18 juin 1848. R.
Politique des peuples (la), novembre 1849. R.
Politique nouvelle (la), 1851.
Politique et socialisme, janvier 1849.
Pologne (la), 1er juin 1848.
Pologne de 1848 (la), 11 avril 1848.
Pommes de terre au boisseau (les), septembre 1848. R.
Populaire (le), par Cabet.
Portefeuille (le). — S'est transformé après la révolution de février ; devenu R.
Portraits républicains, novembre 1848. R.
Positif (le), journal des travailleurs, juillet 1849.
Positif (le), réforme des abus, octobre 1850.
Pot aux roses (le), 18 décembre 1848. R.
Pouvoir (le), journal du Dix décembre, juin 1850. B.
Présidence (la), juin 1848. Spécimen.
Présidence (la), octobre 1848. B. Prospectus.
Presse (la), bulletin du soir, 4 mai 1848.
Presse de la banlieue (la), mai 1849.
Presse du peuple (la), 6 mai 1848. R.
Presse industrielle (la), journal politique, industriel, etc., février 1848.
Presse prophétique (la), août 1848.
Presse républicaine (la), 4 juillet 1848.
Procès des insurgés des 23, 24, 25 et 26 juin. — 19 août 1848.
Professions de foi réunies des candidats, etc. — Vers le 15 septembre 1848.
Profils révolutionnaires, juin 1848.
Programme des véritables doctrines socialistes (le), mai 1849.
Progrès (le), décembre 1849. R.
Progrès social (le), 7 décembre 1848. B.
Prolétariennes. — Satires politiques, 11 et 19 juin 1848. R.
Propagande (la), journal mensuel d'éducation électorale démocratique, septembre 1849. R.
Propagande populaire (la), septembre 1849.
Propagande républicaine (la), séance des clubs, 23 mars 1848. R.
Propagande socialiste (la), décembre 1848. R.

Propagateur du commerce et de l'industrie, depuis mars 1848, une page politique. R.

Propagateur républicain (le), mai 1848.

Propagateur universel (le), juin 1848. R.

Prophète républicain (le), octobre 1848. Canard.

Propriété (la), avril 1848. R.

Proscrit (le), journal de la République universelle, juillet 1850. R.

Providence (la), journal des peuples, 15 mai 1848. M.

Province (la), septembre 1848. M.

Public (le), 14 décembre 1851. — Premier journal politique publié après le coup d'État. Il change son titre en février 1852 et devient le *Moniteur du soir*.

Publication de la Renommée. — Esquisses et portraits biographiques des candidats à l'Assemblée législative.

Publicité permanente, journal-affiche, septembre 1848. (Apologie des billets hypothécaires.)

Punch à Paris, février 1848

Quatre hommes et un caporal, mai 1849.

Queue de Robespierre (la), pamphlet démocratique et social, mars 1848. R.

Radical (le), 22 avril 1848.

Ralliement des socialistes (le), revue mensuelle, février 1850.

Rapport de la commission d'enquête sur les événements du 15 mai et du 23 juin ; août 1848.

Rat de cave (le), fondé en 1847, subit des modifications en 1848.

Réactionnaire (le), mai 1849. Canard.

Redingote grise (la), 17 juin 1848. B.

Réformateur (le), novembre 1848. R.

Réformateur des abus (le), mars 1848. R.

Réforme (la), fondée en 1833. A publié au mois de mai et juin 1848 une édition du soir qui a paru irrégulièrement.

Réforme judiciaire (la), 8 juillet 1848.

Règne du diable (le), août 1849.

Représentant du peuple (le), journal de l'association des travailleurs dite la *Fraternité*, 27 février 1848.

Représentant du peuple (le), journal des travailleurs, 27 février 1848. R.

Républicain des campagnes (le), par E. Sue, avril 1848. R.

Républicain lyrique (le), journal des chanteurs, fin juin 1848. R.

Républicain populaire et social (le), octobre 1851. R.

Républicain rouge (le), drapeau de la démocratie, janvier 1849. R.

République (la), 24 février 1848. R.

République de 1848 (la), journal politique, littéraire, industriel et agricole des départements du centre, juin 1848. R.

République des arts (la), 5 mars 1848. R.

République des femmes (la), journal des cotillons, vers le 1er juin 1848.

République démocratique (la), novembre 1848.

République démocratique et sociale (la), octobre 1848.

République française (la), journal quotidien par Fréd. Bastiat, Hip. Castille et Molinari, 26 février 1848. R.

République napoléonienne (la), 13 juin 1848. — C'est le sous-titre pris ce jour par la *Constitution, journal des vrais intérêts du pays*. B.

République nouvelle (la), revue mensuelle, mars 1848. R.

République possible (la), 21 juin 1848. — Continuation du *Manifeste des provinces*.

République rouge (la), 10 juin 1848. R.

République universelle (la), juillet 1848.

Réveil du père Duchêne (le), mars 1850.

Réveil du peuple (le), 28 février 1848. R.

Réveil du peuple (le), journal des intérêts populaires, 19 mars 1848. R.

Réveil du peuple (le), feuille à la main, mars 1848.

Révélateur (le), 18 juin 1848. M.

Révélations d'un ex-mouchard sur les véritables candidats socialistes, mai 1849.

Révision de la Constitution (la), journal spécial, avril 1851.

Révolution (la), septembre 1851. R.

Révolution (la), organe de la société : *Aide-toi*, décembre 1848. R.

Révolution de 1848 (la), 23 mai 1848. R.

Révolution démocratique et sociale (la), novembre 1848. R.

Révolution sociale (la), pamphlet hebdomadaire, 10 mars 1848. R.

Révolutionnaire (le), février 1849. R.

Revue de la banlieue et des départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, juillet 1849.

Revue de la ligue des peuples, avril 1850.

Revue de l'Echo, juin 1848.

Revue de l'ordre social, juillet 1849.

Revue des réformes et du progrès, juin 1849. R.

Revue des murailles, 13 août 1848.

Revue du socialisme chrétien, mai 1850.

Revue comique. — En faveur de la candidature du général Càvaignac, novembre 1848.

Revue critique des journaux publiés à Paris depuis la révolution de février jusqu'à la fin de décembre 1848.

Revue indépendante. — Antérieure à 1848, mais a publié une livraison extraordinaire en mars.

Revue patriotique, avril 1848. M.

Revue politique et littéraire du mois, janvier 1849.

Revue provinciale, septembre 1848.

Revue rétrospective, ou Archives secrètes du dernier gouvernement, mars 1848.

Revue sociale, décembre 1849.

Revue universelle, 20 mars 1848.

Robespierre (le), journal de la réforme sociale, juin 1848.

Rouge (le), journal de la démocratie et du socialisme chrétien, octobre 1849. R.

Ruche de l'arrondissement de Sceaux (la), octobre 1849.

Sagesse d'autrefois (la), journal politique paraissant de temps en temps (*sic*), juin 1848.

Saltimbanques (les), pochades politiques, 11 juin 1848. M.

Salut public (le), 27 février 1848. R.

Salut public (le) 26 mars 1848. M. (le 1er mai, il est devenu la *Providence*.

Salut public (le), 27 février 1848, avec une vignette représentant une barricade.

Salut social (le), moniteur du commerce véridique, 18 juin 1848. R.

Salut du peuple (le), décembre 1849.

Sanguinaire (le) 22 septembre 1848. M. (*le Sanguinaire* mentionné dans le rapport Bauchard comme antérieur à juin est introuvable).

Sans-culottes (journal des), 28 mai 1848. R. Devenu dès son deuxième numéro, le *Journal des Sans-culottes*.

Satires populaires (les), juin 1848.

Sauve-qui-veut (le), mai 1849.

Scorpion politique (le), satires sur les événements du jour, 17 juin 1848. R.

Scrutin (le), journal des mœurs républicaines, 7 mai 1848, R.

Séance (la), compte rendu satirique de la séance du jour, 8 mai 1848.

Semaine de maître Pierre (la).

Sentinelle des clubs (la), avril 1848.

Sentinelle du peuple (la), 17 février 1848.

Sentinelle du peuple (la), journal des intérêts nationaux, 20 mars 1848. R.

Sybille (la), mars 1848.

Slave (le), 25 août 1848.

Socialisme dévoilé (le), septembre 1848. R.

Socialisme et la révolution française (le), novembre 1848.

Socialisme napoléonien (le), janvier 1849. B.

Socialiste (le), juillet 1849.

Société (la), journal mensuel, 1850.

Soir (le), bulletin de la journée, avril 1848.

Soleil (le), journal universel, janvier 1849.

Solidarisme (le), mars 1850.

Solidarité (la), octobre 1848.

Solidarité (la), octobre 1849.

Solidarité démocratique (la), 1849.

Solution du problème social, avril 1848.

Sorcière républicaine (la), 22 juillet 1848.

Soupirs et les larmes (les), juin 1848.

Souvenirs numismatiques de la révolution de 1848, octobre 1848. M.

Souveraineté du peuple (la), 1er avril 1848. R.

Spartacus (le), 18 juin 1848. R.

Spectateur républicain (le), 29 juillet 1848. R.

Spectateur de Londres (le), 1er juillet 1848.

Suffrage universel (le), 3 février 1849.

Suffrage universel (le), journal des idées démocratiques et sociales, mai 1850.

Suffrage universel (le), de Londres, avril 1852.

Tablettes européennes, juin 1849.

Tablettes révolutionnaires, décembre 1848.

Tam-tam républicain (le), 6 mars 1848.

Tarentule (la), vers le 15 avril 1848. M.

Temps (le), mars 1849. R.

Thémis, satires républicaines, avant mai 1848.

Times french (the), avril 1852.

Tintamarre (le), paraît deux fois par semaine, à dater du 11 juin 1848. R.

Tocsin électoral (le), mai 1849. R.

Tocsin des Electeurs (le), janvier 1849. B.

Tocsin des travailleurs (le), 1er juin 1848. R.

Travail (le), 30 mars 1848. R.

Travail (le), véritable organe des intérêts populaires, 28 mai 1848. R.

Travail affranchi (le), janvier 1849. R.

Travailleur (le), mai 1849.

Travailleur (le), 30 avril 1848.

Travailleur libre (le), juin 1848. R.

Triboulet, journal en chansons, janvier 1849.

Tribun du peuple (le), 16 mars 1848. R.

Tribun du peuple (le), journal des révélations politiques, juin 1848. R.

Tribunal révolutionnaire (le), 21 juin 1848. R.

Tribune (la), spécimen en mai 1848.

Tribune de 1848 (la), 9 mars 1848. R.

Tribune des femmes (la), prospectus, en mars 1848.

Tribune des peuples (la), 15 mars 1849. R.

Tribune du peuple (la), 30 avril 1848. M.

Tribune publique (la), 1851.

Tribune nationale (la), 12 mars 1848. R. le 29 mai est devenue M.

Tribune parisienne (la), 19 avril 1848. R.

Tribune populaire (la), 26 avril 1848. R.

Tribune universelle (la), octobre 1850.

Triomphe du peuple (le), 16 avril 1848.

Union (l') c'est l'ancienne *Union monarchique* qui a supprimé son sous-titre, en mars. M.

Union de la Presse républicaine (l'), mai 1848.

Union démocratique (l') 21 mars 1848.

Union sociale (l'), journal des travailleurs, janvier 1849.

Union sociale (l'), avril 1849. M.

Unitaire (l'), Revue du peuple, 1850.

Unité nationale (l'), organe des intérêts démocratiques, mai 1848.

Unité nationale (l'), Courrier de la Chambre, 27 juillet 1848. M.

Universel (l'), journal général, 1849.

Universel (l'), journal du Dimanche, 1849.

Urne électoral (l'), vers le 15 septembre 1848.

Urne électorale (l'), mai 1849.

Veillées du peuple (les), novembre 1849.

Véritable République (la), avril 1848.

Vérité (la), journal des intérêts du peuple, 5 mars 1848. R.

Vérité (la), journal des vrais intérêts du peuple, 4 juillet 1848. R.

Vérité (la), feuille mensuelle illustrée de la religion socialiste, octobre 1848.

Vérité démocratique (la), mars 1848.

Vérité sans chemise (la), mars 1849.

Vie à bon marché (la), 1852.

Vieux cordelier (le), 19 mai 1848.

Vieux cordelier de 1848 (le), Gazette de la révolution sociale, 18 mai 1848.

Vieux père Grégoire (le), mai 1849.

Vieux père Grégoire (le), journal mensuel, juin 1849.

Vigilant (le), journal du cinquième arrondissement, avril 1849.

Ville de Paris (la), prospectus en 1850.

Vingt-Quatre février (le), journal de la République démocratique et des réformes sociales.

Voix de la République (la), Némésis de 1848, septembre 1848.

Voix de l'égalité (la), antérieure à 1848, mais devenue politique en août.

Voix des clubs (la), 11 mars 1848.

Voix des femmes (la), 20 mars 1848. R.

Voix du peuple (la), 1849. R.

Voix du peuple (la), nouvelles du soir, 26 février 1848.

Voix du peuple libre, souverain et progressif (la), 21 mars 1848.

Volcan (le), par la cit. Sans-Peur, 15 juin 1848. R.

Vote universel (le), novembre 1850. R.

Voyageur (le), a traité de matières politiques depuis la révolution de 1848.

Voyant de 1848 (le), octobre 1848.

Voyant pourvoyeur du travail (le), 1849.

Vrai catholique (le), 1849.

Vrai démocrate (le), revue du mois, 1849.

Vrai gamin de Paris (le), le n° 2 est du 9 juin 1848.

Vrai garde national (le), juin 1848.

Vrai père Duchêne de 1848 (le), journal des classes ouvrières, 20 mai 1848. R.

Vraie liberté (la), prospectus en juillet 1848.

Vraie raie publique (la), 1er août 1848. R.

Vraie république (la), par le cit. Thoré, 26 mars 1848. R.

Nous n'avons compris dans cette liste que les journaux ou écrits périodiques politiques ; ce sont les seuls qui offrent de l'intérêt au point de vue de notre histoire. Le nombre en est assez considérable (739) pour que nous n'ayons pas cru devoir y ajouter la nomenclature des journaux non politiques, qui, pour cette période, ne vont pas à moins de 440.

N° 9.

Pièces relatives à M. A. Blanqui.

I. Extrait de la réponse de M. Blanqui à ses accusateurs.

..... Si vous aviez une accusation à porter contre moi, il fallait la produire au grand jour, solennellement, et entourée de toutes les garanties de certitude, d'authenticité ; il fallait parler au nom de la justice, de la morale, sans rien décliner de la responsabilité d'une telle œuvre.

Mais vous l'avez dit vous-mêmes, ce sont des *représailles* que vous exercez ! C'est la haine, la peur, l'intérêt qui vous inspirent ! Tous les moyens vous sont bons pour écraser une rivalité dangereuse. Le succès à tout prix, c'est votre doctrine, il paraît, comme celle de vos prédécesseurs. Ce document-Taschereau vous était nécessaire ; il s'est trouvé. *Is fecit cui prodest.* L'infamie de son origine se trahit dans les honteux détours de sa publication.

Réacteurs, vous êtes des lâches !

Auguste Blanqui.

Paris, 14 avril 1848.

DÉCLARATION.

Les soussignés, tous anciens membres des sociétés secrètes des *Familles* et des *Saisons*, déclarent hautement que la pièce publiée par la *Revue rétrospective* ne renferme que des faits pour la plupart connus d'eux tous depuis longtemps.

On pourrait relever un grand nombre de ces faits dans les dossiers des divers procès, dans les ouvrages historiques, parus depuis 1840. Ces faits ont pu et dû arriver à la connaissance de la police par une multitude d'agents, démasqués plus tard, tels que Tessier, Geoffroi, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, Davoust, etc., etc.

Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue, pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations parties d'ennemis politiques sans pudeur.

12 avril 1848.

Jacquemin ; Vandenbrand ; Simard ; Loroué ; Béasse, *prisonnier de Doullens ;* Legré ; Javelot ; Gérard, *prisonnier de Doullens* ; Courtinault ; Flotte, *prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel* ; Pétremann, *prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel* ; Fomberteaux ; Wasmuth ; Dorme ; Brousse ; Parent ; Cullot, *prisonnier de Doullens* ; Boggio, *prisonnier de Doullens* ; Mathieu d'Epinal, *prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel* ; Lands ; Cousin ; Micheaud-Lagrange ; Gueutin ; Bouvet ; Auguste Jean ; Schlesinger ; Guibout ; Savary ; Duverger ; Buquet ; Couturat Magloire ; Mongeraud ; Gauthier ; Ledoux ; Herbulet, *prisonnier du Mont-Saint-Michel ;* Bonnay ; Dufour, *prisonnier de Doullens* ; Laurand ; Moffre ; Robineau ; Dezamy ; Collet ; Roux ; Béraud, *prisonnier de Doullens et du Mont-Saint-Michel* ; Hippolyte.

Je déclare que toute la partie du document-Taschereau qui me concerne est tirée des dossiers du procès Quénisset.

Napoléon Bazin.
Prisonnier de Doullens.

II. Protestation contre le décret ordonnant la fermeture de son club.

(Cette pièce, entièrement inédite, a été trouvée dans une maison où M. Aug. Blanqui avait séjourné quelque temps après le

15 mai. L'original fait partie de la belle collection de M. le docteur Hodé.)

» La Société républicaine centrale a lu avec dégoût un décret libellé contre elle dans un langage qui vise à l'insulte et n'atteindra que le mépris.

» Elle s'honore des persécutions d'un pouvoir qui va ramasser dans les sentines de la presse monarchique un vocabulaire tout souillé de haine.

» Et, attendu que jamais baïonnette ni arme quelconque n'a paru dans l'enceinte de ses séances, elle donne aux impostures du décret le démenti le plus formel, et déclare que le Gouvernement dont il émane est un Gouvernement de calomniateurs. »

« Auguste Blanqui, *président.* »

Paris 23 (1) ou 24 mai 1848.

III. A TOUS LES JOURNAUX.

Monsieur le rédacteur,

Quelques journaux me parviennent dans l'asile où, une fois de plus, depuis dix-sept ans, je me vois contraint de dérober ma vie aux proscriptions royalistes.

Je déclare hautement que tout ce qui s'est dit à la tribune, dans la séance du 16 mai, sur mes amis et sur moi, n'est qu'un hideux tissu de mensonges et de calomnies.

Doucement, messieurs, votre garde bourgeoise ne m'a pas fait encore avaler ses baïonnettes; je suis libre et j'ai quelques paroles à dire bientôt au public.

En attendant, il peut juger de la véracité des réactionnaires par l'annonce *officielle* de mon arrestation, que M. Garnier-Pagès a faite à l'Assemblée. Tout le reste est à l'avenant.

Paris, 17 mai 1848.

Auguste Blanqui.

(1) Date illisible.

IV. AU CONSTITUTIONNEL.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne suis ni à Bruxelles ni à Londres, je suis à Paris, et je lis votre journal qui fait merveille.

Je comprends bien qu'après avoir aidé le Gouvernement à me détruire, vous tentiez de me jeter aux jambes ce même Gouvernement pour le faire trébucher à son tour. Faites de la stratégie tant qu'il vous plaira, je m'en soucie peu ; mais, s'il vous plaît, pas de calomnies rétrospectives, ou souffrez que j'intervienne.

Je n'ai point été arrêté un seul instant, Monsieur, vous le savez fort bien, et vos doutes à ce sujet peuvent être très-diplomatiques, mais ils sont peu sincères. Je n'ai été ni arrêté, ni par conséquent relâché; et si on m'avait tenu, on me tiendrait bien : il y a certes assez longtemps qu'on en a l'envie. J'en ai pour garant la haine cordiale de tous les membres du Gouvernement, haine dont M. Caussidière, ce Suffétius de tabagie, étalait, mardi à la tribune, un assez passable échantillon.

Cette haine m'honore, car elle vient de gens qui tous ont perdu la révolution; et, à ce titre, il est flatteur pour moi de leur fournir le seul texte d'unanimité qu'ils soient parvenus à trouver.

Encore une observation. Vous avez, comme tant d'autres journaux, copié dans le *Droit* un bulletin pompeux de saisies importantes opérées à mon domicile. C'est du pur style d'avril 1834 et de mai 1839. Les très-nombreuses écharpes à franges d'or, listes de conspirateurs, proclamations, rien ne manque dans l'inventaire de ce précieux bulletin.

Des lettres ! Je me suis permis d'en recevoir quelquefois; voyez le crime ! — Des écharpes à franges d'or ! En effet, nous avions des brassards à franges de cuivre pour les commissaires du club : quelle énormité ! — Des listes de conspirateurs! Oh ! très-bien ! ces listes de conspirateurs sont les registres très-réguliers de la Société républicaine centrale, contenant les noms des citoyens de toutes les opinions, depuis le blanc jusqu'au rouge, en passant par toutes les nuances intermédiaires. — Des proclamations ! Mieux encore. Ces proclamations sont des exemplaires du mani-

feste publié par le club sur les massacres de Rouen, manifeste affiché le 2 mai dans Paris, tiré à quarante mille et reproduit par plusieurs journaux, y compris le vôtre.

J'aime à voir le parquet et les feuilles monarchiques reprendre les allures du dernier règne. Allons, Messieurs! continuez! La régence ne peut être loin.

Paris, 19 mai 1848.

Auguste Blanqui.

N° 10.

Lettre du général Changarnier.

Monsieur le Ministre,

Je prie le Gouvernement républicain d'utiliser mon dévouement à la France.

Je sollicite le commandement de la frontière la plus menacée. L'habitude de manier les troupes, la confiance qu'elles m'accordent, une expérience éclairée par des études sérieuses, l'amour passionné de la gloire, la volonté et l'habitude de vaincre, me permettent sans doute de remplir avec succès tous les devoirs qui pourront m'être imposés.

Dans ce que j'ose dire de moi, ne cherchez pas l'expression d'une vanité puérile, mais l'expression du désir ardent de vouer toutes mes facultés au service de la patrie.

Signé : CHANGARNIER.

N° 11.

Liste générale des Représentants du peuple à l'Assemblée nationale constituante. (Élections d'avril 1848.)

Les chiffres placés à la suite d'un nom indiquent les élections multiples ;
* indique les anciens députés ;
** indique les Représentants ayant fait partie de la dernière Chambre des députés.

AIN. — 9 *Représentants.*

Bochard, avoc. et adj. à Bourg.
Regembal, sculpteur.
Charrassin, avoc., maire de Bourg.
Quinet (Edgard), pr. au Col. de France.
Tendret, maire de Belley.
Bouvet (Francisque), h. de lettres.
Bodin, propriét.-agricult.
Guigue de Champvans, journ., ex-com. du Gouv.
Maissiat, médecin.

AISNE. — 14 *Représentants.*

Lherbette **.
Quinette **.
Baudelot, prés. du trib.
Barrot (Odillon) **.
Nachet *, avocat.
Vivien **, conseil. d'Etat.
Dufour (Théophile).
De Tillancourt, maire.
Lemaire (Maximilien).
Plocq, avocat.
Bauchard (Quentin).
Desabes *.
Leproux (Jules).
De Brotonne **.

ALLIER. — 8 *Représentants.*

De Courtais **, commandant sup. de la garde nat. de Paris.
Tourret, agricult., com. du Gouv.
Terrier, médecin.
Mathé (Félix), nég., com. du Gouv.
Laussedat, médecin.
Bureaux de Puzy **, com. du Gouv.
Madet (Charles).
Fargin-Fayolle.

ALPES (BASSES-).—4 *Représentants.*

Denoize, propriétaire.
Laidet *, général.
Chais de Riez, prés. hon. à la c. d'ap. de Lyon.
Duchaffault (de Digne).

ALPES (HAUTES-).—3 *Représentants.*

Allier *, statuaire.
Bellegarde, cultivateur.
Faure, avocat, conseiller général.

ARDÈCHE. — 9 *Représentants.*

Valadier, maire de Vallon.
Champanhet **, médecin.
D'Hauteville, colonel.
Chazallon, ingénieur.
Laurent (de l'Ardèche), juge.
Royol, prés. du trib. de Tournon.
Rouveure, messier à Annonay.
Sibour, ecclésiastique.
Mathieu **, prés. du tr. d'Argentières.

ARDENNES. — 8 *Représentants.*

Talon, cultivateur.
Blanchard, avocat.

Payer, chef du cab. du min. des Aff. étrangères.
Ternaux (Mortimer) **.
Toupet Desvignes, de Givet.
Drappier, notaire à Sédan.
Tranchard, présid. du trib. civ.
Robert (Léon).

ARIÈGE. — 7 *Représentants.*

Anglade *, ex-com. du Gouv.
Darnaud **, id.
Durrieu (Xavier), journaliste.
Arnaud (Frédéric), propr.
Casse, propr.
Vignes, avocat.
Galy-Cazalat, ingénieur civil.

AUBE. — 7 *Représentants.*

Lignier, avoc., com. du Gouv.
Millard, anc. négociant.
Gayot, conseiller mun.
Blavoyer, propriét.-agricul.
Delaporte, propriétaire.
Stourm **, avocat.
Gerdy aîné, médecin.

AUDE. — 7 *Représentants.*

Trinchant, avoc., com. du Gouv.
Sarrans jeune, journaliste.
Raynal (Théodore), s.-com. à Narbonne.
Barbès (Armand).
Anduze-Faris, manufacturier.
Marc Solié, Propriétaire.
Joly fils.

AVEYRON. — 10 *Représentants.*

Grandet, avocat.
Vesin, ex-procureur du roi.
Abbal, vicaire général.
Affre, avocat à Rodez.
Rodat, avocat.
Pradié, notaire.
Dalbis du Salze, propr., avoc.
Dubruel (Edouard), avocat.
Vernhette, avocat.
Médal, cultivateur.

BOUCHES-DU-RHONE.— 10 *Repr.*

Barthélemy, m. de Marseille.
De Lamartine ** (10).
Ollivier (Démosthènes), nég.
Berryer **, avocat.
Barthélemy-Sauvaire, anc. pair.
Astouin, syndic des portefaix.
Laboulie, avocat.
Lacordaire, dominicain.
Cormenin * (4).
Pascal (d'Aix), avocat.

CALVADOS. — 12 *Représentants.*

Deslongrais **.
Bellencontre, ex-col. d'artil., sous-com. du Gouv.
Lebarillier, agronome, com. du Gouv.
Demorteux, présid., com. du Gouv.
Besnard, propr., sous-com. à Vire.
Durand (François), maire de Caen.
Marie (Auguste), nég., com. du Gouv.
Douesnel, anc. procureur.
Person, cultivateur.
Desclais, prêtre.
Hervieu, propriétaire.
Lemonnier, ouvrier serrurier.

CANTAL. — 7 *Représentants.*

Delzons, avocat.
Parieu (Félix), avocat.
Murat-Sistrières, anc. capit. d'artil.
Daude, avocat.
Teilhard-Latérisse, maire de Murat.
Richard, médecin.
Durieu (Paulin), com. du Gouv.

CHARENTE. — 9 *Représentants.*

Planat, maire de Cognac.
Laboissière (Garnier), m. de forges, com. du Gouv.
Hennessy, négociant à Cognac.
Girardin (Ernest) *.
Rateau, avocat.
Mathieu-Bodet, avocat.
Babaud-Laribière, avoc., journ., com. du Gouv.
Pougeard, avocat.
Lavallée, sous-com. à Ruffec.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — 12 *Représentants.*

Renou (de Ballon) *, agricul., com. du Gouv.
Bethmont ** (3), avoc., minist. prov.
Baroche **, avocat.
Gaudin, avocat, com. du Gouv.
Dufaure **, ancien ministre.
Brard, médecin.
Target, ouvrier à Rochefort.
Debain, chef d'instit. à Paris.
Audry de Puyraveau *.
Dupont (de Bussac), avocat.

Coutenseau.
D'Argenteuil, médecin.

CHER. — 7 *Représentants.*

Bouzique, maire de Bourges.
Bidault, avoc., com. du Gouv.
Duvergier de Hauranne **.
Pyat (Félix), h. de lettres, com. gén.
De Vogué, propriétaire.
Duplan, jurisconsulte, com. du Gouv.
Poisle-Desgranges, avoué.

CORRÈZE. — 8 *Représentants.*

Ceyras, magistrat, com. du Gouv.
Madesclaire, com. de la garde nat.
Lebraly, propriétaire.
Bourzat, avocat.
Dubousquet-Laborderie, anc. s.-préf.
Penières, avocat.
Latrade (Louis) (2), com. à Périgueux.
Favart, avocat, maire de Tulle.

CORSE. — 6 *Représentants.*

Bonaparte (Napoléon), fils de Jérôme.
Conti, proc. gén. à Bastia.
Piétri, avocat, com. du Gouv.
Casabianca, avocat.
Louis Blanc (2), du Gouv. prov.
Bonaparte (Pierre), fils de Lucien.

COTE-D'OR. — 10 *Représentants.*

Monnet, ancien notaire.
Maire, de Montbard.
Mauguin **, avocat.
Mauguin-Philippon, m. de forges.
Bouguéret (Edouard).
Godard-Poussignol, conseiller gén.
De Montry (James), avoc., com. du Gouv.
Joigneaux, journaliste.
De Lamartine ** (10).
Maréchal.

COTES-DU-NORD. — 16 *Représ.*

Morhéry, agricult. et indust., com. du Gouv.
Perret, maire de Gournay.
Carré (Félix), agriculteur.
Tréveneuc fils, propriétaire.
Glais-Bizoin **.
Loyer, notaire.
Legorrec **, maire.
Depasse, maire de Lannion.
Tassel (Yves) **.
Simon (Jules), professeur.
Ledru, sous-com. à Lannion.
Marie, armateur.
Houvenagle, avocat.
Michel, propriétaire.
Racinet.
Denis.

CREUSE. — 7 *Représentants.*

Fayolle, avocat.
Guisard (Sylvain), com. du Gouv.
Leyraud **, avocat.
Lecler, avocat, com. du Gouv., démis.
Sallandrouze **, manufacturier.
Sainthorent *, maire.
Lassare, procureur de la République.

DORDOGNE. — 13 *Représentants.*

Dezeimeris *, agriculteur.
De Lamartine ** (10).
Dusollier **, com. du Gouv.
Dupont (Auguste), journaliste.
Lacrouzille (Amédée), médecin.
Taillefer **, médecin.
Groslier-Desbrousses, avocat.
Savy, avocat.
Goubies.
Latrade (Louis) (2), com. du Gouv.
Delbetz, médecin.
Ducluseau *.
Chavoix, médecin, com. du Gouv.

DOUBS. — 7 *Représentants.*

Demesmay (Auguste) **, négociant.
Convers **, avocat.
Tanchard, j. de paix, s.-com. du Gouv.
Mauvais, de l'Institut.
Baraguay-d'Hilliers, général.
Bixio, agronome.
Montalembert, ex-pair.

DROME. — 8 *Représentants.*

Bonjean, avocat.
Mathieu (de la Drôme), publiciste.
Bajard, propriétaire.
Sauteyra, s.-com. du Gouv.
Rey, conseiller gén.
Curnier, ex-com. du Gouv.
Morin, propriétaire.
Belin, avocat.

EURE. — 11 *Représentants.*

Dupont (de l'Eure) ** (2).
Garnier-Pagès ** (2).
Legendre, adm. du dép., propr.
Picard, idem.

Dumont (de Pont-Audemer).
Canel, avoc., com. du Gouv.
Alcan (Michel).
Sevaistre (Paul), d'Elbœuf.
Davy, com. du Gouv.
Langlois-Deigoutet.
De Montreuil.

EURE-ET-LOIR. — 7 *Représent.*

Marescal, prop., avoc., com. du Gouv.
Raimbault **, ancien notaire.
Subervie ** (2), général.
Barthélemy, com. du Gouv., imprim.
Lebreton, général.
Trousseau, médecin.
Isambert **, cons. à la c. de cassation.

FINISTÈRE. — 15 *Représentants.*

Graveran, évêque de Quimper.
De Lamartine ** (10).
Rossel (Victor).
Decouvrant, maire de Morlaix.
Lebreton (Louis), propr., médecin.
Brunel, prés. du trib. civil.
De Kersauson, avocat.
Lacrosse **.
Tassel (Hip.), avoc., com. du Gouv.
Fauveau, ingénieur.
De Kéranflech, propriétaire.
De Fournas aîné, propriétaire.
Mège (James).
Rivérieulx, propriétaire.
Soubigou.

GARD. — 10 *Représentants.*

Teulon **, prem. prés., com. du Gouv.
Favaud, chef de bat. au 50e de ligne.
Béchard, avocat.
De Larcy * (2).
Demians, avocat général.
Roux-Carbonnel.
Reboul, boulanger, poëte.
Labruguière.
Bousquet *.
Chapot, avocat.

GARONNE (HAUTE-). — 12 *Rep.*

Pagès (de l'Ariège) **.
Joly (Henri) *, avoc., com. du Gouv.
Marrast (Armand) (4), journ., m. du Gouv. prov.
Gatien (Arnoult), prof. de phil.
Dabeaux, avocat.
Calès, médecin.
Pégot-Ogier, propriétaire.
Mulé, négociant.
Malbois, propriétaire.
De Rémusat **, de l'Institut.
De Lespinasse *.
Azerm (Louis), propriétaire.

GERS. — 8 *Représentants.*

Subervie ** (2), général.
Gavarret *.
Alem-Rousseau, avocat.
Boubée, pharmacien.
Gounon jeune.
Aylies * (2), cons. à la Cour d'ap.
David.
Carbonneau, avocat.

GIRONDE. — 15 *Représentants.*

De Lamartine ** (10).
Billaudel *, maire de Bordeaux.
Lubbert, capitaine de navire.
Richier, agronome.
Ducos (Théodore) **.
Servière, conseiller général.
Lagarde, avocat.
Denjoy, avocat.
Simiot, conseiller municipal.
Hovyn-Tranchère, propriétaire.
Hubert-Delisle, id., maire.
De Sèze, avocat.
Larrieu (Amédée), propriétaire.
Thomas (Clément), com. du Gouv.
Feuilhade-Chauvin **, conseiller.

HÉRAULT. — 10 *Représentants.*

André (Jules), négociant, maire.
Reboul-Coste, anc. milit.
Charamaule *, com. du Gouv.
Vidal *.
Renouvier (Jules), com. du Gouv.
Carion Nizas, publiciste.
Bertrand (Toussaint) aîné.
Cazelles (Brutus), propriétaire.
Brives, com. du Gouv.
De Larcy * (2).

ILLE-ET-VILAINE. — 14 *Représ.*

Legraverend **.
Bertin, ex-sous-préfet.
Marion, propriétaire.
Fresneau fils.
Join, avocat.
Tredern, propr., cons. mun.
De Kerdrel, journaliste.
Garnier Keruault, anc. cap. d'art.

Legeard de la Diriays, présid. de la Cour d'appel.
Bidard, avocat.
D'Andigné de la Chasse **.
Roux-Lavergne, profes. à la Fac. des lettres.
Rabuan, avocat.
De Lamartine ** (10).

INDRE. — 7 *Représentants.*

Charlemagne *.
Bertrand (Henri), cap. d'artil.
Bethmont ** (3), avoc. ministre prov.
Delavau **.
Grillon (Eugène).
Fleury, avoc., com. du Gouv.
Rollinat, com. du Gouv.

INDRE-ET-LOIRE. — 8 *Représent.*

Crémieux ** (2), avocat.
Julien, avoc., maire de Tours.
Bacot (César) **.
Taschereau *.
Luminais *, maire, agricul.
Foucqueteau, avoc.
Gouin **, banq., anc. min. des fin.
Julien (Amable), ouvrier mécan.

ISÈRE. — 15 *Représentants.*

Saint-Romme, avocat.
Farconnet, maire de Grenoble.
Marion, cons. à la Cour d'appel.
Tranchand, prés. du trib. de Bourgoin.
Bertholon, anc. négociant.
Crépu, journ., com. du Gouv.
Brillier, avocat.
Froussard, com. du Gouv.
Blanc (Alphonse).
Cholat, ancien officier.
Clément, ex-procureur.
Repellin, avoc., com. du Gouv.
Durand Savoyat, avocat.
Ronjat.
Renaud.

JURA. — 8 *Représentants.*

Chevassu, maire de Poligny.
Grévy, avoc., com. du Gouv.
Cordier **, ingénieur.
Valette, prof. de droit.
Tamisier, capit. d'art.
Huot (Césaire), avocat.
Gréa, avocat.
Jobez, maître de forges, cons. gén.

LANDES. — 7 *Représentants.*

Lefranc (Victor), commis. du Gouvern.
Bastiat (Frédéric), publ., économiste.
Turpin, conseiller général.
Duclerc, sous-secrét. d'État aux Fin.
Marrast (François), propriétaire,
Duprat (Pascal), journaliste.
De Dampierre.

LOIR-ET-CHER.— 6 *Représentants.*

Ducoux, médecin, comm. du Gouvern.
Durand (de Romorantin), **.
Normant (de Romorantin).
Sarrut (Germain), comm. du Gouvern.
Gérard de Montoire (Léon).
Salvat, de Saint-Claude.

LOIRE. — 11 *Représentants.*

Alcock, procureur général à Lyon.
Baune, journaliste, comm. du Gouvern.
Martin Bernard, comm. du Gouvern.
Callet, journaliste.
Chavassieu, maire de Montbrison.
De Villaine.
Favre (Jules), avocat.
Fourneyron, ingénieur des mines.
Levet, conseiller à Montbrison.
Point, juge à Saint-Étienne.
Verpilleux, mécanicien.

LOIRE (HAUTE-) — 8 *Représent.*

Breymand.
Grellet, avocat.
Lafayette (Edmond).
Laurent, avocat.
Badon, maire du Puy.
Avond (Auguste), avocat.
Lagrevol, avocat.
Charbonnel (Louis), chef d'esc. en ret.

LOIRE-INFÉRIEURE. — 13 *Repr.*

Lanjuinais **.
Braheix aîné, négociant.
Bedeau, général.
Billault **, avocat.
Waldeck-Rousseau, avocat.
De Sesmaisons, propriétaire.
Favre (Ferdin.), anc. maire de Nantes.
Fournier, curé de Saint-Nicolas.
Desmars, avocat.
De Grandville, propriétaire.
De la Rochette, propriétaire.
Favreau, avoué à Nantes.
Camus de Guibourgère, propriétaire.

LOIRET. — 8 *Représentants.*

Roger *.
Rondeau, avocat, com. du Gouvernem.
Martin (A.), négoc., maire d'Orléans, commis. du Gouvernement.
Abbattucci **, président à la Cour d'appel d'Orléans.
Arbey, avoué à Pithiviers.
Péan (Emile), avoué.
Michot, ouvrier menuisier.
Considérant, journaliste.

LOT. — 7 *Représentants.*

Cavaignac (2), général.
Rolland (Hippolyte), cultivateur.
Murat (Lucien), fils de Murat.
De Saint-Priest (Félix) *.
Carla, maire de Cahors.
Ambert, lieutenant-colonel.
Labrousse, commissaire général.

LOT-ET-GARONNE. — 9 *Représ.*

Vergnes (Paul), avocat.
Dubruel (Gaspard), com. du Gouvern.
Mispoulet, avocat.
Tartas, général.
Baze, avocat.
De Luppé, propriétaire.
Radoult-Lafosse, général d'artillerie.
Boissié, conseiller général.
Bérard, lieutenant d'artillerie, ex-commissaire du Gouvernement.

LOZÈRE. — 4 *Représentants.*

Fayet, évêque d'Orléans.
Desmolles.
Commandré, avocat.
Renouard *, ancien avoué.

MAINE-ET-LOIRE.— 13 *Représent.*

Guillier de la Tousche, médecin, maire d'Angers.
Tessié de la Motte **.
Bineau **, ingénieur en chef des mines.
Farran **.
Dutier **, maire.
Oudinot **, général.
Louvet, banquier.
David (d'Angers), statuaire.
Freslon, avocat.
Lefrançois, médecin.
Jounaulx.
Cesbron-Lavaux, agriculteur.
De Falloux **, prop., homme de lettres.

MANCHE. — 15 *Représentants.*

Vieillard *, commis. du Gouvernement.
Havin **, ancien juge de paix.
Laumondaix, ancien juge de paix.
Demésange, président à Mortagne.
Boulatignier, conseiller d'État.
Diguet, président à Saint-Lô.
De Tocqueville **, publiciste, membre de l'Académie française.
Delouche, avocat.
Dubois (Abraham) **, conseiller référ. à la Cour des comptes.
Perrée (Louis), journaliste.
Dudouyt, avocat.
Des Essarts, cons. à la Cour de Caen.
Gaslonde, professeur de droit.
Reybell, ingénieur.
Lempereur *.

MARNE. — 9 *Représentants.*

Faucher (Léon) **, publiciste.
Perignon **, juge au trib. de la Seine.
Bertrand (Jean), maire de Vitry.
Bailly, maire de Sézanne.
Dérodé, avocat.
Aubertin, commiss. de roulage.
Ferrand, ouvrier tisseur.
Leblond, substitut.
Soulié, avocat.

MARNE (HAUTE-). — 7 *Représent.*

De Montrol, publiciste, com. du Gouv.
Chauchard, conseiller général.
Toupot de Bévaux.
Walferdin, administrat. des douanes, commissaire du Gouvernement.
Delarbre.
Milhoux, avocat.
Couvreur (Alf.), anc. maire de Langres.

MAYENNE. — 9 *Représentants.*

Bigot **, maître de forges, c. du Gouv.
Jamet, agriculteur.
Goyet-Dubignon, président du tribunal.
Dubois-Fresnays, capitaine du génie.
Roussel, maître de forges.
Dutreil.
Chenais *, ex-officier.
Boudet **, avocat.
De Cormenin * (4).

MEURTHE. — 11 *Représentants.*

Marchal *.
Liouville, de l'Institut.
De Ludre *, comm. du Gouvernement,

Laflize, avocat, comm. du Gouv.
Saint-Ouen, avocat, com. du Gouv.
Leclerc, maître serrurier.
Viox, sous-commissaire à Lunéville.
Charron fils, ancien notaire.
Vogin, ingénieur.
Ferry (Eugène).
D'Adelsward.

MEUSE. — 8 *Représentants.*

Launois, commis. du Gouvernement.
Salmon, procureur de la République.
Moreau (Th.).
Dessaux (Charles).
Etienne (Henri) **.
Chadenet, avocat.
Gillon (Paul) **, maire de Bar-le-Duc.
Buvignier (Isidore).

MORBIHAN. — 12 *Représentants.*

Beslay *, comm. du Gouvernement.
Dubodan, procureur général.
Danielo, curé de Guer.
De Larochejacquelein **.
Leblanc, prêtre, professeur.
Harscouet de St-Georges *.
Parisis, évêque de Langres.
Fournas.
Crespel de la Touche, avoué.
De Perrien, conseiller général.
Dahirel, avocat.
De Pioger, publiciste.

MOSELLE. — 11 *Représentants.*

Dornès, aîné.
Woirhaye, avocat.
Reynaud (Jean), professeur.
Labbé, ancien notaire.
Deshayes, propriétaire.
Bardin, répétiteur à l'École polytechn.
Espagne, aîné, cultivateur.
Totain, ouvrier maçon.
Poncelet, général du génie.
Valette, inspect. des écoles primaires.
Antoine (Joseph), brasseur.

NIÈVRE. — 8 *Représentants.*

Girard, avocat, com. du Gouvernem.
Manuel **.
Archambault, négociant, maire.
Martin (Emile), maître de forges.
Grangier de la Marinière, propriétaire.
Gambon, juge-suppléant.
Lafontaine, général de brigade.
Dupin, aîné**, procureur général.

NORD. — 28 *Représentants.*

De Lamartine** (10).
Hannoye, avocat.
Corne *, procureur général à Douai.
Choque *, ancien notaire
Delespaul **, substitut.
Boulanger, juge au tribunal civil.
Desmoutiers, propriétaire.
Régnard, avocat.
Pureur, notaire.
Malo, armateur.
Loiset, médecin-vétérinaire.
Vendois, docteur-médecin.
Bonte-Pollet, propr., maire de Lille.
Huré, procureur général à Amiens.
Serlooten, propriétaire.
Duquesne, meunier.
Farez (Fénélon), avocat, à Cambrai.
Desurmont, cultivateur.
Dollez, cultivateur.
Lemaire, c. de la garde nationale.
Lenglet (Lucien), conseiller à Douai.
Heddebault-Géry, agriculteur.
Giraudon, ouvrier serrurier.
Descat, teinturier.
Mouton, avocat.
Dufont, ancien notaire.
Aubry, négociant.
Négrier, général.

OISE. — 10 *Représentants.*

Barillon *, comm. du Gouv.
Marquis-Donatien **.
Leroux (Emile).
Lagache (Célestin).
Gérard de Blincourt.
De Mornay **.
Désormes.
Flye.
Sainte-Beuve, industriel, agronome.
Tondu du Metz, ancien notaire.

ORNE. — 11 *Représentants.*

De Tracy **, col. de la 1re lég. de Paris.
De Corcelles **.
Gigon-Labertrie **.
Ballot **.
Aylies * (2), conseil à la Cour d'appel.
Piquet, maire de Mortagne.
Hamard, sous-comm. du Gouv. à Domfront.
Curial, maire d'Alençon, ex-pair de France.
De Charencey, ancien substitut.

Guérin, capitaine du génie.
Druet-Desvaux, juge de paix.

PAS-DE-CALAIS. — 17 *Représent.*

Pierron**, conseil. à la Cour de Paris.
Petit de Bryas.
Degeorge, journaliste, comm. du Gouv.
D'Hérambault.
Emmery, ingénieur.
Lantoine-Harduin, propriétaire.
Bellart-d'Ambricourt, négociant.
Cary, publiciste.
Cornille, prés. du tribunal d'Arras.
Pierret, négociant.
Lebleu, propriétaire.
Fourmentin, propriétaire.
Saint-Amour (Jules).
Ollivier, propriétaire.
Fréchon.
Lenglet (Emile), avocat.
Denissel, brasseur.

PUY-DE-DOME. — 15 *Représent.*

Altaroche, h. de lett., comm. du Gouv.
Jouvet* professeur de philosophie.
Charras, colonel, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.
Baudet-Lafarge.
Trélat, médecin, comm. du Gouv.
Lavigne, médecin.
Girot-Pouzol.
Jusserand, agriculteur.
Combarel de Leyval**.
Lasteyras.
Bravard-Veyrières, professeur à l'École de droit.
Goutay.
Rouher, avocat.
Bravard-Toussaint, médecin, comm. du Gouv. dans la Haute-Loire.
Astaix, négociant.

PYRÉNÉES (BASSES). — 11 *Repré.*

Nogués, avocat, comm. du Gouv.
Condou, maire d'Oloron.
Boutoey, maire de Bayonne.
Renaud, propriétaire.
Armand-Marrast (4), journaliste.
Leremboure, avocat, comm. du Gouv. à Bayonne,
Saint-Gaudens, comm. à Orthez.
Dariste, propriétaire.
Lestapis, propriétaire.
Etcheverry, notaire.
Laussat, propriétaire.

PYRÉNÉES (HAUTES). — 6 *Repré.*

Vignerte, comm. du Gouv.
Dubarry, avocat, comm. du Gouv.
Recurt (2), médecin, adjoint au maire de Paris.
Lacaze, avocat.
Cenac, sous-comm. du Gouv. à Argelès.
Deville, notaire.

PYRÉNÉES-ORIENT. — 5 *Repré.*

Arago (François)** (2).
Guiter, notaire, comm. du Gouv.
Arago (Emmanuel), comm. du Gouv. à Lyon.
Arago (Etienne), direct. des postes.
Lefranc (Pierre), jour., comm. du Gouv.

RHIN (BAS-). — 15 *Représentants.*

Lichtemberger, avocat, com. du Gouv.
Kling, juge.
Culmann, colonel en retraite.
Schlosser.
Martin (de Strasbourg), avocat.
Foy, capitaine du génie.
Lauth (Guillaume).
Dorlan, avocat.
Gloxin, conseiller à la cour de Colmar.
Chauffour (Victor), professeur à l'Ecole de droit.
Champy (Pierre), chargé d'aff. de la République en Toscane.
Boussingault, de l'Institut.
Engelhardt.
Westercamp.
Bruckner, capitaine d'artillerie.

RHIN (HAUT-). — 12 *Représent.*

Struch**, propr., maître de forges.
Rudler, commandant en retraite.
Stœcklé, curé.
Dolfus**, maire de Mulhouse, manufacturier.
Yves, avocat, comm. du Gouv.
Kestner, manufacturier.
Bardy, juge d'instruction.
Prudhomme, ancien notaire.
Kœnig, horticulteur.
Chauffour, avocat.
Heuchel, médecin.
Heeckeren, avocat.

RHONE. — 14 *Représentants.*

Laforêt, maire de Lyon.
Doutre, typographe.

Auberthier, fabricant,
Lortet, médecin.
Lacroix (Julien), filateur.
De Mortemart *.
Gourd, capitaine en retraite.
Paullian (Louis), cultivateur.
Benoît (Joseph), chef d'atelier.
Mouraud. ingénieur civil.
Chanay, avocat.
Férouillat, avocat.
Pelletier, aubergiste à Tarare.
Greppo, ouvrier en soie.

SAONE (HAUTE-). — 9 *Rep.*

De Grammont**, général.
Dufournel *, maître de forges.
Millotte, capitaine d'artillerie.
Guerrin **.
Minal, chef de bureau en retraite.
Noirot, avocat.
Angard, maître de forges.
Lélut, de l'Institut.
Signard, médecin, commis. du Gouv.

SAONE-ET-LOIRE. — 14 *Rep.*

De Lamartine ** (10).
Mathieu **, de l'Institut.
Bourdon, mécanicien au Creuzot.
Mathey (Charles)**, commis. du gouv.
Thiard**, général.
Lacroix (Auguste) *.
Rolland (Charles), maire de Mâcon.
Pézérat, médecin.
Petit-Jean Baussin, ex-juge de paix.
Reverchon.
Ménand, avocat.
Jules Bastide (3), du *National.*
Bruys (Amédée), avocat.
Ledru-Rollin ** (3), avocat.

SARTHE. — 12 *Représentants.*

Trouvé-Chauvel, banquier, commis. du Gouv.
Gasselin de Chantenay.
Lebreton (Jules).
Saint-Albin (Hortensius)**, j. au trib. de la Seine.
Gustave de Beaumont **, publiciste.
Lamoricière **, général.
Jules de Lasteyrie ** (2).
Chevé, fondeur.
Gasselin (de Fresnay), juge de paix.
Degousée, ingénieur.
Armand Marrast (4).
Langlais, avocat, journaliste.

SEINE. — 34 *Représentants.*

Lamartine** (10), homme de lettres, membre du Gouv. provis.
Dupont (de l'Eure) ** (2), du G. prov.
Arago (François) **, du Gouv. prov.
Garnier-Pagès ** (2), idem.
Marrast (Armand) (4), idem.
Marie ** (2), avocat, du Gouv. prov.
Crémieux ** (2), idem.
Béranger, chansonnier.
Carnot**, ministre de l'Inst. pub.
Bethmont ** (3), avocat, min. du Com.
Duvivier, gén. com. la garde mobile.
De Lasteyrie (Ferdinand) **.
Vavin**, ancien notaire.
Cavaignac (2), gén., gouvern. gén. de l'Algérie.
Berger **.
Pagnerre (2), libr., secr. du Gouv. pr.
Buchez, adjoint au maire de Paris.
Cormenin * (4), prés. du conseil d'Etat.
Corbon, ouvrier, réd. en chef de l'*Atelier.*
Caussidière, préfet de police.
Albert, membre du Gouv. prov.
Wolowski, profes. au Conserv. des arts et métiers.
Peupin, ouvrier horloger.
Ledru-Rollin ** (3), avocat, du Gouv. prov.
Schmidt, ouvrier (*élection annulée*).
Flocon, journaliste, du Gouv. prov.
Louis Blanc (2), idem.
Recurt (2), méd., adj. au maire de Paris.
Perdiguier (2), ouvrier.
Bastide (Jules) (3), du *National.*
Coquerel, ministre protestant.
Garnon **, maire.
Guinard, col. d'art. de la garde nat.
Lamennais (l'abbé de).

SEINE-INFÉRIEURE. — 19 *Rep.*

De Lamartine ** (10).
Desjobert **.
Lefort-Gonsolin **.
Morlot, négociant au Havre.
Lebreton (Théodore), ancien ouvrier.
Osmont **.
Levavasseur **.
Cécile, contre-amiral.
Grandin (Victor) **, manufacturier.
Germonière, négociant.
Lefèvre (Pierre), manufacturier.

Dobremel, ouvrier à Elbœuf.
Girard, avocat.
Dargent (Charles), cultivateur.
Bautier, maire de Dieppe.
Desmarest, ouvrier à Déville.
Martinezt, ouvrier à Déville.
Sénard, avocat.
Randoing (Yves), manufacturier.

SEINE-ET-MARNE. — 9 *Rep.*

Lafayette (Georges) **.
Lafayette (Oscar)**, cap. d'art., com. du Gouvern.
Drouyn de Lhuys **.
De Lasteyrie (Jules) ** (2).
Chappon, ancien négociant.
Bastide (3), du *National.*
Portalis *, procureur général.
Aubergé, cultivateur.
Bavoux (Evariste), avocat.

SEINE-ET-OISE. — 12 *Représent.*

Pigeon, cultivateur.
Durand (Hippolyte), com. du Gouv.
Landrin, proc. de la République.
Lécuyer, ouvrier.
Luynes (d'Albert de), propriétaire.
Lefèvre, maître de poste.
Bezançon, ancien notaire.
Berville **, avocat général.
Pagnerre (2), libr., secr. du Gouv. pr.
Remilly **, maire de Versailles.
Saint-Hilaire (Barthélemy), secrét. du Gouv.
Flandin, avocat.

SÈVRES (DEUX-). — 8 *Repr.*

Baugier, maire de Niort.
Blot, ancien filateur.
Boussi, avocat.
Charles aîné, cultivateur.
Chevallon, fabricant.
Demarçay **.
Maichain **, médecin, com. du Gouv.
Richard (Jules), propriétaire.

SOMME. — 14 *Représentants.*

De Beaumont **.
Creton **, avocat.
Gauthier de Rumilly **.
Porion, maire d'Amiens.
Tillette de Clermont *.
Magniez.
Blin de Bourdon **.
Delattre, manufacturier.
Allard, notaire, maire de Ham.
Randoing, fabricant de drap.
Morel-Cornet, négociant.
De Fourment, fabricant.
Labordère, magistrat.
Dubois (Amable).

TARN. — 9 *Représentants.*

D'Aragon **, commis. du Gouv.
Gisclard, négociant.
Carayon-Latour **.
De Tonnac, capitaine de génie.
De Voisins, propriétaire.
Moutou, directeur du séminaire d'Alby.
Rey, colonel du 60e de ligne.
De Saint-Victor.
De Puységur (Victor), propriétaire.

TARN-ET-GARONNE. — 6 *Rep.*

De Malleville (Léon) **.
Faure-Dère.
Rous, command. de la garde nat.
Detours, avocat.
De Cazalès, supérieur du séminaire.
Delbrel, médecin.

VAR. — 9 *Représentants.*

Maurel-Marcellin, propriétaire.
Guigues (Lucien), avocat, commis. du Gouv.
André (Marius), ouvrier du port.
Alleman aîné.
Arnaud (Henri), confiseur.
Philibert.
Casy, amiral.
Baume (Edmond), avocat.
Arène, commis. du Gouv. à Toulon.

VAUCLUSE. — 6 *Représentants.*

Laboissière (Paul) *, agriculteur, com. du Gouv.
Raspail (Eugène), ingénieur.
Pin (Elzéar), agriculteur.
Reynaud-Lagardette, propriétaire.
Perdiguier (Agricol) (2), ouv. men.
Bourbousson, médecin.

VENDÉE. — 9 *Représentants.*

De l'Epinay, grand-vicaire.
Grelier-Dufougeroux, propriétaire.
Mareau (Théodore), filateur.
Guyet-Desfontaines **.
Rouillé (Emile), avocat.
Bouhier de l'Ecluse, avocat.
Luneau **, avocat, com. du Gouv.

De Tinguy, propriétaire.
Parenteau (Armand), agronome.

VIENNE. — 8 *Représentants.*

Drault **, procur. gén. à Poitiers.
Bonnin **.
Bérenger (Camille), avocat.
Bourbeau, maire de Poitiers.
Barthélemy, cons. à la cour d'appel.
Pleygnard, avocat.
Junyen **.
Jeudy, propriétaire.

VIENNE (HAUTE-). — 8 *Représ.*

Maurat-Ballange**, avoc., com. du gouv.
Dumas, colonel retraité.
Bac (Théodore), avocat.
Frichon aîné, avocat.
Allègre, avocat.
Texier *, avocat.
Brunet, capitaine d'artillerie.
Coralli, avocat.

VOSGES. — 11 *Représentants.*

Doublat **.
Buffot fils, avocat.
Forel (Carlos), filateur.
Boulay (de la Meurthe) **.
Hingray, col. de la 10e lég. de Paris.
Najean, sous-com. du Gouv.
Turck, médecin, anc. com. du Gouv.
Houel, avocat.
Falatieu, maître de forges.
Huot, propriétaire.
Braux, propriétaire.

YONNE. — 9 *Représentants.*

Marie ** (2), du Gouv. prov.
Guichard, propriétaire.
Larabit **.
Cormenin * (4).
Robert (L.), comm. du Gouv.
Rathier, ancien avoué.
Vaulabelle, publiciste.
Charton (Edouard).
Carreau, cultivateur.

ALGÉRIE. — 4 *Représentants.*

Didier (Henri), substitut.
De Rancé *, ancien officier supérieur.
Ledru-Rollin ** (3).
Leblanc de Prébois, cap. d'état-major.

MARTINIQUE. — 3 *Représentants.*

Schœlcher (Victor) (2), publiciste.
Pory-Papy, avocat.
Bissette (nulle), remplacé par Mazulime, suppléant.

GUADELOUPE. — 3 *Représentants.*

Schœlcher (*Victor*) (2), remplacé par Mathieu Louisy, suppléant.
Perrinon, command. d'art. de marine, commissaire du Gouvernement.
Dain (Charles).

SÉNÉGAL. — 1 *Représentant.*

Durand (Valentin).

N° 12.

Actes officiels du Gouvernement provisoire, depuis le 24 février jusqu'au 9 mai 1848.

	FÉVRIER. (6 jours.)	MARS.	AVRIL.	MAI. (9 jours.)	TOTAUX.
Décrets.	19	72	61	27	179
Arrêtés.	33	75	36	14	158
Proclamations. . .	12	12	6	1	31
Avis, décisions, etc.	1	3	1	2	7
Totaux. . . .	65	162	104	44	375

N° 13.

DÉMISSION DU CITOYEN BÉRANGER.

Au citoyen président de l'Assemblée nationale.

Citoyen Président,

Si quelque chose pouvait me faire mettre en oubli mon âge, ma santé, et mon incapacité législative, ce serait la lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire, et par laquelle vous m'annoncez que l'Assemblée nationale a honoré ma démission d'un refus.

Mon élection, et cet acte des Représentants du peuple, seront l'objet de mon éternelle reconnaissance, par cela même qu'ils sont un prix trop au-dessus des faibles services que j'ai pu rendre à la liberté; ils prouvent combien seront enviables les récompenses réservées désormais à ceux qui, avec de plus grands talents, rendront des services plus importants à notre chère patrie.

Heureux d'avoir été l'occasion de cet exemple encourageant, et convaincu que c'est la seule utilité que je pourrais avoir encore, citoyen président, je viens de nouveau supplier à mains jointes l'Assemblée nationale, de ne pas m'arracher à l'obscurité de la vie privée.

Ce n'est pas le vœu d'un philosophe, moins encore celui d'un sage; c'est le vœu d'un vieux rimeur qui croirait se survivre, s'il perdait au milieu du bruit des affaires publiques, l'indépendance de l'âme, seul bien qu'il ait jamais ambitionné.

Pour la première fois, je demande quelque chose à mon pays; que ses dignes Représentants ne repoussent donc pas la prière que je leur adresse en leur réitérant ma démission, et qu'ils veuillent bien pardonner aux faiblesses d'un vieillard, qui ne

peut se dissimuler de quel honneur il se prive en se séparant d'eux.

En vous chargeant de présenter mes très-humbles excuses à l'Assemblée, recevez, citoyen président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Salut et fraternité,

Signé : Béranger.

Passy, 14 mai 1848.

N° 14.

Pièces trouvées à l'Hôtel de Ville, le 15 mai 1848.

I. Le peuple ayant dissous l'Assemblée nationale, il ne reste plus d'autre pouvoir que celui du peuple lui-même. En conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour Gouvernement provisoire les citoyens :

Barbès,
Ledru-Rollin,
Albert,
Raspail,
Pierre Leroux,
Thoré,

Ces citoyens sont nommés membres du Gouvernement. Le citoyen Caussidière est maintenu délégué de la République à la préfecture de police.

La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs.

Paris le 15 mai 1848.

Le Gouvernement provisoire, prenant en considération le vœu du peuple, déclare qu'il va immédiatement signifier aux gouvernements russe et allemands, l'ordre de reconstituer la Pologne, et, faute de ce faire, le Gouvernement de la République française leur déclarera immédiatement la guerre.

Les membres de la commission du Gouvernement.

(Cette pièce porte la signature de M. Barbès et le timbre de la mairie de Paris.)

II. Membres du Gouvernement provisoire de la République française et démocratique :

Lamartine,
Louis Blanc,
Ledru-Rollin,
Raspail,
Barbès,
Blanqui,
Caussidière,
Etienne Arago,
Albert,
Huber,
Sobrier,
Lagrange.

III. Composition du nouveau pouvoir exécutif.

Intérieur : Caussidière ;
Affaires étrangères : Flocon ;
Progrès du Commerce et de l'Agriculture : Louis Blanc ;
Travaux Publics : Albert ;
Marine et Colonies : Schœlcher ;
Justice : Pierre Leroux ;
Guerre : Cavaignac ;
Finances : Huber ;
Cultes et Instruction publique : Proudhon ;
Préfecture de police : Sobrier ;
Mairie de Paris : Thoré ;
Pouvoir exécutif : Ledru-Rollin, Barbès, Blanqui.

IV. Convocation aux délégués des corporations d'ouvriers.

Gouvernement provisoire.

Je prie M. de se rendre immédiatement à l'Hôtel de Ville pour constituer la délégation du peuple.

Le secrétaire général,
Signé : Borme.

(Timbre de la mairie de Paris.)

V. Listes trouvées à l'Assemblée nationale et déposées le 22 mai par M. Millard, Représentant du peuple.

N° 1.	N° 2.	N° 3.
Barbès,	Barbès,	Barbès,
Leroux,	Albert,	Albert,
Blanqui,	Louis Blanc,	Huber,
Albert,	Huber.	Raspail,
Louis Blanc.		Blanqui.

VI. *Un factieux* : Voici la liste d'un nouveau Gouvernement provisoire que je propose à l'acceptation du peuple :

Barbès,
Louis Blanc,
Ledru-Rollin,
Blanqui,
Huber,
Raspail,
Caussidière,
Etienne Arago,
Albert,
Lagrange.

Un autre factieux : Voici la bonne liste du nouveau Gouvernement provisoire :

Cabet,
Louis Blanc,
Pierre Leroux,
Raspail,
Considérant,
Barbès,
Blanqui,
Proudhon.

(*Moniteur universel*)

VII. Autre liste proclamée à l'Assemblée nationale :

Louis Blanc,
Barbès,
Blanqui,
Raspail,
Cabet,
Proudhon,
Pierre Leroux,
Albert,
Caussidière.

VIII. Extrait du rapport sommaire sur la procédure relative à l'attentat du 15 mai, par M. Ernest Bertrand, juge d'instruction.

« Il existe au dossier : 1° un décret signé de lui (Barbès) et d'Albert qui constate la dissolution de l'Assemblée, la constitution d'un nouveau Gouvernement composé de : Louis Blanc, Ledru-Rollin, Albert, Raspail, Barbès, Pierre Leroux et Thoré, et ordonne à la garde nationale de rentrer dans ses quartiers. »

(Rapport de la *Commission d'enquête* I. 66.)



N° 15.

Extrait de la déposition de M. Trouvé-Chauvel, préfet de police, du 14 juillet 1848.

Il donne ainsi le décompte des factieux arrêtés dans le complot du 15 mai, au nombre de 140, savoir :

Parti Barbès (1).	45
Parti Henri V.	36
Parti bonapartiste	58
Parti régence.	1
Total. . .	140

(1) Il n'y a pas de parti Barbès.

NOTE.

NOTE

L'introduction à l'Histoire de la seconde République française a donné lieu à de violentes récriminations. J'ai répondu au journal la *Presse*, non pour défendre mon livre — un livre se défend de lui-même — mais pour remettre sous son véritable aspect le principe d'autorité ridiculement travesti. La question valait bien un peu d'encre. La *Presse* en jugea ainsi; mais, après avoir inséré la première des deux lettres qui suivent, elle ne me fit pas l'honneur d'accueillir la seconde. La *Presse,* oubliant ses conventions et celles de son critique, M. Limayrac, fit comme ces enfants qui, dans une querelle, veulent absolument avoir le dernier mot.

Un autre critique de profession, M. Pelletan, m'a-t-on dit, aurait aussi, dans le journal le *Siècle,* usé à mon égard du procédé à la mode du temps de feu M. de Laubardemont. La seconde de ces lettres pourra lui servir de réplique, ainsi qu'à son camarade.

Il paraît d'ailleurs que j'étais dans mon tort, et qu'il n'est pas d'usage de répondre aux feuilles. Les feuilles disent ce qu'elles veulent; cela ne fait rien. Ce n'est donc pas pour recommencer une lutte dans laquelle l'agresseur se sauve après avoir fait feu et se barricade dans sa maison, où l'on n'entre que l'argent à la main et de par la loi, que j'imprime ces lettres, notamment la seconde, qui est inédite. (Dieu me garde à jamais de ces débats discourtois!) Je publie cette lettre par respect pour les lecteurs qui daignent me suivre dans cet instructif voyage de la monarchie constitutionnelle à l'Empire.

PREMIÈRE LETTRE.

« Monsieur,

» En relisant votre article du 29 mai, vous comprendrez qu'il ne m'a pas été possible de rester sous le coup d'un réquisitoire qui me dénonce à l'opinion comme un rêveur inhumain, comme un cerveau tourmenté de visions sanglantes et érigeant la Terreur en système politique. Que me resterait-il à faire après une pareille accusation, que d'aller trinquer avec le bourreau et philosopher avec le czar ?

» Si vous vous étiez borné à analyser mon livre, à discuter les idées de l'auteur, j'aurais gardé le silence. J'ai tout récemment fait de la critique un trop large usage (1) pour trouver mauvais, chez les autres, ce dont j'ai usé moi-même. Mais vous m'avez fait un procès de tendance contre lequel proteste l'éclatant témoignage de la vérité. Quiconque ouvrira l'*Histoire de la seconde République française* sera aussi étonné que je le suis moi-même de l'interprétation que vous en avez donnée.

« M. Castille, dites-vous en parlant de la Terreur, en fait un » système de gouvernement; il transforme l'accident lamentable » en une loi historique. » Où ai-je écrit cetté énormité? Ne lisez-vous pas au contraire, page 32 : « Pour sortir de cette inex- » tricable situation, il fallait plus que des moyens légaux, il » fallait quelque conception anormale, monstrueuse, faite à la » taille des événements. » Conception anormale veut-il dire : transformer l'accident lamentable en loi historique ?

« Je sais bien, dites-vous plus loin, que M. Castille a la bonté d'a- » jouter qu'il serait absurde de considérer le comité de salut public » et les instruments de son administration draconienne comme la » forme définitive d'une démocratie. Cet excès de complaisance « nous touche ; mais, en regardant bien au fond, on s'aperçoit » vite que ce n'est qu'une précaution oratoire. » Qui vous donne ainsi le droit de forcer la porte de ma conscience, d'y écouter, d'y écouter mal, qui pis est, et de prétendre y avoir entendu des choses contradictoires à ce que j'écris?

(1) Voir les Hommes et les Mœurs en France sous le règne de Louis-Philippe, 1 vol. in-8°.

» Le ciel me garde d'enflammer ce débat, qui ne peut avoir d'intérêt pour le public qu'autant qu'il reste dans les limites d'une discussion de principe; mais vous savez combien nous avons protesté contre les procès de tendance. Est-ce à nous à les renouveler ?

» Quant à Robespierre, ce n'est pas, monsieur, croyez-le bien, par prédilection pour les moyens qu'il fut dans la triste nécessité d'employer que j'ai consacré quelques pages à sa mémoire. Si j'ai lavé d'une main pieuse ce masque sur lequel tous les gouvernements et presque tous les partis ont craché depuis soixante ans, si j'ai essuyé ce front tant de fois souillé par l'encre des cuistres, c'est que Robespierre m'a paru se distinguer énergiquement de cette multitude anarchique dont il était entouré, c'est qu'il chercha franchement, résolûment à fonder le contrat de l'autorité nouvelle, et qu'en succombant il prouva seulement que le peuple était alors incapable de la République. Non, non, tout sang versé me désespère et me fait horreur! Toute mort violente, fût-elle juste, me plonge dans la mélancolie et le dégoût de la vie.

» Je vous prie également de me faire l'honneur de croire, monsieur, que je savais ce que je disais en écrivant : *Dieu et la liberté, ces deux inconciliables.*

» Voltaire seul put dire : Dieu et la liberté. C'est que le Dieu de Voltaire était un Dieu libéral, fait à l'image de M. Odilon Barrot, trinquant aux banquets réformistes, criant vive la charte et la liberté de la presse, un souverain constitutionnel, comme a dit M. Proudhon. Tel fut le Dieu des déistes, le Dieu de Voltaire. Et cela explique comment l'auteur de la *Pucelle* a pu articuler sérieusement, naïvement, son inconciliable formule.

» Dieu d'ailleurs est, vous le savez aussi bien que moi, monsieur, le plastron de toutes les doctrines. Dieu représente si bien l'idée de l'autorité par excellence que les libéraux eux-mêmes ont senti le besoin d'étayer la liberté du nom de Dieu, afin d'en faire une arche sainte, un principe au-dessus de toute discussion, une émanation perpendiculaire de la Divinité. Afin de se présenter convenablement dans le monde, les idées anarchiques et destructives prennent Dieu par la main et disent : Vous voyez bien celui-là, celui que nul ne discute, devant qui tout s'incline, eh bien ! c'est notre bon compagnon ; il marche avec nous ; nous sommes ses Benjamins, ses mignons ; tyrans, inclinez-vous! Et



quand Dieu le père effarouche les passereaux effrontés des crépuscules révolutionnaires, ils se rabattent sur Jésus et chargent ses épaules de la croix de leurs sottises. O crucifié de tous les temps !

» Au point de vue religieux qu'est-ce que Dieu, sinon le créateur et l'ordonnateur de toutes choses, le roi des rois, le grand juge des actions humaines ? Qu'est-ce que le juge, sinon le représentant de la loi ? Qu'est-ce que la loi, sinon le texte du contrat qui limite l'exercice des droits, et prescrit les devoirs de l'homme en société, c'est-à-dire qu'est-ce autre chose que la formule même du principe de l'autorité ?

» Vous le voyez, monsieur, je ne suis pas Ajax défiant Dieu ; Ajax n'était qu'un libéral, un Danton foudroyé.

» Mais au point de vue philosophique, qu'est-ce que Dieu, sinon une pétition de principe, c'est-à-dire une affirmation sans preuve, le *cogito, ergo sum* cartésien ? Où est la liberté, là où il faut croire ? Qu'a de commun Dieu, c'est-à-dire l'affirmation au nom de la foi, avec la liberté, c'est-à-dire l'examen au nom de la raison ? Dieu et la liberté qu'est-ce donc autre chose qu'un accouplement bâtard de l'orthodoxie et du schisme ?

» Je ne nie pas l'utilité de la liberté ; mais j'ai le droit d'affirmer qu'elle n'intervient jamais dans le contrat, qu'elle n'édifie rien, que son rôle est négatif. Je suis libre de faire ce que la loi ne défend pas ; mais ce n'est pas dans cette latitude que gît le contrat ; car si le législateur n'avait rien écrit, il n'y aurait pas de contrat. L'homme serait libre ; mais la société n'existerait pas.

» La liberté ne peut donc exister qu'à l'état d'agent destructeur ou de décomposition, comme le feu. Le contrat est vieilli, suranné ; ses formes ne sont plus d'accord avec les besoins de la génération nouvelle ; la famille des esprits destructeurs, les rats, les vers, se mettent dans le parchemin, le grignottent, le rongent, le détruisent au nom de la liberté ; puis la grande et fatale orgie accomplie, les esprits constructeurs, les Charlemagne, les Richelieu, les Cromwell, les Robespierre arrivent, et, du mieux qu'ils peuvent, au milieu des cris, des morsures, des coups de poignard et des coups de hache, ils tracent le contrat nouveau et emploient tous les moyens que l'énergie leur conseille pour en assurer l'exécution. Robespierre, on l'a dit avant moi, fut un homme de juste milieu. En restaurant le principe d'autorité méconnu et foulé aux pieds par tout le monde, il prouva qu'il

appartenait à la famille des esprits constructeurs, et non à celle des termites qui sapent l'édifice social, quel qu'il soit, et sous tous les régimes.

» Je me souviens d'une époque où le peuple de Paris disait : « La République est au-dessus du droit des majorités. » Ce jour-là, la *Presse* ne fut pas de l'avis du peuple de Paris; je le conçois. Le peuple de Paris, en s'exprimant ainsi, niait l'intervention du principe de liberté dans le contrat. Il faisait comme les théocrates, les légitimistes, les monarchistes absolus, et il avait raison, parce que le principe de l'autorité, qu'il revête la forme républicaine ou la forme monarchique, la forme démocratique ou la forme aristocratique, remonte à un article de foi, à une pétition de principe, à un idéal de justice, à Dieu lui-même. Or, toutes les fois qu'il veut asseoir la base d'un ordre social, c'est toujours à ces divines profondeurs que l'esprit humain est sommé de descendre, sous peine de construire des gouvernements flottants que le flot apporte et remporte, comme une épave que jette et reprend la mer en courroux.

» Il y a dans le monde, je le répète, deux grandes familles d'esprits, les constructeurs et les destructeurs, et ce qui cause tant de malentendus, c'est que ces espèces se rencontrent souvent dans le même parti, sous le même drapeau. Mais gardez-vous de croire, monsieur, que je confonde avec les anarchistes ces vastes génies qui viennent simplifier le mécanisme de l'autorité, en la dépouillant du cortége des institutions féodales. Ce serait une erreur d'imaginer que, sous toutes ces formes nouvelles, simples, savantes, l'autorité soit moins exacte, moins rigoureuse. Elle enveloppe, au contraire, le citoyen, le saisit dès sa naissance, et l'accompagne jusqu'à sa mort. Elle évite les froissements qui peuvent lui faire sentir ses lisières, mais elle ne le perd pas de vue une minute, et légifère si bien et de tant de façons, qu'il n'accomplit guère un geste que la loi n'ait prévu ! Telle est la société moderne.

» L'individu échappait à travers les grossiers réseaux de l'autorité du moyen âge; les peuples presque nomades de certaines parties de la Russie échappent à l'œil du maître; mais dans notre belle France, si savamment administrée, dans nos villes les plus populeuses, quel homme pourrait se flatter d'échapper à l'œil des lois ?

» Vous affectez sans cesse, monsieur, de confondre le principe

même de l'autorité avec le fonctionnaire qui l'exerce, et vous m'opposez le czar et la République américaine. Mais, monsieur, daignez relire l'introduction à l'*Histoire de la seconde République française,* et vous verrez qu'elle n'a pas d'autre but que de prouver précisément que nos mœurs tendent à modifier le système de l'autorité, à le transporter du centre à la circonférence. Et si vous aviez avec plus de soin suivi le fil de ma pensée, vous n'auriez pas sacrifié la vérité écrite et imprimée à la vaine satisfaction de me présenter à vos lecteurs comme l'esprit le plus faux et le plus illogique. Vous n'auriez pas manifesté tant d'étonnement pour la flétrissure dont je couvre les crimes inutiles de la Restauration.

» L'exposition des idées contenues dans l'introduction à l'*Histoire de la seconde République française* se pourrait résumer ainsi : La société française est à la recherche d'une forme nouvelle de l'autorité. — La vieille société brisée par l'anarchie révolutionnaire, une dictature fut nécessaire pour établir l'autorité nouvelle. Le martyre de Robespierre, assassiné par les libéraux et les parlementaristes, rejeta la société dans le chaos. — Napoléon saisit l'autorité en brisant le parlementarisme ; il eut raison. Son tort fut de ne pas constituer l'autorité nouvelle. Sa mission et sa gloire furent d'ébaucher, par la victoire, le fédéralisme de l'Europe. — La Restauration eut doublement tort. Elle fut inconséquente en voulant à la fois ramener la vieille monarchie et l'escorter de concessions faites au parlementarisme. — Charles X, en voulant constituer l'autorité par la croix, se trompa plus grossièrement que ses devanciers, parce qu'il remonta plus haut qu'eux dans le passé.

» Et, maintenant, ai-je été inconséquent d'applaudir Napoléon d'avoir brisé le parlementarisme qui substitue une sorte d'oligarchie bourgeoise au large pacte de l'autorité démocratique? Ai-je eu tort de reprocher à la Restauration des meurtres au moins inutiles? Doit-on me trouver illogique lorsque je reproche à Charles X d'avoir mis le prêtre là ou il aurait fallu le peuple? Et ne suis-je pas d'accord avec moi-même lorsque j'absous Robespierre en faveur du principe qui le fit agir?

» Il m'importe peu de savoir si Louis XVIII et Charles X eurent de bonnes intentions. Ne cherchons jamais les intentions de ceux qui nous gouvernent, mais demandons-nous s'ils nous gouvernent selon ce qui nous paraît être conforme aux aspirations

réelles du siècle où nous vivons. En politique, la bonne volonté n'est pas réputée pour le fait.

» En vérité, faut-il que, pour s'écarter de la politique du libéralisme et du parlementarisme à la mode depuis soixante ans, faut-il, pour ne pas crier à tout propos : A bas les jésuites! Vive la liberté ! Vive la constitution ! faut-il, pour ne pas frayer dans l'ornière où patauge, depuis la Constituante, la démocratie enveloppée comme une mouche dans la toile d'araignée que lui file la classe moyenne ; faut-il, dis-je, qu'on soit nécessairement « étrange, faux, exorbitant? »

» Vous me donnez à choisir entre l'Amérique et le czar. Permettez que je ne choisisse pas! Vous vous demandez s'il vaut mieux être sujet de l'empereur de Russie que « citoyen des » États-Unis, c'est-à-dire un homme libre, un citoyen dans le sens » profond du mot. » Ma réponse est que je ne veux ni l'un ni l'autre ; que le pacte de l'autorité nouvelle n'a rien de commun avec le czar, mais qu'il vaut mieux l'autorité la plus despotique que l'absence de toute loi, c'est-à-dire de toute forme de l'autorité ou la liberté pure. Ne me faites pas dire ce que ma pensée repousse. Je n'accepte pas l'Amérique comme une agglomération d'hommes vivant à l'état libre. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de société sans une autorité quelconque.

» Et si j'acceptais l'Amérique comme pays libre, j'aurais encore à vous faire observer que ce peuple, né d'hier, n'ayant pas d'antécédents monarchiques, pas de prétendants, est dans des conditions bien différentes de notre France. Il n'y a pas en Amérique de parti qui aspire à remettre les États-Unis sous le joug de l'Angleterre. L'autorité, n'ayant pas à prévoir ces sortes de choses, n'a besoin ni de police politique ni de lois rigoureuses sur la presse. Ce qui fait que la France est très-gouvernée, c'est qu'elle a besoin de l'être beaucoup, en raison des nombreuses causes de conflits qu'elle recèle. Voyez si M. de Girardin lui-même n'est pas de cet avis, lui qui propose avec M. Hébert de ne considérer désormais le citoyen que comme une unité, en lui appliquant un numéro matricule !

» La démocratie, en France, fit donc une faute en se laissant aller sur la pente du libéralisme, et le peuple de Paris en eut l'instinct le jour où, à l'instar de l'ancienne monarchie, il voulut s'appuyer sur le droit divin de l'autorité nouvelle. S'il en eût été des partis en Amérique comme des partis en France, il y a

longtemps que la volonté du nombre eût résigné tout ou partie de ses pouvoirs entre les mains d'un seul. Vous voyez donc bien que notre République avait besoin d'un droit divin.

» Je lisais, il y a peu de jours, une lettre d'un ingénieur français très-épris de la société américaine. « Ici, disait-il, il faut » payer de sa personne; la loi protége peu. » Et il ajoutait plus loin : « On ne fait guère ici plus de cas de la vie d'un homme » que de celle d'un chien. » Cet aveu d'un admirateur de l'Amérique me frappa beaucoup plus que ce que j'ai lu sur les mœurs et la politique de ce pays. Il y a en effet quelque chose de sauvage, comme Rome à l'enfance, dans cette jeune République des États-Unis, si impétueuse, si active! Les temps ont changé: l'homme reste. Cette bande de négociants nourrit au sud des esclaves, et fait marcher au nord des armées industrielles sous la verge de ses capitaux. Sans parler de l'esclavage, il y a là un despotisme indirect; c'est l'opinion, les mœurs. Cette société brutale manque absolument de charité. Elle broie celui qui ne réussit pas. Nos populations artistiques, savantes, souffriraient de mortelles tortures avec une autorité constituée à l'instar de celle de la grande banque américaine.

« Vous aurez beau dire, écrivez-vous, vous aurez beau argu- » menter, si vous niez la liberté de l'homme, il faut conclure » qu'il n'y a pas de Providence ou qu'il n'y a qu'une Providence » barbare. » — « Il y a des gens, écrivait Diderot à Mlle Voland, » qui se plaignent toujours que la nature mêle un peu de chico- » tin aux bonbons qu'elle nous donne. » En effet, je ne la crois pas uniquement confite en douceur, et de même que je suis loin de croire l'homme absolument libre, de même je ne pense pas que la Providence ait pour mission de nous éviter les peines et les soucis de ce monde.

» Je me promenais un jour au bord de la Seine avec un poëte philosophe, M. Baudelaire. Il avait plu. Chaque fois qu'il rencontrait une limace, le poëte l'écrasait en disant : Bénis la Providence, misérable! Le fait est que la Providence n'était pas trop bonne ce jour-là pour les pauvres limaces. Et voilà qu'hier, écoutant d'une oreille distraite l'acteur Got jouant le barbier dans le *Mariage de Figaro*, je rêvais à votre article que je venais de lire. Tout à coup Figaro s'écria : « Pourquoi fais-je ceci et non cela ? » Puis il me sembla que j'entendais Hamlet me crier à l'autre oreille : « Être ou ne pas être; » que je voyais Rabelais rieu-

nant son « trinque » final ; que le jury me montrait en lettres de feu ces mots : « Circonstances atténuantes. » De toutes parts surgissait cette antique vérité.... Mais ce n'est pas à un homme éclairé comme vous, monsieur, que j'irai rappeler les arguments d'une question si bien élucidée par la philosophie moderne.

» Hélas ! non, l'homme n'est pas libre. Lié comme la partie au tout, il se meut sous l'empire de la condition. La Providence l'opprime assez pour le forcer à la lutte, et le protége assez pour qu'il puisse retirer quelque fruit de ce combat. La part de liberté qui lui reste, au milieu des conditions du mouvement gît dans les déterminations de sa conscience. Encore, en creusant bien, ne faut-il pas que cette conscience se fasse trop orgueilleuse.

» Sans doute il serait plus commode d'être Dieu que limace ; mais hommes nous sommes, hommes nous resterons. Et jamais nos institutions ne pourront être basées sur une liberté qui n'est pas en nous, ou plutôt, toutes les fois que nous serons réunis en groupe, nous aurons besoin d'institutions, c'est-à-dire d'une autorité qui nous serve de garde-fou. Tout cela est si simple, si élémentaire, que je ne le répète qu'avec timidité.

» Mais ce qui est moins simple, c'est de trouver le secret qui nous empêche de nous opprimer les uns les autres, c'est-à-dire la formule d'une autorité plus large, plus équitable que l'autorité du passé. Le socialisme l'a cherché, il ne l'a point trouvé. On a écrasé la limace : c'est dans l'ordre. En politique, on n'a le droit d'expérimenter qu'à la condition de réussir.

» Quant aux libéraux, qu'ont-ils fait ? Ils ont crié : à bas la monarchie ! à bas Robespierre ! à bas l'Empire ! à bas la Restauration ! à bas Louis-Philippe ! à bas la République ! à bas le socialisme ! Et ce n'est pas fini. — Ils ont troqué Robespierre contre Barras ! Napoléon contre Louis XVIII ! Ils ont troqué l'unité de l'Allemagne contre des institutions à la mode française ; l'Italie du nord contre l'unité italienne ! Ils ont troqué la République à Milan contre la monarchie, moyennant la liberté de la presse et une garde nationale ! Assez !

» Ah ! sans doute il n'est pas aimable de venir dire aux illettrés, tant flagornés par la mendicité des suffrages : La liberté n'est pas l'élément constitutif des sociétés ; l'homme ne jouit point ici-bas d'une grande somme de liberté ; citoyen, tu ne seras jamais un dieu. La liberté fait bien du bruit pour un coup

de balai ! Oh ! non, je ne partage point l'enthousiasme général pour cette idole de circonstance.

» Entraîné vers une nature d'idées plus positive, je me suis efforcé de tracer aussi profondément que possible la distance qui la sépare du fécond principe d'autorité. Tel est le sens de cette introduction que vous avez critiquée, monsieur, avec un peu d'humeur, peut-être. Le public jugera si vous avez bien ou mal lu.

» H. CASTILLE.

» Paris, 30 mai 1854. »

DEUXIÈME LETTRE.

« Je dis que tout homme qui parle ainsi a plus d'attention à fermer la bouche aux gens, que d'envie de les convaincre. »
(J. J. ROUSSEAU, *lettre à M. Grimm.*)

» Monsieur,

» Votre article du 21 juin (1) tend à me parquer dans un système de dictatures que, ni sciemment, ni insciemment, je n'ai préconisé et dont je n'ai pu former un corps de doctrine. Il s'obstine, malgré le texte, à soutenir que je veux « l'autorité non définie. » Il prétend me cerner dans un dilemme dont la contradiction est le dernier mot, et faire de moi un adorateur de la tyrannie.

» Tel est le sens de cet article dans lequel je ne trouve ni dialectique, ni suite d'idées, ni rien de ce qui constitue une argumentation, mais où je rencontre, en revanche, un assez grand nombre de petites méchancetés destinées à gagner les rieurs, si l'on n'a pas les gens sérieux pour soi. C'est toujours cela de sauvé.

» Quand j'aurai répliqué à mon critique, m'accusant de faire des coups d'État sur les mots, qu'il se console de l'absence de

(1) En réponse à la lettre précédente.

liberté de presse en prenant des libertés de langage ; que, si je parle de la liberté comme un voltigeur de Louis XV, il parle lui de l'autorité à l'instar de ce petit bossu libéral de la caricature criant : Vive la charte ! à bas le tyran ! que, si je ne suis pas aussi éloquent que M. Cousin peut-être, mon critique l'est moins que M. de Chateaubriand sans doute, où ce badinage conduira-t-il la discussion ?

» J'avais prié mon critique de laisser de côté tout ce menu bagage. Je lui déclare ici que je ne trouve pas plus de mérite à tailler une phrase en pointe qu'à faire un sifflet d'une baguette de saule. Dussent les loustics d'estaminet me regarder comme un homme absolument dénué d'esprit, je laisse mon adversaire seul de jeu.

» Que mon critique me permette donc de ramener la discussion sur son véritable terrain. J'ai donné en substance le sens de sa réponse d'aujourd'hui. Je ne suis pas disposé à me laisser pendre au gibet de l'opinion publique avec quatre lignes d'écriture. Et quand j'aurai renvoyé aux citations suivantes le lecteur qui voudra bien prendre la peine d'examiner les pièces du procès, que restera-t-il de cet article?

» J'ai dit, page 35 de l'introduction à l'*Histoire de la seconde République Française* : « Sans doute il serait absurde de considérer le comité de salut public et les simples instruments de » son administration draconienne comme la forme définitive » d'une démocratie, mais il nous sert du moins à constater ce » principe, que la démocratie, comme tout autre système, ne saurait trouver sa voie que par l'autorité et non point au moyen de » la liberté. L'histoire de la première République prouve une » fois de plus que l'autorité n'est autre chose que l'élément » social lui-même, et qu'on se voit toujours obligé d'y revenir, » lorsqu'après le renversement des vieilles institutions, il s'agit » de réorganiser la société sur de nouvelles bases. »

» Si je déclare que la dictature n'est pas la forme définitive d'une démocratie, on ne saurait, sans blesser l'évidence, m'accuser de prétendre à un système de dictatures successives. Voilà pour ma volonté. Je prétends démontrer plus loin que ce système ne saurait découler à mon insu de mes doctrines sur le principe d'autorité. Continuons.

» Vous prétendez que je veux l'autorité non définie.—Qu'est-ce donc que les définitions suivantes?

» Page 64 : « Ce que veut le siècle, c'est l'autorité publique et » non l'autorité privée. »

» Page 67 : « Ce n'était pas pour résigner l'autorité gouvernementale ou électorale, c'est-à-dire le plus sûr moyen de fortune, » entre les mains de deux cent mille propriétaires et boutiquiers, » qu'on avait brisé, sous le nom de priviléges, à la tribune nationale, cette même autorité détenue par deux cent mille prêtres ou » marquis. Mais paix à la cendre des morts ! Le suffrage universel » a donné depuis la signification de ces batailles de géants. »

» Page 69 : « Il s'agit de savoir qui l'emportera du schisme ou » de la doctrine première, de l'autorité par voie de privilége, ou » de l'autorité par voie de libertés publiques. Tel a été le terrain » de la lutte ; lutte éternelle d'ailleurs, puisqu'elle a pour objet le » principe éternel de toute société humaine : l'autorité. A mesure » que les peuples ont compris que ce mot voulait dire non-seulement domination supérieure, mais encore développement de son » *moi* ; non-seulement religion, morale, lois, mais encore appropriation d'une part légitime dans la chose publique, voix consultative et élective dans l'administration de l'Etat, développement » infini de ses facultés, ils ont réclamé d'une voix plus impérieuse » contre l'injustice de leurs gouvernants. »

» Est-ce laisser dans le vague ma façon de comprendre l'application moderne de l'autorité que de s'exprimer ainsi ? Et quand, page 16, j'ajoute : « Les libertés publiques ne sont autre chose » qu'une collection de libertés individuelles, offertes en holocauste » au Dieu despotique des sociétés modernes, à la raison sociale, » au contrat, » n'ai-je pas le droit de m'étonner que dans votre premier article vous prétendiez me surprendre en flagrant délit de contradiction parce que je conclus, dans l'abondance de mon principe, en disant que la meilleure des sociétés serait celle où l'autorité absorberait le mieux l'homme au profit du citoyen ? Et peut-on reprocher à un écrivain qui proclame le droit de tous à une part d'autorité, c'est-à-dire de l'héritage social sous toutes ses formes, peut-on reprocher ,dis-je, à un partisan de la tyrannie anonyme qui réclame le dividende du peuple dans la répartition de l'autorité, de préférer le Czar à la société Américaine, et d'ériger en doctrine le despotisme de Un ?

» Quant au dilemme suivant : « Vous glorifiez toute dictature » qui règne *per fas et nefas*, pourvu que la pensée de celui qui » gouverne vous *paraisse conforme aux aspirations du siècle*. C'est

» très-bien ; mais si le siècle aspire à la liberté, toute dictature, par » cela seul qu'elle est une dictature, est contraire à l'esprit du » siècle : est-ce clair ? » s'il est vrai qu'aux pages 55, 56, 64, 69, 70, j'ai au contraire exprimé la pensée que le peuple aspirait à la conquête de l'autorité et non de la liberté, le dilemme de mon critique, tirant l'une de ses deux propositions de son propre domaine et non du mien, se trouve naturellement à bas, puisque ce genre d'escrime consiste à battre un homme avec ses propres armes. C'est le même genre d'argumentation vicieuse dont il a déjà fait usage dans son premier article à propos de l'Amérique et du Czar. Ce dilemme est donc moins clair que ne l'imaginait mon critique.

» Je n'ai pas besoin de lire ou de relire (comme il plaira à mon savant critique) l'*Histoire de la transformation du Tiers-Etat* de M. Augustin Thierry, pour être convaincu de la différence qui existait entre le Tiers-Etat constitué et le prolétariat. J'ai précisément cherché à distinguer leur cause ; je me suis efforcé de démontrer avec quelle habileté ce corps s'était servi du mot liberté à son profit personnel, à l'exclusion du prolétariat, et il résulte, je l'espère, de mes distinctions que depuis la naissance des libertés publiques ou extension du principe d'autorité, le mot liberté était devenu une pure logomachie. Je le démontrerai plus loin.

» Mais comme la liberté de la presse, existât-elle dans la loi, n'existe pas pour moi qui n'ai pas le capital suffisant pour alimenter une feuille, comme je ne puis savoir jusqu'à quand le directeur de la *Presse* m'ouvrira ses colonnes, je suis déterminé cette fois à ne rien laisser passer. Je vais donc commencer par poser ma doctrine sur le principe d'autorité de telle sorte que vous ne puissiez plus en donner une fausse interprétation ; je battrai ensuite la liberté en brèche au point de vue social et je reprendrai en sous-œuvre une atroce insinuation, qui mêle des saveurs amères au sel attique de votre feuilleton.

» Débarrassons donc la question de ses éléments subsidiaires. Bornons-la ; réduisons-la.

» Qu'ai-je voulu démontrer ? que l'autorité est l'élément constitutif des sociétés humaines, le principe *sine quâ non*.

» Quand je dis : Mieux vaut le despotisme le plus absolu que point d'autorité, c'est comme si je disais : Mieux vaut l'homme à l'état social que l'homme sauvage et isolé ; mieux vaut une so-

ciété que point de société. C'est le contraire du principe de Rousseau. (*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité.*)

» Et pour vous éviter l'énumération historique des méfaits de l'autorité, ainsi que le faisait M. de Girardin parlant à M. Blot-Lequesne, je commence par vous déclarer, monsieur, que je ne regrette ni la société grecque, ni celle de Rome, ni celle du moyen âge, parce que avant tout je suis de mon temps et que je ne puis souhaiter le retour d'un régime contraire aux principes d'égalité qui sont la gloire de ce siècle.

» Cependant je constate en passant que ces sociétés trouvèrent leur assiette telle quelle, qu'elles ont vécu, flori dans les proportions de leurs principes constitutifs. Tandis que la société nouvelle n'a pas trouvé la sienne. Tout trahit au contraire qu'elle est en mal de Constitution.

» Ceci posé, revenons au principe d'autorité. Et toujours dans le même système de loyale argumentation et d'économie du discours, souffrez que je vous épargne une question en vous définissant au préalable ce que j'entends par principe d'autorité.

Le principe d'autorité, c'est l'asservissement du *moi* aux déterminations de la conscience et aux nécessités de la condition. C'est encore le pacte qui enchaîne la liberté naturelle à une convention librement consentie, ou acceptée par nécessité.

» Ce dernier membre de phrase vous démontre que je ne veux esquiver aucune des difficultés de la question.

» Ecartons l'aspect philosophique du sujet. Restons dans la politique du fait et prenons un exemple ou plutôt un apologue.

» Je vous rencontre dans le grand désert du Sahara. — Vous avez une provision de pain; j'ai une provision d'eau. — Vous avez soif; j'ai faim. — Il ne s'agit que de s'entendre. Nous ouvrons verbalement le protocole suivant : J'avancerai de la main droite une bouteille d'eau; de la main gauche vous me tendrez un pain. Je prendrai le pain; vous prendrez l'eau. Et voilà le libre échange organisé.

» Je me hâte de vous faire observer qu'il y a eu contrat préalable, que ce contrat domine votre liberté et la mienne. Le principe d'autorité plane sur nous. Vous n'êtes plus libre, sans forfaire, de violer cette autorité. Il serait *naturellement* plus doux d'avoir toute l'eau et tout le pain, mais nous avons cru sage de réprimer ce *libre* instinct par une transaction dans laquelle nous trouvons tous deux un certain profit.

» Cependant nous savons par expérience que la justice absolue ne règne pas toujours sur la terre. Il ne s'agit pas de savoir si la guerre doit ou ne doit pas exister. C'est un fait; elle existe et la voici allumée entre nous parce qu'oubliant les lois de la conscience, parce que, par un intérêt mal entendu peut-être, vous vous êtes approprié l'eau et le pain. Je suis vaincu. Vous vous dites : Cet homme est mon esclave; je lui ferai porter toute la charge et je ne lui donnerai que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir. Vous me dictez vos lois et la nécessité m'oblige à les accepter jusqu'à ce que je me sente assez fort pour secouer le joug. Nous voici tombés du libre échange ou du principe d'autorité consentie de MM. Cobden, Bridght, W. J. Fox, Bastiat, etc., à la politique d'Aristote, de Grotius, ou de Hobbes, qui n'est pas la mienne.

» Mais je ferai observer à mon critique que nous pourrions ainsi passer par toutes les phases de l'association humaine depuis l'esclavage jusqu'à l'Amérique du Nord, et que nous retrouverions toujours l'autorité consentie ou acceptée par nécessité, loi terrible sans doute puisque c'est celle du destin ou de la force aveugle.

» C'est à cette loi que je faisais allusion dans cette phrase que vous citez et que je répète : « On s'indignerait moins, d'ailleurs, » contre l'illégalité, si l'on daignait remarquer que ce moyen n'est » la propriété exclusive d'aucun homme et d'aucun parti : c'est » une arme politique dont chacun peut se servir à ses risques et » périls, qui devient glorieuse ou criminelle, selon les conditions » dans lesquelles on en fait usage ; mais, avant tout, il faut bien » l'avouer, selon qu'elle nous donne le succès ou l'insuccès. » Il est vrai qu'avec une imprévoyance trop grave pour n'être pas calculée, vous avez omis l'axiome qui précède *immédiatement* ce paragraphe décapité. Souffrez que je replace la tête sur les épaules du mutilé : « Toutes les fois que la société sera en danger, le » fait l'emportera sur la légalité. » Il en est ainsi parce que la société, comme l'individu, a pour loi première sa conservation propre.

» Je disais donc que le principe d'autorité apparaît dans toutes les formes du contrat, qu'il intervient jusque dans les relations d'homme à homme, jusque dans les plus modestes transactions de la vie. C'est pourquoi ce terme : principe d'autorité, s'appliquant à toutes les transactions, me paraît préférable aux termes

de *Polysynodie* (abbé de Saint-Pierre), *Politie* (Rousseau), de *souveraineté*, etc., ou autres trop spéciaux. C'est en cela que je trouve au principe d'autorité un caractère supérieur et divin.

» L'autorité est-elle donc infaillible ? me direz-vous. — Oui, puisqu'elle siége au cœur de l'homme, puisqu'elle apparaît infailliblement dans tout état social, puisque c'est une loi, puisqu'elle est comme le soleil est.

» Les ministres de l'autorité sont-ils infaillibles ? — Oui, tant qu'ils exécutent fidèlement les termes du contrat.

» Une forme de l'autorité étant donnée et fidèlement exécutée, le contrat devrait-il donc être éternel ? — Non, parce que cette forme contenant des prémisses bonnes ou mauvaises, ces prémisses développées engendrent une crise qui transforme le contrat; parce que les formes de l'autorité sont adéquates à la valeur politique des peuples, qu'un peuple capable d'une forme meilleure l'exigera ; que si on la lui refuse, il la prendra ; que si on l'enchaîne, on vit dans l'anormal ; que l'anormal ne saurait se constituer ; que les despotes qui acceptent ce rôle ne sont plus que des gardiens de bêtes féroces qui les dévoreront tôt ou tard, eux ou leurs descendants.

» Ici, je ne vous citerai pas un apologue, mais un exemple. L'Autriche, par sa violation des lois qui suivirent les traités de 1815, s'est placée vis-à-vis du Lombardo-Vénitien et de la Hongrie dans cette déplorable situation. Quand le bonheur du peuple et son consentement manifeste ne justifient pas de telles entreprises, c'est que la forme de l'autorité n'est pas adéquate à la valeur politique de la nation. On peut considérer de tels pays comme en insurrection permanente, morale ou armée. Il y a des peuples qui succombent à la peine, je le sais. Il y a des braves qui meurent sur le champ de bataille et d'honnêtes gens qui, après avoir fait leur devoir, ne recueillent que le désastre et la désolation. Un très-grand penseur, M. de Maistre, dont je suis loin de partager toutes les doctrines, a présenté avec beaucoup de force et de logique, la nécessité de cette loi du mal liée à l'ordre physique et moral du monde et de l'humanité. Je ne reproduirai pas ses arguments. Je me borne, selon la méthode de Machiavel, à constater le fait et à chercher la loi historique. Si ce fait est exceptionnel, il ne détruit pas la règle. S'il est normal et s'il apparaît au jour de l'agonie des peuples comme un prodrôme de mort, il est fatal. Il démontre que les peuples,

comme les individus, ont une fin. Mais cela prouverait uniquement que les peuples absorbés dans une tyrannie étrangère n'ont souvent plus de force pour une vitalité propre. Il faut les plaindre, les secourir si l'on peut, en vertu même du contrat violé. Mais parce qu'un usage détestable aura été fait d'un principe excellent, je ne maudirai pas le principe et je dirai que le crime retombe sur celui qui a fait du fer de ma charrue un coutelas pour Haynau ou pour Radetzky.

» J'envisage ce grand principe d'autorité au point de vue politique le plus vaste où l'esprit humain puisse se placer. Je ne crois pas, comme certains républicains, qu'il n'y ait qu'une forme de gouvernement absolument bon, absolument juste, car l'idée du juste est elle-même variable et relative.

» Quoique lié aux diverses formes du pouvoir, il les domine puisqu'il les comporte toutes, puisqu'il étreint tous les humains depuis le nombre le plus élevé auquel une nation ait atteint jusqu'à l'individu. (Le principe d'autorité s'exerce sur soi-même et sert de régulateur aux passions.) Aucune transformation ne peut donc s'opérer sans lui.

» Les lois historiques, les conditions, déterminent les divers modes d'application du principe d'autorité. La sagesse du politique consiste donc à juger l'époque, à connaître ces conditions, et à travailler à appliquer le principe d'autorité conformément à leur essence. Ce qui constitue la légitimité d'un gouvernement quel qu'il soit, c'est la façon dont il applique le principe d'autorité. La forme qu'il revêt est la conséquence du mode d'application. Son excellence et sa légitimité se constatent par les bons effets qu'il engendre.

» Les lois historiques nous apprennent encore cette vérité, qu'un gouvernement n'est durable qu'à la condition de revêtir la forme que lui dictait l'esprit du temps, la condition, le milieu. Un gouvernement placé en dehors de cette condition est non-seulement illégitime, mais périssable. Qui en sera juge? — Le fait même. Car, par sa forme mal appropriée aux besoins du temps, par ses fausses applications du principe d'autorité, conséquence logique et fatale du fait anormal de son existence, il ne tarde point à rencontrer sous ses pas des obstacles qui lui prouvent qu'on n'enfreint pas plus impunément les lois historiques que celles de la nature.

» Je ne veux citer qu'un exemple : Les essais nombreux et

sanglants du parlementarisme en France ont prouvé, par le fait, que cette application du principe d'autorité qui livre à une Chambre les destinées de l'État est fatale en ce siècle et en ce pays, tandis qu'elle réussit à l'Angleterre. Cette cruelle expérience enseigne donc au politique à la bannir. Républiques et monarchies y ont sombré plusieurs fois en soixante ans. La démocratie devra donc chercher sa voie hors de là. Sinon, elle retombera toujours sanglante et brisée.

» Je m'exprime sur cette haute question avec le calme d'une conviction profonde, basée sur la simple observation du fait. Je n'épouse pas les passions de l'opinion, et toute pensée allusionnelle est si loin de mon esprit, que je ne crois pas qu'après mûr examen, l'opinion soit contre moi.

» Ainsi quand j'ai dit : « Voilà bien du bruit pour un coup de » balai ! » j'entendais parler du coup de balai donné en 1789 à la vieille société par la liberté.

» J'arrive au principe de liberté. Comment la définit-on? Cette définition, je l'ai cherchée patiemment. Est-ce la puissance, comme l'a dit Locke? Est-ce la faculté de faire ce que l'on veut, comme l'a dit Voltaire? Est-ce le droit d'aller et de venir, comme l'a exprimé la Constitution de 1848? Est-ce l'épanouissement intégral de l'individu, comme le prétendent les socialistes?

» Qu'est-ce que signifient ces termes vagues qui se confondent dans le progrès, dans le bonheur, dans la perfection, au point de vue de la société? Ne suis-je pas obligé, dès qu'il s'agit de constituer le corps politique, comme lorsqu'il s'agit d'établir les bases de la morale, de poser aussitôt une première entrave à la liberté en lui disant : Toute liberté doit s'arrêter au seuil de la liberté d'autrui? Et partant de ce principe, de subordonner la volonté de l'individu à celle du corps social?

« Ce que l'homme perd par le contrat social, dit Rousseau, » c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qu'il tente » et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et » la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper » dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la » liberté civile qui est limitée par la volonté générale. »

« Là est en effet le nœud de la logomachie. C'est dans la confusion qui est faite continuellement entre la liberté absolue et

la liberté civile ou publique. La première est un dissolvant, la seconde est un principe d'agrégation.

» Je m'empresse donc d'établir cette différence et ayant précédemment démontré que la liberté publique est une dénomination philosophique de la tyrannie collective, je conclus ainsi : Toute liberté publique est un signe manifeste du principe d'autorité. Elle est la mise en commun d'un certain nombre de libertés individuelles au profit de la commune, de l'Etat, de la raison sociale.

» Les libertés publiques deviennent donc les bases et les garanties de la vie en société.

» Pour vivre en société, l'homme est obligé de faire ce sacrifice, et la seule inscription sur les registres de l'Etat civil témoigne de l'engagement qu'il prend.

» Donc l'élément, le principe social par excellence n'est pas la liberté de l'individu, mais au contraire son asservissement; non la liberté, mais l'autorité.

» Quand vous engagez votre capital dans une entreprise industrielle, vous vous retirez par le fait le droit d'en user librement. En société, l'homme apporte non-seulement ses biens, mais son individualité, et cet engagement a été pris pour lui avant qu'il eût seulement la connaissance de lui-même. La chose publique engloutit l'individu.

» Vouloir la liberté absolue dans la société, c'est à la fois vouloir la société et ne la vouloir pas, la société n'existant qu'en vertu du sacrifice de la liberté naturelle.

« Un des vices du principe de liberté absolue est de présupposer la raison constituée. Je la souhaiterais telle, mais je constate qu'elle n'en est pas là. Elle combat contre des intérêts individuels et immédiats.

» Proposez le libre échange intégral et non-seulement vous soulevez des clameurs immenses, mais, en réalisant ce contrat si simple et si rationnel, vous bouleversez des multitudes d'existences. On ne fait pas ce qu'on veut, mais ce qu'on peut. On ne gouverne pas les peuples avec des phrases de journal et des systèmes sur le papier. La nécessité nous opprime de mille manières.

» Les meilleures lois sont celles qui atteignent tout le monde. — Les lois dites libérales n'ont généralement pas ce caractère.

Elles promettent, mais elles ne pourvoient pas à la faculté d'user. Elles ne garantissent pas l'usage.

» La liberté de la presse ne donne pas le capital nécessaire à créer un journal ;

» La liberté de chasser ne donne ni chien, ni fusil, ni temps à perdre ;

» La liberté d'échanger ne donne pas les matières échangeables.

» Je n'en fais pas un crime à ces lois, mais je constate leur infériorité sur celles de l'impôt, de la conscription, etc.

» La liberté, même pour ceux qui croient à la fécondité de son principe, ne saurait être un but. C'est un moyen. Ce n'est pas la liberté qu'il faut chercher, c'est la justice.

» La liberté peut permettre l'usage d'une foule de droits, mais elle n'en assure la jouissance qu'à ceux qui, par leur condition, peuvent y participer. La liberté peut enfanter de grosses fortunes. La justice consisterait au contraire à les harmoniser le plus possible, — non par la progression de l'impôt ou autres moyens arbitraires qui ne remédient à rien, mais par des combinaisons naturelles, plus savantes, dont je ne puis parler ici sans m'écarter de mon sujet.

» L'homme vivant en société aliène sa liberté naturelle, mais il ne l'aliène que pour son utilité.

» Réduite à son vrai rôle, la liberté me paraît être un instrument de démolition utile à quelques heures rares et terribles. C'est le coup de balai auquel je faisais allusion.

» Je constate ce fait que le libéral qui brise un privilége est un nécessaire dissolvant, mais que celui-là qui organise le contrat est beaucoup plus dans le principe social. Il y aura un bien plus grand homme que M. Turgot, ce sera le citoyen qui au dix-neuvième siècle trouvera cette garantie que nous cherchons à travers les ténèbres d'une époque négative, où l'homme libre erre affamé sans gîte, sans travail, en proie aux caprices et à la servitude du salaire.

» Si vous parvenez à me prouver que la liberté absolue nous donnera tout cela, je vous tiens, monsieur, non-seulement pour un puissant dialecticien, mais, ce qui vaut mieux, pour un citoyen très-utile.

» Avant d'achever, un mot sur une insinuation qu'il ne m'est pas possible de laisser passer sous silence. Je lis à la dernière colonne de votre feuilleton :

« Oui, la haine de la liberté vous aveugle, à ce point qu'avec » de bonnes intentions démocratiques, j'en suis sûr, vous allez » écrire un livre qui sera une véritable douleur pour la démo- » cratie. N'allez-vous pas frapper sur des malheureux et des » proscrits? »

» Si quelque homme ayant acquis par un dévouement de toute sa vie à la cause du peuple une autorité morale envers la démocratie me tenait ce langage, je pourrais m'en affliger. Mais que M. Limayrac prenne vis à vis de moi ce rôle, je ne puis que m'en étonner, et la démocratie partagera, je crois, cette surprise. M. Limayrac se trompe et passe les bornes. Il ne s'agit plus de la critique des livres de la semaine, où régenter les publications nouvelles est son droit et son devoir.

» Lorsqu'on a eu la résignation de quitter sa carrière, de renoncer à des habitudes de toute la vie et qui deviennent une seconde nature, de pénétrer dans les rangs les plus épais de cette démocratie où j'ai rencontré peu de littérateurs, de cette démocratie si mal connue et jugée souvent de si loin par ceux qui s'intitulent ses chefs, de travailler sans gloire là où il n'y a à recueillir que la plus sombre misère, les tourments et la calomnie, on a chèrement acquis le droit de lui parler avec franchise et avec quelque connaissance de cause.

» Et lorsqu'on viendra dire à cette démocratie que mon livre sera une douleur pour elle, et lorsqu'on ajoutera : C'est la *Presse* qui a dit cela, on ne la croira pas, parce qu'on se souviendra que la *Presse* (je puis le dire sans trahir l'hospitalité que je reçois ici) (1) ne fut presque jamais avec nous, qu'elle leva des premières le guidon de la réaction et que tout en lisant avidement ce journal éminemment curieux et intéressant, tout en tenant compte de ses services passagers, le peuple sentira bien que, dévouée à des idées particulières, jamais la *Presse* ne sera l'organe réel de ses aspirations. Son incrédulité sera bien plus grande encore en lisant la signature de l'article.

» Vous oubliez d'ailleurs, monsieur, que, pour nous, les hommes aujourd'hui victimes des revirements de la politique, n'étaient que des réacteurs eux-mêmes ; qu'avant de devenir victimes, ils avaient fait des victimes; que ce n'est pas frapper l'ennemi à terre que d'écrire l'histoire; que liquider avec le passé

(1) On sait ce qu'il en advint.

est l'œuvre la plus utile aux heures de silence, puisque c'est ainsi qu'on éclaire l'avenir. Demandez à M. Proudhon, à qui on parla jadis comme vous me parlez aujourd'hui, lorsque bien avant moi il signala le vide et le danger du parlementarisme, s'il jugea à propos de se taire? Demandez à M. Mazzini s'il a cru devoir passer sous silence ce que le libéralisme a produit en Italie?

» Vous dites que la liberté est à terre. Il n'y a de restreintes que la liberté de la presse et celles de la tribune dont le peuple use peu. C'est la République, monsieur, qui est à terre. Ai-je insulté sa tombe?

» Le moment est mal choisi, dites-vous. — Je n'écris pas un article de journal. Lorsqu'on s'enferme dans ces vastes travaux qui absorbent une si notable partie de la vie d'un homme, lorsqu'on croit à l'utilité de son œuvre, on consulte l'heure et la force présentes et non de quel côté souffle le vent. L'utilité de cette liquidation ferme, sincère, j'y crois, oh! j'y crois profondément! Je ne m'inquiète pas des haines éternelles qu'elle me suscitera. J'attends avec confiance le jugement de la démocratie. Mais dût-elle, aveuglée par les flatteurs de ses infortunes, se lever tout entière contre moi, j'écrirais encore d'une main ferme, jusqu'à la dernière page, cette histoire de ses misères et de ses erreurs.

» Les dissimuler, c'est au contraire s'en rendre complice. C'est favoriser, la fortune aidant, le retour des mêmes hommes et des mêmes fautes.

» Tout, plutôt que cela!

» H. CASTILLE.

» Paris, 22 juin 1854. »

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Torrey 1.12

POISSY. — TYPOGRAPHIE ARBIEU.

